

## Rapport Annuel des Activités de l'Union Africaine et de ses Organes

Pour la période allant de janvier à décembre 2025





# TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES ACRONYMES</b>	<b>5</b>
<b>AVANT-PROPOS : MESSAGE DE S.E. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION</b>	<b>10</b>
<b>RÉSUMÉ ANALYTIQUE</b>	<b>11</b>
<b>1 INTRODUCTION :</b>	<b>16</b>
<b>2 THÈME DE L'ANNÉE 2025 DE L'UA : « Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par le biais des réparations ».</b>	<b>19</b>
<b>3 LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'AGENDA 2063</b>	<b>23</b>
<b>3.1 OBJECTIF AMBITIEUX 1 : CHAQUE ÉTAT MEMBRE DE L'UNION AFRICAINE ATTEINT AU MOINS LE STATUT DE PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE</b>	<b>23</b>
3.1.1 Résilience économique et croissance économique inclusive, équitable et durable	25
3.1.2 Développement de l'industrialisation en Afrique	29
3.1.3 Valeur ajoutée pour les matières premières africaines	32
3.1.4 Production et productivité agricoles	33
3.1.5 Résilience climatique et face aux catastrophes	37
3.1.6 Investissement dans l'économie bleue	39
<b>3.2 OBJECTIF AMBITIEUX 2 : L'AFRIQUE EST PLUS INTÉGRÉE ET CONNECTÉE</b>	<b>41</b>
3.2.1 Mise en œuvre de la ZLECAf	42
3.2.2 Stratégie de transformation numérique	46
3.2.3 Connectivité des transports	47
3.2.4 Sécurité énergétique et marchés de l'énergie	49
3.2.5 Gouvernance financière de l'Afrique	50
<b>3.3 OBJECTIF AMBITIEUX 3 : LES INSTITUTIONS PUBLIQUES SONT PLUS RÉACTIVES</b>	<b>52</b>
3.3.1 Redevabilité des institutions publiques, bonne gouvernance et démocratie	53
3.3.2 Lutte contre la corruption et les flux financiers illicites	57
3.3.3 Droits de l'homme et des peuples	59
3.3.4 Affaires humanitaires, travail, emploi, protection sociale et migration	61
3.3.5 Données et statistiques renforcées et harmonisées	66
<b>3.4 OBJECTIF AMBITIEUX 4 : L'AFRIQUE RÉSOUT LES CONFLITS PACIFIQUEMENT</b>	<b>67</b>
3.4.1 Paix, Sécurité et stabilité	68
3.4.2 Gestion des conflits sous la direction et avec le soutien de l'UA	69
3.4.3 Renforcement des activités du Conseil de paix et de sécurité	71
3.4.4 Mécanismes et outils de prévention des conflits	73
3.4.5 Sécurité durable	75

<b>3.5</b>	<b>OBJECTIF AMBITIEUX 5 : LES VALEURS AFRICAINES SONT EXPLICITES ET PROMUES</b>	<b>76</b>
3.5.1	Identité et patrimoine africains : Célébrer le talent, les arts, l'artisanat, la culture, la musique et le sport	76
3.5.2	Diversité culturelle, expression et langues	78
3.5.3	Histoire et traditions orales	79
<b>3.6</b>	<b>OBJECTIF AMBITIEUX 6 : RENFORCER L'AUTONOMISATION DES CITOYENS AFRICAINS, EN PARTICULIER DES GROUPES VULNÉRABLES</b>	<b>80</b>
3.6.1	L'éducation, moteur de l'autonomisation et du développement	81
3.6.2	La santé, moteur de résilience et d'innovation	82
3.6.3	Autonomisation des citoyens africains et engagement politique (y compris les groupes vulnérables)	86
<b>3.7</b>	<b>OBJECTIF AMBITIEUX 7 : L'AFRIQUE, UN ACTEUR MONDIAL FORT ET INFLUENT</b>	<b>88</b>
3.7.1	Renforcement du positionnement de l'Afrique sur la scène mondiale	89
3.7.2	Participation aux activités du G20	93
<b>3.8</b>	<b>EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET ACCENT MIS SUR LA PERFORMANCE ET L'IMPACT</b>	<b>94</b>
3.8.1	Efficacité administrative et financière et modernisation	95
3.8.2	Une Union axée sur la performance et l'impact	101
<b>4</b>	<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES : BATIR UNE UNION AFRICAINE PLUS FORTE</b>	<b>110</b>
<b>5</b>	<b>RAPPORTS DES CHAMPIONS DE L'UA (RÉSUMÉS ANALYTIQUES)</b>	<b>112</b>
<b>6</b>	<b>RAPPORTS DES CHAMPIONS DE L'UA (TEXTES INTÉGRAUX)</b>	<b>162</b>

# LISTE DES ACRONYMES

<b>AAM</b>	Agence africaine du médicament	<b>AHA</b>	Agence humanitaire africaine
<b>AAMFI</b>	Alliance des institutions financières multilatérales africaines	<b>AIDA</b>	Développement industriel accéléré pour l'Afrique
<b>AAPAM</b>	Association africaine pour l'administration publique et le management	<b>AIR</b>	Institut africain des transferts de fonds
<b>AAT</b>	Association des techniciens comptables	<b>AIRN</b>	Réseau ferroviaire africain intégré
<b>ACALAN</b>	Académie africaine des langues	<b>AMCOW</b>	Conseil des ministres africains de l'eau
<b>ACBF</b>	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique	<b>AME</b>	Accords multilatéraux sur l'environnement
<b>ACSRT</b>	Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme	<b>AMERT</b>	Outil de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports de l'Union africaine
<b>ADFNS</b>	Journée de l'Afrique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle	<b>AMISOM</b>	Mission de l'Union africaine en Somalie
<b>ADMM</b>	Mécanisme africain de suivi de la dette	<b>AMREC-PARC</b>	Classification africaine des ressources minérales et énergétiques
<b>AEES</b>	Stratégie africaine pour l'efficacité énergétique	<b>AMRII</b>	Indice africain multidimensionnel d'intégration régionale
<b>AESPP</b>	Programme de partenariat spatial Afrique–Union européenne	<b>AOGS</b>	Stratégie africaine de gouvernance des océans
<b>AfCAP</b>	Partenariat africain pour l'action climatique	<b>APC</b>	Aide publique au développement
<b>AfCRA</b>	Agence africaine de notation de crédit	<b>APET</b>	Panel de haut niveau de l'Union africaine sur les technologies émergentes
<b>AFIRM</b>	Mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la ZLECAf	<b>APSA</b>	Architecture africaine de paix et de sécurité
<b>AFREC</b>	Commission africaine de l'énergie	<b>ARBE</b>	Agriculture, développement rural, économie bleue et environnement durable
<b>AFRIPOL</b>	Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine	<b>ASA</b>	Agence spatiale africaine
<b>AFSEF</b>	Agriculture, systèmes alimentaires et durabilité environnementale	<b>ASRII</b>	Indice africain synthétisé d'intégration régionale
<b>AfSEM</b>	Marché unique africain de l'électricité	<b>ASTII</b>	Indicateurs africains de science, technologie et innovation
<b>AfRSO</b>	Observatoire africain de la sécurité routière	<b>ATA</b>	Autoroutes transafricaines
<b>AFTCOR</b>	Groupe de travail africain sur la réponse au COVID-19	<b>ATAF</b>	Forum africain de l'administration fiscale
<b>AGA</b>	Architecture africaine de gouvernance	<b>ATMIS</b>	Mission de transition de l'Union africaine en Somalie
<b>AGII</b>	Initiative africaine pour l'industrialisation verte	<b>AUABC</b>	Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption
<b>AGMS</b>	Stratégie africaine pour les minéraux verts		

<b>AUCPCC</b>	Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption	<b>CCC</b>	Cadre conjoint de coopération
<b>AUDA</b>	Agence de développement de l'Union africaine	<b>CCPCJ</b>	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
<b>AU-DOHP</b>	Plateforme numérique « Une seule santé » de l'Union africaine	<b>CDC</b>	Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies
<b>AUEOM</b>	Mission d'observation électorale de l'Union africaine	<b>CDC Afrique</b>	Centre africain de contrôle et de prévention des maladies
<b>AUHR</b>	Haut représentant de l'Union africaine	<b>CDN</b>	Contributions déterminées au niveau national
<b>AU-PANVAC</b>	Centre panafricain de vaccins vétérinaires de l'Union africaine	<b>CEA</b>	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
<b>AUSSOM</b>	Mission de soutien et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie	<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>AWHF</b>	Fonds africain du patrimoine mondial	<b>CEEAC</b>	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
<b>AWLF</b>	Fonds africain pour le leadership des femmes	<b>CELTHO</b>	Centre d'études linguistiques et historiques
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement	<b>CEOS</b>	Centre des sciences de l'observation de la Terre
<b>BADEA</b>	Banque arabe pour le développement économique en Afrique	<b>CER</b>	Communautés économiques régionales
<b>BDG</b>	Bureau du Directeur général	<b>CESA</b>	Stratégie continentale de l'éducation
<b>BIAT</b>	Stimulation du commerce intra-africain	<b>CEWS</b>	Système continental d'alerte précoce
<b>BIRA</b>	Bureau interafricain des ressources animales	<b>CIDO</b>	Direction des citoyens et de la diaspora
<b>BNT</b>	Barrières non tarifaires	<b>CITES</b>	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
<b>BNS</b>	Bureaux nationaux de la statistique	<b>CJED</b>	Dialogue exécutif Calestous Juma
<b>BRGM</b>	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	<b>ClimSA-SEWA</b>	Services climatiques et spatiaux pour l'alerte précoce en Afrique
<b>BRICS</b>	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud	<b>CMAE</b>	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
<b>CADEG</b>	Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance	<b>CNDH</b>	Conseil National des Droits de l'Homme
<b>CADHP</b>	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	<b>CNES</b>	Centre national d'études spatiales
<b>CADM</b>	Centre africain de développement des minéraux	<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
<b>CAEDBE</b>	Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant	<b>CNULCD</b>	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
<b>CAfDHP</b>	Cour africaine des droits de l'homme et des peuples	<b>COMESA</b>	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
<b>CAMES</b>	Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur	<b>COP</b>	Conférence des Parties
<b>CAMRED</b>	Congrès pour le développement des ressources minérales de l'Afrique	<b>COREP</b>	Comité des représentants permanents
<b>CARICOM</b>	Communauté des Caraïbes	<b>CPS</b>	Conseil de paix et de sécurité
		<b>CSU</b>	Couverture sanitaire universelle
		<b>CSUA</b>	Conseil du sport de l'Union africaine

<b>CTS</b>	Comité technique spécialisé	<b>HCR</b>	Agence des Nations unies pour les réfugiés
<b>CTS - FQMPEI</b>	Comité technique spécialisé sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration	<b>HHS</b>	Santé, affaires humanitaires et développement social
<b>CUA</b>	Commission de l'Union africaine	<b>IA</b>	Intelligence artificielle
<b>DNDi</b>	Initiative Médicaments contre les maladies négligées	<b>IAC</b>	Comité de responsabilisation interne
<b>Dollar EU</b>	Dollar des États-Unis	<b>IATF</b>	Foire commerciale intra-africaine
<b>DPDME</b>	Deuxième Plan décennal de mise en œuvre	<b>ICAO</b>	Organisation de l'aviation civile internationale
<b>DPI</b>	Droits de propriété intellectuelle	<b>ICC</b>	Industries créatives et culturelles
<b>EAC</b>	Communauté de l'Afrique de l'Est	<b>ICESCO</b>	Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
<b>ECOSOCC</b>	Conseil économique, social et culturel	<b>ID</b>	Identification
<b>EDGE</b>	Renforcement de la croissance numérique et de l'entrepreneuriat	<b>IDE</b>	Investissements directs étrangers
<b>EFTP</b>	Enseignement et formation techniques et professionnels	<b>IED</b>	Direction de l'infrastructure et de l'énergie
<b>EM</b>	États membres	<b>IFUA</b>	Institutions financières de l'Union africaine
<b>EMBS</b>	Organes de gestion des élections	<b>IGAD</b>	Autorité intergouvernementale pour le développement
<b>ESA</b>	Agence spatiale européenne	<b>IGMV</b>	Initiative de la Grande Muraille verte
<b>ESTI</b>	Éducation, science, technologie et innovation	<b>IIGA</b>	Indice Ibrahim de la gouvernance africaine
<b>ETTIM</b>	Développement économique, tourisme, commerce, industrie et minerais	<b>IMA</b>	Institut monétaire africain
<b>F15</b>	Comité des 15 ministres des Finances	<b>INDH</b>	Institutions nationales des droits de l'homme
<b>FAA</b>	Force africaine en attente	<b>INTERPOL</b>	Organisation internationale de police criminelle
<b>FEM</b>	Fonds mondial pour l'Environnement	<b>IRC</b>	Indice de renforcement des capacités
<b>FESPACO</b>	Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou	<b>ITRS</b>	Système de déclaration des transactions internationales
<b>FFI</b>	Flux financiers illicites	<b>KAS</b>	Konrad-Adenauer-Stiftung
<b>FOCAC</b>	Forum sur la coopération sino-africaine	<b>LCP</b>	Libre circulation des personnes
<b>G20</b>	Groupe des Vingt	<b>LIDESA</b>	Stratégie de développement de l'élevage en Afrique
<b>GAR</b>	Gestion axée sur les résultats	<b>MAEP</b>	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
<b>GAVI</b>	Alliance du vaccin	<b>MASS</b>	Accès au marché pour les solutions spatiales
<b>GEWE</b>	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes	<b>MEDEF</b>	Mouvement des entreprises de France International
<b>GITEX</b>	Exposition des technologies de l'information du Golfe	<b>MNT</b>	Maladies non transmissibles
<b>GMA</b>	Grand Musée de l'Afrique	<b>MUTAA</b>	Marché unique du transport aérien en Afrique
<b>GMES</b>	Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité	<b>NaTReF</b>	Cadre national technique et réglementaire
<b>GMIS</b>	Système mondial d'information sur les minéraux		

<b>NAUSS</b>	Université arabe Naif des sciences de la sécurité	<b>PINDR</b>	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
<b>OAM</b>	Observatoire africain des migrations	<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques	<b>PNUD</b>	Programme des Nations unies pour le développement
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable	<b>PNUE</b>	Programme des Nations unies pour l'environnement
<b>OIO</b>	Bureau du contrôle interne	<b>PPE</b>	Programme panafricain d'éradication
<b>OLC</b>	Bureau du Conseiller juridique	<b>PPP</b>	Partenariats public-privé
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé	<b>PPR</b>	Peste des Petits Ruminants
<b>ONG</b>	Organisations non gouvernementales	<b>PPRP</b>	Prévention, préparation et riposte aux pandémies
<b>ONPV</b>	Organisations nationales de protection des végétaux	<b>PRDP</b>	Programme régional de développement et de protection
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies	<b>PROTOCOLE DE MAPUTO</b>	Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique
<b>ONUDC</b>	Office des Nations unies contre la drogue et le crime	<b>RBT</b>	Rapports biennaux de transparence
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile	<b>RDC</b>	République démocratique du Congo
<b>OSP</b>	Opérations de soutien à la paix	<b>RDPC</b>	Reconstruction et développement post-conflit de l'Union africaine
<b>OUA</b>	Organisation de l'unité africaine	<b>RH</b>	Ressources humaines
<b>PA</b>	Protocole d'accord	<b>RINAC</b>	Réseau des autorités anticorruption d'Afrique centrale
<b>PAIDA</b>	Programme pour le développement industriel accéléré de l'Afrique	<b>RRC</b>	Réduction des risques de catastrophes
<b>PAN</b>	Programmes d'action nationaux	<b>RSS</b>	Réforme du secteur de la sécurité
<b>PANVAC</b>	Centre panafricain de vaccins vétérinaires	<b>SACA</b>	Audit et évaluation des compétences
<b>PAP</b>	Parlement panafricain	<b>SADC</b>	Communauté de développement de l'Afrique australe
<b>PAPS</b>	Affaires politiques, paix et sécurité	<b>SAFGRAD</b>	Bureau de recherche et développement sur les cultures vivrières dans les zones semi-arides
<b>PAPSS</b>	Système panafricain de paiement et de règlement	<b>SDGEA</b>	Déclaration solennelle sur l'égalité entre les femmes et les hommes en Afrique
<b>PAUSTI</b>	Institut de l'Université panafricaine pour les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation	<b>SEA</b>	Suivi, évaluation et apprentissage
<b>PAVEU</b>	Université panafricaine virtuelle et électronique	<b>SGCI</b>	Initiative des conseils de financement de la recherche scientifique
<b>PBFA</b>	Programmation, budget, finance et comptabilité	<b>SGR</b>	Chemin de fer à écartement standard
<b>PDDAA</b>	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique	<b>SPA</b>	Société par actions
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut	<b>SPS</b>	Mesures sanitaires et phytosanitaires
<b>PIDA</b>	Programme de développement des infrastructures en Afrique	<b>SSN</b>	Système statistique national
<b>PIDA-PAP</b>	Programme de développement des infrastructures en Afrique – Plan d'action prioritaire II	<b>STATAFRIC</b>	Institut de statistique de l'Union africaine
<b>PIED</b>	Petits États insulaires en développement		
<b>PIISP</b>	Programme de mise en œuvre et d'appui à l'investissement		

<b>STI</b>	Science, technologie et innovation
<b>STISA</b>	Stratégie africaine pour la science, la technologie et l'innovation
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>TICAD</b>	Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique
<b>TJNA</b>	Tribunal de Justice de Nouvelle-Aquitaine
<b>UA</b>	Union africaine
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UMA</b>	Union du Maghreb arabe
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNOCHA</b>	Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires
<b>UNOOSA</b>	Bureau des Nations unies pour les affaires spatiales
<b>VMA</b>	Vision minière africaine
<b>VIH</b>	Virus de l'immunodéficience humaine
<b>YES</b>	Stratégie africaine pour l'emploi des jeunes
<b>ZLECAf</b>	Zone de libre-échange continentale africaine
<b>ZES</b>	Zones économiques spéciales



# AVANT-PROPOS :

## Message de S.E. le Président de la Commission



L'année 2025 restera gravée dans la mémoire du continent africain comme une année de relance et de repositionnement de notre Union.

Je porte avec humilité, responsabilité et sens du devoir l'honneur qui m'échoit pour la confiance placée en moi ainsi qu'aux membres de mon équipe à la Commission de l'Union Africaine par les Chefs d'États et de Gouvernement de l'Union Africaine. Cette confiance m'oblige et je m'engage à servir les intérêts du continent conformément à tous mes engagements durant ma campagne ainsi qu'à tous les objectifs assignés par les Etats Membres à notre Union.

À mon arrivée à la tête de la Commission de l'Union africaine en février 2025, j'ai trouvé une organisation porteuse d'une vision claire, celle de l'Agenda 2063, mais confrontée à des contraintes structurelles, budgétaires et sécuritaires qui freinaient la pleine réalisation de nos ambitions collectives. L'exigence était double : rétablir la confiance dans la capacité de l'Union à agir et démontrer, par des résultats concrets, que les décisions prises au plus haut niveau pouvaient se traduire en changements tangibles pour les Africaines et les Africains.

L'Afrique enregistre en 2025 une croissance réelle estimée à environ 3,9%, un rythme supérieur à celui de l'Amérique latine et des Caraïbes, mais encore en deçà des performances de l'Asie en développement. Cependant, l'investissement annuel nécessaire dans les seules infrastructures est estimé à 155 milliards de dollars EU, soit environ 5,6% du PIB du continent, contre un taux actuel de près de 3%. De tels investissements permettraient de faire plus que doubler le PIB de l'Afrique d'ici 2040 et d'augmenter le taux de croissance annuel moyen du continent d'environ 4,5 points de pourcentage. Ces chiffres donnent la mesure de l'écart entre ce que nous réalisons et ce que nous pourrions accomplir collectivement.<sup>1</sup>

Cette première année de mandat a été marquée par une mobilisation importante de l'architecture institutionnelle de l'Union. Les États membres ont accompagné ce nouvel élan à tous les niveaux, en apportant leur contribution dans la définition des priorités, la conduite des négociations et la mise en œuvre des décisions. Les Chefs d'État et de Gouvernement, le Président de l'Union, les champions mandatés sur des dossiers spécifiques, ainsi que les Communautés économiques régionales et Mécanismes régionaux, ont joué un rôle essentiel pour impulser des dynamiques nouvelles et consolider les acquis.

Le thème de l'année 2025 – « Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par le biais des réparations » – a donné une profondeur historique et morale particulière à cet effort. Il a permis d'inscrire nos travaux dans une perspective qui articule mémoire, dignité et transformation, en rappelant que les injustices passées continuent de peser sur les trajectoires économiques, sociales et politiques du continent et de sa diaspora.

Ce rapport annuel est présenté à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement comme un instrument de dialogue politique et de redevabilité.

Il rend compte des pas décisifs accomplis en 2025, des difficultés rencontrées, et des orientations que nous proposons pour les années à venir, avec la conviction que l'Union peut et doit transformer ce potentiel en réalités concrètes pour nos peuples.

**S.E. Mahmoud Ali Youssouf**  
**Président**  
**Commission de l'Union africaine**

---

<sup>1</sup> Commission de l'Union africaine (CUA). Cabinet du Président (CCP), 2025.

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

## Un tournant stratégique pour l'Union africaine



L'année 2025 marque un tournant décisif dans la trajectoire de l'Union africaine. Elle s'inscrit dans une action hautement politique pour la justice historique et la dignité des Africains et des personnes d'ascendance africaine, sous le signe du thème de l'année consacré aux réparations et à la réappropriation du récit, du patrimoine et de la place de l'Afrique dans la gouvernance mondiale. Cette orientation reflète la volonté collective du continent de corriger les injustices du passé qui continuent de peser sur les trajectoires économiques, sociales et politiques africaines, et de reconstruire un narratif fondé sur la souveraineté, la dignité et l'affirmation des valeurs africaines.

Une importance particulière est accordée à la consolidation d'une voix africaine unifiée et audible dans les grandes plateformes internationales. Qu'il s'agisse de la réforme de l'architecture financière mondiale, de la justice climatique, de la gouvernance des migrations, de la sécurité sanitaire, de la nutrition ou du numérique, l'Afrique affirme sa détermination à défendre des positions communes cohérentes, portées par ses Champions et ses mécanismes de coordination continentale. Cette diplomatie d'influence vise à faire du continent non plus un objet des décisions mondiales, mais un acteur stratégique capable de peser sur les orientations et les règles du jeu international.

L'année 2025 est également présentée comme un moment d'accélération pour l'atteinte des objectifs stratégiques de l'Union, marqué par une mobilisation renforcée de l'ensemble des composantes de la Commission et des organes de l'Union, ainsi que des États membres et des Communautés économiques régionales autour du cadre stratégique à l'horizon 2028 pensé dans le cadre du Plan du Deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Cette relance institutionnelle vise à traduire concrètement les décisions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement en résultats tangibles pour les populations africaines. Il s'agit de combler le fossé historique entre les ambitions portées par notre Agenda et les réalités vécues sur le terrain, en alignant priorités politiques, programmations techniques et moyens financiers autour du Deuxième Plan Décennal et de ses objectifs ambitieux. Cette approche repose sur une vision systémique de

la transformation continentale, articulant croissance économique, intégration régionale, gouvernance démocratique, paix durable, préservation des valeurs africaines, inclusion sociale et influence mondiale.

### **Intégration économique et transformation structurelle**

Sur le plan économique, la priorité centrale reste l'accélération de l'intégration continentale et la transformation structurelle des économies africaines. La mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue le levier principal de cette ambition. Les efforts se concentrent sur la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires, l'harmonisation des régimes douaniers, la facilitation du commerce transfrontalier, le développement des chaînes de valeur régionales et l'amélioration de l'environnement des affaires. L'objectif est de transformer le potentiel du marché intérieur africain – avec sa jeunesse dynamique, ses ressources naturelles abondantes, son innovation croissante et sa classe moyenne émergente – en source de croissance inclusive, d'industrialisation durable et de création massive d'emplois décents.

Le renforcement de la connectivité des infrastructures demeure un défi majeur et une condition sine qua non de l'intégration. Les investissements dans les réseaux de transport (routes, chemins de fer, aviation, ports maritimes), dans les infrastructures énergétiques (interconnexions électriques, énergies renouvelables, accès universel) et dans les technologies de l'information et de la communication (haut débit, transformation numérique, cybersécurité, intelligence artificielle et protection des données) sont considérés comme essentiels pour réduire les coûts de transaction, faciliter la mobilité des personnes et des biens, et stimuler la compétitivité de économies africaines.

Parallèlement, une attention particulière est portée à l'amélioration de la gouvernance financière du continent. Cela inclut le renforcement des institutions financières africaines, la mobilisation accrue des ressources domestiques, la lutte contre les flux financiers illicites, l'amélioration de la gestion de la dette publique, le développement de systèmes de paiement panafricains (PAPSS), la mise en place de mécanismes de notation de crédit continentaux et la réforme de l'architecture financière internationale pour garantir un accès équitable aux financements du développement et aux marchés de capitaux. La mise en œuvre des institutions financières africaines est également un objectif clé à réaliser au plus vite.

L'industrialisation constitue le cœur de la transformation économique recherchée. L'accent est mis sur la valeur ajoutée locale, la diversification des exportations, le développement de zones économiques spéciales, le soutien aux petites et moyennes entreprises, la promotion de l'entrepreneuriat innovant, l'amélioration de la productivité agricole, la valorisation durable des ressources minérales et l'exploitation responsable de l'économie bleue. Cette stratégie s'accompagne d'une attention accrue à la résilience face aux chocs climatiques, à la transition énergétique et à la modernisation des politiques publiques économiques.

### **Paix, sécurité et gouvernance démocratique**

Face à la multiplication des crises, des conflits armés, du terrorisme, de l'extrémisme violent et des changements anticonstitutionnels de gouvernement, la paix et la sécurité demeurent au cœur de l'agenda continental. Les menaces à la stabilité sont multifformes : insurrections djihadistes dans le Sahel et le bassin du lac Tchad, dans la Corne de l'Afrique et dans l'Est de la RDC conflits intercommunautaires, tensions liées aux ressources naturelles, criminalité transnationale organisée, piraterie maritime, déplacements massifs de populations et crises humanitaires. Ces défis fragilisent les États, minent la cohésion sociale, détournent des ressources précieuses du développement et compromettent les perspectives d'avenir de millions d'Africains, en particulier les jeunes et les femmes.



Les efforts déployés portent sur le renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), le développement de capacités de prévention et de gestion des conflits, l'amélioration de l'efficacité des missions de soutien à la paix, le renforcement du Conseil de paix et de sécurité, la consolidation du système d'alerte précoce continental, la mobilisation de financements prévisibles et durables pour les opérations de paix. L'Union affirme sa détermination à assumer une responsabilité africaine dans la recherche de solutions africaines aux problèmes africains, tout en développant des partenariats stratégiques avec les Nations Unies, et les 'autres partenaires internationaux.

Au-delà des réponses sécuritaires, la vision défendue est celle d'une paix durable fondée sur la gouvernance démocratique, l'état de droit, le respect des droits humains, l'inclusion politique et économique des femmes et des jeunes, la justice transitionnelle, la protection des civils, la réconciliation nationale et l'investissement dans les services sociaux de base. Les causes profondes des conflits – pauvreté, exclusion, injustice, mauvaise gouvernance, corruption, marginalisation de certaines communautés, gestion inéquitable des ressources naturelles – sont considérées comme des terrains fertiles pour l'instabilité. C'est pourquoi les stratégies de consolidation de la paix intègrent des dimensions de développement socio-économique, de réforme institutionnelle, de décentralisation, de dialogue intercommunautaire et de renforcement de la résilience des populations vulnérables.

La promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie et de la participation citoyenne constitue également une priorité. L'Union réaffirme son attachement aux principes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, et soutient les processus électoraux crédibles, transparents et inclusifs, le renforcement des institutions nationales de droits de l'homme, l'indépendance de la justice, la liberté d'expression et des médias, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, ainsi que la redevabilité des institutions publiques.

### **Performance institutionnelle et redevabilité**

Sur le plan institutionnel, une attention particulière est portée à la crédibilité, à la transparence et à la performance de l'Union elle-même. La poursuite des réformes institutionnelles, la modernisation de l'administration de la Commission, le renforcement des systèmes de gestion financière, l'amélioration des capacités de planification stratégique et de suivi-évaluation, ainsi que l'ancrage d'une culture de résultats et de redevabilité sont au cœur des efforts déployés. Il s'agit de faire de l'Union une organisation plus efficace, plus réactive aux besoins des États membres et des citoyens, plus transparente dans ses opérations et plus rigoureuse dans l'utilisation des ressources qui lui sont confiées.

Le Rapport annuel des activités de l'Union africaine est présenté comme un instrument de redevabilité politique et de dialogue stratégique entre la Commission, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, et l'ensemble des parties prenantes continentales. Il permet de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions, d'identifier les défis persistants, de tirer les leçons des expériences passées, de guider les choix stratégiques à venir et de formuler des recommandations stratégiques et opérationnelles. Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion axée sur les résultats, favorisant la coordination entre les différents organes de l'Union, les Communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les partenaires au développement.

Les réformes en cours visent également à renforcer la mobilisation des ressources propres de l'Union, à réduire la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, à améliorer la prévisibilité budgétaire, à moderniser les systèmes de passation des marchés, à professionnaliser la gestion des ressources humaines et à promouvoir l'intégrité et l'éthique au sein de l'institution. La mise en place de mécanismes de contrôle interne robustes, d'audits réguliers, de mécanismes de plainte et de recours, ainsi que d'une culture de la conformité et de la responsabilisation individuelle constituent des piliers de cette transformation institutionnelle.

### **Proximité avec les peuples et appropriation citoyenne**

Le rapprochement de l'Union avec les peuples africains apparaît comme un impératif politique central. Trop souvent perçue comme une institution lointaine, technocratique et déconnectée des réalités quotidiennes des citoyens, l'Union doit améliorer sa communication sur ses actions et ses résultats, favoriser l'appropriation de l'Agenda 2063 par les populations, et élargir la participation de la société civile, du secteur privé, des collectivités territoriales, des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap et de la diaspora aux processus de décision et de mise en œuvre des politiques continentales.

Cet engagement en faveur d'une Union plus inclusive et plus participative passe par le renforcement des mécanismes de consultation et de dialogue avec les organisations représentant la société civile, les réseaux de jeunesse, les organisations féminines, les plateformes du secteur privé et les structures de la diaspora. Il s'agit de créer des espaces où les voix diverses du continent peuvent s'exprimer, contribuer à l'élaboration des politiques publiques, surveiller la mise en œuvre des engagements et demander des comptes aux institutions.

La communication stratégique, la diplomatie publique et l'éducation citoyenne sur l'histoire, les valeurs, les réalisations et les défis de l'intégration africaine sont également des priorités. Il est essentiel que les jeunes générations comprennent le sens du projet panafricain, s'approprient les idéaux de solidarité, d'unité et de prospérité partagée portés par l'Union, et deviennent des acteurs engagés de la transformation continentale. Les arts, la culture, le sport, les médias, les technologies numériques et l'éducation formelle et non formelle sont autant de vecteurs pour renforcer l'identité africaine commune, célébrer la diversité du continent et promouvoir les valeurs de paix, de tolérance, de justice et de respect des droits humains.

### **Perspectives et ambitions pour l'avenir**

Tout en reconnaissant que les fondations posées en 2025 demeurent perfectibles et que de nombreux défis persistent : écarts de financement pour les infrastructures, lenteur de la mise en œuvre de certaines décisions, capacités institutionnelles limitées dans certains États membres, coordination insuffisante entre les différents niveaux de gouvernance, impacts croissants du changement climatique, pressions démographiques, inégalités persistantes ; l'année est présentée comme un tournant ouvrant une nouvelle phase de transformation plus ambitieuse, plus inclusive et davantage orientée vers l'impact.



Les priorités pour les années à venir s'articulent autour de plusieurs axes stratégiques : accélération de la mise en œuvre Plan Décennal, consolidation des acquis de paix et de sécurité, approfondissement de l'intégration économique et commerciale, renforcement de la gouvernance démocratique et de l'état de droit, promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes, investissement massif dans la jeunesse et l'éducation, transition vers des économies vertes et résilientes au climat, exploitation responsable des ressources naturelles, développement des capacités scientifiques et technologiques, protection du patrimoine culturel et promotion de la créativité africaine, et affirmation d'une présence africaine plus forte et plus cohérente sur la scène internationale.

L'ambition ultime reste de bâtir une Union africaine plus forte, plus souveraine, plus efficace et plus proche des réalités et des aspirations profondes des Africains. Une Union capable de garantir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. Une Union qui crée les conditions d'une prospérité partagée, d'une croissance inclusive et d'un développement durable. Une Union qui défend avec force et dignité les intérêts du continent et de sa diaspora dans le monde. Une Union qui célèbre la richesse de la diversité africaine tout en cultivant une identité continentale commune. Une Union qui place les citoyens, et en particulier les jeunes et les femmes, au centre de son action et de sa vision. Une Union qui incarne les valeurs de solidarité, de justice, d'équité, de démocratie et de respect des droits humains. Une Union qui honore l'héritage des pères fondateurs du panafricanisme et qui construit, avec détermination et pragmatisme, l'Afrique prospère, pacifique et intégrée que nous appelons tous de nos vœux.





# Introduction



S.E. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola et président de l'Union africaine



S.E. Mahmoud Ali Youssouf, président de la Commission de l'Union africaine

## Une année de mobilisation systémique au sein de l'Union

L'année 2025 a été marquée par une activation à plein régime des mécanismes de l'Union africaine. Les décisions prises au niveau de la Conférence et du Conseil exécutif ont été portées par une chaîne d'acteurs allant des experts nationaux aux Chefs d'État, en passant par les Ambassadeurs auprès de l'Union africaine et les Ministres sectoriels. Cette mobilisation a permis d'aligner étroitement le travail normatif et stratégique mené à Addis-Abeba sur les réalités des capitales et des régions. Elle a également renforcé le lien entre la planification continentale et sa mise en œuvre aux niveaux national et régional.

Le soutien constant du Président de l'Union, l'engagement des Chefs d'État champions dans les domaines de la réforme institutionnelle, de l'intégration économique, de l'Agenda 2063, de la ZLECAf ou encore des infrastructures, ainsi que l'implication accrue des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux, ont contribué à mieux synchroniser les agendas nationaux, régionaux et continentaux.

## L'Afrique face à un environnement économique incertain : Entre résilience et vigilance

L'environnement économique est marqué par : Un ralentissement des flux externes – avec des baisses de 9 à 17% de l'aide publique au développement en 2025, une réduction significative des Investissements Directs Etrangers (IDE), une croissance internationale faible impactant négativement les exportations, le renchérissement des produits importés – Mais également par la persistance des défis internes – poids de la dette (en moyenne 65% du PIB) et de son service, besoins socio-économiques croissants notamment du a la démographie. Cette situation engendre de réelles tensions financières, où la contraction de l'APD, le ralentissement des IDE et l'augmentation du coût des capitaux extérieurs réduisent les marges de manœuvre budgétaires et contraignent de nombreux États à choisir entre le service de la dette et l'investissement social.

En dépit de ces facteurs, l'Afrique a su se montrer résiliente. Les stratégies de mobilisation des ressources domestiques, d'industrialisation et d'intégration régionale se sont accélérées et recentrées autour des priorités définies au sein de l'Agenda 2063 et de son deuxième plan décennal. La croissance économique du continent s'est élevée à 4% en 2025.

Plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux ont maintenu ou réorienté leur appui pour l'aligner davantage sur les priorités fixées par les États membres.

### Sommets et réunions de haut niveau : Structurer l'agenda continental



*Président de l'UA 2025 : Présidence de l'UA 2025 : passation de fonctions entre S.E. le président Mohamed Ould El-Ghazouani de la République Islamique de Mauritanie et S.E. le président João Manuel Gonçalves Lourenço de la République d'Angola et président en exercice de l'Union africaine*

En 2025, la tenue du Sommet du G20 à Johannesburg, le premier organisé sur le sol africain, a constitué un moment particulier pour l'affirmation de l'Afrique dans la gouvernance économique mondiale. En tant que membre permanent depuis 2023, l'Union africaine y a porté une position collective en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale, d'un traitement plus juste de la dette, d'un financement massif et durable des infrastructures.

Cette séquence a permis de mieux articuler l'Agenda 2063 avec les discussions du G20, confirmant que l'Afrique n'est plus seulement un espace d'intervention des autres, mais un acteur à part entière dans la définition des règles du jeu mondial.

Plusieurs autres rencontres de haut niveau ont donné, cette année, un rythme politique particulier à l'agenda de l'Union. Un sommet continental consacré aux infrastructures a permis de faire converger les analyses techniques et les arbitrages politiques sur les besoins d'investissement, la hiérarchisation des projets et les réformes nécessaires pour améliorer la préparation, la gouvernance et le financement des infrastructures critiques.

Les experts estiment qu'un montant de 155 milliards de dollars EU sera nécessaire chaque année pour financer les besoins d'investissement dans les infrastructures afin de soutenir la transformation productive du continent. Ce montant se répartit comme suit : environ 32% pour les routes, 24% pour les chemins de fer, 23% pour la fibre optique et 17% pour l'énergie solaire.

Le sommet entre l'Union africaine et l'Union européenne, ainsi que d'autres dialogues stratégiques avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, ont offert des espaces pour défendre une vision africaine de la coopération internationale centrée sur la valeur ajoutée locale, la soutenabilité de la dette, la justice climatique et la souveraineté économique.

Des rencontres de haut niveau sur le financement du développement ont permis d'examiner, avec les institutions financières internationales et les partenaires, les voies et moyens de réduire le coût du capital, d'augmenter la part du secteur privé – aujourd'hui limitée à environ 11% du financement des infrastructures africaines – et de mieux orienter les financements vers les priorités de l'Agenda 2063 et des États membres.

*La multiplication de menaces transnationales (terrorisme, criminalité organisée, violences intercommunautaires) a illustré la nécessité d'une approche intégrée.*

## Promouvoir la paix et la sécurité : Dynamique de crise et défis en matière de développement

Cette année a encore confirmé que les conflits et les fragilités politiques demeurent l'un des principaux obstacles au développement durable sur le continent. Les situations au Sahel, en Somalie, au Soudan, dans certaines zones des Grands Lacs et les changements anticonstitutionnels de gouvernement survenus dans quelques États membres ont continué de mobiliser le Conseil de paix et de sécurité, les missions de l'Union et les mécanismes régionaux.

La multiplication de menaces transnationales (terrorisme, criminalité organisée, violences intercommunautaires) a illustré la nécessité d'une approche intégrée qui combine sécurité, gouvernance, développement et résilience. En 2025, la Commission a intensifié ses efforts de diplomatie préventive, de bons offices et de soutien aux processus de paix et de transition politique, en coordination avec les Communautés économiques régionales, les Nations Unies et d'autres partenaires. Ces dynamiques ont des implications directes pour le développement : destruction d'infrastructures, déplacements forcés, contraction de l'espace économique, recul de l'investissement et fragilisation des services sociaux de base.

En 2025, l'Union africaine a jeté les bases d'un plan d'action, en déployant sur le terrain des initiatives de réconciliation, de négociation et de gestion des conflits afin de parvenir à des solutions africaines et d'initier des processus de paix durables.

## L'Afrique à la croisée des chemins : Intégration, réformes et justice réparatrice

Au-delà de la gestion des crises, l'année 2025 a été l'occasion de réaffirmer une vision de long terme pour l'intégration et la transformation du continent. La mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine a continué de progresser, avec 54 États parties à l'Accord et une majorité d'entre eux ayant ratifié les instruments de base. Toutefois, des obstacles persistent en matière de barrières non tarifaires, de logistique et de facilitation des échanges. Les discussions sur la libre circulation des personnes, l'harmonisation des politiques industrielles et l'alignement des plans régionaux sur l'Agenda 2063 ont également avancé. La réforme institutionnelle de l'Union, appuyée par les décisions antérieures de la Conférence et les travaux de l'Unité des réformes, a été poursuivie avec pour objectifs de clarifier les mandats, de rationaliser les structures et de renforcer l'autonomie financière. Parallèlement, le thème de l'année 2025 sur la justice pour les Africains et les Peuples d'Ascendance Africaine par les réparations a permis de lier plus étroitement les dimensions historiques, morales, économiques et géopolitiques de l'action de l'Union, en articulant justice réparatrice, justice climatique et réforme de la gouvernance mondiale.



Ce rapport annuel s'inscrit dans cette dynamique. Il donne un aperçu complet des progrès réalisés en 2025 dans le cadre des sept (7) objectifs ambitieux et leurs objectifs stratégiques, en mettant en évidence les avancées, les lacunes, les recommandations et les décisions clés qui devraient guider les actions de l'Union africaine dans les années à venir.

# Thème de L'année 2025 de L'UA :

« Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par le biais des réparations »



## Importance Stratégique

J'ai l'honneur de consacrer cette section à la mise en œuvre de la décision 884 de la Conférence, par laquelle celle-ci a choisi comme thème de l'année 2025 de l'Union africaine : « La justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par le biais de réparations ». Cette décision a élevé la justice réparatrice pour l'ère coloniale au rang de programme d'action continental structuré visant à faire face aux séquelles durables de l'esclavage transatlantique, du colonialisme et de l'apartheid en tant que crime contre l'humanité et génocide contre les peuples d'Afrique.

Il convient de noter que ce thème a positionné la justice réparatrice comme un catalyseur stratégique de la souveraineté du développement, de l'action politique et du renouveau continental de l'Afrique, ancré dans le deuxième plan décennal de mise en œuvre (STYIP) de l'Agenda 2063 (2024-2033).

## Mandat et orientation institutionnelle

Les travaux de la Commission au cours de la période à l'étude ont été guidés principalement par les décisions 884 et 903 de la Conférence, qui ont fait de la justice réparatrice une priorité dans l'ensemble du système de l'Union africaine. Elles ont été renforcées par la décision 913 de la Conférence sur la convocation du 9e Congrès panafricain et la décision 934 de la Conférence sur la qualification de l'esclavage transatlantique, de la déportation et de la colonisation comme crimes contre l'humanité.

Ensemble, ces décisions constituent le cadre normatif le plus solide en matière de réparation des crimes coloniaux historiques, transformant l'engagement politique en responsabilité institutionnelle.

Dans le cadre de l'Agenda 2063, la justice réparatrice a été explicitement alignée sur : (i) l'aspiration 3 relative à la bonne gouvernance, à la justice et à l'état de droit ; (ii) l'aspiration 5 relative à l'identité culturelle, aux valeurs communes et à la conscience historique ; et (iii) l'aspiration 7 relative à l'Afrique en tant qu'acteur mondial confiant et faiseur de normes. Les réparations ont ainsi été considérées comme un catalyseur transversal sous-tendant plusieurs objectifs ambitieux du STYIP, plutôt que comme une intervention sectorielle spécifique.

## Lancement, élan politique et recadrage du discours

Le thème de l'année a été lancé en février 2025 grâce à un engagement politique de haut niveau qui a souligné l'indivisibilité de l'Afrique et de sa diaspora, réaffirmant le caractère transcontinental du programme de réparations.

La phase de lancement a donné la priorité au recadrage du discours à l'échelle mondiale. Les réparations ont été repositionnées comme un programme de justice tourné vers l'avenir, faisant partie intégrante du développement, du renouveau culturel, de l'équité scientifique et technologique et de la réforme institutionnelle, ainsi que de la réparation des injustices historiques. Ce recadrage a été amplifié par les commémorations de la Journée de l'Afrique, les consultations et la mobilisation de multiples parties prenantes, ainsi que l'engagement des milieux universitaires et politiques.

*« L'héritage de l'esclavage, du colonialisme et de l'oppression raciale n'est pas un chapitre lointain de l'histoire ; il continue de façonner le présent. Il sous-tend des inégalités systémiques qui continuent de désavantager des millions de personnes. Les réparations ne sont donc pas un geste symbolique, mais une mesure stratégique et réparatrice, essentielle pour panser les plaies historiques et lutter contre les injustices profondément enracinées. »*

S.E. Mahmoud Ali Youssouf  
Président de la CUA,  
13<sup>e</sup> Dialogue de haut niveau sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance



Ce changement de discours a renforcé la justice réparatrice en tant que pilier de la lutte globale de l'Afrique pour la souveraineté épistémique, économique, technologique et culturelle, en reliant la réparation historique aux inégalités mondiales contemporaines et à la transformation tournée vers l'avenir.



### Architecture institutionnelle et mécanismes de coordination

L'une des réalisations marquantes a été la mise en place d'une architecture institutionnelle solide pour soutenir le programme de justice réparatrice.

Au cœur de cette architecture figurait la création de l'équipe de coordination de l'UA sur les réparations, coordonnée par la Direction des citoyens et de la diaspora (CIDO). Ce mécanisme a réuni les départements, les organes, les unités autonomes, les institutions spécialisées de l'Union, ainsi que les bureaux de représentation et de liaison, intégrant les réparations dans tous les domaines politiques.

Conformément à la décision AU/Dec.884 de la Conférence et après approbation du mandat par le Conseil exécutif par le biais de la décision EX.CL/Dec.1311(XLVII), la CIDO a coordonné la constitution du Comité d'experts sur les réparations (AUCER) ainsi que du Groupe de référence des experts juridiques (AULER), et a convoqué leurs réunions inaugurales dans les locaux de l'UA du 15 au 19 décembre 2025.

Ces réunions ont été couronnées de succès, chaque mécanisme ayant constitué son bureau et adopté des conclusions concertées, notamment des documents-cadres de fond destinés à guider les délibérations futures. Ces mécanismes ont également créé des groupes de travail chargés d'examiner les questions relatives à la gouvernance mondiale, aux réparations structurelles, aux réparations économiques, environnementales, culturelles, scientifiques et éducatives, ainsi qu'à la sensibilisation, à la communication et à la production de connaissances. Les groupes de travail se sont penchés sur les sources applicables du droit international dans une perspective afrocentrique, la classification et la qualification des crimes historiques, les pratiques et modalités comparatives en matière de réparations, et les stratégies de mobilisation juridique.

À la suite de ces réunions inaugurales, le Bureau du Champion de l'Union africaine pour la promotion de la cause de la justice et le paiement des réparations aux Africains, S.E. le Président de la République du Ghana, a aimablement proposé d'accueillir la première réunion conjointe des bureaux des deux mécanismes à Accra, au Ghana, les 9 et 10 février 2026, renforçant ainsi la coordination et favorisant la fertilisation croisée entre les deux mécanismes.

### Intégration à l'échelle du système et allocation des ressources

Une contribution notable des décisions de l'Assemblée a été de faire passer le traitement des réparations d'une initiative autonome à une priorité transversale de l'Union. La Commission a lancé des processus visant à désigner les réparations comme une question

et un projet phares, directement liés à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et aux cadres de performance du STYIP.

Les considérations relatives à la justice réparatrice ont été intégrées dans la révision du Plan stratégique 2024-2028 de l'UA et dans la préparation du document-cadre budgétaire 2027.

Dans le même ordre d'idées, la Commission s'est engagée auprès des États membres à renforcer l'intégration du programme de réparations au niveau national en les encourageant à accueillir une conférence annuelle sur ce thème, renforçant ainsi l'appropriation et la mise en œuvre aux niveaux national et régional.

### **Définition des priorités et plaidoyer**

Tout au long de l'année, des initiatives thématiques et sectorielles alignées sur le programme de réparations ont été menées dans l'ensemble du système de l'UA. La définition des priorités a été réalisée en consacrant les délibérations centrales des grands événements organisés par l'UA au thème de l'année. Les efforts de plaidoyer ont mis l'accent sur les engagements multipartites en matière de justice et de réparations, faisant progresser de manière cohérente les priorités établies dans les décisions continentales et les résultats collectifs.

Le renforcement de la coordination entre les pays africains, par l'intermédiaire des missions permanentes de l'UA à Genève, New York, Bruxelles et Washington, s'est avéré essentiel pour promouvoir une stratégie cohérente. Cette coordination a contribué à l'adoption de résolutions clés au sein du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale des Nations unies, qui ont placé la justice réparatrice au centre des délibérations au sein du système des Nations unies.

Ces efforts ont combiné un plaidoyer diplomatique, un engagement auprès des organes conventionnels et des voies juridiques stratégiques, notamment des discussions sur les avis consultatifs et l'élaboration de normes, élargissant ainsi les moyens par lesquels l'Afrique fait progresser son programme de réparations.

Conformément à la décision 903, la Commission a coordonné avec la République algérienne démocratique et populaire l'organisation de la Conférence internationale sur les crimes du colonialisme en Afrique : vers la réparation des injustices historiques par la criminalisation du colonialisme, qui s'est tenue du 30 novembre au 1er décembre 2025, qui a débouché sur la Déclaration d'Alger.

De même, conformément à la décision 913, la Commission a coorganisé avec la République togolaise le 9e Congrès panafricain, qui s'est tenu à Lomé du 8 au 12 décembre 2025 sur le thème « Le renouveau du panafricanisme et le rôle de l'Afrique dans la réforme institutionnelle multilatérale : mobiliser les ressources et réinventer l'action ». Ces événements marquants ont encore renforcé la mobilisation du continent et de la diaspora autour de la justice et des réparations.

La Commission a également renforcé sa collaboration avec la société civile, reconnaissant que des progrès durables en matière de réparations nécessitent une large appropriation par la société et un engagement intergénérationnel.

### **Partenariats et engagement multilatéral**

La mise en œuvre du protocole d'accord entre l'UA et la CARICOM sur le renforcement de l'engagement envers les personnes d'ascendance africaine, ainsi que la tenue du deuxième sommet Afrique-CARICOM dans les locaux de l'UA, ont abouti à l'adoption de la Déclaration d'Addis-Abeba sur le partenariat transcontinental en faveur de la justice réparatrice.

L'engagement avec le système des Nations unies, en particulier l'UNESCO et l'Instance permanente des Nations unies sur les personnes d'ascendance africaine, a encore renforcé le leadership normatif de l'Afrique. La justice réparatrice a été articulée selon une approche historique, mais aussi en relation avec les défis contemporains et émergents, y compris les inégalités numériques et les asymétries structurelles mondiales. Les préparatifs sont en cours pour accueillir, pour la première fois sur le sol africain, une session annuelle de l'Instance permanente dans les locaux de l'UA à Addis-Abeba.

Le thème de l'année a également occupé une place importante lors du 7e sommet Union africaine-Union européenne, où, pour la première fois, la déclaration conjointe a reconnu et profondément regretté les souffrances indicibles causées par la traite négrière, le colonialisme et l'apartheid, réaffirmé son soutien à la Déclaration et au Programme d'action de Durban, et salué les contributions durables des Africains et des personnes d'ascendance africaine à la définition des relations futures.

Cet engagement diplomatique constitue une base solide pour la transition de l'Union vers la Décennie de la justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par le biais des réparations (2026-2035).

### **Lacunes persistantes et perspectives d'avenir**

Si l'Année des réparations a permis de réaliser des progrès substantiels, la période à l'étude a également révélé des lacunes structurelles qui nécessitent une attention urgente, notamment les contraintes en matière de ressources humaines, la mise en œuvre complète et le financement durable des mécanismes d'experts, ainsi qu'un engagement plus profond au niveau national.

Au niveau international, il reste nécessaire d'élargir et d'approfondir les partenariats et de mobiliser un soutien politique et institutionnel durable en faveur de la justice réparatrice au sein du système des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

L'Union africaine est entrée dans une nouvelle phase cohérente d'action continentale, faisant preuve de clarté morale et de leadership politique dans la promotion de la justice et des réparations. L'année 2025 devrait être considérée non seulement comme une étape symbolique, mais aussi comme le fondement d'une architecture continentale de réparations durable et sans précédent, unique dans le système multilatéral.

Dans ce contexte, j'appelle clairement les États membres, les partenaires et les institutions mondiales à passer résolument de la reconnaissance à la restitution, à la réforme et à la réparation, par des changements politiques concrets, des réformes institutionnelles et des engagements matériels qui traitent les séquelles durables des crimes historiques et coloniaux.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à S.E. John Dramani Mahama, président de la République du Ghana, pour son inestimable contribution en tant que Champion de l'Union africaine pour la justice et les réparations envers les Africains.

La tâche qui nous incombe consiste à faire en sorte que la justice réparatrice devienne l'héritage déterminant d'une solidarité panafricaine durable.



*« Les Africains ne demandent pas seulement une reconnaissance, mais un cadre juridique international qui ouvre la voie à la guérison, à la responsabilité et à une justice réparatrice ».*

S.E. John Dramani Mahama  
Président de la République du Ghana  
Champion de l'UA pour les réparations



Accélérer la transformation de l'Afrique grâce aux Objectifs ambitieux du deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

L'Agenda 2063 constitue le plan stratégique de l'Afrique pour une croissance transformatrice — une voie visionnaire vers un continent prospère, intégré et autosuffisant. En tant que cadre phare de développement de l'Union africaine, il reflète notre ambition commune en faveur d'un progrès inclusif, de la résilience économique et de la dignité collective. Le deuxième Plan décennal de mise en œuvre (2024–2033) fait progresser cette vision à travers sept Objectifs ambitieux ciblés, répondant aux priorités de développement les plus urgentes de l'Afrique tout en tirant parti des opportunités émergentes afin de générer un impact à grande échelle.

Le présent rapport annuel 2025 marque une étape essentielle dans notre parcours de mise en œuvre. En évaluant les progrès réalisés par rapport aux Objectifs ambitieux du deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, nous renforçons la redevabilité, affinons les stratégies et accélérons la mise en œuvre. Chaque Objectif ambitieux, fondé sur des interventions basées sur des données probantes et des solutions portées par les citoyens, illustre notre détermination à traduire les aspirations en résultats concrets et mesurables.

Pour concrétiser la vision de l'Agenda 2063 d'une Afrique prospère, unie et influente à l'échelle mondiale, les objectifs stratégiques, répartis entre les sept (7) Objectifs ambitieux et un Objectif ambitieux transversal, constituent un cadre d'action ciblé. Ils favorisent la transformation économique, renforcent la gouvernance, font progresser le développement social, élargissent la connectivité et l'innovation, et rehaussent la position de l'Afrique sur la scène mondiale — garantissant des bénéfices réels pour les citoyens d'aujourd'hui tout en construisant un avenir plus solide pour les générations futures.

### 3.1 OBJECTIF AMBITIEUX 1 : CHAQUE ÉTAT MEMBRE DE L'UNION AFRICAINE ATTEINT AU MOINS LE STATUT DE PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE

L'objectif ambitieux 1 du deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 établit un objectif déterminant : garantir que chaque État membre de l'Union africaine atteigne au moins le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2033. Cette ambition constitue le principal moteur de la transformation économique de l'Afrique, visant une augmentation du revenu par habitant à un minimum de 3 048 dollars EU. Pour y parvenir, le plan exige une transition vers des économies résilientes et diversifiées, capables de soutenir une croissance annuelle du PIB de 6%. Cette croissance sera stimulée par l'industrialisation, l'expansion des secteurs de haute technologie et du tourisme, ainsi que par une impulsion stratégique visant à porter le commerce intra-africain à 30% du volume total des échanges.<sup>2</sup>

Le deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 appelle également au doublement de la productivité agricole afin de réduire la dépendance

*“ Le partenariat entre l'Union africaine et les Nations unies a été revitalisé, pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des Objectifs de Développement Durable (ODD), réaffirmant la nécessité d'une architecture unifiée de coopération au développement. ”*

S.E. Alassane Dramane Ouattara  
Président de la République de Côte d'Ivoire  
Champion de l'UA pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063



*« Nous avons réaffirmé une vérité fondamentale : le secteur privé est le moteur indispensable de la croissance inclusive et du développement durable de l'Afrique... L'Afrique est sans équivoque ouverte aux affaires ».*

S.E. Mahmoud Ali Youssouf  
Président de la CUA, TICAD 9

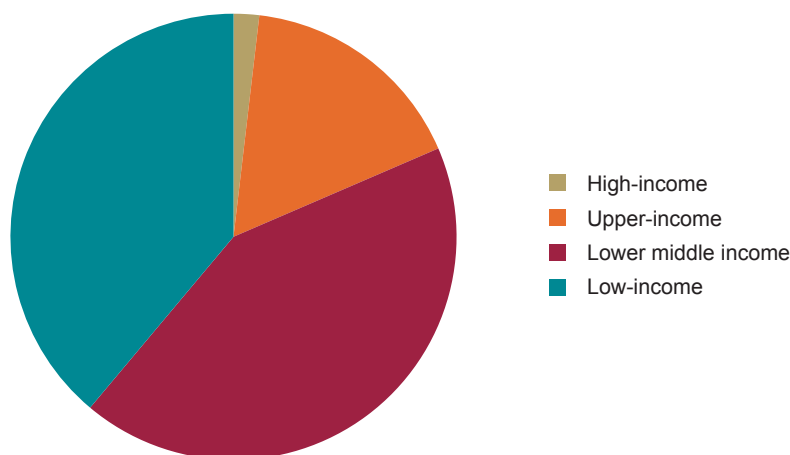


<sup>2</sup> Commission de l'Union africaine- Bureau de la planification et de la mise en œuvre (OSPD), 2025.

aux importations alimentaires, tout en exploitant simultanément l'économie bleue pour maximiser le potentiel de la pêche, du transport maritime et de l'énergie. Ces secteurs productifs sont soutenus par un cadre de systèmes financiers solides, conçu pour développer les marchés de capitaux, accroître les ratios recettes fiscales/PIB et réduire les flux financiers illicites. Afin de protéger ces acquis, la stratégie intègre des mesures de résilience climatique, notamment la mise en œuvre d'une gestion durable des terres pour minimiser les pertes économiques liées aux chocs environnementaux.

La réalisation de ces ambitions nécessite une approche multidimensionnelle englobant des politiques prudentes et un renforcement de la mobilisation des ressources nationales, l'harmonisation des plans nationaux de développement avec les objectifs continentaux afin de libérer le potentiel productif de l'Afrique, ainsi que des investissements massifs dans le capital humain, les infrastructures numériques et physiques, la technologie et l'innovation, pour bâtir des économies compétitives génératrices d'emplois décents.

Les progrès vers cet objectif ambitieux restent inégaux à travers le continent. Alors que plusieurs pays ont atteint le statut de revenu intermédiaire, beaucoup restent vulnérables aux chocs économiques. Selon les classifications des pays par niveau de revenu de la Banque mondiale (exercice 2025, effectives au 1<sup>er</sup> juillet 2024), la répartition des économies africaines est la suivante<sup>3</sup>:



*Classification des pays par revenu de la Banque mondiale (exercice 2025, applicable à compter du 1er juillet 2024), telle que fournie par l'OSPD*

Pour combler cet écart et garantir que chaque État membre atteigne le statut de revenu intermédiaire, les organes de l'Union africaine mettent en œuvre une approche multidimensionnelle et intégrée, axée sur les priorités stratégiques pour l'année 2025 :

- Croissance économique inclusive, équitable et durable
- Développement de l'industrialisation
- Valeur ajoutée pour les matières premières africaines
- Production et productivité agricoles
- Résilience face aux défis climatiques et aux catastrophes naturelles
- Investissement dans l'économie bleue

3 Commission de l'Union africaine-Bureau de la planification et de la mise en œuvre (OSPD), 2025

### 3.1.1 Résilience économique et croissance économique inclusive, équitable et durable

L'analyse économique pour 2025 identifie un resserrement critique du paysage financier pour l'Afrique, caractérisé par « une crise financière ». Ce phénomène est dû à un triple choc : la baisse de l'aide publique au développement (APD), le recul des investissements directs étrangers (IDE) et la flambée des coûts de la dette.

L'ère d'une aide au développement fiable et abondante se contracte, nécessitant de repenser fondamentalement les modèles de financement. En 2025, l'APD à destination de l'Afrique a continué de diminuer. L'impact le plus sévère est dans les secteurs de la santé et du social, où l'APD bilatérale devait chuter de 19 à 33%, retombant en dessous des niveaux pré-COVID-19. Parallèlement, les IDE subissent un ralentissement structurel.

À ces contraintes de liquidité s'ajoute une crise de l'accessibilité financière du capital. Les États africains paient actuellement une « prime de risque africaine » estimée à 2,9 points de pourcentage, ce qui se traduit souvent par des taux d'intérêt pouvant aller jusqu'à 500% plus élevés que ceux des banques multilatérales de développement. Par conséquent, le service de la dette extérieure devrait atteindre 89 milliards de dollars EU en 2025, dépassant les flux totaux d'aide au développement (60 milliards de dollars EU). Cet écart oblige les États à faire un arbitrage difficile, accordant la priorité au remboursement des créanciers au détriment du financement de l'éducation ou de la santé <sup>4</sup>.

Pour faire face à ces vents contraires, dans le cadre de l'objectif ambitieux 1, cet objectif stratégique vise à bâtir une économie africaine plus diversifiée et plus résiliente en renforçant l'industrialisation, les petites et moyennes entreprises (PME), les coopératives et la finance inclusive. Dans un contexte de durcissement des conditions financières mondiales et de montée des risques climatiques et géopolitiques, les institutions de l'UA travaillent conjointement à l'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 à travers l'intégration économique, l'amélioration de la gouvernance et le renforcement ciblé des capacités.

Parallèlement, l'Afrique renforce sa résilience environnementale, sociale et économique face aux perturbations mondiales. Les cadres continentaux tels que la stratégie de l'UA pour les PME et les initiatives émergentes du Conseil des coopératives africaines sont au cœur de cet effort. En favorisant le développement de l'économie sociale et solidaire, ces initiatives contribuent à élargir la participation à la croissance et à la création de valeur sur l'ensemble du continent. Les progrès réalisés au titre de cet objectif stratégique sont suivis à l'aide de l'Indice de diversification économique, qui mesure la performance dans les secteurs des mines, du tourisme, de la manufacture et de l'industrie.

La CUA a fait avancer le programme de la Communauté économique africaine en publiant le Rapport africain sur l'intégration 2025, fondé sur l'Indice africain synthétisé d'intégration régionale (ASRII), et en lançant une étude sur l'état de préparation à l'Union douanière et au Marché commun de l'UA. D'autres jalons ont notamment inclus la participation à d'importantes discussions commerciales mondiales, l'adoption de la Stratégie de l'UA sur le commerce électronique, la mise à jour du Plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain (BIAT) ainsi que le déploiement élargi de l'Observatoire africain du commerce, l'ensemble visant à approfondir l'intégration économique et à renforcer le rôle de l'Afrique dans le commerce mondial.



*S.E. Francisca Tatchouop Belobe, Commissaire au développement économique, au commerce, au tourisme, à l'industrie et aux mines (ETTİM)*

<sup>4</sup> Commission de l'Union africaine- Développement économique, commerce, tourisme, industrie et minéraux (ETTİM), 2025.

*L'Afrique renforce sa résilience environnementale, sociale et économique face aux ruptures globales.*

Des défis persistants continuent d'affecter la transformation économique, le développement, l'intégration et les programmes commerciaux. Il s'agit notamment de l'incertitude macroéconomique et politique, ainsi que de la lenteur dans la signature et la ratification des instruments juridiques établissant les institutions de l'UA. L'harmonisation limitée entre les politiques nationales et les cadres continentaux, l'insuffisance des ressources humaines et financières, ainsi que la lente mise en œuvre des stratégies relatives aux flux financiers illicites et à la stratégie fiscale continentale entravent la mobilisation des ressources intérieures et la viabilité budgétaire.

Afin de lever ces contraintes et d'accélérer les progrès dans le cadre de l'objectif ambitieux 1, six (6) principales recommandations ont été identifiées. Premièrement, accélérer la mise en place institutionnelle en hâtant la ratification et l'opérationnalisation des institutions financières et connexes de l'UA. Deuxièmement, permettre des décisions de haut niveau en convoquant une Conférence extraordinaire afin de convenir d'une mise en œuvre progressive assortie de calendriers et de mécanismes de financement clairs. Troisièmement, renforcer la coordination et la redevabilité en assurant l'alignement des actions de la Commission, des CER et des États membres au moyen de plans conjoints et de systèmes de suivi efficaces. Quatrièmement, améliorer l'harmonisation entre les politiques nationales et continentales afin de réduire la fragmentation réglementaire et de soutenir l'appropriation nationale des principaux cadres. Cinquièmement, renforcer les capacités et le financement en développant les compétences, la mobilisation des ressources et les mécanismes de financement mixte afin d'attirer les investissements privés. Sixièmement, améliorer la préparation aux crises en intégrant l'analyse des risques, les systèmes d'alerte précoce et la planification de contingence dans les programmes économiques et d'intégration.

En 2025, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), dans le cadre de son pilier Gouvernance économique et sociale, a lancé des activités telles que le programme Renforcement du leadership et de la gouvernance dans la gestion des finances publiques, qui a renforcé les capacités institutionnelles et humaines en matière de gouvernance, de leadership et de redevabilité dans la gestion économique de manière significative. En juin 2025, 75 responsables publics ont obtenu leur diplôme dans le cadre du programme Leadership Excellence dans le secteur public africain, tandis que le Partenariat africano-finlandais pour le renforcement des capacités fiscales en Afrique a lancé deux cours phares d'apprentissage en ligne sur la bonne gouvernance et la transparence fiscale, ainsi que sur la fiscalité de l'économie numérique, touchant plus de 1200 participants issus de 50 pays africains. Des ateliers spécialisés complémentaires sur la gestion des finances publiques en période de crise et sur la gestion des passifs éventuels ont doté 24 hauts responsables des finances publiques provenant de plus de 10 pays d'outils pratiques pour la gestion des risques budgétaires et la planification de la résilience, contribuant directement à des économies plus solides, plus diversifiées et plus résistantes aux chocs.<sup>5</sup>

Par ailleurs, les entités de l'Union africaine ont réalisé des avancées significatives dans la mise en place des fondations d'une croissance économique inclusive et durable, soutenant directement l'objectif ambitieux 1. Nos efforts collectifs ont porté sur la mobilisation des technologies de pointe, la valorisation des flux financiers issus des diasporas et la libération de l'innovation locale afin de stimuler la transformation structurelle et de bâtir des économies résilientes.

<sup>5</sup> Union africaine (UA). Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), 2025

À cet égard, les contributions d'agences spécialisées telles que l'Agence spatiale africaine, l'African Institute for Remittances, et le Conseil africain pour la recherche scientifique et l'innovation, en étroite collaboration avec les départements compétents de la CUA, font progresser cette ambition commune en favorisant l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, l'innovation, le développement tiré par le transfert des fonds et le renforcement du capital humain.

### **Agence spatiale africaine (AfSA)**

L'un des principaux objectifs de l'Agence spatiale africaine, tel qu'énoncé dans l'Acte de l'Agence spatiale africaine, est de renforcer les missions spatiales à travers l'Afrique en garantissant un accès optimal aux données, informations, services et produits issus de l'espace.



*L'inauguration de l'Agence spatiale africaine (AfSA) a eu lieu au Caire (Égypte).*

L'institutionnalisation formelle de l'Agence spatiale africaine en 2025, comprenant l'inauguration de son siège au Caire et la tenue de ses premières réunions du Conseil, a établi l'ossature de gouvernance de l'agenda spatial coordonné de l'Afrique. Des partenariats stratégiques et des protocoles d'accord avec l'Agence spatiale européenne (ESA), MEDEF International, le CNES, Roscosmos, le Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales (UNOOSA), l'ESPI, le DLR et d'autres, ainsi que l'obtention du statut d'observateur ou de membre au sein de l'UNCOPUOS et du CEOS, positionnent l'Afrique comme un acteur influent de la gouvernance spatiale mondiale et de l'économie spatiale émergente.

À travers le programme GMES & Africa (Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité) et le Programme de partenariat spatial Afrique–UE (AESPP), l'Agence spatiale africaine a fourni 19 applications opérationnelles d'observation de la Terre pour soutenir la gestion des ressources naturelles, le suivi environnemental, la résilience face aux catastrophes et la planification des politiques publiques sur le continent. Les premiers résultats issus de cas d'utilisation en agriculture de précision et en suivi des sécheresses montrent un potentiel d'augmentation des rendements, de renforcement de la sécurité alimentaire et d'amélioration de la qualité de la prise de décision économique. Parallèlement, le renforcement des capacités des jeunes scientifiques et des plateformes de concertation telles que NewSpace Africa et MASS contribuent à l'émergence d'un marché panafricain de l'innovation spatiale.<sup>6</sup>

6 Union africaine (UA). Agence spatiale africaine (AfSA), 2025.



### Importance stratégique des transferts de fonds des communautés africaines établies dans le monde pour les économies africaines

En 2025, les efforts du Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social se sont concentrés sur l'amélioration des données et de l'expertise relatives aux transferts de fonds dans les États membres, le renforcement de la compréhension des concepts liés aux transferts de fonds, de leur contribution au développement et du potentiel d'investissement des diasporas. Ces initiatives complètent le travail technique de l'African Institute of Remittances (AIR) en intégrant les questions liées aux envois de fonds et aux diasporas dans des agendas plus larges de développement social, de travail et de capital humain, reliant ainsi les flux de revenus à la protection sociale, à la résilience communautaire et aux résultats en matière de développement humain.

Le mandat de l'AIR est d'améliorer la collecte et la publication des données sur les transferts de fonds, de renforcer les cadres juridiques et réglementaires et d'appuyer les États membres dans la mobilisation des envois de fonds au service du développement social et économique.

En 2025, l'AIR a fait progresser ces objectifs en élaborant des directives pour la conception de stratégies de mobilisation des envois de fonds et d'engagement des diasporas, que des experts ont recommandé d'adopter comme document de référence harmonisé de l'Union africaine. Des directives complémentaires pour l'estimation des flux de transferts de fonds via les canaux formels et informels, en s'appuyant à la fois sur les données du Système de déclaration des transactions internationales (ITRS) et sur les enquêtes auprès des ménages, sont en cours d'affinement en tant qu'outil continental visant à harmoniser les méthodologies et à améliorer l'exactitude des données.<sup>7</sup>

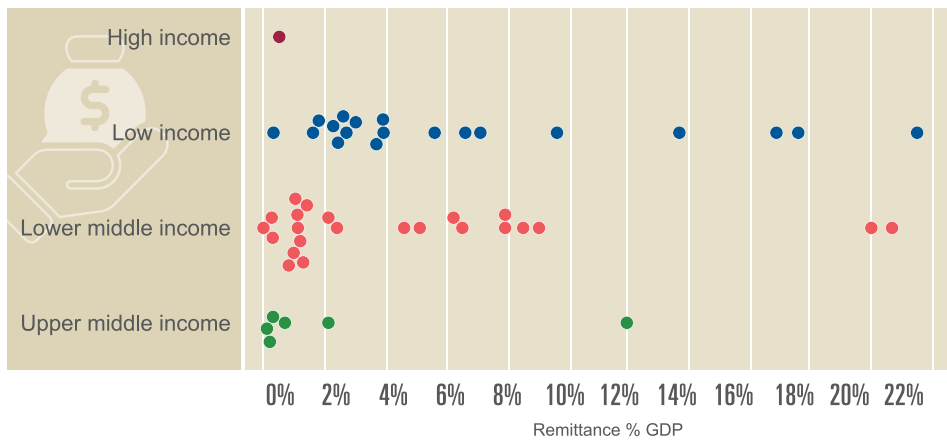
Ces interventions contribuent à l'objectif ambitieux 1 en renforçant l'impact des envois de fonds sur le développement, en accroissant la compétitivité des marchés et en réduisant les coûts de transfert, ce qui permet d'augmenter le revenu disponible, l'inclusion financière et l'investissement dans les économies locales.

« La diaspora africaine, estimée à près de 160 millions de personnes, constitue un pilier stratégique du développement : les transferts financiers ont dépassé 100 milliards de dollars en 2024 et devraient atteindre un nouveau record en 2025 [...]. Sa contribution à l'investissement, à l'innovation et au partage des connaissances doit être mieux exploitée et structurée. »

S.M. le Roi Mohammed VI  
du Royaume du Maroc  
Champion de l'UA pour  
les migrations



<sup>7</sup> Union africaine-Institut africain pour les envois de fonds (AIR), 2025.



African Futures avec AUDA-NEPAD – Part des transferts des fonds dans le PIB, 2024

### ASRIC – Innovation inclusive et communautaire

L'initiative Innovation inclusive et communautaire 2025 de l'ASRIC vise à identifier, valider et mettre à l'échelle des innovations communautaires qui répondent aux défis socioéconomiques et renforcent la science, la technologie et l'innovation (STI) en tant que moteurs de la prospérité. Avec un budget modeste, le projet a permis d'établir une base de données de 70 innovations inclusives dans 28 États membres, de lancer une cartographie régionale pour l'Afrique de l'Ouest, de l'Est et australe, et de nouer des partenariats avec 10 académies nationales des sciences et cinq (5) universités afin de documenter les innovations communautaires.<sup>8</sup>

Dans l'ensemble, le travail combiné de l'Agence spatiale africaine, de l'AIR, de l'ASRIC et de la CUA contribue à une croissance économique inclusive, équitable et durable en améliorant les données et la gouvernance, en catalysant l'innovation et en mobilisant les envois de fonds et le capital humain, rapprochant ainsi les États membres de l'UA de l'objectif commun d'atteindre et de maintenir le statut de pays à revenu intermédiaire.

### 3.1.2 Développement de l'industrialisation en Afrique

L'industrialisation constitue une voie essentielle pour la réalisation de l'objectif ambitieux 1, car elle stimule la transformation structurelle, la création d'emplois et la diversification des exportations dans les économies africaines.

En 2025, la CUA a enregistré des progrès significatifs dans la mise en œuvre du programme d'industrialisation de l'Agenda 2063. Dans ce cadre, de nombreux efforts ont été déployés dans le développement industriel, la gouvernance des ressources minérales, la promotion des PME et de l'entrepreneuriat.

Ces initiatives ont été complétées par un programme solide d'activités visant à stimuler le commerce et les investissements intra-africains.

La Foire commerciale intra-africaine (IATF) 2025, tenue à Alger du 4 au 10 septembre, a constitué une réalisation phare, réunissant chefs d'État, entrepreneurs, investisseurs, décideurs politiques et partenaires au développement. Plus de 50 exposants africains y ont présenté des innovations, tandis que des programmes phares de l'UA tels que African Women in Processing et le Programme de start-up pour la jeunesse de l'UA ont apporté un appui en matière d'incubation, d'accès aux marchés et d'adoption de technologies. Un temps fort a été le Concours de

8 Union africaine (UA). Conseil africain pour la science, la recherche et l'innovation (ASRIC), 2025

pitch de start-up de l'UA, coorganisé avec des partenaires tels que Google Hustle Academy, Afreximbank et le PNUD.



À l'occasion de l'IATF 2025, General Biotech (issu du Programme des startups de la jeunesse de l'UA) a signé un Protocole d'accord avec SPA Condor (Algérie) pour la production et la distribution de couveuses solaires pour nourrissons en Afrique et au-delà

Dans le même sens, le 16<sup>e</sup> Forum de haut niveau du secteur privé s'est tenu à Djibouti sous le thème « Tirer parti de l'économie numérique et l'innovation en Afrique », réunissant des responsables gouvernementaux, des entrepreneurs, des innovateurs et des start-up. À cette occasion, des partenariats concrets ont été annoncés, comme celui entre la start-up marocaine Mention.ma et la banque djiboutienne Saba African Bank.



Le 16<sup>e</sup> Forum de haut niveau du secteur privé de l'UA s'est déroulé du 8 au 10 décembre 2025 à Djibouti

La CUA a également coorganisé le Cinquième Forum économique et des affaires Türkiye-Afrique à Istanbul (16-17 octobre 2025), sous le thème « Naviguer dans l'incertitude économique mondiale : renforcer le partenariat Türkiye-Afrique ». -

Parallèlement, la CUA a approfondi son partenariat avec le China-Africa Business Council afin de mobiliser les investissements du secteur privé et de soutenir le commerce, l'industrialisation et le transfert de technologies.

D'autres exemples incluent les forums d'affaires organisés en marge de la TICAD 9 à Tokyo et du Sommet UA-UE à Luanda.

**L'AUDA-NEPAD** a complété ces efforts à travers son portefeuille dédié à l'industrialisation, au commerce et aux marchés. Dans le cadre du Programme pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (PAIDA), des cadres de gouvernance ont été opérationnalisés, des corridors industriels pilotes identifiés et une proposition de financement soumise à la Banque africaine de développement, tandis qu'une cartographie de référence des Zones économiques spéciales (ZES) a été réalisée et qu'une Académie des ZES a été créée afin d'intégrer les meilleures pratiques africaines et asiatiques. Un Programme des industries extractives d'un montant de 121 millions de dollars EU, harmonisé avec la Vision minière africaine, a soutenu les entreprises artisanales et les PME, ainsi que des pôles de recherche et développement. Les Accélérateurs de solutions locales ont permis de faire passer à l'échelle 46 entreprises du secteur de la santé, de créer plus de 6 000 emplois et de mobiliser 72 millions de dollars EU de capital, tandis qu'un nouvel accélérateur agroalimentaire a garanti une participation d'au moins 50% de femmes et de jeunes. En matière de facilitation des échanges, des évaluations conjointes AIDA/ZLECAf ont été pilotées, la plateforme SimpliClear déployée et l'efficacité des postes frontières à guichet unique améliorée. Dans les secteurs du tourisme et des industries créatives, des projets pilotes ont été lancés à Madagascar, en Sierra Leone et au Libéria, accompagnés d'initiatives de la campagne « Made in Africa » et des préparatifs du Jubilé d'or.

“

*« Nous appelons à des actions concrètes... Accélérer les chaînes de valeur : passer de l'extraction des matières premières à la transformation et à la fabrication locales, afin de créer des emplois et de la richesse sur le continent ».*

S.E. Mahmoud Ali Youssouf  
Président de la Commission de l'Union africaine (CUA),  
TICAD 9

**Le Centre africain d'excellence pour des marchés inclusifs (AIMEC)** est une initiative de la CUA, hébergée par la Tunisie, visant à promouvoir un développement économique inclusif à l'échelle du continent. Il appuie les États membres de l'UA dans l'élaboration de politiques favorisant un accès équitable aux opportunités de marché, en particulier pour les communautés marginalisées.



Réunion de planification stratégique de l'AIMEC, du 28 au 30 octobre 2025, à Tunis (Tunisie)

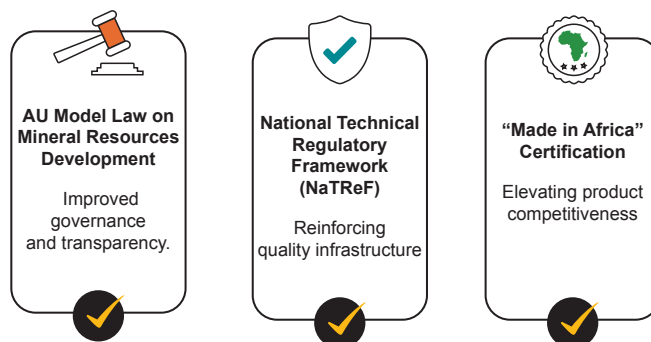
Ces interventions ont collectivement renforcé les chaînes de valeur régionales, le commerce intra-africain et l'emploi des jeunes et des femmes, tout en catalysant le développement de corridors industriels et de systèmes de marché. Les prochaines étapes porteront sur la mise à l'échelle des projets pilotes réussis, la mobilisation de financements mixtes et l'alignement de la mise en œuvre avec le pôle Capital humain et développement institutionnel, afin de garantir que les investissements dans les corridors et l'industrialisation soient accompagnés des compétences et des capacités institutionnelles nécessaires.

### 3.1.3 Valeur ajoutée pour les matières premières africaines

La création de valeur ajoutée pour les produits de base africains constitue un levier essentiel pour la réalisation de l'objectif ambitieux 1, car elle permet de transformer les matières premières en produits à plus forte valeur ajoutée, d'accroître les recettes d'exportation, de créer des emplois de qualité et de renforcer la base industrielle de l'Afrique. Cet objectif stratégique est poursuivi à travers des cadres continentaux tels que la Vision minière africaine (VMA), le Développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) et la Stratégie africaine des produits de base, les progrès étant mesurés par l'évolution de la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB.

Au plan des politiques publiques, la CUA a continué à façonner l'environnement réglementaire pour le développement industriel et minéral. Une principale étape a été l'élaboration de la Loi-type de l'UA sur le développement des ressources minérales, qui vise à améliorer la gouvernance, la transparence et l'utilisation durable des ressources minérales dans les États membres. Des progrès ont également été réalisés sur le Cadre réglementaire technique national (NaTReF) et le système de certification « Made in Africa », tous deux conçus pour renforcer l'infrastructure de qualité en Afrique et accroître la compétitivité des produits africains sur les marchés intra-africains et mondiaux. Au niveau mondial, la CUA a maintenu une forte visibilité pour l'agenda industriel de l'Afrique et a plaidé activement pour l'exploitation des minéraux essentiels de la transition énergétique afin de favoriser la diversification et des chaînes d'approvisionnement mondiales résilientes, positionnant ainsi les matières premières africaines au cœur des transitions verte et numérique.

#### RENFORCER L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE



La CUA, via le Centre africain de développement des ressources minérales (AMDC), a conduit des consultations régionales en République Unie de Tanzanie en juillet 2025 pour faire avancer la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action sur les matières premières de l'UA. Ces consultations, axées sur la Communauté de l'Afrique de l'Est, ont renforcé la coordination entre les États membres, développé les capacités nationales et convenu d'un mécanisme régional de suivi et d'évaluation avec des rapports semestriels, consolidant le rôle des matières premières comme moteurs de la transformation structurelle.

Tout au long de 2025, le Centre africain de développement des ressources minérales a activement promu le cadre africain de Classification des ressources minérales et énergétiques (AMREC-PARC), la Stratégie africaine pour les minéraux verts (AGMS) et la Vision minière africaine sur les plateformes régionales et continentales. Les principales actions comprenaient la 2<sup>e</sup> Réunion Africa Clean Power en République d'Afrique du Sud, qui a mis en relation les

AGMS avec le Fonds Commun pour l'Énergie Internationale afin de lancer le Lithium-Ion AfroHackathon ; l'atelier AMREC-PARC et GMIS Afrique australe à Lusaka, qui a approfondi la compréhension et l'adoption par les parties prenantes du système de classification ; et la réunion de lancement PanAfGeo+, qui a favorisé le renforcement des capacités en géosciences en partenariat avec l'UE et le BRGM.

### 3.1.4 Production et productivité agricoles

L'objectif ambitieux 1 de l'Agenda 2063 sur la production agricole et la productivité se concentre sur l'augmentation de la production tout en utilisant les ressources de manière plus efficace, afin que l'agriculture devienne un moteur plus fort de croissance inclusive, de compétitivité et d'amélioration des conditions de vie. Cet objectif stratégique est poursuivi à travers des réformes politiques, des programmes phares, des investissements dans la résilience et un renforcement coordonné des capacités au sein du système de l'UA.

En 2025, l'UA a convoqué avec succès la session extraordinaire de la Conférence de l'UA des chefs d'État et de gouvernement (9–11 janvier, Kampala, Ouganda), qui a approuvé la Déclaration de Kampala sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) pour transformer les systèmes agroalimentaires africains. Elle a ensuite élaboré des directives de mise en œuvre pour l'intégration dans les législations nationales de la Déclaration de Kampala et du Plan stratégique et d'action décennal du PDDAA (2026-2035), adoptés lors de la 6<sup>e</sup> session ordinaire du Comité spécialisé technique sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, et lancés conjointement avec la Déclaration de Kampala à Johannesburg (Afrique du Sud), marquant une étape majeure pour la transformation agricole et le développement durable.

L'UA a produit le 5<sup>e</sup> rapport d'examen biennal du PDDAA, l'évaluation finale dans le cadre de l'Engagement de Malabo, fournissant un état des lieux essentiel des progrès et une base pour orienter l'agenda de Kampala et les futurs investissements. En octobre 2025, elle a organisé la 21<sup>e</sup> plateforme de partenariat PDDAA, la 16<sup>e</sup> Journée de l'Afrique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ADFNS) et l'événement politique et d'apprentissage Malabo 2025 à Kigali (Rwanda), réunissant environ 450 participants issus des gouvernements, parlements, Communautés économiques régionales (CER), organisations de producteurs, groupes de jeunes et de femmes, secteur privé et partenaires au développement.



S.E. Moses Malindane Vilakati, Commissaire à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et à l'environnement durable (ARBE)

« Publié à un moment charnière, après le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires +4 et le deuxième Sommet africain sur le climat, le cinquième Rapport biennal situe la transformation agricole de l'Afrique dans le cadre des systèmes alimentaires mondiaux et des programmes d'action climatique. »

S.E. Abiy Ahmed  
Premier Ministre de la République Fédérale Démocratique d'éthiopie  
Champion de l'UA Pour l'examen Biennal du Pddaa

#### FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSFORMATION AGRICOLE 2025



La CUA a également organisé quatre événements phares faisant progresser l'Agenda 2063 et la Déclaration de Malabo : La Conférence sur la politique foncière en Afrique, la Conférence sur l'agriculture numérique, le Forum sur la création d'emplois et la Journée internationale des femmes rurales. Au total, près de 1600 participants y ont pris part (450 à la Conférence sur la politique foncière, 380 à la Conférence sur l'agriculture numérique, 500 au Forum sur la création d'emplois et 250 à la Journée internationale des femmes rurales), renforçant les cadres de gouvernance foncière et d'agriculture numérique, promouvant l'agrobusiness et les opportunités de chaînes de valeur, favorisant l'adoption des technologies et des compétences numériques, et consolidant la participation sensibles au genre et inclusive pour les jeunes.<sup>9</sup>

### **Bureau de recherche et développement sur les cultures vivrières dans les zones semi-arides de l'Union africaine (AU-SAFGRAD)**

Le Programme de recherche et développement sur les cultures vivrières dans les zones semi-arides de l'Union africaine (AU-SAFGRAD) a fait progresser l'agriculture résiliente au climat et la gestion de l'eau dans les zones semi-arides en facilitant l'intégration dans les législations nationales du Cadre de l'UA sur le développement de l'irrigation et les solutions de gestion de l'eau agricole. Lors de la 6<sup>e</sup> Conférence régionale africaine sur l'irrigation et le drainage (14–16 avril 2025, Abuja, Nigeria), AU-SAFGRAD a dirigé des discussions techniques sur les obstacles politiques et institutionnels freinant l'irrigation des petits exploitants, partageant les leçons issues de mises en œuvre réussies. AU-SAFGRAD a également contribué à la mise en place d'un Instrument mondial sur la sécheresse et la préparation dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUDL) COP17, en travaillant étroitement avec le Groupe africain de négociateurs et en soutenant les négociations sur un Protocole sur la sécheresse en vue de renforcer la préparation et la résilience.

Au chapitre de la santé animale, l'UA-BIRA a concrétisé la Plateforme numérique One Health de l'UA (AU-DOHP), désormais déployée à grande échelle dans les États membres pour intégrer les données et analyses multisectorielles. Le Programme panafricain d'éradication (PPE) (2023-2027) a été lancé en février 2025, ciblant une maladie affectant la plupart des États membres de l'UA ; et un Secrétariat du PPE dédié a été créé à UA-BIRA et des coordinateurs régionaux déployés en Afrique centrale, de l'Est, australe et de l'Ouest. UA-BIRA a développé un cadre pour une Position africaine commune sur les systèmes alimentaires d'élevage durables et résilients destiné à guider les filières à faibles émissions et résilientes au climat.

S'agissant de la production animale, UA-BIRA s'est focalisée sur l'investissement dans plusieurs pays. L'institution a également soutenu le renforcement des aires marines protégées en République gabonaise, en République de Madagascar et en République du Sénégal ; il a créé le Réseau de l'océan Indien occidental pour la pêche artisanale du poulpe afin de promouvoir la pêche durable à petite échelle, et appuyé le Centre régional de coordination du suivi, du contrôle et de la surveillance de la SADC pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et protéger la biodiversité aquatique.

9 CUA. Agriculture, développement rural, économie bleue et environnement (ARBE), 2025

Dans le domaine du commerce et du marketing, UA-BIRA a élaboré 15 positions africaines communes sur les normes de santé animale et 20 sur les normes de sécurité alimentaire pour soumission aux instances internationales de normalisation, renforçant ainsi la voix normative de l'Afrique. Au niveau régional, il harmonise les normes et procédures pour dix (10) maladies animales transfrontalières prioritaires, simplifiant les systèmes de certification et d'inspection et réduisant les barrières non tarifaires dans le cadre de la ZLECAf. Grâce à la Plateforme africaine pour le développement des marchés pastoraux, basée en République du Kenya et en République fédérale du Nigeria comme pays pilotes, UA-BIRA développe des modèles commerciaux orientés marché et des partenariats public-privé (PPP) pour attirer des investissements dans les infrastructures pastorales, la logistique et les chaînes de valeur, permettant aux pasteurs de participer au commerce régional et international.

La construction du campus de l'UA à Nairobi a débuté en mars 2025, créant un hub centralisé pour UA-BIRA, le Bureau régional Afrique de l'Est et Centre d'excellence de l'AUDA-NEPAD, l'Institut africain de transfert des fonds, la Mission de transition de l'UA en République fédérale de Somalie et le Pan African University Institute for Basic Sciences, Technology and Innovation (PAUSTI). Le campus est conçu pour rationaliser les services partagés en approvisionnement, TIC, logistique, finances, protocole, RH et sécurité, et réduire les coûts de location pour l'État hôte.

« Le lancement officiel du Programme panafricain sur l'éradication de la peste des petits ruminants s'est déroulé le 3 février 2025 à Addis-Abeba (Éthiopie) »

S.E. Mahamat Idriss Déby Itno  
Président de la République du Tchad  
Champion de l'UA pour la Lutte contre la peste des petits ruminants (PPR) 2025



## PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ MARINE ET LA PETITE PÊCHE

<b>MARINE PROTECTED AREAS (MPAS)</b>	Support provided to Gabon, Madagascar, and Senegal.	
<b>NEW NETWORK</b>	West Indian Ocean Network for Small-scale Octopus Fisheries.	
<b>ENFORCEMENT</b>	SADC Regional Monitoring, Control and Surveillance Coordination Centre (to combat IUU fishing).	

### Services d'inspection, surveillance des ravageurs et diagnostics : Capacités des organisations nationales de protection des plantes (NPPO) des États membres de l'UA

En 2025, la CUA, via le Conseil phytosanitaire interafricain (IAPSC) et AU-PANVAC, a renforcé les capacités des Organisations nationales de protection des plantes pour protéger la productivité agricole et la sécurité alimentaire.

L'Afrique a fait progresser sa voix phytosanitaire mondiale en adoptant quatre (4) normes internationales lors du CMP-19 à Rome (Italie) (17–21 mars). La construction du complexe du laboratoire AU-PANVAC à Bishoftu (Éthiopie) (mars), financé par 56 millions de dollars EU de la US Defence Threat Reduction Agency, a débuté. Cette installation renforcera le contrôle de la qualité des vaccins, le diagnostic des maladies, la surveillance, la formation et la biosécurité, contribuant directement à développer l'expertise des Organisations nationales de protection des plantes pour des systèmes agricoles résilients<sup>10</sup>.

10 Union africaine (UA). Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) et UA-PANVAC, 2025

Le Centre de l'UA pour les tiques et les maladies transmises par les tiques en République du Malawi est également actif dans ce domaine.



Mme Nardos Bekele Thomas, Directrice générale de l'AUDA-NEPAD

### AUDA-NEPAD – AFSEF (Agriculture, systèmes alimentaires et durabilité environnementale)


Sous la direction de l'AUDA-NEPAD, AFSEF a poursuivi une approche intégrée sur les systèmes alimentaires, l'action climatique et le commerce à travers des initiatives de corridors, l'harmonisation des politiques et le développement de pipelines d'investissement. Les missions d'évaluation de la préparation des pays en République du Liberia, en République de Sierra Leone, en République de Zambie et en République du Zimbabwe ont accordé les plans nationaux d'investissement avec le PDDAA, améliorant la cohérence et la capacité d'investissement. La coordination entre la SADC, le Marché commun pour l'Afrique de l'Est et australe (COMESA), et la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) a renforcé la planification conjointe et le suivi unifié, favorisant l'harmonisation inter-CER des politiques sur les systèmes alimentaires.

### Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)

Dans le cadre du Programme de facilitation de l'agrobusiness pour l'Afrique, lancé en juillet 2025, l'ACBF a soutenu la création de l'International Agribusiness Practitioners Association, en facilitant la préparation de ses statuts, son cadre de gouvernance et ses documents stratégiques, et en initiant son enregistrement légal.

Au plan opérationnel, le Matching Grant Fund a continué de catalyser des investissements climato-résilients dans les chaînes de valeur agricoles telles que le maïs, l'élevage et le cacao. Deux cohortes, comprenant 66 bénéficiaires, ont reçu un soutien opérationnel et financier pour mettre en œuvre des projets personnalisés, ainsi qu'un accès à des modules de formation ciblés visant à améliorer la compétitivité, la durabilité et la résilience.

### IMPACT DE L'AGROALIMENTAIRE DE L'ACBF

<p><b>Launch Date</b></p> <p><b>July 2025</b></p> <p>Agribusiness Facility for Africa</p>	<p><b>Matching Grant Fund Results</b></p> <p><b>66</b></p> <p>total beneficiaries across two cohorts</p>
<p><b>Key achievement</b></p> <p>Establishment and legal registration of the International Agribusiness Practitioners Association</p>	<p><b>3 Priority Value Chains</b></p> <p>Maize, Livestock and Cocoa</p> 

Globalement, ces contributions démontrent comment le leadership politique continental, le soutien scientifique et technique, le renforcement des capacités et la facilitation des investissements améliorent conjointement la production et la productivité agricoles, renforcent la sécurité alimentaire et la résilience, et font progresser les États membres de l'UA vers l'objectif commun d'atteindre au moins le statut de revenu intermédiaire.

### 3.1.5 Résilience climatique et face aux catastrophes

La résilience climatique et face aux catastrophes est un facteur essentiel pour l'objectif ambitieux 1, garantissant que la trajectoire de croissance de l'Afrique reste inclusive et durable malgré l'augmentation des risques climatiques et des aléas naturels. En intégrant la résilience dans la planification du développement, les États membres peuvent protéger les acquis durement obtenus, minimiser les pertes et soutenir une transition stable vers le statut de revenu intermédiaire.

Dans le cadre de cet objectif stratégique, les pays africains mettent en œuvre des cadres continentaux sur la biodiversité, la foresterie, la faune, le changement climatique, la météorologie, la réduction des risques de catastrophe, la gestion durable des terres et les ressources en eau. Les progrès sont mesurés par le nombre d'États membres qui appliquent substantiellement ces cadres dans des secteurs tels que l'agriculture, le développement urbain, les infrastructures et les services sociaux. Cette approche intégrée renforce la résilience environnementale, sociale et économique et aide à protéger les communautés vulnérables contre les chocs climatiques et les catastrophes.

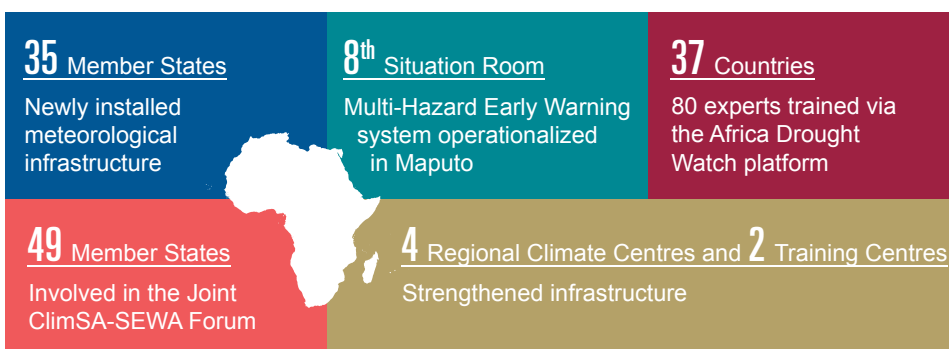
En 2025, la CUA a fourni un leadership continental solide sur l'action climatique et le financement. Elle a unifié la position de négociation de l'Afrique en invitant le Groupe africain de négociateurs sur le changement climatique et en participant activement dans les préparatifs du Second Sommet africain sur le climat, aboutissant à la Déclaration d'Addis-Abeba et à une meilleure préparation pour la COP30 à Belém (Brésil). La CUA a facilité plus de 900 millions de dollars EU de projets climatiques présentés, sécurisé 18 millions de dollars EU en accords directs, et lancé le Programme d'action pour le climat en Afrique de 58 millions de dollars EU, destiné à soutenir le développement résilient au climat et à faible émission de carbone, notamment pour les communautés côtières et riveraines. Elle a également soutenu de grands pipelines nationaux, comme les portefeuilles de 2,1 milliards de dollars EU de la République de Zambie. Le renforcement des capacités a touché 101 experts sur les CDN, RBT et le Cadre de transparence renforcé, tandis que la formation sur le financement climatique sensible au genre a bénéficié à 202 personnes (59% de femmes). La première formation jeunesse sur les négociations de la CCNUCC a formé 15 jeunes négociateurs africains, les intégrant aux forums mondiaux, assurant la continuité intergénérationnelle de la diplomatie climatique<sup>11</sup>.

« L'Afrique demeure parmi les régions les plus vulnérables au climat dans le monde, avec plus de 221 millions de personnes touchées par des catastrophes entre 2021 et 2025 »

S.E. Daniel Francisco Chapo  
Président de la République de Mozambique  
Champion de l'UA pour la Gestion des risques de catastrophes



#### RENFORCER LA PRÉPARATION CONTINENTALE



11 CUA. Agriculture, développement rural, économie bleue et environnement durable (ARBE), 2025

S'agissant de la réduction des risques de catastrophe, la CUA a renforcé ses capacités en alerte précoce et en actions anticipatoires. La huitième Salle de veille du Système africain multi-aléas d'alerte précoce et d'action rapide a été opérationnalisée à Maputo, et la plateforme Africa Drought Watch a été lancée, avec 80 experts de 37 pays formés au suivi des risques et à la détection des dangers. Le Programme africain de résilience urbaine a mis en place ses structures de gouvernance, lancé le partenariat AQILINE avec le PNUD, ONU-Habitat et PNUE, et produit la Série de connaissances sur la résilience urbaine, tandis que l'UA a officiellement rejoint la Coalition pour les infrastructures résilientes aux catastrophes. Les avancées en gouvernance incluent la présentation de la Position africaine commune sur la réduction des risques de catastrophe (DRR) lors de la Plateforme mondiale, le lancement d'un programme financé par le Danemark sur l'alerte précoce multi-aléas et l'élaboration d'une feuille de route pour opérationnaliser le Mécanisme de capacités civiles pour la préparation et la réponse aux catastrophes.

Dans le domaine des accords environnementaux multilatéraux, la CUA a contribué à consolider la voix collective de l'Afrique. Conformément aux décisions de la CMAE, le Groupe africain des négociateurs sur la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a été officiellement mis en place, ce qui a conduit à l'adoption rapide d'une Position africaine commune pour la COP20 de la CITES. La CUA a soutenu l'élaboration du Cadre africain sur les produits chimiques et les déchets pour guider la participation africaine aux négociations sur les plastiques et produits chimiques, et formé 40 jeunes négociateurs et 30 journalistes sur les Accords multilatéraux sur l'environnement. Elle a également organisé avec succès la première Conférence des Parties de la Convention révisée de Maputo sur la conservation de la nature.

Les services de météorologie et d'information climatique ont été renforcés grâce à l'installation de nouvelles infrastructures dans 35 États membres de l'UA, quatre (4) Centres climatiques régionaux et deux (2) Centres de formation, avec des experts de 40 pays formés à leur utilisation. La CUA a mobilisé 3,5 millions EUR pour le projet Space for Early Warning et lancé le Programme partenariat spatial Afrique-UE sur quatre ans (2025-2028). Des plateformes d'interface utilisateur ont été établies pour l'agriculture, la RRC, la santé et l'eau, et le Forum conjoint ClimSA-SEWA, impliquant 49 États membres de l'UA, a avancé l'intégration des services climatiques dans les politiques et la planification. Les priorités pour 2026 incluent l'achèvement du déploiement des infrastructures et l'obtention de financements supplémentaires, notamment via le Fonds vert pour le climat.<sup>12</sup>

La gestion durable des terres a été renforcée grâce à l'opérationnalisation de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (GGWI). La CUA a réuni partenaires et experts pour convenir d'un mécanisme de coordination, élaborer un plan opérationnel, mettre en place des Groupes techniques et consultatifs, et rédiger des directives sur les droits d'usage des arbres. Sept notes politiques ont été préparées pour accorder la stratégie de la GGWI avec les principaux cadres de l'UA, et des efforts de plaidoyer, notamment des webinaires de haut niveau et la campagne « We Are Generation Restoration », ont renforcé la visibilité de la restauration des terres et des solutions dirigées par les jeunes.

---

<sup>12</sup> Commission de l'Union africaine (CUA). Agriculture, développement rural, économie bleue et environnement durable (ARBE), 2025



*S.E. Dr Abiy Ahmed, Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, au Sommet africain sur le climat, Addis-Abeba (Éthiopie) (septembre 2025)*

Concernant l'eau et l'assainissement, la Vision et la Politique post-2025 pour l'eau en Afrique 2063 ont été adoptées par le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW), soutenues par un large consensus lors de la 3<sup>e</sup> Conférence africaine de mise en œuvre et de partenariat sur l'eau. Le Sommet africain sur l'investissement dans l'eau a présenté 80 projets prioritaires de 38 pays et obtenu une déclaration pour augmenter les investissements. La CUA a soutenu 11 États membres dans le développement de Programmes nationaux d'investissement en eau résiliente au climat et aidé 12 pays à préparer des idées de projets pour le Fonds vert pour le climat. Elle a également préparé le premier rapport AIPPIDA Water Investment Scorecard [Tableau de bord de l'AIP-PIDA au titre des Investissements dans le secteur de l'Eau] et le Cadre d'action lié au Thème de l'année 2026 de l'UA.

La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) a consolidé cet agenda de résilience via ses travaux sur le changement climatique et l'énergie pour l'usage productif. Le Programme African Leadership for Climate Adaptation a aidé quatre (4) institutions africaines à évoluer de structures fragmentées vers des organisations stables avec des systèmes, une gouvernance et une gestion de programme renforcés, augmentant leur indice moyen de capacité organisationnelle de 0,5 en 2022 à 0,7 en 2025<sup>13</sup>. Le Programme African School of Regulation a élargi la recherche appliquée sur la régulation de l'énergie, ajouté de nouveaux cours courts sur l'intégration des renouvelables et la régulation du marché de l'électricité, et approfondi l'engagement avec les décideurs.

### 3.1.6 Investissement dans l'économie bleue

L'investissement dans l'économie bleue constitue un levier crucial pour atteindre l'Objectif ambitieux 1, car il libère de nouvelles sources de croissance, d'emplois et de revenus à partir des océans, mers, rivières et lacs de l'Afrique tout en préservant les écosystèmes. La Stratégie africaine pour l'économie bleue fournit un cadre global pour intégrer ces opportunités dans les plans de développement nationaux et régionaux.

En 2025, la CUA a réalisé des progrès significatifs pour promouvoir une économie bleue inclusive et durable, contribuant directement à une Afrique plus prospère. Son travail combinait l'élaboration de politiques, la mobilisation d'investissements et le renforcement des capacités, en s'appuyant sur les cinq principales priorités de la Stratégie africaine pour l'économie bleue : la biotechnologie marine ; la conservation de l'environnement ; l'expansion des réseaux de transport maritime ; le développement du transport aquatique et la gestion durable des pêches ; et les ressources minérales des grands fonds marins.

13 CUA. Agriculture, développement rural, économie bleue et environnement durable (ARBE), 2025



*« La préservation des écosystèmes côtiers et marins à travers l'économie bleue, qui constitue une initiative phare de l'Union africaine, fait partie de nos priorités continentales »*

S.E. Mahmoud Ali  
Youssef  
Président de la  
Commission de l'UA,  
Déclaration à l'occasion  
du deuxième Sommet  
africain sur le climat

L'impact de ces efforts sera suivi par la contribution de l'économie bleue au PIB africain, ainsi que par des indicateurs complémentaires sur la gouvernance, l'emploi et la santé des écosystèmes.

Parmi les réalisations de 2025 figurent l'adoption de plusieurs instruments politiques majeurs renforçant la gouvernance environnementale et océanique. La Stratégie africaine de gouvernance des océans (AOGS) a été approuvée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, marquant une étape majeure vers une gestion continentale harmonisée des espaces bleus africains. Le Cadre africain sur les produits chimiques, la Vision et la Politique africaine de l'eau 2063 ont fourni des piliers supplémentaires pour gérer de manière cohérente et durable la pollution, les substances dangereuses et les ressources en eau douce. La CUA a également joué un rôle essentiel dans l'affirmation d'un leadership continental unifié lors du Second Sommet africain sur le climat, positionnant l'Afrique comme un acteur proactif dans les négociations mondiales sur le climat et les océans.

Le premier Sommet africain sur l'investissement dans l'eau, qui a réuni banques de développement, investisseurs, partenaires bilatéraux et gouvernements, a abouti à des engagements indicatifs de 10 à 12 milliards de dollars EU par an dans des projets d'investissement liés à l'eau. Ces engagements devraient renforcer la sécurité de l'eau, soutenir les chaînes de valeur de l'économie bleue et améliorer la résilience aux chocs climatiques.

Concernant l'investissement spécifique dans l'économie bleue, la CUA a renforcé la politique et la coordination pour positionner l'Afrique en tant que leader de la gouvernance océanique durable. L'adoption de la Stratégie africaine de gouvernance des océans a créé un cadre continental commun pour gérer les ressources marines et côtières, les zones maritimes et les activités liées aux océans, équilibrant usage économique et protection des écosystèmes. Pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie africaine pour l'économie bleue, la CUA a développé une Fiche d'évaluation de l'économie bleue pour suivre systématiquement les progrès et résultats. En collaboration avec UA-BIRA, elle a fourni un soutien technique à 29 États membres de l'UA et 8 CER pour accélérer la domestication de la Stratégie et le développement de politiques nationales et régionales pour l'économie bleue. Le financement de base pour ces efforts a été assuré par le Programme conjoint Commission de l'UA-PNUD et le projet Africa SIDS [petits États insulaires en développement] financé par le FEM pour 9 millions de dollars EU, qui catalysera davantage d'investissements publics et privés dans les pêcheries durables, le tourisme côtier, la conservation marine et les secteurs connexes.<sup>14</sup>



*« ...Libérer le potentiel de développement de l'Afrique grâce à l'économie bleue, tout en demeurant fermement engagés à préserver l'intégrité de son environnement marin et à sauvegarder son patrimoine océanique pour les générations présentes et futures »*

S.E. Dr. Patrick Herminie  
Président de la République des Seychelles  
Champion de l'UA pour l'Économie bleue

14 CUA. ARBE – Direction de l'environnement durable et l'économie bleue (EDEB), 2025

## LA DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE BLEUE



*These 2025 milestones strengthened the foundation for the 2030 target of \$405 billion in revenue and 57 million jobs.*

### 3.2 OBJECTIF AMBITIEUX 2 : L'AFRIQUE EST PLUS INTÉGRÉE ET CONNECTÉE

L'objectif ambitieux 2 vise la création d'un espace économique et politique unifié d'ici à 2033. Cette ambition est conçue pour faciliter la circulation fluide des personnes, biens, capitaux et données à travers une population de plus de 1,4 milliard d'habitants.<sup>15</sup> Pour y parvenir, le deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 privilégie trois piliers catalytiques : le renforcement des cadres d'intégration, l'expansion des infrastructures transfrontalières et la création d'un Marché numérique africain unique.

Le succès est défini par des Objectifs ambitieux, notamment la transposition nationale des principaux protocoles tels que le Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA), l'atteinte de 80% de la connectivité routière interafricaine et la réalisation de 50 % de la connectivité ferroviaire d'ici à 2033. En outre, le plan vise à réduire la fracture numérique en offrant un accès à Internet haut débit d'au moins 6 Mbps à 80% de la population et en mettant en œuvre l'ID numérique de l'UA.

#### CONNECTIVITÉ INTRA-AFRICAINE



*IED MUTAA et mises à jour du transport aérien 2025*

*Air traffic worldwide Flight Radar 15/11/2024 12h23*

15 Commission de l'Union africaine (CUA). Bureau de la planification stratégique et de l'exécution (OSPD), 2025

Toutefois, la réalisation de ces ambitions nécessite de surmonter une fragmentation historique importante. Les données actuelles de la CNUCED et d'Afreximbank soulignent l'ampleur de ce défi : le commerce intra-africain reste estimé à environ 16 % du commerce total (2022–2023). Cela contraste fortement avec des régions fortement intégrées comme l'Europe (~68%) et l'Asie (~59%).<sup>16</sup> Bien que la ZLECAf représente un mécanisme clé pour combler cet écart, sa mise en œuvre rencontre des obstacles pratiques. Malgré un fort soutien politique et une ratification rapide, la phase opérationnelle—comprenant les tarifs douaniers, les règles d'origine et la facilitation des douanes—est déployée progressivement, avec seulement un sous-ensemble de pays participant aux premières phases de commerce actif dans le cadre des mécanismes de la ZLECAf.

Les efforts de connectivité physique et numérique reflètent ce rythme progressif de mise en œuvre. Alors que le Réseau intégré africain de trains à grande vitesse constitue une ambition phare sous la coordination de l'AUDA-NEPAD, le programme reste actuellement largement au stade de planification et d'étude de faisabilité. Les projets nationaux de chemins de fer à écart standard progressent de manière inégale, et le réseau continental n'est pas encore opérationnel, en raison de difficultés persistantes de financement et d'interopérabilité transfrontalière, communes aux projets du Plan d'action prioritaire du PIDA. De même, bien que le secteur mobile contribue de manière significative au PIB africain, une fracture numérique importante subsiste. Les analyses régionales, notamment le State of Broadband 2025 de l'UIT, montrent que la pénétration du haut débit fixe et de la fibre à haute capacité reste faible par rapport aux standards mondiaux, créant des lacunes en couverture et en accessibilité, limitant le potentiel complet du commerce numérique.

En fin de compte, le financement des infrastructures et la facilitation du commerce restent les principales contraintes pour l'Objectif ambitieux 2. Selon la Banque africaine de développement (BAD) et Afreximbank, un écart de financement persistant pour les routes, ports et énergie, combiné à des barrières non tarifaires, freine les bénéfices immédiats de l'intégration.

En 2025, des progrès ont été réalisés pour atteindre les principales cibles de cet objectif ambitieux grâce à des actions stratégiques dans les domaines suivants :

- Mise en œuvre de la ZLECAf
- Stratégie de transformation numérique
- Connectivité des transports
- Sécurité énergétique et marchés de l'énergie
- Gouvernance financière de l'Afrique

### 3.2.1 Mise en œuvre de la ZLECAf

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) vise à accélérer le commerce intra-africain et à renforcer la position commerciale de l'Afrique sur le marché mondial en consolidant la voix et l'espace politique communs de l'Afrique dans les négociations commerciales internationales.

En 2025, l'Union africaine a mobilisé les États membres pour renforcer le rôle de la ZLECAf dans le commerce continental. Les principales initiatives comprenaient le lancement de programmes de commerce guidé, la création de Comités nationaux et régionaux de mise en œuvre, la mise en place du Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS), la mise en place du Fonds d'ajustement de la ZLECAf, le développement de corridors commerciaux et l'élimination des barrières



*M. Wamkele Mene,  
Secrétaire général du  
Secrétariat de la ZLECAf*

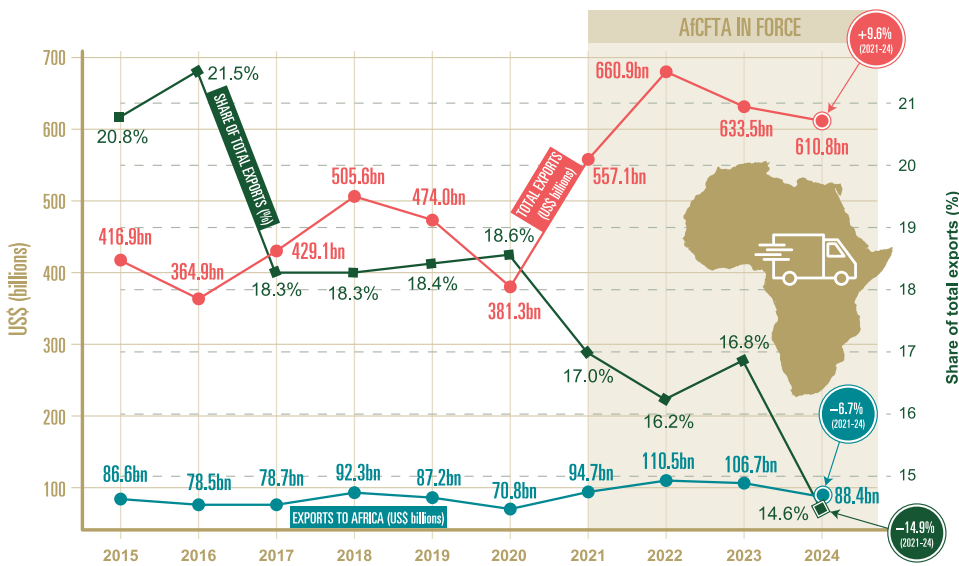
<sup>16</sup> CUNCED, AFREXIMBANK. Fourni par la CUA, Direction des infrastructures et de l'énergie (IED), 2025

tarifaires et non tarifaires. Les progrès seront mesurés par l'augmentation en pourcentage du commerce intra-africain de biens et services.

# ACCELERATION OF AFCFTA IMPLEMENTATION



## EXPORTATIONS INTRA-AFRICAINES - VALEUR, PART ET TOTAL (2015-2024)

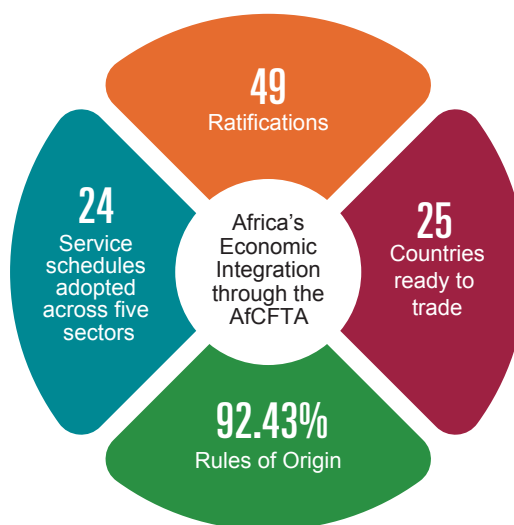


Secrétariat de la ZLECAf tiré de Trade Map (ITC)

La part des exportations intra-africaines dans le total des exportations a diminué au cours de la dernière décennie pour passer à 14,6% en 2024, y compris depuis l'entrée en vigueur de la ZLECAf (soit une baisse de 14,9% entre 2021 et 2024), ce qui indique que la croissance des exportations totales de l'Afrique s'est davantage orientée vers des pays tiers plutôt que vers d'autres partenaires africains.

Plus précisément, en 2025, le Secrétariat de la ZLECAf a continué de promouvoir l'intégration économique africaine, enregistrant des avancées substantielles en matière de ratification, de mise en œuvre et de renforcement institutionnel. En août 2025, 49 pays avaient ratifié et déposé leurs instruments de ratification, laissant cinq (5) pays en attente et l'État de l'Érythrée n'ayant pas encore signé. Dans le cadre du Protocole sur le commerce des biens, 48 des 50 listes tarifaires ont été vérifiées, 25 États parties ont publié leur disponibilité à commercer, et 92,43% des Règles d'origine ont été adoptées, avec des négociations en cours dans les secteurs du textile et de l'automobile. Des progrès ont également été réalisés dans la résolution des barrières non tarifaires et dans l'harmonisation des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Dans le cadre du Protocole sur

le commerce des services, 24 listes d'engagements spécifiques ont été adoptées dans cinq (5) principaux secteurs, et les projets de cadres réglementaires pour les services financiers et de communication ont été finalisés.<sup>17</sup>



D'autres jalons importants ont été atteints dans le cadre des protocoles connexes. Le cadre de la Politique de concurrence a progressé avec des projets de règlements du tribunal, les annexes du Protocole sur les droits de propriété intellectuelle ont été presque finalisées, et le Programme de mise en œuvre et de soutien à l'investissement (PIISP) a été adopté pour renforcer les capacités et l'harmonisation. Le Protocole sur le commerce numérique a été adopté par la Conférence de l'UA, suivi du programme Enhancing Digital Growth and Entrepreneurship (EDGE) et du premier Forum sur le commerce numérique, qui a produit un appel à l'action en 12 points, approuvé par le Conseil des ministres. Dans le cadre du Protocole sur les femmes et la jeunesse dans le commerce, un cadre de mise en œuvre et un plan d'investissement ont été lancés pour améliorer l'inclusion et l'accès aux marchés.

L'organe de règlement des différends a tenu sa 14<sup>e</sup> session, le Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la ZLECAf (AFIRM) a réalisé sa première évaluation de préparation nationale en République de Sierra Leone, et les Comités nationaux de mise en œuvre sont devenus actifs dans 37 pays. Le Livre tarifaire électronique et le Mécanisme électronique de barrières non tarifaires (BNT) ont été déployés pour simplifier les opérations douanières et faciliter le commerce.

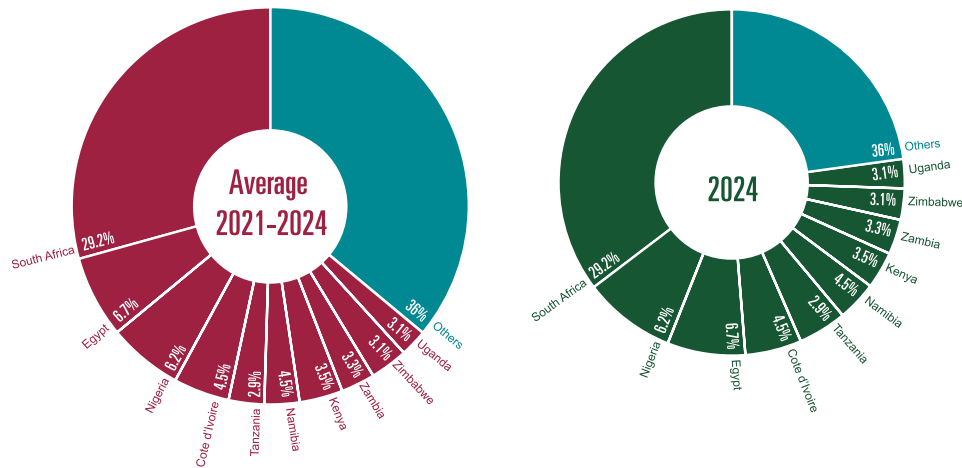
Au niveau institutionnel, le Secrétariat de la ZLECAf a consolidé sa capacité opérationnelle. Le Secrétariat a également renforcé les partenariats avec le secteur privé à travers des initiatives telles que le Plan d'action Agri-Trade, qui a favorisé le développement des chaînes de valeur de la noix de cajou et du coton ; le Programme femmes et jeunesse dans la pêche, qui a formé plus de 4700 participants (66% de femmes) et mis en relation 33 PME avec des financements ; et le Programme de l'industrie automobile, mis en œuvre avec Afreximbank et le Toyota Wessels Institute. Le Fonds d'ajustement de la ZLECAf est devenu opérationnel grâce à la facilité de crédit d'1 milliard de dollars EU d'Afreximbank et à une subvention de 10 millions de dollars EU. Parmi les principales initiatives de 2025, on peut citer BIASHARA Afrika 2025 (République togolaise), la Plateforme du secteur privé de la ZLECAf et le Forum et Festival

<sup>17</sup> Union africaine (UA). Zone de libre-échange continentale africaine, 2025.

de la ZLECAf sur le tourisme, les industries créatives et culturelles à Accra. Dix-neuf entreprises commerciales de la ZLECAf ont également été créées dans neuf pays pour renforcer le commerce intra-africain.<sup>18</sup>

La deuxième édition du Forum des affaires de la ZLECAf s'est tenue à Marrakech (Maroc), sur le thème « Ensemble pour une mise en œuvre efficace de la Zone de libre-échange continentale africaine », les 11 et 12 décembre 2025. Le Forum a offert une opportunité de discuter de la mise en œuvre de la ZLECAf et de ses perspectives d'avenir. Il a également inclus une masterclass pour les jeunes entrepreneurs africains intitulée « Faire de la promesse de la ZLECAf une réalité ».

### PARTAGER VERS LES EXPORTATIONS INTRA-AFRICAINES



Secrétariat de la ZLECAf, source : TradeMap (ITC)

Sur la période 2021-2024, la contribution des dix premiers pays au classement des exportations intra-africaines est restée globalement stable en moyenne. Cette figure montre que les années ayant suivi l'entrée en vigueur de la ZLECAf n'ont pas modifié l'ordre des contributions des pays africains au commerce intra-africain.

Sur le plan stratégique, la ZLECAf a positionné l'Afrique pour répondre collectivement aux dynamiques mondiales changeantes, en favorisant l'industrialisation durable à travers l'Initiative africaine pour l'industrialisation verte (AGII). Les leçons tirées de la mise en œuvre ont souligné que l'engagement politique fort, des données fiables, la capacité institutionnelle et l'implication du secteur privé sont essentiels pour maintenir l'élan. Les contraintes en ressources et la capacité nationale inégale demeurent des défis, nécessitant un soutien technique et un financement prévisible.

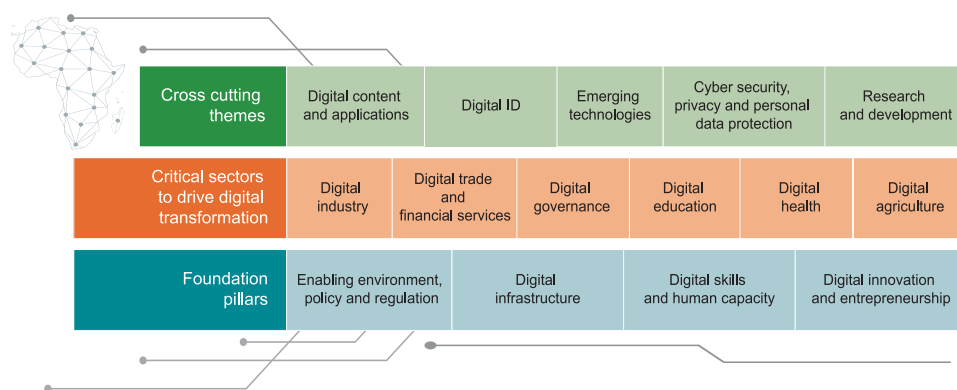
Pour l'avenir, les priorités incluent l'achèvement des négociations sur les Règles d'origine, la prévention et le règlement des différends en matière d'investissement, les annexes sur les droits de propriété intellectuelle (DPI), ainsi que le Protocole sur les femmes et la jeunesse dans le commerce. Le Secrétariat se concentrera également sur le renforcement institutionnel, la numérisation des systèmes douaniers, l'expansion des entreprises commerciales de la ZLECAf et la mise en œuvre complète du Fonds d'ajustement. Le renforcement de la participation du secteur privé, la promotion de l'industrialisation verte et le développement du commerce numérique resteront au cœur des efforts visant à construire un marché africain dynamique, inclusif et pleinement intégré.

18 Union africaine (UA). Zone de libre-échange continentale africaine, 2025

### 3.2.2 Stratégie de transformation numérique

La transformation numérique de l'Union africaine sera pilotée à travers des stratégies complètes d'éducation numérique et de transformation numérique. Ces cadres permettent aux nations de construire des infrastructures numériques essentielles tout en développant chez les citoyens des compétences numériques de base, intermédiaires et avancées – favorisant un accès plus large aux services numériques, la participation aux économies basées sur les données et l'augmentation des opportunités commerciales. Les progrès devraient être suivis à travers quatre (4) principaux indicateurs : les niveaux de compétences numériques de la population, la croissance de l'accès à Internet ventilée par genre, par niveau d'utilisateur et par couverture rurale, les points d'échange Internet régionaux / centres de données mis en place, et les États membres mettant en œuvre des stratégies numériques continentales au niveau national.

#### UN CONTINENT TRANSFORMÉ NUMÉRIQUEMENT POUR LA PROSPÉRITÉ ET L'INCLUSION



Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030)

La CUA a accéléré la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020–2030), en mettant en place des systèmes de coordination et de suivi renforcés à travers le continent. Grâce au Cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) et à son outil de données en ligne, adopté par 35 États membres de l'UA, l'Afrique a obtenu une plateforme unifiée pour suivre les progrès numériques et harmoniser les politiques nationales.

Les principales avancées comprenaient le renforcement de la Stratégie continentale de cybersécurité pour faire face aux menaces croissantes, la mise en œuvre du Cadre de politique sur les données de l'UA avec 22 États membres, et l'adoption du Cadre d'interopérabilité de l'UA pour l'identification numérique afin de promouvoir des services transfrontaliers sécurisés. L'année a également été marquée par l'adoption de la Stratégie continentale sur l'intelligence artificielle (IA) et un Dialogue de haut niveau sur l'IA pour la prospérité de l'Afrique, renforçant le leadership numérique et l'engagement mondial de l'Afrique.<sup>19</sup>

Ensemble, ces étapes ont permis à l'Afrique de tirer parti de la transformation numérique comme moteur de productivité, de compétitivité et de croissance inclusive, tout en soulignant l'importance des investissements dans la cybersécurité, les compétences numériques et la souveraineté des données.

19 Commission de l'Union africaine (CUA). Direction des infrastructures et de l'énergie (DIE), 2025

**Dans le cadre des Indicateurs africains de science, technologie et innovation (ASTII) et de la STISA-2034 de l'AUDA-NEPAD**, les politiques de STI ont été renforcées en République togolaise, au Royaume d'Eswatini, en République du Mali et en République du Rwanda, soutenues par un engagement de 50 millions de dollars canadiens de la Science Granting Councils Initiative (SGCI). Grâce au Calestous Juma Executive Dialogue (CJED) et au Panel de haut niveau de l'Union africaine sur les technologies émergentes (APET), plus de 350 décideurs politiques et scientifiques ont été formés à la diplomatie scientifique, tandis que 120 jeunes innovateurs ont reçu un soutien ciblé pour développer leurs idées. Les partenariats avec l'UA, la BAD et la BADEA ont renforcé la collaboration, et plus de 25 millions d'euros ont été mobilisés pour stimuler la recherche et le développement et renforcer les écosystèmes d'innovation.

### 3.2.3 Connectivité des transports

Les nations africaines doivent renforcer la mise en œuvre des principales initiatives de connectivité, notamment le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le Réseau autoroutier transafricain (10 corridors prioritaires), le Réseau ferroviaire intégré africain (13 liaisons pilotes), les études sur l'efficacité portuaire, le Forum continental des ports intelligents et le projet pilote du Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA). Ces efforts intégrés renforceront les réseaux continentaux routiers, ferroviaires, aériens et maritimes. Les progrès devraient être mesurés à travers cinq (5) indicateurs : la construction de routes dans le cadre du Réseau autoroutier transafricain (TAH), le développement ferroviaire du Réseau ferroviaire intégré africain (AIRN), les gains d'efficacité portuaire, l'expansion des droits de trafic aérien et les corridors multimodaux opérationnels.<sup>20</sup>



*« Au rang des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du MUTAA figurent : (1) la création de 113 nouvelles liaisons, dont dix-neuf sont exploitées avec des droits de trafic de cinquième liberté ; (2) le nombre de passagers transportés sur ces nouvelles liaisons est estimé à plus de trois millions ; (3) une augmentation de la connectivité de 23%, contre 19% en 2023 ; et (4) la signature de plus de 80 accords bilatéraux de services aériens entre les États africains. »*

S.E. Faure Essozimna Gnassingbé  
Président du Conseil de la République togolaise  
Champion de l'UA pour le MUTAA



*Depuis 2019, 113 nouvelles liaisons intra-africaines, dont dix-neuf (19) liaisons de cinquième liberté, ont été lancées, ajoutant 800 millions de dollars américains au PIB et créant 60 000 emplois.*

*DIE MUTAA et mises à jour sur le transport aérien 2025*

20 Commission de l'Union africaine (CUA). Direction des infrastructures et de l'énergie (DIE), 2025

La CUA a réalisé des progrès notables dans la connectivité aérienne, ferroviaire, routière et maritime. Dans le cadre du Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA), la libéralisation s'est étendue à 38 signataires, avec 26 États membres de l'UA ouvrant pleinement leurs marchés. Depuis 2019, 113 nouvelles liaisons intra-africaines, dont dix-neuf (19) liaisons bénéficiant de droits de trafic de cinquième liberté, ont été lancées, contribuant à hauteur de 800 millions de dollars EU au PIB et créant 60 000 emplois. Le Mécanisme de règlement des différends du MUTAA et le Programme africain de données sur l'aviation sont devenus opérationnels, et l'Afrique a obtenu huit sièges au Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), affirmant une voix continentale unifiée.<sup>21</sup>

La mise en œuvre du Réseau ferroviaire intégré africain (AIRN) a progressé avec 13 liaisons prioritaires en cours de développement, incluant de forts progrès sur les corridors Dar es Salaam–Mwanza et Mombasa–Naivasha. Une Stratégie de réforme du secteur ferroviaire et un Cadre d'interopérabilité sont en cours de préparation avec l'AUDA-NEPAD pour harmoniser les normes et stimuler les investissements.

Le Secrétariat de l'Observatoire africain de la sécurité routière (AfRSO) a été créé, avec 35 coordinateurs formés aux systèmes numériques de données sur la sécurité. Une enquête de référence à travers la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'UMA a été lancée pour guider l'harmonisation des cadres de transport routier. Parallèlement, le Forum africain des ports verts (AGPF) a promu des ports à faible émission de carbone et résilients au climat, en ligne avec la Charte révisée du transport maritime, renforçant la poursuite par l'Afrique d'un transport durable et intégré dans le cadre de l'Objectif ambitieux 2.

La CUA a fait progresser la transformation des infrastructures africaines dans le cadre du Plan d'action prioritaire du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA-PAP 2), cadre continental pour des infrastructures intégrées, résilientes au climat et créatrices d'emplois.

Le Sommet de Luanda sur le financement du développement des infrastructures en Afrique (28 – 31 octobre 2025) a été conçu comme une plateforme de haut niveau pour accélérer le financement des infrastructures africaines sous le thème : « Capital, corridors, commerce : Investir dans les infrastructures pour la ZLECAF et la prospérité partagée » Co-organisé par l'Angola, la CUA et l'AUDA-NEPAD, le Sommet vise à mobiliser des capitaux mixtes, améliorer la bancabilité des projets et promouvoir les investissements transfrontaliers conformes au PIDA, à l'Agenda 2063 et à la ZLECAF. La Déclaration de Luanda a réaffirmé l'engagement de l'Afrique à mobiliser des ressources nationales et à opérationnaliser l'Alliance des Institutions financières multilatérales africaines (IFMA) pour combler les déficits de financement annuels estimés entre 130 et 170 milliards de dollars EU.



21 Commission de l'Union africaine (CUA). Direction des infrastructures et de l'énergie (DIE), 2025

### 3.2.4 Sécurité énergétique et marchés de l'énergie

La sécurité énergétique sert de base pour les Objectifs ambitieux 1 et 2, à travers la fourniture d'énergie fiable, abordable et propre nécessaire pour stimuler l'industrialisation, la croissance inclusive et la transformation structurelle. Accompagnée par des infrastructures résilientes et la connectivité numérique, elle pousse tous les États membres au statut de pays à revenu intermédiaire.

La CUA promeut cet objectif à travers l'harmonisation des politiques, la coordination des programmes et le soutien technique, grâce à cinq (5) projets phares de l'Agenda 2063 : le Réseau Ferroviaire intégré africain (AIRN), le Marché unique de l'électricité en Afrique (AfSEM) qui vise à créer le plus grand système électrique interconnecté au monde, desservant 1,3 milliard de personnes dans les pays de l'UA, le Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA), la Stratégie de transformation numérique et l'Initiative en matière de cybersécurité.<sup>22</sup>

Des initiatives complémentaires, telles que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et la Stratégie africaine pour l'efficacité énergétique (AEES), appuient la sécurité énergétique grâce à des infrastructures électriques transfrontalières et des gains d'efficacité dans l'ensemble des secteurs, avec le suivi des pourcentages de la population ayant accès à une électricité fiable et abordable, ainsi qu'à des solutions de cuisson propres.

Ces efforts constituent le socle d'un développement tiré par les infrastructures, stimulant le commerce, l'inclusion numérique et l'industrialisation verte.

En 2025, la CUA a démontré que la prospérité de l'Afrique repose sur la connectivité : des réseaux électriques solides qui alimentent les foyers et les industries, des corridors de transport pour les personnes et les marchandises, et des systèmes numériques qui relient marchés et communautés, traduisant les Objectifs ambitieux de l'Agenda 2063 en résultats tangible grâce à des partenariats stratégiques, des politiques tournées vers l'avenir et des mécanismes de financement innovants.

L'intégration énergétique de l'Afrique progresse au Plan directeur du système électrique continental, qui cartographie les infrastructures essentielles pour établir un marché électrique unifié à l'échelle continentale. Cette ambition passe par l'exécution coordonnée du Marché unique de l'électricité en Afrique (AfSEM) et de la Stratégie africaine d'efficacité énergétique pour relier les réseaux nationaux et optimiser l'utilisation de l'énergie. Les progrès suivent quatre (4) indicateurs majeurs : des pools électriques opérationnels avec échanges actifs, de nouvelles lignes de transmission transfrontalières achevées, la croissance de la capacité de production et l'expansion de la capacité des raffineries de pétrole.

En 2025, le Marché unique de l'électricité en Afrique a gagné en dynamisme, dès lors que la première Réunion technique de haut niveau a validé le plan de gouvernance et de mise en œuvre de l'AfSEM, pendant que les structures de supervision prenaient forme. La CUA a également lancé le Plan décennal d'investissement dans les infrastructures à l'intention du Groupe de travail du G20 sur les transitions énergétiques, présentant la feuille de route de l'Afrique pour la connectivité énergétique transfrontalière.

Le Sommet de l'UA a adopté la Stratégie continentale sur l'hydrogène vert, positionnant l'Afrique comme un hub mondial de l'énergie propre. Les actions de soutien comprenaient la Boîte à outils de régulation des mini-réseaux



*S.E. Lerato Dorothy Mataboge, Commissaire aux infrastructures et à l'énergie (I&E)*

<sup>22</sup> CUA, AfSEM, AIRN, MUTAA, la Stratégie de transformation numérique et les Initiatives en matière de cybersécurité – Direction des infrastructures et de l'énergie (DIE), 2025

africains, le premier Dialogue continental sur l'électrification rurale et l'expansion du Geothermal Risk Mitigation Facility en République fédérale du Nigeria et au Royaume d'Eswatini. L'AFREC a commencé à élaborer une Stratégie d'accès à l'énergie pour les États insulaires africains afin de promouvoir les systèmes d'énergie renouvelable.

La Stratégie et le Plan d'action africains pour l'efficacité énergétique ont fixé des objectifs visant à améliorer la productivité énergétique de 50% d'ici à 2050. Les préparatifs ont débuté pour l'Alliance et le Fonds africains pour l'efficacité énergétique, visant à mobiliser 3 milliards de dollars EU d'ici à 2030. L'AFREC a également validé la Stratégie africaine de transition énergétique, soutenant les projets pilotes de décarbonisation en République de Gambie, en République du Botswana et en République de Madagascar. Les actions de renforcement des capacités et les systèmes de données de l'AFREC continuent de soutenir la transition énergétique de l'Afrique, faisant progresser l'Objectif ambitieux 1 : prospérité durable et inclusive.<sup>23</sup>

En 2026, la CUA se focalisera sur la concrétisation de l'AfSEM à travers l'harmonisation réglementaire, le développement des capacités régionales et l'investissement ciblé dans les interconnecteurs de transmission, tout en faisant la promotion du Fonds du MUTAA et du Plan directeur des infrastructures aériennes afin d'engager la libéralisation et la compétitivité du transport aérien.

Parmi d'autres mesures prioritaires figurent la finalisation de l'examen à mi-parcours du PIDA et l'extension du vivier de services d'experts à des projets à fort impact, le renforcement de la cybersécurité, l'interopérabilité de l'identification numérique et la gouvernance de l'intelligence artificielle afin de sécuriser une transformation numérique, l'intensification du financement climatique prévu par les processus de Luanda et autres, et le soutien aux pools énergétiques et institutions nationales des CER, avec un fort accent sur l'inclusion des femmes et des jeunes.

### 3.2.5 Gouvernance financière de l'Afrique

La CUA a renforcé la résilience économique et la transformation de l'Afrique dans un contexte d'austérité financière à l'échelle mondiale, de niveaux d'endettement élevés et de volatilité des matières premières. Les efforts se sont concentrés sur le financement inclusif, durable, la gestion effective de la dette et la mobilisation des ressources nationales pour soutenir la stabilité macroéconomique et promouvoir les priorités de l'Agenda 2063.

Dans le cadre du projet phare sur les Institutions financières de l'Union africaine (IFUA), les progrès ont continué vers l'opérationnalisation de la Banque africaine d'investissement (22 signatures, six (6) ratifications), du Fonds monétaire africain (12 signatures, deux (2) ratifications), et un accord pour le siège auprès de la République du Cameroun) et de la Banque centrale africaine via le projet de statuts révisés de l'Institut monétaire africain (IMA), validé pour examen juridique avant adoption en 2026. Le Mécanisme africain de stabilité financière a également été approuvé pour examen par la Conférence. Par ailleurs, la Bourse panafricaine s'est développée grâce au Projet de liaison des bourses africaines, reliant désormais 11 places boursières dans 18 pays afin d'améliorer la liquidité et les flux d'investissement.<sup>24</sup>

23 Commission de l'Union africaine (CUA). AFREC, Direction des infrastructures et de l'énergie (DIE), 2025

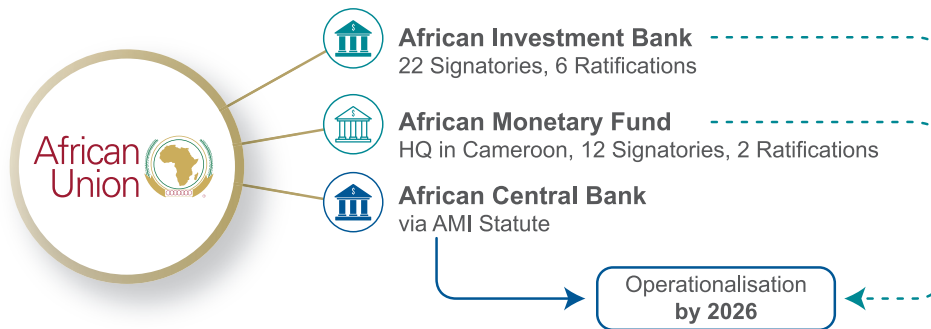
24 Commission de l'Union africaine (CUA). Département du développement économique, commerce, tourisme, industrie et ressources minérales (ETTİM), 2025.

“

« Les progrès relatifs à la Banque africaine d'investissement et au Fonds monétaire africain demeurent constants, mais nécessitent une accélération des actions, la Banque d'investissement devant encore obtenir neuf (9) ratifications supplémentaires et le Fonds monétaire treize (13) autres afin d'atteindre les seuils juridiques requis pour leur entrée en vigueur. Parallèlement, la Bourse panafricaine progresse à travers le Projet de liaison des bourses africaines, qui a permis de relier avec succès onze (11) bourses dans dix-huit (18) pays afin de faciliter les flux transfrontaliers de capitaux. [...] Parmi les mesures visant à renforcer l'indépendance financière du continent, figurent entre autres, la création de l'Agence africaine de notation de crédit, avec l'île Maurice désignée comme juridiction principale, et un lancement prévu à la fin de l'année 2026. »

S.E. John Dramani Mahama  
Président de la République du Ghana  
Champion de l'UA pour les institutions financières africaines

### INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE L'UNION AFRICAINE (AUFIS)



En matière de mobilisation des ressources nationales et de flux financiers illicites (FFI), la CUA, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU), le Forum africain des administrations fiscales (ATAF) et TJNA, a renforcé les capacités des États membres à travers la quatrième session ordinaire du Sous-comité sur la fiscalité et les FFI, tenu à Lusaka (Zambie), qui a abordé la fiscalité de l'économie numérique et l'harmonisation fiscale au service de la ZLECAf. Les principaux résultats ont inclus la finalisation de la Stratégie de l'UA sur la fiscalité et les FFI, un modèle continental de convention fiscale, une note de politique sur la fiscalité du transport international, ainsi qu'un Plan d'action conjoint avec l'ATAF. L'outil de suivi des politiques anti-FFI a été expérimenté dans cinq pays afin d'identifier les lacunes et d'orienter les réformes. Grâce à des briefings techniques auprès de l'OCDE, du G20 et de l'ONU, la CUA a assuré une voix africaine unifiée dans les négociations fiscales mondiales, renforçant l'action collective de l'Afrique en faveur d'une gouvernance financière internationale plus équitable et d'une intégration économique durable.

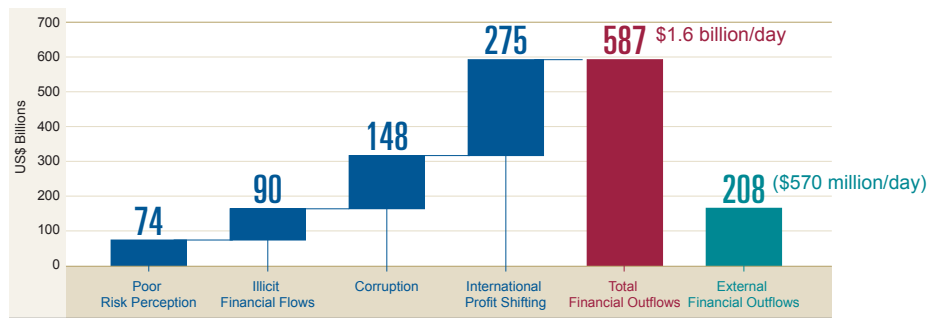
La Déclaration de Lomé et la Position africaine commune sur la dette ont consolidé l'appel unifié de l'Afrique en faveur d'une restructuration plus juste, de la transparence et d'un endettement productif. Le Mécanisme africain de suivi de la dette (ADMM) a été approuvé afin d'améliorer les données et les systèmes d'alerte précoce, tandis que les contributions de l'UA aux forums mondiaux sur la dette ont fait progresser des priorités telles que le financement concessionnel et les conversions dette-climat.

« Mobilisation des ressources internes et extérieures, notamment par l'amélioration des taux de pression fiscale, le renforcement des institutions financières panafricaines et la réforme de l'architecture financière internationale »

S.E. Issoufou Mahamadou  
Ancien président de la République du Niger  
Champion de l'UA pour la mise en œuvre de la ZLECAf

”

## FUITES FINANCIÈRES EN PROVENANCE D'AFRIQUE



Statistiques de la Banque africaine de développement

### 3.3 OBJECTIF AMBITIEUX 3 : LES INSTITUTIONS PUBLIQUES SONT PLUS RÉACTIVES

Dans le cadre de cet Objectif ambitieux, il est envisagé qu'à l'horizon 2033, les systèmes de gouvernance soient efficaces, transparents, inclusifs et attentifs aux citoyens. Il vise à approfondir la démocratie, renforcer l'État de droit, améliorer la redevabilité institutionnelle et garantir que les citoyens aient confiance dans des institutions publiques capables de fournir des services équitables. L'accent est mis sur la consolidation des acquis démocratiques, l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique, la promotion de l'accès à la justice et l'intégration des droits humains et de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des cadres de gouvernance.

Dans le cadre de cet Objectif ambitieux, le deuxième Plan décennal de mise en œuvre stratégique de l'Agenda 2063 (2024-2033) met l'accent sur des réformes visant à :

- Améliorer la prestation des services publics et les capacités institutionnelles
- Renforcer les cadres de lutte contre la corruption et la transparence financière
- Accroître la participation citoyenne et l'engagement civique
- Consolider la gouvernance constitutionnelle et faire respecter l'État de droit
- Promouvoir la gouvernance numérique et l'innovation dans l'administration publique.

Plus précisément, les organes de l'UA intègrent activement leurs actions autour de cinq dimensions prioritaires :

- Le renforcement de la redevabilité et du contrôle des institutions publiques ;
- L'approfondissement de la bonne gouvernance et des mesures anticorruption ;
- Le renforcement des institutions des droits humains et de l'accès à la justice ;
- L'amélioration de la protection sociale et de la gouvernance migratoire ;
- La lutte contre les flux financiers illicites afin de stimuler la mobilisation des ressources nationales.

### 3.3.1 Redevabilité des institutions publiques, bonne gouvernance et démocratie

Des institutions publiques solides et indépendantes constituent le fondement d'une bonne gouvernance. Dans le cadre de l'écosystème institutionnel de l'UA, quatre organes contribuent directement et activement à la réalisation de cet objectif stratégique : La Direction de la gouvernance et de la prévention des conflits au sein du Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité (PAPS), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) et le Parlement panafricain (PAP).

S'agissant des processus électoraux, la CUA, dans le cadre de l'Objectif ambitieux 3, a contribué à la consolidation des acquis démocratiques en soutenant des transitions pacifiques du pouvoir en République du Malawi et en République des Seychelles ; a amélioré la qualité de la gouvernance par la promotion de la Charte africaine des valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration ; et a renforcé les capacités des États membres en matière de respect des droits humains et de l'État de droit.

Les missions d'observation électorale constituent un moyen de dissuasion contre les irrégularités électorales à travers le continent, et l'UA demeure engagée dans son rôle d'appui aux États membres. Les efforts visant à garantir des processus électoraux transparents, crédibles, inclusifs et pacifiques ont été renforcés par une assistance technique, le renforcement des capacités des institutions, parties prenantes et experts, ainsi que par l'organisation de missions d'observation. Au cours de l'année, dix (10) missions d'évaluation préélectorale ont été menées en République du Cameroun, en République du Malawi, en République de Guinée-Bissau, en République de Tanzanie, en République de Côte d'Ivoire, en République de Guinée, en République centrafricaine, en République de l'Ouganda, en République gabonaise et en République des Seychelles, ainsi que dix-sept (17) missions d'observation électorale dans douze (12) États membres : Union des Comores, République gabonaise, République du Burundi, République arabe d'Égypte, République du Malawi, République de Guinée, République des Seychelles, République du Cameroun, République de Côte d'Ivoire, République-union de Tanzanie, République de Guinée-Bissau, et en République centrafricaine.<sup>25</sup>

La CUA a contribué à la tenue de scrutins pacifiques lors les élections générales 2025 en République du Malawi, à travers la diplomatie préventive et la formation des femmes candidates lors des élections générales de 2025 au Malawi. En partenariat avec le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la CUA a soutenu une initiative de diplomatie préventive ayant permis l'identification conjointe de déclencheurs régionaux potentiels de conflits liés aux élections dans trois (3) régions. L'approbation d'un engagement à privilégier le dialogue pour résoudre et prévenir les conflits électoraux, l'encouragement actif des candidats à la présidence à signer et respecter un pacte de paix, ainsi que la désescalade des tensions avant l'annonce des résultats définitifs, ont contribué à la concession du candidat sortant. La CUA a également contribué à l'augmentation du nombre de femmes parlementaires grâce à des actions de formation : sur 204 candidates formées avant les élections générales de 2025 au Malawi, 25 ont été élues au Parlement.



*Le président du Parlement panafricain (PAP), l'honorable chef Fortune Charumbira*

<sup>25</sup> Commission de l'Union africaine (CUA). Affaires politiques, paix et sécurité (PAPS), 2025



*S.E. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité (PAPS), avec les observateurs électoraux de l'Union africaine*



*Ambassadrice Marie-Antoinette Rose Quatre, Directrice générale du MAEP*

Le mandat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) est de veiller à ce que les politiques et pratiques des États membres participants soient conformes aux valeurs, codes et normes convenus en matière de gouvernance politique, économique et d'entreprise, tels qu'énoncés dans la Déclaration de l'Union africaine sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et d'entreprise.

Cela nécessite l'intégration des Programmes nationaux du MAEP dans les plans nationaux de développement, la mise en œuvre d'interventions en matière de droits humains, la conduite de missions d'établissement des faits et le renforcement des institutions africaines de défense des droits humains. Les progrès devraient être mesurés par une meilleure conformité aux normes des droits humains ainsi que par une transparence et une redevabilité institutionnelles accrues.

Le renforcement de la gouvernance en Afrique exige la conduite d'évaluations du MAEP et l'appui aux processus de réforme des États membres. Les progrès devraient être mesurés à l'aide de sept (7) indicateurs : l'amélioration des scores de gouvernance à l'échelle continentale, les taux de mise en œuvre des recommandations de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC), le soutien aux amendements constitutionnels, l'adoption des recommandations des missions d'observation électorale, la soumission des rapports d'État au titre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG) et de la Convention de l'Union africaine sur les valeurs et principes du service public et de l'administration (ACVPSA), la mise en œuvre des politiques de justice transitionnelle et la réduction des taux de criminalité à l'échelle continentale.

Tout au long de l'année, les réalisations du MAEP se sont inscrites dans le cadre de ses quatre (4) projets, à savoir : (i) les revues et évaluations de la gouvernance ;

(ii) la recherche, le suivi et l'évaluation ; (iii) le développement institutionnel et des capacités humaines ; (iv) le plaidoyer et la communication.

Par exemple, en matière de revues et d'évaluations de la gouvernance, les principaux éléments suivants ont marqué des étapes importantes à prendre en considération :

1. Le MAEP a présenté quatre (4) rapports d'examen par pays lors du Forum du MAEP des chefs d'État et de gouvernement tenu à Addis-Abeba le 14 février 2025 : le deuxième rapport d'examen de la République de Zambie ; ainsi que des rapports d'examen ciblés (i) pour la République du Sénégal sur « les ressources minérales au cœur de la transformation de l'économie sénégalaise » ; (ii) pour la République de l'Ouganda sur « le sous-développement des infrastructures, de l'agriculture et d'une fonction publique peu réactive » ; et (iii) pour la République togolaise sur la résilience urbaine. Les rapports concernant la République de Zambie et la République du Sénégal ont fait l'objet d'un examen par les pairs lors du Sommet, aux côtés des rapports d'avancement sur la mise en œuvre des Programmes nationaux d'action (PNA) de la République du Kenya et de la République de Côte d'Ivoire.
2. Le MAEP a soumis le Rapport sur la gouvernance en Afrique 2025 (AGR 2025), consacré à la gouvernance des ressources naturelles, à la 38<sup>e</sup> session de la Conférence de l'UA, tenue les 15 et 16 février 2025. Le rapport comprend des consultations nationales évaluant la gouvernance des ressources foncières en République du Sénégal et en République de l'Ouganda ; la gouvernance des ressources minérales en République de Zambie, ainsi que la gouvernance des ressources marines et de l'économie bleue en République des Seychelles. La Conférence a demandé l'intégration des recommandations par les États membres de l'Union africaine en vue d'une gestion durable des ressources.<sup>26</sup>

Dans le domaine de la recherche, du suivi et de l'évaluation, l'une des réalisations marquantes du MAEP dans le cadre de son service de conseil en notation de crédit a été la sélection officielle de la République de Maurice comme juridiction principale et pays hôte du siège de l'Agence africaine de notation de crédit (AfCRA), à l'issue d'un processus d'appel d'offres compétitif.

En outre, le MAEP a formé plus de 1000 jeunes à la coopération Sud-Sud et triangulaire ainsi qu'aux Programmes nationaux d'action du MAEP, aboutissant à la constitution d'un groupe de jeunes autonomisés, capables de suivre la mise en œuvre des recommandations du MAEP. Le résultat a été la constitution d'une cohorte de jeunes autonomisés, capables d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du MAEP.

Le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) est chargé de surveiller la mise en œuvre de la Charte ainsi que de promouvoir et protéger les droits de l'enfant en Afrique.

---

26 Union africaine (UA). Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), 2025



Hon. Wilson Almeida Adão, ancien président du CAEDBE



Hon. Sabrina Gahar, présidente en exercice du CAEDBE

Le CAEDBE est chargé de surveiller la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant par les États parties. Ses principales activités consistent à examiner les rapports des États ainsi que les communications/plaintes relatives à des violations présumées des dispositions de la Charte, à mener des enquêtes et des visites de pays, à élaborer des normes et standards au moyen d'Observations générales et de Directives, à conduire des recherches sur les droits de l'enfant, à coordonner les célébrations de la Journée de l'enfant africain, à publier des déclarations officielles et à assurer le suivi de l'Agenda 2040.

En 2025, les travaux du Comité sont demeurés solidement ancrés dans l'Agenda 2063 de l'UA et le deuxième Plan décennal de mise en œuvre, avec un fort accent sur la protection de l'enfant, sa participation et l'accès équitable à l'éducation, à la santé et à la justice. Le Comité a également contribué à la réalisation de l'Agenda 2040, qui vise une Afrique adaptée aux enfants, à travers un engagement direct avec les États membres, la société civile et les partenaires internationaux.

Tout au long de l'année 2025, le Comité a enregistré plusieurs réalisations et résultats majeurs. En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de la Charte, le CAEDBE a (i) mené une mission de suivi en République du Burundi (février 2025), facilitant le dialogue avec le gouvernement et la société civile, ce qui a conduit à la soumission par la République du Burundi de son rapport périodique ; (ii) organisé des forums bilatéraux de plaidoyer avec la République du Kenya et la République islamique de Mauritanie sur l'établissement de rapports et la mise en œuvre ; (iii) lancé deux (2) grandes études continentales : « Mise en œuvre des décisions et recommandations du CAEDBE » et « Changement climatique et droits de l'enfant en Afrique » La session a également comporté des tables rondes sur la protection de l'enfant, le changement climatique et la violence à l'encontre des enfants ; (iv) adopté deux (2) Observations générales sur l'article 11 (Droit à l'éducation) et l'article 25 (Enfants privés de protection parentale) ; et (v) examiné deux (2) Communications (n° 021 contre la République du Malawi et n° 024 contre la République du Botswana), renforçant ainsi son mandat quasi juridictionnel.<sup>27</sup>

En matière d'avancées stratégiques et politiques, l'évaluation du Plan stratégique 2021–2025 a été achevée ; les enseignements tirés et les réalisations ont été définis afin d'éclairer l'élaboration du nouveau plan 2026–2028. En réponse à la Décision du Conseil exécutif de l'UA EX.CL/Dec.1201(XLII), le Comité a élaboré la Politique de sauvegarde de l'enfant de l'UA, adoptée en février 2025.



*« L'Afrique compte un mariage d'enfants sur trois à l'échelle mondiale ; avec la croissance exponentielle de la population, la prévalence du mariage d'enfants devrait atteindre près de 50% des mariées mineures dans le monde d'ici 2050. Les progrès en vue de l'élimination du mariage des enfants doivent être vingt fois plus rapides pour atteindre l'objectif des ODD consistant à mettre fin au mariage des enfants d'ici 2030 ».*

S.E. Hakainde Hichilema  
Président de la République de Zambie  
Champion de l'UA pour l'élimination du mariage des enfants

<sup>27</sup> Union africaine (UA). Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être des enfants (CAEDBE), 2025.

Concernant les enquêtes sur site / missions d'établissement des faits relatives aux droits de l'enfant dans les États membres, le Comité a mené une enquête sur site en République fédérale du Nigeria (juillet 2025) concernant les enfants affectés par des accusations de sorcellerie.

En outre, dans le cadre de la coopération régionale et du renforcement des capacités, le CAEDBE a organisé un Symposium de deux jours sur les droits de l'enfant (juin 2025) à Addis-Abeba, impliquant six (6) Communautés économiques régionales (CER) afin d'examiner la mise en œuvre, la violence, les pratiques néfastes et les cadres de protection de l'enfant, et a accueilli un Symposium sur le contentieux des droits de l'enfant (octobre 2025), visant à promouvoir le renforcement des capacités des praticiens.

En plus de ces faits marquants de l'année et malgré certains défis liés à l'insuffisance des ressources, à la disponibilité des données/rapports et à l'intégration dans les législations nationales des instruments, qui ont entravé la pleine efficacité du Comité dans l'exercice de son mandat, des succès et impacts notables peuvent être relevés :

- La mission de suivi en République du Burundi a abouti à un engagement renouvelé du gouvernement et à la soumission de son rapport périodique.
- La République fédérale de Somalie a déposé son instrument de ratification, portant le nombre total de ratifications à 52, ce qui constitue une étape continentale majeure rapprochant l'Afrique de l'adhésion universelle.
- Le premier (1er) rapport périodique de la République arabe d'Égypte et le troisième (3e) de la République du Kenya ont mis en évidence un renforcement de la responsabilisation nationale, tandis que la République islamique de Mauritanie a soumis son deuxième (2e) rapport périodique, reflétant le succès continu du Comité dans le renforcement de la conformité des États membres à la Charte.

Par ailleurs, l'importance d'une administration publique et d'une prestation efficace des services présente une corrélation directe avec la prévention des conflits. La Charte africaine des valeurs et des principes de la fonction publique et de l'administration, adoptée en 2011 et entrée en vigueur en 2016, demeure un instrument essentiel pour orienter la transformation des institutions du secteur public afin de promouvoir les idéaux d'une administration publique efficace, transparente et responsable. En permettant aux États membres d'utiliser l'Outil d'évaluation des États parties, l'UA a veillé à ce que les principes de la Charte ne soient pas seulement adoptés, mais également effectivement mis en œuvre, évalués et renforcés pour répondre aux besoins des citoyens — en renforçant les capacités des États membres en matière d'auto-évaluation. À cet effet, cinq (5) pays — la République du Kenya, la République de Zambie, le Royaume du Lesotho, la République du Bénin et la République du Rwanda — ont bénéficié d'un appui.<sup>28</sup>

### 3.3.2 Lutte contre la corruption et les flux financiers illicites

Le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption (AUABC) place la lutte contre la corruption au cœur de la bonne gouvernance. Grâce à la mise en œuvre de son plan de travail 2025, le Conseil a franchi des étapes importantes en matière de ratification, d'intégration nationale et de coopération régionale en matière de lutte contre la corruption.



*L'Hon. Kwami Edem Senanu,  
Secrétaire exécutif de l'AUABC*

<sup>28</sup> Union africaine (UA). Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être des enfants (CAEDBE), 2025

La Convention de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC) a connu des avancées notables, l'instrument ayant été signé par la République de Cabo Verde Cap-Vert et la République centrafricaine. La République centrafricaine a ensuite ratifié le traité, devenant ainsi État partie. Le nombre total de signatures s'élève désormais à 50 et celui des ratifications à 49, soit un taux de ratification de 89%. En matière d'intégration nationale, la République du Ghana a soumis son rapport de conformité en mai 2025. Un examen ultérieur mené par l'AUABC en juin a mis en lumière les progrès accomplis et les lacunes à combler, conduisant la République du Ghana à s'engager dans des réformes législatives clés, y compris en élaborant un projet de loi sur l'audit du train de vie et une nouvelle législation visant à ériger en infraction l'enrichissement illicite. Ce processus a permis d'acquérir de précieuses connaissances sur les stratégies efficaces de lutte contre la corruption.

Afin de renforcer les cadres régionaux, le Conseil a soutenu la mise en œuvre du Réseau des autorités anticorruption d'Afrique centrale (RINAC) dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Ce soutien a permis de rendre le mécanisme régional opérationnel, renforçant la collaboration entre les Communautés économiques régionales (CER) et l'AUABC. L'un des résultats directs de cette intervention a été la ratification du Protocole de l'AUCPCC par la République centrafricaine en juillet 2025.

La lutte contre les flux financiers illicites (FFI), qui pillent les ressources de l'Afrique par la circulation illégale de capitaux, de biens et de personnes, demeure une priorité. Les progrès accomplis doivent être mesurés au moyen d'indicateurs tels que la mise en œuvre de la Position africaine commune sur le recouvrement des avoirs, la réduction des pertes financières, le renforcement de la gouvernance dans les secteurs fiscal et extractif, et la mise à jour des cadres nationaux de prévention de la criminalité. La lutte contre les FFI est essentielle pour constituer une base solide de mobilisation des ressources nationales afin de financer l'Agenda 2063. En 2025, la CUA, en collaboration avec la CEA, l'ATAF et le TJNA, a renforcé les capacités des États membres par le biais de plusieurs actions.

Ces initiatives comprenaient la tenue de la 4e réunion du Sous-comité sur la fiscalité et les flux financiers illicites à Lusaka (Zambie), du 5 au 9 mai 2025. Les États membres y ont examiné les négociations fiscales internationales et la fiscalité de l'économie numérique, et les conclusions de cette réunion ont été adoptées par la 8e réunion du STC-FMAEPI. Des instruments politiques clés ont également été élaborés, tels qu'une note d'orientation sur la taxation du trafic international, un modèle de négociation de convention fiscale continentale proposé avec l'ATAF, et une stratégie finale de l'UA en matière de fiscalité et de flux financiers illicites, qui a été introduite au Ghana et au Kenya et mise en œuvre en Côte d'Ivoire et au Libéria. Un plan d'action conjoint avec l'ATAF est également en cours d'élaboration. Par ailleurs, la CUA a testé son outil de suivi des politiques de lutte contre les flux financiers illicites dans cinq pays : la Namibie, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Ghana et l'Ouganda. Le Cap-Vert suivra. Cet outil a permis d'identifier les lacunes juridiques et institutionnelles qui favorisent les flux illicites.

### 3.3.3 Droits de l'homme et des peuples

La promotion des droits de l'homme à travers l'Afrique nécessite un plaidoyer soutenu auprès des États membres concernant les principaux traités et instruments. Les progrès devraient être mesurés à l'aide de quatre (4) indicateurs : une meilleure mise en œuvre des décisions de l'UA en matière de droits de l'homme ; un engagement accru des États membres en faveur de la gouvernance démocratique ; la production et la diffusion d'instruments interprétatifs ; et un accès élargi à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.



83<sup>e</sup> session ordinaire tenue à Banjul du 2 au 22 mai 2025

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) est investie de trois (3) fonctions principales : la protection des droits de l'homme et des peuples, la promotion des droits de l'homme et des peuples, et l'interprétation de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Entre janvier et décembre 2025, la CADHP a atteint des jalons majeurs dans l'avancement des priorités de l'Union africaine (UA) au titre de l'Objectif ambitieux 3. Ces efforts ont porté sur le renforcement de la réactivité institutionnelle, l'élargissement de l'engagement des parties prenantes et la promotion d'une gouvernance fondée sur les droits de l'homme.



Hon. Rémy Ngoy Lumbu,  
ancien président de la  
CADHP



Allocution d'ouverture de S.E. Mahmoud Ali Youssouf lors de la 83<sup>e</sup> session ordinaire de la CADHP, tenue du 2 au 22 mai 2025 à Banjul (Gambie)



Hon. Idrissa Sow, président  
en exercice de la CADHP



*Hon. Lady Justice Imani  
D. Aboud, ancienne  
présidente de la CAfDHP*



*Hon. Justice Modibo  
Sacko, président en  
exercice de la CAfDHP*

Dans le cadre de son mandat de protection, la CADHP a traité environ 29 communications, atteignant 72,5% de son objectif annuel, renforçant ainsi son rôle de mécanisme crédible de recours en cas de violations des droits. La Commission a touché environ 3456 citoyens africains grâce à des campagnes numériques ciblées, des apparitions médiatiques et des forums, un jalon de visibilité dépassant les attentes de 288%. En outre, la CADHP a mené environ 28 engagements stratégiques avec les États, les organisations de la société civile (OSC) et les institutions nationales des droits de l'homme (INDH), atteignant 70% de son objectif et renforçant les plateformes de collaboration pour l'action.<sup>29</sup>

Des missions de promotion menées en République du Burundi, en République des Seychelles, au Royaume d'Eswatini et en République du Ghana ont permis d'obtenir des engagements renouvelés en faveur de la soumission périodique des rapports des États et de réformes constitutionnelles. Les 82<sup>e</sup>, 83<sup>e</sup>, 84<sup>e</sup> et 85<sup>e</sup> sessions ordinaires de la Commission ont offert des espaces essentiels pour l'examen des États, l'adoption de plus de dix résolutions, l'examen de six (6) rapports d'États lors des 83<sup>e</sup> et 85<sup>e</sup> sessions ordinaires, ainsi qu'un dialogue approfondi, notamment à travers le deuxième Forum conjoint des Mécanismes spéciaux.

La transformation numérique a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la visibilité. Grâce à des outils multimédias, notamment des podcasts, des vidéos et des interviews en direct, la Commission a mobilisé plus de 3456 personnes, soit cinq (5) fois plus que prévu. La CADHP a également joué un rôle majeur de conseil juridique dans l'harmonisation du projet de Loi Modèle avec l'égalité entre les hommes et les femmes avec le Protocole de Maputo. L'engagement institutionnel avec le Parlement Panafricain devrait être officialisé via un Protocole d'accord. Enfin, le lancement de la Bibliothèque Uwazi a transformé l'accès du public aux documents juridiques de la CADHP, renforçant la société civile, donnant plus de pouvoir aux chercheurs et augmentant la transparence institutionnelle.

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) est une juridiction continentale mise en place par les pays africains pour garantir la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique. Elle complète et renforce les fonctions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Dans le même ordre d'idées, la CAfDHP a rendu 29 décisions au cours de la période considérée (janvier–décembre 2025), faisant progresser la justice et promouvant les droits de l'homme dans divers domaines. Les audiences publiques ont également attiré une participation significative des communautés concernées et du grand public, l'audience RDC c. Rwanda seule ayant attiré plus de 12000 participants virtuels, soulignant la visibilité croissante de la Cour, la confiance du public et sa pertinence à travers le continent.<sup>30</sup>

En outre, lors de sa 77<sup>e</sup> session, la Cour africaine a organisé une audience publique pour évaluer le respect de ses jugements de 2017 et 2022 en faveur de la communauté Ogiek de la République du Kenya dans l'affaire Commission

29 Union africaine (UA). La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), 2025.

30 Union africaine (UA). La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP), 2025

africaine des droits de l'homme et des peuples c. République du Kenya, soulignant le rôle de la Cour dans le maintien de la responsabilisation au niveau continental. Cela a été fait en affirmant les droits du peuple Ogiek sur les terres ancestrales et en appelant à une réforme législative.<sup>31</sup>

Au-delà de ces affaires historiques, la Cour africaine, à travers l'ensemble de ses décisions, continue de jouer un rôle unificateur dans la promotion de l'intégration juridique continentale. Son influence s'est étendue de manière significative aux systèmes juridiques nationaux. Plus précisément, les décisions historiques de la Cour ont été citées par les plus hautes juridictions nationales et ont inspiré la création de nouvelles lois sur les droits de l'homme dans divers États membres de l'UA. Cet impact direct contribue de manière significative à l'Objectif ambitieux 2, en veillant à ce que l'Afrique devienne plus intégrée et connectée.

Malgré son rôle dans le suivi de l'efficacité des droits de l'homme sur le continent, la Cour fait face à des défis majeurs liés à (i) un faible niveau de ratifications et de déclarations du Protocole et (ii) un faible niveau de mise en œuvre et de conformité. Néanmoins, une avancée positive a été la nomination, par plus de 21 États membres de l'UA, de Points Focaux Nationaux chargés de collaborer avec la Cour sur les questions de mise en œuvre, suite à une décision du Conseil exécutif.

La restauration des droits de l'homme constitue également un volet majeur de la justice réparatrice à la suite de conflits liés à des régimes non démocratiques. Ainsi, le déploiement stratégique d'un Expert en justice réparatrice de l'UA en République de Gambie a été déterminant pour la mise en opération de la Commission nationale des réparations. Ce soutien technique direct a produit des résultats concrets, notamment l'établissement du cadre de gouvernance fondamental de la Commission, la finalisation des termes de référence pour tous ses comités et groupes de travail, ainsi que le développement d'outils opérationnels essentiels tels que les formulaires de déclaration des victimes.

### 3.3.4 Affaires humanitaires, travail, emploi, protection sociale et migration

#### Situation Humanitaire en Afrique

L'année 2025 a été une année pleine d'incertitudes, marquée par une évolution de l'architecture humanitaire mondiale sur fond de crises humanitaires existantes qui tourmentent le continent africain depuis plusieurs années. En 2025, plus de 50 millions de personnes en Afrique ont été déplacées de force, dont 34,5 millions de personnes déplacées, 13 millions de réfugiés, 4,2 millions de rapatriés et 1 million d'apatrides.<sup>32</sup>

En particulier, le conflit de deux ans en République du Soudan reste la plus grande crise humanitaire mondiale, avec plus de 12 millions de personnes déplacées de force.



*S.E. Amma Adoma Twum-Amoah, Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social (HHS)*

31 Union africaine (UA). La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP), 2025

32 Union africaine (UA). Santé, affaires humanitaires et développement social (HHS), 2025



*Distribution des articles d'aide humanitaire aux réfugiés soudanais en République du Soudan du Sud*

La CUA, conformément à la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1282(XLVI) de février 2025 et au Plan d'action de Malabo (2023–2032) qui guide ses travaux, a mis en œuvre et soutenu diverses activités pour soulager la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, notamment :

- Renforcement des capacités des États membres pour l'adoption de cadres relatifs aux défis humanitaires tels que le Forum mondial sur les réfugiés, la Plateforme africaine des gestionnaires de catastrophes (ADMAP) et le Cadre de diplomatie humanitaire.
- Soutien aux activités du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées.
- Mission d'évaluation humanitaire en République du Soudan du Sud : Résultats : lancement de la structure scolaire du camp de réfugiés de GOROM, passage officiel de pratiques normatives à une mise en œuvre pragmatique de l'aide, et observation d'une réponse continue aux défis humanitaires.
- Mission d'évaluation humanitaire en République du Mozambique : Résultats : le passage officiel des pratiques normatives à la mise en œuvre pragmatique de l'aide, ainsi que l'observation d'une réponse continue aux défis humanitaires.
- Missions d'évaluation humanitaire en République du Burundi, en République de l'Ouganda, en République arabe d'Égypte et en République du Tchad : Évaluer et fournir un soutien en matière d'aide humanitaire aux populations déplacées de force touchées par les conflits en RDC et au Soudan.
- Missions d'évaluation humanitaire au Soudan et en RDC/Burundi : Déployer une équipe d'évaluation humanitaire composée d'experts volontairement apportés par les États membres et soutenue par la CUA, conformément à la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1282(XLVI).
- Missions d'évaluation humanitaire en République du Niger, en République du Mali et au Burkina Faso.

Dans la perspective de 2026, la CUA assurera le suivi des points suivants :

- a. Approche HDPN (Lien entre le développement humanitaire et la paix) : Les défis humanitaires en Afrique exigent des approches innovantes, localisées et coordonnées qui intègrent le lien entre humanitaire, développement et paix (HDPN), en faisant le pont entre l'aide d'urgence et les solutions durables à long terme.
- b. Agence humanitaire africaine (AfHA) : La mise en œuvre de l'AfHA est une formidable occasion d'atteindre ces objectifs, et il est fortement recommandé

d'accélérer le processus. Si la mise en place de l'Agence sur le terrain passe par les étapes nécessaires, il est également obligatoire de travailler sur la composante logicielle, c'est-à-dire la formulation des cadres opérationnels et des procédures opérationnelles standard (SOP), qui est déjà en cours d'élaboration.

- c. Renforcement des partenariats : Il est recommandé d'aborder conjointement les options permettant de surmonter les difficultés de financement et d'unir les efforts fragmentés.

Des activités ont également été menées dans les domaines de la protection sociale et des migrations.

Une protection sociale et une gestion des migrations efficaces nécessitent la mise en œuvre de la politique régionale africaine de protection sociale et des stratégies en matière de migration.

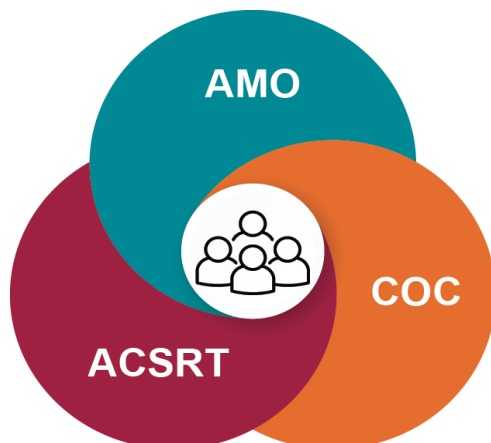
En mettant l'accent sur la protection sociale sous ses différents aspects, la CUA a finalisé le projet de loi type sur la sécurité des enfants en ligne, destiné à aider les États membres à mettre en place des cadres réglementaires complets pour des environnements numériques plus sûrs, notamment en matière de cyber harcèlement et d'exploitation et d'abus sexuels en ligne, renforçant ainsi les capacités nationales à protéger les enfants dans le cyberspace.

Par ailleurs, la CUA, en collaboration avec le gouvernement de la République du Botswana et ses partenaires de développement, a organisé une consultation continentale sur la réduction de l'offre de drogues synthétiques du 25 au 27 août 2025 à Gaborone, au Botswana. La consultation de Gaborone a abouti à l'adoption du Cadre d'action stratégique de Gaborone.

Afin de protéger les populations vulnérables et de lutter contre ces inégalités systémiques, l'Agenda social 2063 de l'UA et le Protocole sur la protection sociale fournissent les cadres nécessaires. Ces instruments visent à institutionnaliser des programmes sociaux complets, dont le succès sera mesuré à l'aune de la sensibilisation du public, de l'adoption de stratégies continentales de protection des groupes vulnérables et de la mise en œuvre concrète de l'Agenda urbain.

Au cours de la période qui nous intéresse, la CUA a continué à renforcer la gouvernance des migrations en Afrique en mettant l'accent sur la promotion des données et des connaissances relatives aux migrations et à la mobilité afin de faire progresser l'intégration régionale et le développement durable.

## AFFAIRES HUMANITAIRES, TRAVAIL, EMPLOI, PROTECTION SOCIALE ET MIGRATION



En 2025, l'Observatoire africain des migrations (OAM) a réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration de la gouvernance des migrations à travers l'Afrique grâce à des interventions stratégiques dans les domaines du renforcement des capacités, de la collaboration régionale et du plaidoyer mondial. Avec plus de 30 activités, dont des ateliers et des sessions de formation (en République de Cabo Verde, République démocratique du Congo, République fédérale démocratique d'Éthiopie, Royaume du Maroc, République arabe d'Égypte, République de Djibouti).

L'OAM a favorisé l'intégration continentale et renforcé la voix de l'Afrique sur la scène internationale grâce à des partenariats stratégiques, à l'innovation et à des actions de plaidoyer. En collaboration avec l'OIM Maroc dans le cadre du Programme régional de développement et de protection (RDPP), l'OAM a développé des outils clés, notamment le glossaire des termes relatifs à la migration de l'UA-OAM, une feuille de route pour le renforcement des capacités et un module standardisé de données sur la migration.

L'OAM a approfondi ses collaborations grâce à des engagements bilatéraux avec l'Université arabe Naïf pour les sciences de la sécurité (NAUSS), la délégation de l'UE au Royaume du Maroc, l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO), la KAS, la CNDH, l'OIM, le HCR, l'UNDESA, l'ONU DC, l'Université de Genève, l'Institut universitaire de hautes études internationales, le CCCPA et les réseaux judiciaires, élargissant ainsi son approche multisectorielle.

En outre, l'OAM a abordé des questions émergentes telles que la féminisation des migrations, la protection des droits des enfants et les migrations induites par le climat lors de l'atelier sur la mobilité climatique au Maroc et de la conférence africaine sur la navigation par satellite au Cabo Verde, en mettant l'accent sur l'innovation au service de la résilience.

En collaboration avec STATAFRIC, l'OAM travaille sur des projets communs liés à l'harmonisation de la terminologie statistique tout en collaborant avec les centres de la République du Mali (ACSRM) et de Khartoum, au Soudan (COC), sur des questions transversales.

Le Centre africain d'études et de recherches sur les migrations (ACSRM) est une agence spécialisée de la CUA qui se consacre au renforcement de la recherche, des études, de l'analyse, de la formation et des politiques relatives à tous les aspects des migrations en Afrique. Il vise à renforcer le régime global de gouvernance des migrations en Afrique, à améliorer la base de connaissances sur les migrations et la mobilité en Afrique, et à contribuer à l'élaboration de politiques et d'interventions bien documentées et éclairées en matière de migration en Afrique.

L'ACSRM a lancé diverses activités visant à améliorer la compréhension des tendances et des schémas migratoires en Afrique, à renforcer la visibilité internationale des chercheurs et des experts africains spécialisés dans les questions migratoires, et à faciliter les dialogues politiques entre les décideurs, les chercheurs et les experts afin de répondre aux problèmes migratoires urgents auxquels l'Afrique est confrontée.

## RENFORCER LA BASE DE CONNAISSANCES DE L'AFRIQUE EN MATIÈRE DE MIGRATION



Le Centre opérationnel continental (COC) est un centre spécialisé de l'UA chargé de lutter contre la migration irrégulière en Afrique, avec un accent particulier sur la prévention et la lutte contre la migration irrégulière, en particulier la traite des personnes (TIP) et le trafic illicite de migrants (SoM) en Afrique.

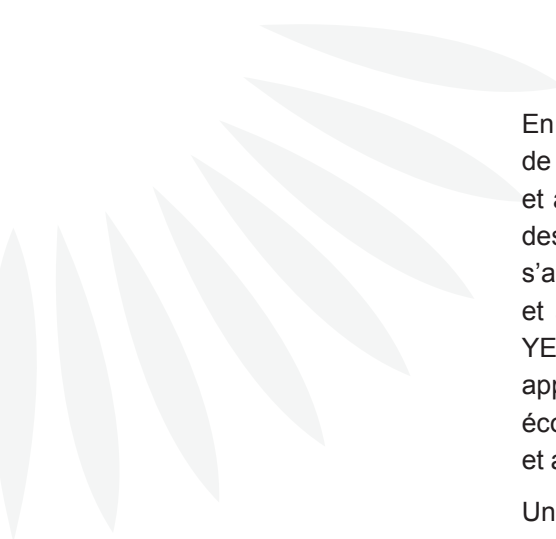
En complément des efforts collectifs de l'UA en matière de sécurité et de développement en Afrique, ainsi que pour intensifier la coopération entre les États membres et l'intégration du continent, le COC soutient les efforts nationaux et régionaux de lutte contre la migration irrégulière, en particulier la traite des êtres humains et la traite des migrants, tout en renforçant les agences et institutions nationales chargées de l'application de la loi afin de renforcer leurs capacités à lutter contre la traite des êtres humains et la traite des migrants dans leurs juridictions nationales.

En outre, le COC soutient d'autres initiatives existantes en matière de migration, notamment : le COC africain pour l'étude et la recherche sur les migrations, l'Observatoire africain des migrations, l'Initiative de l'UA pour la Corne de l'Afrique, le Comité de coordination technique Afrique-Arabie sur les migrations, le Processus de Khartoum et le Processus de Rabat.

Le COC a renforcé sa collaboration avec les régions de l'UA, les communautés économiques régionales et les États membres afin de finaliser les nominations des experts qui siégeront au conseil d'administration du COC. À ce jour, le COC a consolidé la liste des candidatures reçues des États membres, des CER et des régions afin de renforcer la structure de gouvernance du COC. Les membres nommés au conseil d'administration seront présentés au CTS sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays pour approbation, renforçant ainsi la gouvernance du Centre afin de piloter son orientation stratégique.

En collaboration avec le département HHS, un renforcement des capacités a été fourni aux services répressifs des États membres dans le cadre de la préparation de l'opération conjointe de répression, nom de code : "Masa". Il s'agit d'une opération conjointe entre les États membres, AFRIPOL, Interpol et les chefs de police régionaux visant à lutter contre la migration irrégulière, en particulier la traite des êtres humains et le trafic de migrants sur la route sud.

En 2026, le COC convoquera le conseil d'administration du COC afin d'examiner les projets de documents stratégiques et de fournir des orientations stratégiques pour la programmation future.



En matière de travail et d'emploi, au cours de la période considérée, l'élaboration de la Stratégie pour l'emploi des jeunes en Afrique (YES-Africa) a été finalisée et adoptée lors du sommet de l'UA en février 2025. Cette stratégie vise à créer des emplois décents pour les jeunes Africains et à transformer le continent en s'attaquant au chômage des jeunes grâce à un meilleur accès à l'éducation et à la formation, à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à la création d'emplois. YES-Africa sera mis en œuvre grâce à une transformation structurelle et des approches sectorielles, à l'intégration économique, à une transition juste vers des économies vertes et numériques inclusives, à des politiques du marché du travail et au développement des compétences, ainsi qu'à l'autonomisation économique.

Une fois pleinement mis en œuvre, YES-Africa permettra d'atteindre les objectifs suivants<sup>33</sup> :

- Créer 25 millions d'emplois pour les jeunes Africains au cours de la prochaine décennie
- Doter 50 millions de jeunes d'un ensemble de compétences générales et techniques afin d'améliorer leur employabilité et leurs aptitudes entrepreneuriales.
- Réduire le chômage des jeunes en Afrique et promouvoir l'innovation et la croissance inclusive.

### 3.3.5 Données et statistiques renforcées et harmonisées

STATAFRIC et PANSTAT sont les deux (2) agences spécialisées chargées des données et des statistiques de l'Union africaine ; elles travaillent en étroite collaboration avec toutes les institutions de l'UA afin de s'aligner pleinement sur l'Agenda 2063.

STATAFRIC a amplifié la voix de l'Afrique dans des forums mondiaux tels que la Commission statistique des Nations unies, la réunion de printemps de la Banque mondiale et le centre régional des Nations unies pour le big data, tout en faisant progresser l'harmonisation grâce à huit (8) nouveaux groupes techniques spécialisés (STG) opérationnels en 2025, soit 13 sur 18 (72%)<sup>34</sup>. STATAFRIC a lancé 20 missions de conseil technique pour l'élaboration de lignes directrices statistiques à l'échelle continentale, a apporté son soutien aux instituts nationaux de statistique (INS) de la République fédérale de Somalie, de la République du Tchad, de la République islamique de Mauritanie, de la République de Guinée (lignes directrices ICBT), de la République du Botswana (Eurotrace), la RDC/Zambie (mirror et reconciliation), ainsi que des missions pour les comptes nationaux (République d'Ouganda, République démocratique du Congo (RDC), République démocratique de São Tomé-et-Príncipe), les bilans alimentaires (République du Malawi) et les liens entre les recensements. Les lignes directrices relatives aux statistiques sur les migrations et les déplacements ont été finalisées en tant qu'outil d'harmonisation historique.

STATAFRIC a promu les stratégies nationales pour le développement des statistiques (NSDS) et les stratégies régionales pour le développement des statistiques grâce au renforcement des capacités et à des évaluations par les pairs en République des Seychelles, au Royaume du Lesotho, en République

---

<sup>33</sup> Union africaine (UA). Santé, affaires humanitaires et développement social (HHS), 2025.

<sup>34</sup> Union africaine (UA). Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC), 2025.

de Guinée équatoriale, en République de Gambie et en République populaire du Burkina Faso. La Charte africaine des statistiques (ACS), adoptée en 2009, compte désormais 30 ratifications, et un projet d'instrument juridique devrait être présenté d'ici décembre 2025 afin de favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes pour l'Agenda 2063/2030.

Le renforcement des capacités s'est intensifié grâce à quatre modules d'apprentissage en ligne sur les statistiques commerciales (bases/niveau avancé de l'ITSS), une plateforme dédiée avec les ressources humaines de l'UA, une formation pour 51 membres du personnel du NSS (dont 26 femmes) provenant de 10 pays sur les outils de comptabilité nationale NADABAS/ERETES, et une formation au leadership pour 30 directeurs généraux du NSO à Nairobi. Cinq (5) jeunes statisticiens africains (dont deux (2) femmes) originaires de la République togolaise, de la République arabe d'Égypte, de la République du Burundi, de la République d'Afrique du Sud et de la République du Kenya ont présenté leurs innovations lors du Congrès mondial de statistique 2025, ainsi qu'une formation sous-régionale sur la protection financière en matière de santé.

Les réunions statutaires de STATAFRIC ont favorisé la coordination : le 7<sup>e</sup> Comité exécutif sur la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) a évalué les progrès accomplis et émis des recommandations en matière d'harmonisation ; l'ASCC a renforcé les synergies régionales dans le cadre du Cadre stratégique régional pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (RRSF) ; les CoDG ont favorisé l'apprentissage entre pairs des ONS ; et le Forum de Casablanca sur les données administratives (juillet 2025, financé par l'UE/CEA/HCP et le Royaume du Maroc) a brisé les cloisonnements afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063/2030 dans le cadre du Programme panafricain de statistiques (PAS II).

### 3.4 OBJECTIF AMBITIEUX 4 : L'AFRIQUE RÉSOUT LES CONFLITS PACIFIQUEMENT



*S.E. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité sur son nouveau portefeuille ; Amb. Mohamed El-Amine Souef, chef de cabinet de S.E. Président de la CUA*

« Créer une génération de jeunes engagés et autonomes en tant qu'objectif stratégique et élément fondamental pour réaliser toutes les ambitions et aspirations du continent, conformément au deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2024-2033). »

S.E. Evariste  
Ndayishimiye  
Président de la  
République du Burundi  
Champion de l'UA pour  
l'Agenda Jeunesse, Paix  
et Sécurité



Ce projet ambitieux vise à créer un continent exempt de conflits violents, où les différends sont résolus par le dialogue, la médiation et des mécanismes dirigés par l'Afrique, fondés sur le principe « Faire taire les armes ». Il envisage des institutions de paix et de sécurité plus solides, une diplomatie préventive et d'alerte précoce efficace, une reconstruction post-conflit renforcée et des approches inclusives de consolidation de la paix qui s'attaquent aux causes profondes telles que les déficits de gouvernance, les inégalités et la marginalisation des jeunes.

Le STYIP 2024-2033 renforce cette aspiration à travers des objectifs spécifiques :

- Réduire les conflits violents et les crises politiques ;
- renforcer les liens entre l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) ;
- rendre opérationnelle la Force africaine en attente (FAA) et renforcer la capacité de déploiement rapide ;
- améliorer les mécanismes d'alerte précoce et d'intervention rapide dans le cadre du Système continental d'alerte précoce (CEWS) ;
- approfondir la reconstruction et le développement après les conflits grâce au cadre politique RDPC de l'UA ;
- promouvoir les interventions de médiation et de maintien de la paix menées par l'Afrique.

Pour atteindre les objectifs de ce projet ambitieux, il a fallu mettre en œuvre des mesures axées sur les aspects suivants :

- Paix, sécurité et stabilité
- Gestion des conflits sous la direction et avec le soutien de l'UA
- Renforcement des activités du Conseil de paix et de sécurité
- Outils et mécanismes de prévention des conflits
- Sécurité durable



4e édition de la formation annuelle des observateurs électoraux à court terme - 21 avril 2025 - Rabat, Maroc

### 3.4.1 Paix, Sécurité et stabilité

En 2025, des progrès significatifs ont été réalisés dans la réduction des conflits violents et des crises politiques grâce à de multiples interventions. La CUA a commémoré le 9e Mois de l'amnistie en Afrique, encourageant la remise volontaire des armes illicites et s'attaquant aux facteurs de prolifération des armes à travers des programmes nationaux. La prise en charge accrue du Programme frontalier de l'UA par les États membres a contribué à prévenir structurellement les conflits et à promouvoir l'intégration continentale, comme en témoignent les traités et le développement des infrastructures frontalières dans des pays tels que la République du Sénégal, la République du Mali, la République du Ghana et la République de Côte d'Ivoire.

Les initiatives de renforcement des capacités ont ciblé les régions touchées par des conflits, comme le programme mis en œuvre à Mogadishu, en Somalie, en avril 2025, où les parties prenantes ont suivi une formation sur la politique révisée de l'UA en matière de développement et de reconstruction post-conflit, axée sur la transition politique, les réformes du secteur de la sécurité, les femmes, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et la justice transitionnelle. À Madagascar, un dialogue avec les femmes et les jeunes parties prenantes a permis d'élaborer une feuille de route visant à renforcer leur rôle dans la consolidation de la paix et la gouvernance.

Le renforcement institutionnel s'est poursuivi avec la réactivation du Sous-comité sur la RDPC en République fédérale démocratique d'Éthiopie, des initiatives de partage des connaissances en République du Rwanda visant à harmoniser les politiques régionales, et la validation des lignes directrices relatives au soutien psychosocial en matière de santé mentale, en attente d'approbation par l'UA. Une formation sur le RDPC et la consolidation de la paix a été organisée au Caire pour les jeunes, afin de donner aux jeunes ambassadeurs de la paix à travers l'Afrique les moyens d'agir. La 5e édition de la Semaine de sensibilisation au PCRD de l'UA était axée sur la reconstruction des vies grâce à la justice réparatrice, la sensibilisation du public et l'engagement des parties prenantes.

« La politique révisée de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement post-conflit (PCRD) constitue un pilier des efforts déployés par l'Union africaine pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement. [...] La cinquième édition du sommet d'Assouan, placée sous le thème « Un monde en mutation, un continent en mouvement : comment l'Afrique progresse face aux bouleversements mondiaux », s'est tenue les 19 et 20 octobre 2025. »

S.E. Abdel Fattah El-Sisi  
Président de la République arabe d'Égypte  
Champion de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC)



S.E. Le président de la CUA assiste à la signature de l'accord entre la République démocratique du Congo (RDC) et la République du Rwanda à Washington, D.C., États-Unis d'Amérique (USA)

### 3.4.2 Gestion des conflits sous la direction et avec le soutien de l'UA



Visite officielle de S.E. le président de la CUA en République fédérale de Somalie

Une gestion efficace des conflits grâce à la médiation, aux opérations de paix et au dialogue menés par l'UA reste essentielle pour la stabilité du continent. Les États membres doivent donner la priorité aux opérations de soutien à la paix, à la lutte contre le terrorisme, aux projets à impact rapide et à la lutte contre la criminalité organisée. Le succès devrait être mesuré en fonction des taux de réduction des conflits, de l'augmentation des contributions au Fonds pour la paix et de l'amélioration de l'exécution budgétaire pour ces initiatives.

Ce projet ambitieux met l'accent sur la résolution pacifique des conflits en Afrique, dans le but de créer un continent exempt de conflits violents où les différends sont réglés par le dialogue, la médiation et des mécanismes dirigés par les Africains et ancrés dans l'initiative « Silencing the Guns » (Faire taire les armes). L'objectif est de renforcer les institutions chargées de la paix et de la sécurité, de rendre opérationnelle la Force africaine en attente (FAA), d'améliorer l'alerte rapide et la diplomatie préventive grâce au CEWS, d'approfondir la reconstruction post-conflit dans le cadre politique de la RDPC de l'UA et de promouvoir les interventions de médiation et de maintien de la paix menées par l'Afrique.

En 2025, malgré les défis tels que la montée de l'extrémisme violent au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, ainsi que l'instabilité en République du Soudan et dans le corridor du Sahel, l'Union africaine et les CER ont continué à jouer un rôle essentiel dans la médiation régionale et les opérations de paix. Parmi les efforts de médiation couronnés de succès, on peut citer l'accord de Pretoria de 2022 en République fédérale démocratique d'Éthiopie et les accords de paix de Lusaka dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), même si leur mise en œuvre reste fragile. L'UA soutient ou codirige plus de 10 opérations de paix, notamment la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) en République fédérale de Somalie et la Force régionale d'Afrique de l'Est en RDC.

Le renforcement institutionnel a progressé, notamment les piliers de l'APSA : le Fonds pour la paix de l'UA a dépassé les 400 millions de dollars américains de capitalisation, stimulant l'autofinancement africain des efforts de paix, bien que la capacité opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA) varie en raison de contraintes financières et logistiques. Le CEWS (système continental d'alerte précoce) a élargi ses capacités d'analyse des données et son intégration avec les centres nationaux et régionaux, améliorant ainsi de 20% depuis 2019 les délais de réponse aux crises potentielles, même si la volonté politique d'agir sur la base des alertes précoces reste inégale.<sup>35</sup>

La mise en œuvre de la politique de reconstruction et de développement post conflit de l'UA s'est accélérée grâce aux centres d'excellence du Caire et de Yaoundé. Les missions de l'UA déployées en République du Soudan, en République fédérale de Somalie, en République du Mozambique et en République centrafricaine se sont concentrées sur la reconstruction institutionnelle, la réconciliation et la réintégration des populations déplacées.

Parmi les autres avancées réalisées en matière de paix et de sécurité en 2025, citons la mise en service du Centre de l'UA pour la RDPC, les programmes de renforcement des capacités en République fédérale de Somalie et en République de Madagascar, la réactivation du Sous-comité sur la RDPC, les ateliers de sensibilisation et d'harmonisation des politiques au sein des organes de l'UA et des CER/RM, la validation des lignes directrices en matière de soutien psychosocial et de santé mentale, et la première formation des jeunes à la consolidation de la paix au Caire. La 5<sup>e</sup> édition de la Semaine de sensibilisation à la RDPC de l'UA,



*« Le Fonds pour la paix de l'UA a dépassé les 400 millions de dollars de capitalisation, stimulant ainsi l'autofinancement africain des efforts de paix... »*

S.E. Mahmoud Ali  
Youssef  
Président de la CUA  
27e Conférence régionale  
africaine INTERPOL

35 Union africaine (UA). Secrétariat du Fonds pour la paix (SFP), 2025.

qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, et au Caire, en Égypte, a mis l'accent sur la reconstruction des vies grâce à la justice réparatrice et au renforcement des réseaux de consolidation de la paix à l'échelle du continent.



*AFRIPOL – Opération TAPI II*

Le Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL) a renforcé la police continentale en consolidant son statut d'organe de l'UA grâce à des réformes institutionnelles améliorant la gouvernance et la responsabilité. L'AFRIPOL a coordonné d'importantes opérations transfrontalières visant le trafic de drogue, le terrorisme, la cybercriminalité et les crimes environnementaux, impliquant plus de 30 pays, et a dispensé une formation de renforcement des capacités à plus de 350 agents de 42 États membres de l'UA. L'innovation technologique a progressé avec le système de communication sécurisé AFSECOM de la police, qui relie 42 bureaux nationaux de liaison et permet l'échange de données cryptées en temps réel, facilitant ainsi les enquêtes conjointes rapides.<sup>36</sup>

Les partenariats stratégiques avec INTERPOL, la police fédérale allemande, l'ONUDC et d'autres organismes ont permis d'intensifier la coordination multilatérale dans la lutte contre la criminalité transnationale. Les principaux enseignements tirés de 2025 comprennent la résolution du déficit en personnel d'AFRIPOL, la garantie d'un financement de base prévisible, l'accélération de la transformation numérique et de l'intégration des données, l'institutionnalisation des mesures d'impact opérationnel et la conclusion de stratégies en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Des opérations couronnées de succès, telles que l'opération Djembé en Afrique de l'Ouest, ont démontré l'efficacité d'une action coordonnée des services répressifs, qui a permis de procéder à d'importantes saisies et arrestations. L'extension de la plateforme d'apprentissage en ligne d'AFRIPOL à plus de 1200 agents dans plusieurs langues a renforcé les capacités policières à l'échelle du continent.

### **3.4.3 Renforcement des activités du Conseil de paix et de sécurité**

Tout au long de l'année, la présidence mensuelle du Conseil a été assurée à tour de rôle par douze (12) États membres, garantissant ainsi un leadership et des perspectives régionaux équilibrés. Une étape institutionnelle importante a

<sup>36</sup> Union africaine (UA). Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL), 2025.

été franchie en avril 2025 avec l'entrée en fonction de nouveaux membres et de membres réélus, à savoir la République du Cameroun, la République fédérale démocratique d'Éthiopie, le Royaume d'Eswatini, la République fédérale du Nigéria et la République algérienne démocratique et populaire, renforçant ainsi la continuité et la capacité du Conseil. Le Comité d'experts et le Comité d'état-major ont également suivi des programmes d'initiation et de renforcement des capacités, améliorant ainsi leur soutien technique aux travaux du Conseil. En outre, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) a renforcé ses cadres de collaboration, comme en témoignent la première réunion consultative conjointe avec le Parlement panafricain en juillet et la deuxième réunion avec le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO en mai, qui ont favorisé une plus grande synergie au sein de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Le Conseil est resté activement engagé dans de multiples situations de conflit et de crise à travers le continent, en maintenant une surveillance vigilante sur l'Est de la République démocratique du Congo, la République du Soudan, la République du Soudan du Sud, la région du Sahel et du bassin du lac Tchad, ainsi que la République fédérale de Somalie.

Dans le cadre de la supervision des transitions politiques, le Conseil pour la paix et la sécurité s'est activement engagé auprès des nations traversant des périodes d'après-crise. Il a notamment salué la conclusion réussie de la transition en République gabonaise et a levé sa suspension des activités de l'UA. Le Conseil a également effectué une mission sur le terrain en République de Guinée afin de souligner l'importance cruciale du respect des calendriers électoraux établis. En réponse aux changements anticonstitutionnels de gouvernement, -d'abord en République de Madagascar en octobre, puis en République de Guinée-Bissau en novembre-, le Conseil a agi de manière décisive en suspendant les deux pays des activités de l'UA et en appelant au rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel.

Le Conseil a accordé une attention particulière aux thèmes fondamentaux ayant une incidence sur la paix et la sécurité sur le continent, notamment la prévention des conflits dans le cadre de l'initiative « Faire taire les armes », les programmes consacrés aux femmes et aux jeunes, à la paix et à la sécurité, le lien entre climat et sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme, ainsi que l'action humanitaire combinée à la sécurité maritime.

#### PRÉSIDENTE MENSUELLE DU CPS :

No.	Month	Charing Country
1	January	Côte d'Ivoire
2	February	Equatorial Guinea
3	March	Morocco
4	April	Uganda (Stand-in Chair)
5	May	Sierra Leone
6	June	Tanzania
7	July	Uganda
8	August	Algeria
9	September	Angola
10	October	Botswana
11	November	Cameroon
12	December	Côte d'Ivoire

### 3.4.4 Mécanismes et outils de prévention des conflits

En 2025, l'Union africaine a fait preuve de progrès importants malgré les conflits en cours. L'UA et les communautés économiques régionales (CER) ont joué un rôle central dans la médiation, et plus de dix opérations de paix sont soutenues ou codirigées par l'UA.

Le Secrétariat du Fonds pour la paix a renforcé ses fondements institutionnels, amélioré sa base financière et forgé des partenariats stratégiques afin de faire progresser les initiatives de paix menées par l'Afrique. La structure de gouvernance du Fonds est désormais pleinement opérationnelle, comme en témoignent la nomination et les premières réunions du Groupe d'évaluation indépendant et le maintien d'un Conseil d'administration pleinement constitué. Un processus d'approvisionnement transparent a également été mené à bien afin de recruter quatre (4) gestionnaires de fonds et une banque dépositaire, garantissant ainsi une gestion financière rigoureuse.

Sur le plan financier, le Fonds a consolidé ses ressources, atteignant un solde total de 415,5 millions de dollars américains en décembre 2025, qui a été réalisé avant l'approbation des décaissements des organes délibérants en 2025. Les contributions des États membres ont atteint 348,9 millions de dollars EU, soit 87% de l'objectif initial de 400 millions de dollars EU. Cette stabilité financière est en outre soutenue par les recettes provenant du fonds patrimonial, les contributions des partenaires et les intérêts perçus. Une stratégie proactive de mobilisation des ressources auprès de multiples parties prenantes a été mise en œuvre avec succès, générant plus de 219 millions de dollars EU d'engagements de la part des partenaires entre 3 à 5 ans. Des accords historiques, tels que le programme de gestion de crise de 205 millions de dollars EU avec Afreximbank (qui fait partie des engagements de 219 millions de dollars EU) et le développement d'une plateforme de contribution innovante basée sur la blockchain, ont été finalisés afin de diversifier et de moderniser les sources de financement. Les principales institutions africaines, notamment Ethiopian Airlines, Afreximbank, Standard Bank, AfricaRe, Ecobank, Africa Trade Insurance Agency (ATIDI) et United Bank of Africa, ont commencé à verser leurs premières tranches, soit au total une somme de 3.773.973,43 dollars EU. Le Secrétariat a également efficacement promu la mission du Fonds lors de grands forums internationaux.<sup>37</sup>

*« Il est nécessaire de rendre pleinement opérationnel le Fonds pour la paix de l'Union africaine et de mettre en œuvre la résolution 2719 du Conseil de sécurité des Nations unies concernant le financement des opérations de soutien à la paix. »*

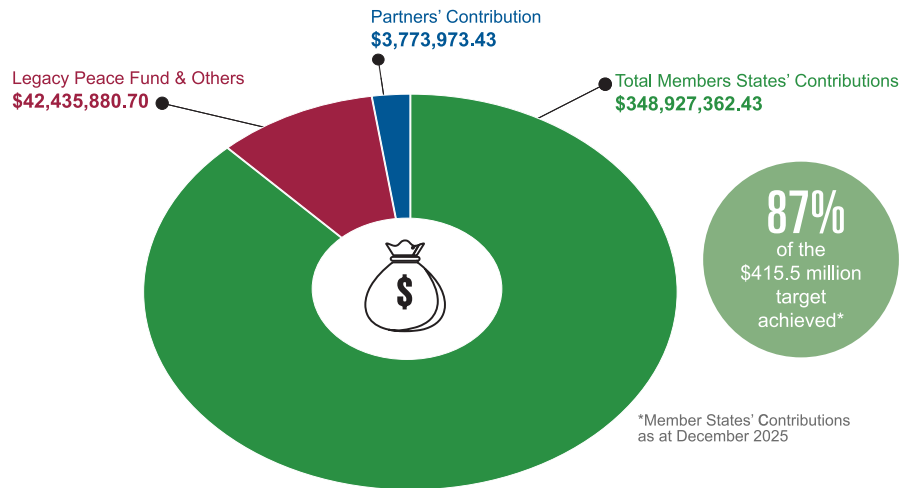
S.E. João Manuel  
Gonçalves Lourenço  
Président de la  
République d'Angola  
Champion de l'UA pour la  
paix et la réconciliation en  
Afrique



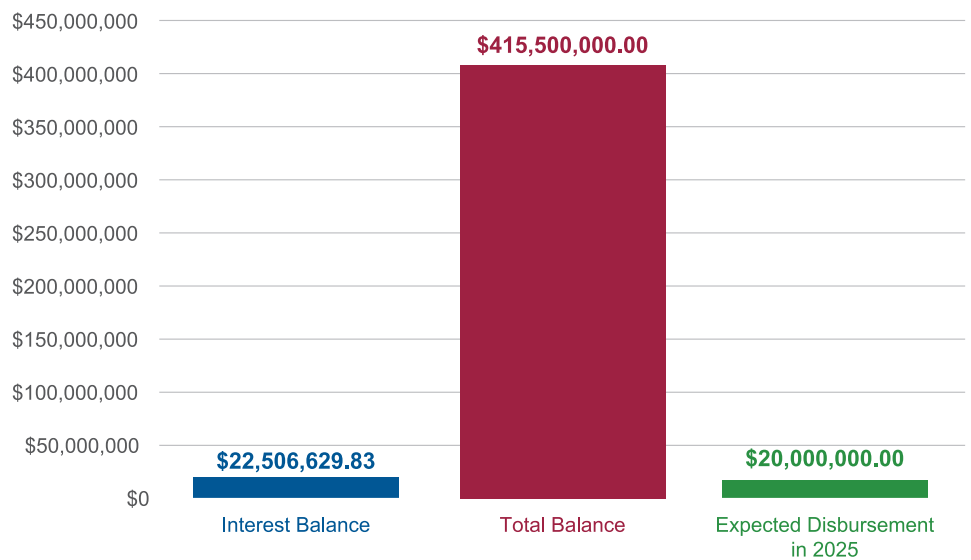
En 2025, le **Bureau de l'Envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité** a mis en œuvre des mesures clés dans le cadre de son mandat. L'atelier de formation et de recherche sur le cadre de résultats continental (CRF) et le cadre d'action pour les femmes, la paix et la sécurité (WPS), qui s'est tenu au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, a permis d'examiner les progrès accomplis et d'identifier les lacunes dans la mise en œuvre. Le Bureau a lancé une plateforme numérique de communication des rapports CRF pour les plans d'action nationaux 2024, à laquelle 20 États membres ont soumis leurs rapports : Burkina Faso, République démocratique du Congo, République fédérale démocratique d'Éthiopie, République fédérale du Nigeria, République fédérale de Somalie, République du Burundi, République de Côte d'Ivoire, la République du Ghana, la République du Kenya, la République du Libéria, la République du Malawi, la République du Mali, la République de Namibie, la République du Rwanda, la République du Sénégal, la République des Seychelles, la République de Sierra Leone, la République d'Afrique du Sud, la République du Soudan du Sud et la République d'Ouganda. Une mission de solidarité au Soudan du Sud a consulté des femmes leaders pendant la période de transition et les préparatifs des élections de décembre 2026, identifiant les actions prioritaires dans le cadre de l'Accord de paix revitalisé. Le Bureau a appuyé le suivi de la Déclaration de Tunis et de son appel à l'action issu du 6e Forum africain de haut niveau sur les femmes, la paix et la sécurité, et a appelé à un renforcement du soutien institutionnel pour la mise en œuvre dans tous les États membres.

37 Union africaine. Secrétariat du Fonds pour la paix (AUPF), 2025

## SECRÉTARIAT DU FONDS DE LA PAIX DE L'UNION AFRICAINE (AUPFS)



## SITUATION DU FONDS, CROISSANCE ET DÉCAISSEMENTS PRÉVUS



Fonds pour la paix de l'Union africaine (AUPF)

Cette année a été riche en enseignements précieux. La mise en place complète des organes de gouvernance s'est avérée essentielle pour garantir la crédibilité et la surveillance, tandis que l'engagement soutenu avec les partenaires privés et institutionnels est crucial pour assurer un financement durable. Explorer des voies innovantes telles que la diplomatie sportive et la technologie financière offre un potentiel considérable pour élargir la portée et l'efficacité. Cependant, le manque de personnel et les budgets opérationnels limités restreignent la capacité à maximiser ces activités d'engagement à grande échelle.

À l'avenir, l'AUPF s'attachera à intensifier sa collaboration avec les États membres afin de régler les arriérés de contributions et de promouvoir les versements volontaires supplémentaires. Il élargira la mobilisation des ressources en renforçant la collaboration avec le secteur privé, les réseaux philanthropiques et la diaspora africaine. Parallèlement, le Secrétariat renforcera la visibilité du Fonds et son appropriation continentale grâce à des actions de sensibilisation ciblées et suivra de près les performances de ses nouveaux gestionnaires de fonds afin de garantir une gestion optimale des ressources.

### 3.4.5 Sécurité durable

Afin de renforcer la sécurité durable, l'Afrique donnera la priorité au renforcement des capacités en matière d'IA pour le maintien de la paix, la sécurité climatique/maritime, la réforme du secteur de la sécurité (RSS), le désarmement (DDR) et les partenariats avec les instituts de recherche. Le succès devrait être mesuré à l'aune de l'adoption des enseignements tirés dans le cadre de nouvelles initiatives de paix, de l'augmentation des investissements technologiques dans le domaine de la sécurité et de la mise en œuvre d'interventions ciblées dans les domaines de la RSS, du DDR, de la sécurité maritime et de la consolidation de la paix tenant compte du climat.

L'année 2025 a été marquée à la fois par des progrès et par des défis persistants dans l'architecture de sécurité continentale. Le Comité des services de renseignement et de sécurité de l'Afrique (Unité CISSA) a continué à jouer le rôle de bras technique de l'Union africaine en matière de renseignement pour préserver la paix et la stabilité du continent grâce à des évaluations d'alerte précoce, à la coordination stratégique du renseignement et au soutien interinstitutionnel aux États membres et aux mécanismes régionaux.

L'unité CISSA a renforcé la coordination avec les services nationaux et les centres de fusion régionaux.

Le paysage du renseignement financier du continent a connu une recrudescence des canaux de blanchiment basés sur les cryptomonnaies, du commerce illicite de l'or et des routes de contrebande à forte intensité de liquidités. La collaboration avec INTERPOL, AFRIPOL et le Mécanisme de l'UA sur les flux financiers illicites a permis d'améliorer le traçage des réseaux reliant le trafic d'or au Sahel et les syndicats de contrefaçon de monnaie en Afrique de l'Est.<sup>38</sup>

Les réseaux de traite des êtres humains ont continué à exploiter les zones post-conflit et les pôles migratoires. L'échange de renseignements avec l'OIM et AFRIPOL a donné lieu à 23 interceptions coordonnées, mais la traite intra-continentale à des fins de travail forcé et de trafic d'organes a persisté dans la région des Grands Lacs et en Afrique de l'Est.

L'unité CISSA a fourni un soutien en matière de renseignement et des évaluations d'alerte précoce pour les élections présidentielles clés en Afrique.

L'unité CISSA a maintenu son engagement stratégique auprès d'INTERPOL, d'AFRIPOL, de la CEEAC-FUSION et du SADC-CTC, en mettant l'accent sur :

- Opérations conjointes visant les réseaux de transport de terroristes et de faux documents.
- Intégration des notes analytiques du CISSA dans le système de notices argentées d'INTERPOL.
- Soutien à l'Organisation de coopération des chefs de police africains (AFRIPOL) dans l'harmonisation des mécanismes régionaux de partage des données.

Une présence régulière dans les instances mondiales chargées de la sécurité, telles que la 92e Assemblée générale d'INTERPOL, a permis à l'Afrique de mieux faire entendre sa voix dans le domaine de la coordination mondiale des activités policières et de la lutte contre le terrorisme.

38 Union africaine (UA). Comité des services de renseignement et de sécurité de l'Afrique (Unité CISSA), 2025

### 3.5 OBJECTIF AMBITIEUX 5 : LES VALEURS AFRICAINES SONT EXPLICITES ET PROMUES

Cet objectif ambitieux envisage une Afrique où la riche diversité culturelle, le patrimoine et les systèmes de connaissances autochtones constituent les principaux moteurs de l'unité et de la transformation socio-économique. L'objectif stratégique est d'intégrer les valeurs africaines et la conscience panafricaine dans l'éducation, les médias et la gouvernance, tout en mettant en œuvre la Charte pour la renaissance culturelle africaine. Au cœur de cette vision figure la promotion des industries créatives et culturelles (ICC) en tant que moteurs d'une croissance inclusive, parallèlement à la protection rigoureuse du patrimoine matériel et immatériel de l'Afrique.

Pour atteindre les objectifs de cet objectif ambitieux, il a fallu mettre en œuvre des mesures axées sur :

- Identité et patrimoine africains : Célébrer le talent, les arts, l'artisanat, la culture, la musique et le sport.
- Diversité culturelle, expression et langues
- Histoire africaine et traditions orales

#### 3.5.1 Identité et patrimoine africains : Célébrer le talent, les arts, l'artisanat, la culture, la musique et le sport

Des progrès considérables sont notés en matière de politiques publiques, de patrimoine et de tendances linguistiques. En 2025, 46 États membres de l'UA ont ratifié la Charte pour la renaissance culturelle africaine, contre 38 en 2019, avec le soutien d'un nouveau cadre continental pour l'harmonisation des politiques culturelles. Parallèlement, les efforts visant à récupérer le patrimoine ont pris de l'ampleur ; le rapport annuel 2024 du Fonds africain pour le patrimoine mondial (AWHF) indique que 147 sites patrimoniaux répartis dans 35 pays sont désormais inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. En outre, les initiatives de restitution coordonnées par l'UA, l'UNESCO et la CEDEAO ont permis de faciliter le retour d'importants objets culturels vers la République du Bénin, la République fédérale du Nigeria et la République arabe d'Égypte.

En ce qui concerne l'identité linguistique, la reconnaissance du kiswahili comme langue de travail officielle de l'UA marque une étape importante. Alors que des pays tels que la République-Unie de Tanzanie, la République du Kenya et la République d'Afrique du Sud ont intégré les langues autochtones dans leurs programmes scolaires, l'Académie africaine des langues (ACALAN) indique que seuls 25% des États membres disposent actuellement de politiques nationales en faveur des langues autochtones.<sup>39</sup>

L'Afrique préservera son patrimoine culturel unique grâce à la mise en œuvre de politiques linguistiques continentales et de la politique de développement du sport de l'UA (2023-2033). Les progrès devraient être mesurés à l'aune de l'adoption nationale de plans pour l'économie créative et de politiques linguistiques, de l'intégration économique formelle des secteurs créatifs, des programmes de protection du patrimoine, de l'augmentation des recettes générées par les Jeux africains et de l'intégration nationale de la politique sportive.

Au cours de la période de référence, la CUA a achevé la rédaction des statuts du Grand Musée de l'Afrique (GMA) conformément aux cadres culturels de l'Union africaine (UA). Cette réalisation remarquable fait de la GMA une institution pivot pour le continent, facilitant la mise en œuvre efficace de cette importante mission

<sup>39</sup> Union africaine (UA). Centre d'études linguistiques et historiques par la tradition orale (CELHTO), 2025.

culturelle visant à promouvoir le patrimoine, les industries créatives, l'histoire et l'identité de l'Afrique.

L'impact du GMA comprend :

- Préservation et promotion du patrimoine africain : Le musée mettra en valeur, protégera et promouvra le riche patrimoine culturel de l'Afrique, offrant une plateforme aux diverses cultures et histoires du continent.
- Échanges culturels et éducation : Il favorisera la compréhension culturelle, l'éducation et les échanges entre les Africains et les visiteurs internationaux.
- Plateforme pour les artistes africains grâce à la mise à disposition d'une plateforme permettant aux artistes africains de présenter leurs œuvres, promouvant ainsi les arts contemporains africains et les voix créatives.
- Engagement communautaire et promotion de la cohésion sociale et de la préservation culturelle de la communauté
- Promouvoir l'importance nationale et continentale en offrant un espace de dialogue sur des sujets d'importance nationale et continentale et en favorisant l'unité et la sensibilisation culturelle.



Inauguration du Grand Musée égyptien le 1<sup>er</sup> novembre 2025 au Caire, en Égypte

En ce qui concerne le sport, des campagnes numériques ont été menées, des notes d'information et des webinaires ont été élaborés, touchant environ 7 millions de personnes, afin de les encourager à :

- Intégrer l'égalité des sexes dans et à travers le sport, prévenir la violence sexiste et encourager le leadership des femmes et des filles dans le sport et dans d'autres domaines.
- Promouvoir l'inclusion des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables participant à l'autonomisation par le sport.
- Promouvoir l'utilisation du sport comme catalyseur pour l'autonomisation des jeunes et le développement social et économique ; et élaborer des politiques et des programmes visant à protéger le bien-être des athlètes et de tous ceux qui pratiquent un sport.

Le Conseil des sports de l'Union africaine (CSUA) a pour mandat de coordonner le mouvement sportif africain et de servir de forum pour une action concertée entre les États membres en vue de la promotion et du développement du sport et du développement par le sport en Afrique. Dans le même ordre d'idées, le Conseil

« Parmi les réalisations de cette année, on peut citer les progrès tangibles enregistrés lors de la 47<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, notamment l'inscription de nouveaux sites africains sur la Liste du patrimoine mondial. »

S.E. Dr. José Maria Pereira Neves  
Président de la République du Cabo Verde  
Champion de l'UA pour la préservation du patrimoine naturel et culturel en Afrique



des sports de l'Union africaine (CSUA), en collaboration avec le Secrétariat de la région 4 du CSUA, a facilité la signature de l'accord d'accueil entre la République-Unie de Tanzanie et la région 4 du CSUA, officialisant ainsi l'établissement du Secrétariat de la région 4 du CSUA à Dodoma.<sup>40</sup>

Le patrimoine culturel dynamique de l'Afrique, qui comprend les arts, l'artisanat, la musique et les sports, représente un potentiel économique considérable encore inexploité. En mettant en œuvre le Plan d'action de l'UA sur les industries culturelles et créatives et en créant les Jeux régionaux africains, les États membres peuvent développer systématiquement ces secteurs afin de créer des emplois, de préserver l'identité culturelle et de stimuler la croissance. Le succès devrait être mesuré en fonction du pourcentage de contribution des industries créatives au PIB continental.

Ce secteur recèle un potentiel économique considérable. Selon les données 2023-2024 de l'UNESCO et de la BAD, les ICC africaines contribuent à hauteur d'environ 58 milliards de dollars américains par an et emploient plus de cinq millions de personnes. Les principaux marchés tels que la République fédérale du Nigeria, la République d'Afrique du Sud, la République du Kenya, la République du Ghana, la République du Sénégal et la République arabe d'Égypte stimulent les exportations dans les domaines du cinéma, de la musique et de la mode. À titre d'exemple, l'industrie cinématographique nigériane (Nollywood) représente à elle seule plus de 7 milliards de dollars américains. Cependant, le plein potentiel du secteur reste limité par le sous-investissement, la faiblesse des mécanismes de protection des droits d'auteur et le commerce culturel intra-africain restreint.

### L'ÉCONOMIE CRÉATIVE : UN MOTEUR DE PLUSIEURS MILLIARDS DE DOLLARS



2023-2024 UNESCO and AfDB data.

### 3.5.2 Diversité culturelle, expression et langues

Le renforcement de la diversité culturelle africaine favorise l'égalité et l'harmonie sociale à travers le continent. Les progrès doivent être mesurés à l'aide de trois (3) indicateurs clés : États membres mettant en œuvre des initiatives en faveur de la diversité culturelle, amélioration de l'indice régional de diversité culturelle et programmes d'enseignement nationaux intégrant la diversité culturelle.

Lors de sa participation à MONDIACULT 2025, la plus grande conférence mondiale sur les politiques culturelles, le Centre d'études linguistiques et historiques (CELTHO) a assuré la visibilité de la CUA grâce à un stand dédié aux publications et aux travaux du Centre. Au total, 260 visiteurs ont été enregistrés sur le stand (50% provenant d'Afrique, 30% de participants locaux et 20% d'autres

40 Union africaine (UA). Conseil des sports de l'Union africaine (AUSC), 2025.

régions). Les discussions ont débouché sur des pistes concrètes de coopération : coédition, traductions, numérisation, dépôts en bibliothèque et participation à de futures conférences. Les publications phares du CELHTO sur la tradition orale, la linguistique et l'histoire ont suscité un vif intérêt, confirmant le rôle du Centre en tant que ressource scientifique et patrimoniale de premier plan.<sup>41</sup>

En outre, le CELHTO a mené une étude sur les défis linguistiques et interculturels liés à la libre circulation des artistes et de leurs œuvres en Afrique centrale. L'étude a dressé un inventaire et analysé les défis linguistiques et interculturels liés à la circulation des artistes et de leurs œuvres en Afrique centrale, et a formulé des recommandations visant à optimiser la contribution des produits culturels et artistiques au développement de l'Afrique dans le contexte de la mise en œuvre de la ZLECAf.

En matière de préservation du patrimoine africain, sous la houlette du CELHTO, une vingtaine d'officiers supérieurs des forces de défense et de sécurité des six (6) régions administratives de la République togolaise ont été formés et sensibilisés aux outils et dispositions en vigueur pour la protection du patrimoine en cas de conflit armé. Ces officiers supérieurs ont été formés pour préserver/protéger les biens culturels contre le trafic et le vandalisme, conformément à la Convention de l'UNESCO pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et à ses deux (2) protocoles.

Depuis très longtemps, le continent africain se distingue par l'énorme potentiel de son patrimoine linguistique. C'est pourquoi, en 2025, l'ACALAN a mis en œuvre un projet visant à renforcer le rôle des langues africaines pour une intégration et un développement efficaces de l'Afrique. L'une des principales réalisations a été la création du Comité continental de la jeunesse pour la promotion des langues africaines, qui s'est réuni du 27 au 30 mai 2025 à Addis-Abeba. En outre, la promotion et l'adoption du kiswahili comme langue de travail de l'Union africaine et langue de communication plus large ont également constitué une étape importante dans la promotion des langues africaines sur le continent et au-delà.

### 3.5.3 Histoire africaine et traditions orales

Pour préserver les riches traditions orales africaines, il est nécessaire de mettre en place des réseaux de collaboration entre écrivains, conteurs et chefs traditionnels afin de documenter systématiquement ce patrimoine culturel. Les progrès devraient être mesurés en suivant la participation des États membres aux initiatives de préservation de l'histoire orale.

Avec l'ambition de préserver l'histoire africaine, le CELHTO, en tant que bureau de production, a pour objectif de mener des recherches sur l'histoire de notre continent et d'en publier les résultats.

Par conséquent, les quatre (4) ouvrages suivants ont été publiés<sup>42</sup> :

- Edem Kodjo: Les secrets d'une grandeur, en hommage à S.E. Edem Kodjo, ancien Secrétaire General de l'OUA de 1978 à 1983
- L'irénologie africaine : Artéfacts usuels, pratiques didactiques et regards pluriels
- La polémologie africaine : Archéologie des conflits autour de la culture, de la mémoire et des représentations
- Les Cahiers du CELHTO 11

41 Union africaine (UA). Centre d'études linguistiques et historiques à travers la tradition orale (CELHTO), 2025

42 Union africaine (UA). Centre d'études linguistiques et historiques à travers la tradition orale (CELHTO), 2025



*Photo de famille du comité ACALAN - Création du Comité continental de la jeunesse*

Lors de sa participation au Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), le CELHTO a été reçu en audience par le secrétaire général du Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES). Les discussions ont principalement porté sur le soutien apporté par le CAMES au processus d'indexation et de reconnaissance de la revue scientifique CELHTO, ainsi que sur les perspectives de collaboration entre les deux (2) institutions, alors que la CUA et le CAMES viennent de signer, le 11 février 2025, au siège de l'UA à Addis-Abeba, un protocole d'accord visant à promouvoir l'éducation, la recherche et l'innovation sur le continent africain.

### **3.6 OBJECTIF AMBITIEUX 6 : RENFORCER L'AUTONOMISATION DES CITOYENS AFRICAINS, EN PARTICULIER DES GROUPES VULNÉRABLES**

L'objectif ambitieux 6 du STYIP vise à catalyser l'atout le plus précieux de la population africaine d'ici 2033. En intégrant la santé, l'éducation et l'équité sociale, l'Objectif ambitieux vise à former des citoyens compétents, en bonne santé et autonomes. La stratégie donne la priorité à la quatrième révolution industrielle, en visant l'enseignement primaire universel et en veillant à ce que 40% des diplômés se spécialisent dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM) afin de stimuler l'innovation et la recherche.

Parallèlement à la réforme de l'éducation, l'Objectif ambitieux met l'accent sur le bien-être physique en imposant que 15% des budgets nationaux soient alloués à la santé, dans le but d'éliminer la malnutrition sévère et de réduire considérablement les taux de mortalité maternelle et infantile. Sur le plan social, il vise à démanteler les barrières structurelles par le biais de réformes juridiques et économiques, notamment en atteignant une représentation féminine de 50% dans les fonctions politiques et de direction et en réduisant le chômage des jeunes à 14%. Collectivement, ces mesures visent à éradiquer les pratiques culturelles néfastes et à favoriser un environnement inclusif où les femmes et les jeunes peuvent participer pleinement à la croissance socio-économique du continent.

Dans le cadre de la poursuite des objectifs de cet objectif ambitieux, des mesures stratégiques ont été prises, axées sur<sup>43</sup> :

- L'éducation, moteur de l'autonomisation et du développement
- La santé, moteur de résilience et d'innovation
- Autonomisation des citoyens africains et engagement politique (y compris les groupes vulnérables)

### 3.6.1 L'éducation, moteur de l'autonomisation et du développement

Le STYIP fixe des objectifs quantitatifs précis pour la décennie, visant à transformer l'« explosion démographique des jeunes » en Afrique en un dividende démographique grâce à une révolution dans les compétences et l'innovation. L'objectif global est une transition massive vers les STEM (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques) et une révolution des compétences qui s'aligne sur les demandes du marché du travail. Cette stratégie donne la priorité à une refonte complète des systèmes éducatifs, allant au-delà de la simple mesure de l'accès à l'éducation (« scolariser les enfants ») pour garantir que les élèves obtiennent leur diplôme avec des compétences adaptées à la quatrième révolution industrielle (4IR).<sup>44</sup>

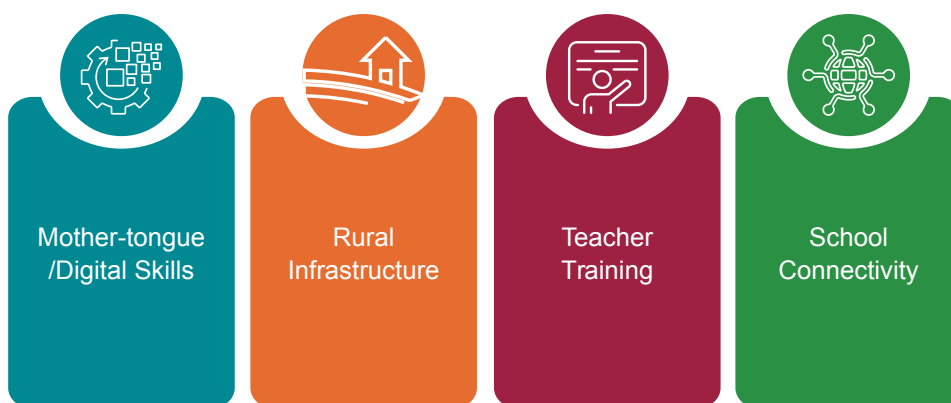
Pour atteindre ces objectifs, l'UA identifie quatre piliers essentiels nécessitant une intervention immédiate :

- Promouvoir l'enseignement dans la langue maternelle dès le plus jeune âge et intégrer les compétences numériques et l'esprit d'entreprise dans les programmes scolaires standard ;
- Développer des infrastructures scolaires de qualité, en particulier dans les zones rurales, afin de réduire la fracture entre les zones urbaines et rurales ;
- Lancer des programmes complets pour recruter, former et fidéliser les enseignants, avec un mandat spécifique pour la formation à la culture numérique ; et
- Mettre en œuvre la stratégie de transformation numérique afin de garantir que les écoles soient connectées à Internet et aient un accès équitable aux ressources pédagogiques numériques.



*S.E. Gaspard  
Banyankimbona,  
commissaire à  
l'éducation, à la science,  
à la technologie et à  
l'innovation (ESTI)*

#### LES QUATRE PILIERS DE L'ÉDUCATION



Malgré ces ambitions claires, le troisième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, publié en 2024, dresse un bilan qui donne à réfléchir. Si les progrès réalisés par rapport aux principaux indicateurs en matière d'éducation

43 Commission de l'Union africaine (CUA). Bureau de la planification stratégique et de la mise en œuvre (OSPD), 2025.

44 Commission de l'Union africaine (CUA). Éducation, science, technologie et innovation (ESTI), 2025.

sont notables, les résultats globaux n'ont pas atteint les objectifs fixés. Ce déficit souligne l'urgence d'accélérer les investissements dans le capital humain afin de garantir la réalisation des objectifs ambitieux fixés pour 2033.

Pour combler ces lacunes, une éducation inclusive de qualité est mise en place grâce à des cadres continentaux actualisés, notamment la Stratégie continentale pour l'éducation (CESA 26-35), une nouvelle stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et la Décennie de l'éducation de l'UA. Ces initiatives accordent la priorité aux compétences axées sur la demande, à l'apprentissage numérique et aux compétences liées à l'économie verte.<sup>45</sup>

Au-delà des programmes scolaires, la gestion du capital humain est renforcée. L'engagement politique des citoyens est renforcé grâce à des organes tels que l'ECOSOCC et des centres spécialisés dans les migrations qui relient les données, les voix des citoyens et les politiques spécifiques à la gouvernance des migrations et à la protection des droits. Parallèlement, la capacité de mise en œuvre de l'Agenda 2063 est consolidée grâce à de nouvelles directives de domestication du STYIP, à des cadres de suivi et à une plateforme numérique centralisée fournissant des tableaux de bord pour les pays de l'UA. Ces outils permettent une planification et une responsabilisation fondées sur des données probantes, afin de construire une Afrique axée sur les populations, où les citoyens sont mieux équipés, mieux représentés et mieux protégés.

Les progrès réalisés dans ces domaines seront mesurés à l'aide d'indicateurs spécifiques, en intégrant la dimension de genre et l'inclusion des jeunes, et en adoptant des politiques éducatives inclusives et en augmentant les budgets nationaux consacrés à l'éducation.



M. Louis Cheick Sissoko,  
président de l'ECOSOCC



*« La justice sociale exige de lutter contre les multiples formes de violence auxquelles les femmes sont confrontées... Elle exige de garantir l'accès à une éducation de qualité, aux soins de santé et à d'autres services essentiels, ainsi que la participation significative des femmes à la prise de décision à tous les niveaux de la société. »*

S.E. Mahmoud Ali Youssouf  
Président de la CUA,  
Déclaration à l'occasion de la Journée panafricaine des femmes

### 3.6.2 La santé, moteur de résilience et d'innovation

Des soins de santé abordables et de qualité constituent un pilier essentiel de l'Objectif ambitieux 6, indispensable pour autonomiser les citoyens africains. À cette fin, la priorité absolue est la mise en œuvre rigoureuse de la stratégie africaine en matière de santé afin de faire progresser la couverture sanitaire universelle (CSU). Cette orientation stratégique englobe le renforcement des services de santé mentale, l'amélioration des programmes de bien-être social et la garantie d'un accès à des produits médicaux sûrs et de qualité. Les progrès sont mesurés par l'adoption croissante par les États membres de formations en matière de prévention de la toxicomanie, l'élargissement de la couverture universelle des soins de santé, l'amélioration des soins de bien-être, l'assurance qualité des produits médicaux et l'allocation d'au moins 15% des budgets nationaux à la santé.

<sup>45</sup> Commission de l'Union africaine (CUA). Éducation, science, technologie et innovation (ESTI), 2025.



Lancement de la vaccination LC16m8 à Kinshasa, en République démocratique du Congo, en août 2025

En 2025, grâce au renforcement des partenariats multipartites impliquant des organisations sanitaires mondiales et régionales clés, telles que DNDi, The END Fund, l'OMS, GAVI et Uniting to Combat Neglected Diseases, la CUA a réalisé des progrès significatifs dans l'alignement de la stratégie sanitaire africaine et de l'Agenda 2063. La coopération Sud-Sud a également été renforcée grâce à des partenariats stratégiques entre les régions d'Afrique et des Caraïbes, favorisant des solutions sanitaires innovantes et adaptées au contexte local, et encourageant un plaidoyer unifié en faveur de la couverture sanitaire universelle (CSU).<sup>46</sup>



*« Pour combler les déficits de financement des systèmes de santé africains, les pays doivent engager davantage de ressources nationales et mobiliser les organisations philanthropiques et le secteur privé du continent. Si la santé en Afrique ne peut être externalisée, l'augmentation des investissements du continent peut avoir un effet multiplicateur sur le financement des partenaires extérieurs et améliorer les résultats en matière de santé. »*

S.E. Paul Kagame  
Président de la République du Rwanda  
Champion de l'UA pour le financement national de la santé

Une étape historique a été franchie avec la toute première Conférence ministérielle sur la protection de l'enfance en Afrique. Les ministres africains se sont engagés à mettre en place des politiques favorables à l'investissement dans des services de garde d'enfants accessibles, abordables et de qualité, qui accordent la priorité aux groupes marginalisés, notamment les enfants handicapés et ceux qui vivent dans des contextes fragiles ou humanitaires. Les efforts en matière de nutrition se sont intensifiés lors du Sommet africain Nutrition for Growth, mobilisant près de 28 milliards de dollars EU à l'échelle mondiale, avec plus de 400 engagements en matière de nutrition enregistrés dans le Cadre de responsabilité nutritionnelle. Le Cadre stratégique de l'UA pour la prévention et la prise en charge de l'anémie a été lancé afin de lutter contre les quelque 116,7 millions de nouveaux cas d'anémie recensés chaque année chez les femmes et les filles africaines. Dix-huit États membres de l'UA ont élaboré des plans nationaux chiffrés.<sup>47</sup>

46 Union africaine (UA). Santé, affaires humanitaires et développement social (HHS), 2025.

47 Union africaine (UA). Santé, affaires humanitaires et développement social (HHS), 2025.

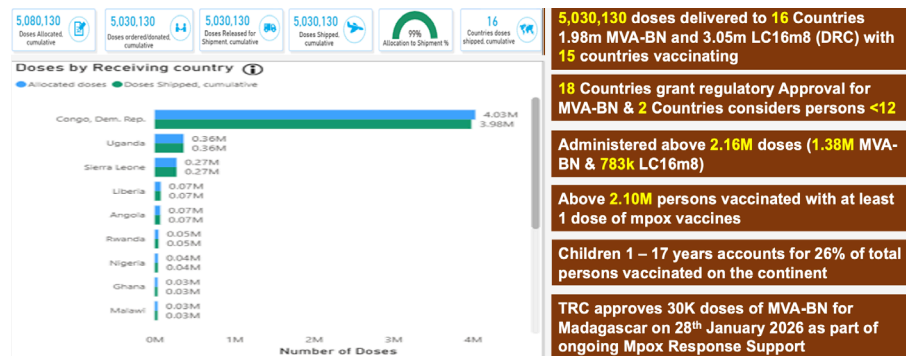


« Les institutions mondiales devraient donner la priorité à la nutrition et à la sécurité alimentaire dans le cadre de la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA21). »

S.M. le Roi Letsie III du Royaume du Lesotho  
Champion de l'UA pour la nutrition

L'une des principales réussites est l'initiative transformatrice « Triple Elimination », qui intègre le dépistage, le diagnostic et le traitement du VIH, de l'hépatite B et de la syphilis. Cette approche rentable vise à éliminer la transmission verticale de ces maladies d'ici 2030. Cette approche innovante et rentable réduit considérablement la charge qui pèse sur les systèmes de santé et améliore les résultats en matière de santé maternelle et infantile à l'échelle du continent.

### ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA LIVRAISON ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES VACCINS



CDC Afrique

Malgré ces succès, le secteur reste confronté à des difficultés persistantes. Les principaux défis à relever sont le financement insuffisant de la nutrition dans les États à faible revenu, la fragmentation des systèmes de garde d'enfants et l'infrastructure numérique limitée, qui entrave la mise en œuvre à grande échelle des stratégies de santé numériques. En outre, des lacunes subsistent dans la mise en œuvre et l'évaluation cohérentes des politiques publiques de l'UA.

L'expérience opérationnelle a mis en évidence la nécessité cruciale d'une collaboration intersectorielle intégrant les systèmes de garde d'enfants, de santé et d'alimentation, d'un renforcement de l'appropriation par les pays grâce à un soutien technique et à des investissements harmonisés, d'un engagement accru avec les communautés économiques régionales (CER) en vue d'une harmonisation réglementaire, et d'une amélioration des mécanismes de responsabilisation en matière de mise en œuvre.

Les actions prioritaires pour 2026 comprennent le lancement du Tableau de bord continental des politiques de garde d'enfants afin de soutenir l'intégration du développement de la petite enfance dans la planification nationale ; l'extension du Digital Health Tracker et le renforcement des capacités en matière de gouvernance éthique des données de santé ; la promotion du dialogue entre les ministères de la santé et des finances pour une meilleure harmonisation des ressources ; et l'organisation d'une conférence multisectorielle sur la nutrition afin d'évaluer les progrès accomplis et de planifier la prochaine décennie.



« ... L'Union africaine peut garantir la résilience des systèmes de santé conformément au Programme pour la sécurité et la souveraineté sanitaires en Afrique (AHSS) et à l'Agenda 2063. »

S.E. Bola Ahmed Tinubu  
Président de la République fédérale du Nigeria  
Champion de l'UA pour les ressources humaines dans le domaine de la santé et le partenariat pour la prestation de soins de santé communautaires

En complément de l'accent mis sur la couverture sanitaire universelle, l'année 2025 a marqué un tournant décisif vers le renforcement de la sécurité sanitaire et la préparation aux urgences climatiques. Au-delà de la prestation des soins de santé de base, les États membres se sont concentrés sur le renforcement des capacités, le développement de la main-d'œuvre et la mise en place de systèmes de surveillance modernes afin d'améliorer la santé et la préparation aux urgences climatiques. Parmi les principales réalisations, citons le renforcement de la formation au leadership et de la formation technique à travers le continent, notamment grâce à de nouveaux réseaux et plateformes de biofabrication permettant un apprentissage pratique dans le domaine de la production de vaccins et des compétences en matière de laboratoires de santé publique. Les États membres ont également bénéficié du cadre de développement des ressources humaines de l'Africa CDC, qui met l'accent sur l'épidémiologie de terrain, la direction des laboratoires et l'informatique de santé publique afin de favoriser l'acquisition des compétences nécessaires à la détection rapide et à la réponse aux menaces émergentes.

Une évolution majeure en 2025 a été l'harmonisation des réseaux de biosurveillance, qui a renforcé les efforts de préparation intersectoriels et favorisé la surveillance collaborative en combinant les données de santé publique avec les indicateurs environnementaux, agricoles et climatiques. Grâce à d'importantes initiatives de collaboration, notamment des partenariats avec l'OMS et des partenaires techniques, les capacités nationales ont été renforcées dans les domaines de la gestion des risques biologiques, de la surveillance événementielle et génomique, et du renseignement épidémiologique. Ces initiatives ont donné la priorité à la résilience, en veillant à ce que les systèmes soient suffisamment robustes pour résister à la double pression des épidémies liées au climat et des menaces biologiques.<sup>48</sup>

## SURVEILLANCE HARMONISÉE DES MENACES ÉMERGENTES



Afin de consolider ces progrès, les capacités institutionnelles ont été renforcées grâce à un soutien ciblé aux instituts nationaux de santé publique (INSP). Les interventions ont porté sur la mise en place de cadres juridiques, de normes opérationnelles et de systèmes de soutien par les pairs afin de renforcer l'architecture globale de la sécurité sanitaire. Des réseaux régionaux ont été mis en place afin de relier les organismes de formation, les fabricants et les organismes de réglementation, dans le but de rationaliser la préparation aux situations d'urgence actuelles et futures liées au climat. De plus, les campagnes



Dr Jean Kaseya, Directeur général, CDC-Afrique

« En 2025, les États membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont adopté l'Accord sur les pandémies lors de l'Assemblée mondiale de la santé, établissant ainsi un cadre multilatéral renouvelé visant à renforcer la prévention, la préparation et la réponse, avec pour principes fondamentaux l'équité et la solidarité. »

S.E. Matamela Cyril Ramaphosa  
Président de la République d'Afrique du Sud  
Champion de l'UA pour la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies



48 Union africaine (UA). Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC Afrique), 2025.



*« Le choléra en Afrique n'est plus seulement une urgence sanitaire, mais aussi un défi en matière de développement, de climat et d'équité. Entre janvier 2022 et décembre 2025, l'Afrique a enregistré plus de 320 000 cas suspects et confirmés de choléra et plus de 6 800 décès dans 26 États membres, marquant une résurgence sans précédent depuis plus d'une décennie ».*

S.E. Hakainde Hichilema  
Président de la  
République de Zambie  
Champion de l'UA pour  
l'élimination du choléra

d'éducation et de sensibilisation du public ont réussi à mobiliser les jeunes et les communautés vulnérables en tant que champions de la santé numérique, favorisant ainsi la résilience locale et la mise en place de solutions innovantes au niveau local.

En dépit de ces progrès, des lacunes importantes persistent, notamment en ce qui concerne les ressources consacrées à la recherche et au développement, les questions réglementaires et l'intégration technique harmonieuse de la santé avec l'agriculture et la surveillance climatique. La voie stratégique à suivre nécessite de renforcer le développement structuré de la main-d'œuvre, de rendre pleinement opérationnels les réseaux régionaux de capacités et d'accroître l'intégration des données climatiques et sanitaires. Les États membres sont encouragés à donner la priorité à des feuilles de route harmonisées et à des partenariats durables afin de garantir que tous les citoyens, en particulier les jeunes et les femmes, soient équipés pour faire face aux menaces convergentes que représentent les urgences sanitaires émergentes et le changement climatique.

Enfin, l'Agence africaine du médicament (AMA), récemment créée en tant qu'agence spécialisée de l'UA et dont le siège est à Kigali, au Rwanda, est conçue pour être l'un des principaux instruments continentaux permettant d'atteindre les objectifs sanitaires fixés dans le cadre de l'objectif ambitieux 6, en particulier ceux concernant la couverture des soins de santé primaires, la réduction de la mortalité, la lutte contre les épidémies et l'élimination des produits de qualité inférieure en Afrique. Avec la nomination réussie du Dr. Delese Mimi Darko au poste de première directrice générale de l'AMA, l'agence est en passe de devenir un régulateur continental essentiel qui permettra aux États membres d'atteindre les objectifs sanitaires du STYIP à grande échelle et dans des conditions d'équité, en harmonisant et en renforçant les systèmes réglementaires, en accélérant l'accès à des médicaments, vaccins et produits connexes de qualité garantie, sûrs et efficaces, et en protégeant les populations contre les produits de qualité inférieure et falsifiés qui nuisent à la santé.<sup>49</sup>

### **3.6.3 Autonomisation des citoyens africains et engagement politique (y compris les groupes vulnérables)**

Le statut des jeunes (âgés de 15 à 35 ans), qui représentent actuellement environ 65% de la population, est au cœur de la trajectoire de développement du continent. Cette réalité démographique représente à la fois un dividende potentiel et un défi redoutable. Malgré le potentiel de croissance, un profond décalage structurel persiste entre l'expansion démographique et la capacité économique. Les données tirées du rapport Perspectives économiques en Afrique 2024 de la Banque africaine de développement indiquent que, alors que le continent compte chaque année 12 millions de jeunes supplémentaires sur le marché du travail, seuls trois (3) millions d'emplois formels sont créés pour répondre à cette demande.

<sup>49</sup> Union africaine (UA). Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique), 2025.



Premier dialogue Egumeni sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Ce déséquilibre structurel a donné lieu à un marché du travail dominé par le sous-emploi et le travail informel. Alors que le taux moyen de chômage des jeunes sur le continent oscille autour de 12%, ce chiffre masque de graves disparités régionales ; par exemple, le chômage des jeunes en Afrique du Sud a atteint 46,1% au début de l'année 2025. En outre, la crise se caractérise par des inégalités marquées : les jeunes femmes sont touchées de manière disproportionnée, et un nombre croissant de jeunes sont devenus des demandeurs d'emploi découragés, quittant complètement le marché du travail en raison d'un manque d'opportunités et d'expérience.

Pour combler cet écart critique, l'Union africaine intensifie ses interventions, lançant notamment l'initiative « 1 Million Next Level Initiative » et le programme « Youth Connekt Africa ». Ces cadres visent à contourner les goulets d'étranglement traditionnels de l'emploi en élargissant les opportunités d'entrepreneuriat, d'innovation et de développement des compétences numériques pour des millions de jeunes Africains.

« Les pressions socio-économiques accentuent encore davantage les vulnérabilités. Des millions de jeunes Africains sont confrontés à des opportunités limitées en matière d'emploi, d'éducation et de mobilité sociale, ce qui constitue un terrain fertile pour le recrutement par des groupes extrémistes. »

S.E. Abdelmadjid Tebboune  
Président de la République algérienne démocratique et populaire  
Champion de l'UA pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent



### PREMIER DIALOGUE EGUMENI SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES (29-30 SEPTEMBRE 2025)



Egumeni\_Engagement et portée des réseaux sociaux

Parallèlement, le continent connaît une divergence notable entre la représentation politique et l'équité économique en matière de genre. Au plan politique, des progrès constants sont observés : en 2024, les femmes occupaient 25,6% des sièges parlementaires en Afrique, contre 22,5% en 2015. Ce chiffre est proche de la moyenne mondiale de 26,5% (Union interparlementaire, 2024) et reflète des avancées soutenues par la Stratégie de l'UA pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE, 2018–2028)<sup>50</sup>.

50 Direction Femmes, Genre et Jeunesse de la Commission de l'Union africaine (CUA), 2025.

“

« Les chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union africaine ont adoptés en février 2025 la Convention de l'UA sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (EVAWG) ».

S.E. Félix Antoine  
Tshisekedi Tshilombo  
Président de la République Démocratique du Congo (RDC)  
Champion de l'UA pour la masculinité positive

“

« L'année 2025 coïncide avec plusieurs événements marquants, notamment le 30e anniversaire du Programme d'action de Pékin, le 25e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, et l'engagement renforcé de l'Afrique à travers la présidence sud-africaine du G20. »

S.E. John Dramani Mahama  
Président de la République du Ghana  
Champion de l'UA pour les questions de genre et de développement en Afrique

Toutefois, la parité économique reste largement en retrait par rapport à ces succès politiques. Des barrières structurelles profondément enracinées persistent, notamment les écarts salariaux entre les hommes et les femmes, l'accès limité au capital financier pour les femmes entrepreneures et la charge disproportionnée du travail domestique et de soins non rémunérés. Pris ensemble, ces obstacles continuent de freiner le plein potentiel économique et la participation des femmes africaines.

### 3.7 OBJECTIF AMBITIEUX 7 : L'AFRIQUE, UN ACTEUR MONDIAL FORT ET INFLUENT



L'Union africaine à l'AGNU80

Tel qu'énoncé dans le deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'Objectif ambitieux 7 vise à garantir que, d'ici à 2033, l'Afrique devienne un acteur égal et influent sur la scène mondiale et finance largement son propre développement grâce à une diplomatie renforcée, des positions communes et une mobilisation accrue des ressources nationales. À cet égard, il cherche à consolider la voix, l'autonomie d'action et le leadership de l'Afrique dans les affaires mondiales. Il envisage un continent qui agit collectivement, s'exprime d'une

seule voix et participe en tant que partenaire égal à la gouvernance mondiale, au commerce, à l'action climatique et aux systèmes multilatéraux. L'Objectif ambitieux s'accorde avec les réformes institutionnelles de l'UA, la ZLECAf, ainsi que l'engagement stratégique de l'Afrique au sein de l'ONU, du G20, des BRICS et d'autres plateformes multilatérales.

Afin d'atteindre cet Objectif ambitieux, des actions ont été entreprises dans les domaines suivants :

- Renforcement du positionnement de l'Afrique sur la scène mondiale
- La participation aux activités du G20

### 3.7.1 Renforcement du positionnement de l'Afrique sur la scène mondiale

Sous les auspices du président de la CUA, S.E. Mahmoud Ali Youssouf, la CUA s'est engagée à améliorer l'efficacité et l'efficience de la diplomatie de l'UA à travers des engagements de haut niveau, la promotion de positions africaines communes, le dialogue avec les dirigeants des Nations Unies, l'évaluation des résultats de mise en œuvre des principaux partenariats et le renforcement du financement de l'UA.

Un certain nombre d'engagements de haut niveau ayant facilité l'adoption de documents de résultats, renforcé les partenariats stratégiques et accordé les efforts de collaboration avec les priorités de l'Agenda 2063 ont été menés. Parmi ceux-ci figurent<sup>51</sup> :

- La 3<sup>e</sup> réunion ministérielle du Partenariat UA–UE, tenue le 21 mai 2025 à Bruxelles (Belgique). Cette réunion a adopté un Communiqué ministériel réaffirmant le partenariat stratégique UA–UE et définissant des engagements conjoints en faveur de la paix, de la prospérité et du développement durable. Elle a également examiné la mise en œuvre de l'engagement pris lors du dernier Sommet UA–UE de 2022 concernant l'initiative du Paquet d'investissement Afrique–Europe (Global Gateway) de 150 milliards d'euros destiné à soutenir les investissements sur le continent.
- Le 7<sup>e</sup> Sommet Union africaine–Union européenne (UA–UE) s'est tenu les 24 et 25 novembre 2025 à Luanda (Angola). Ce Sommet revêtait une importance particulière, car il coïncidait avec le 25<sup>e</sup> anniversaire du partenariat UA–UE, officiellement lancé lors du premier Sommet tenu au Caire en 2000. Le Sommet a été organisé avec succès, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement d'Afrique et d'Europe, l'adoption de la Déclaration de Luanda et l'engagement des deux parties à renforcer leur partenariat afin de faire face aux incertitudes mondiales et de façonner un agenda stratégique pour l'avenir. Au cours du dernier quart de siècle, ce partenariat a évolué pour devenir un cadre stratégique de dialogue et de coopération couvrant un large éventail de questions politiques, économiques, sociales et sécuritaires, ce qui en fait l'un des partenariats intercontinentaux les plus complets au monde.
- La 9<sup>e</sup> réunion des Coordonnateurs ministériels du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) s'est tenue le 11 juin 2025 à Changsha (Chine). La réunion s'est conclue par l'adoption d'un Communiqué soulignant les progrès continus dans la mise en œuvre de la Déclaration de Pékin du FOCAC 2024. Les pays africains ont également engagé des discussions avec la Chine pour étendre le régime de zéro droit de douane sur toutes les exportations vers la Chine à l'ensemble des pays africains entretenant des relations diplomatiques

51 Direction de la gestion des partenariats et de la mobilisation des ressources de la Commission de l'Union africaine (PMRM), 2025.

avec la Chine. Par ailleurs, la délégation de la CUA a pris part à l'Exposition commerciale et économique Chine–Afrique organisée au même endroit du 13 au 14 juin 2025. La délégation a participé à plusieurs sessions thématiques, échangeant avec des représentants du secteur privé chinois, des chefs d'entreprise et des décideurs afin de partager des perspectives et de débattre de stratégies visant à renforcer la coopération commerciale et économique entre l'Afrique et la Chine.

- La 9<sup>e</sup> Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) s'est tenue du 20 au 22 août 2025 à Yokohama (Japon), sous le thème : « Co-crée des solutions innovantes avec l'Afrique ». Le Sommet a été organisé avec succès et a adopté la Déclaration de Yokohama de la TICAD 9 comme document final clé. Avec plus de 200 événements thématiques, le Sommet s'est penché sur des défis majeurs auxquels l'Afrique est confrontée, notamment la migration, la paix et la stabilité, le commerce, la santé, le changement climatique et l'accès à des financements abordables. La réunion a proposé la co-création de solutions innovantes et durables pour relever ces défis et stimuler le développement durable.
- Le Sommet UA–CARICOM qui s'est tenu à Addis-Abeba en septembre 2025.

À travers le Sous-comité plénier du Comité des représentants permanents (COREP) sur la coopération multilatérale, l'Union africaine a continué de promouvoir des positions africaines communes afin d'orienter ces engagements de haut niveau et les partenariats avec les partenaires internationaux.



### Engagements avec les Nations Unies

S.E. le président de la CUA a échangé avec les dirigeants des Nations Unies afin d'examiner les progrès réalisés dans le cadre des partenariats renforcés UA–ONU en matière de paix et de sécurité, en mettant l'accent sur la diplomatie préventive, la médiation, les opérations de paix et le développement durable. Les deux parties ont également convenu d'approfondir le dialogue stratégique afin de mieux accorder leurs efforts aux plus hauts niveaux de l'UA et de l'ONU.



*S.E. Mahmoud Ali Youssouf, président de la CUA, et S.E. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, lors de la Conférence annuelle UA-ONU du 12 novembre 2025*

Les engagements ont notamment inclus :

1. Une réunion avec le Secrétaire général adjoint de l'ONU et Directeur exécutif de l'UNOPS, afin d'explorer les moyens de renforcer la coopération stratégique UA-UNOPS en appui à la paix et à la sécurité, à la gouvernance, au renforcement des systèmes de santé, aux infrastructures durables et au développement, en vue de faire progresser l'Agenda 2063 et les ODD.
2. Une réunion avec l'Envoyé spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs, afin d'échanger sur les efforts de médiation à l'est de la RDC et dans la région au sens large. Les parties ont souligné l'importance d'une coordination et d'une cohérence accrues des initiatives de paix régionales et internationales, et ont réaffirmé leur engagement commun en faveur d'un partenariat solide UA-ONU.
3. Une réunion avec l'Envoyé spécial de l'ONU pour le Soudan, au cours de laquelle la situation dans le pays a été examinée. Les deux parties ont insisté sur la nécessité urgente d'un processus politique inclusif dirigé par les Soudanais, d'une gouvernance civile et d'une coopération renforcée UA-ONU-IGAD et Ligue arabe pour rétablir une paix durable au Soudan.
4. Une réunion avec le Représentant spécial de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, portant sur l'évolution de la situation politique et sécuritaire. Les échanges ont porté sur la crise du Sahel et ont réaffirmé la coopération UA-ONU en faveur de la paix, de la stabilité et de la démocratie dans la région.
5. Le président de la CUA a reçu le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Ils ont échangé leurs points de vue sur le contexte régional des déplacements de population et ont réaffirmé l'impératif de réponses régionales et internationales cohérentes et coordonnées. Ils ont tous deux souligné l'importance d'approches durables, axées sur le développement, qui autonomisent les populations déplacées et favorisent l'autonomie, tout en appelant les partenaires internationaux et les gouvernements à renforcer leur soutien.
6. Le président de la CUA a reçu le Secrétaire général adjoint des Nations Unies afin de débattre de la situation globale en Afrique et des défis liés au multilatéralisme. Ils sont également convenus que l'UA et l'ONU continueront de travailler en étroite collaboration et engageront les préparatifs de la Conférence annuelle UA-ONU, qui se tiendra plus tard dans l'année.

## Un rôle et une action renforcés dans le monde

Afin de donner un nouvel élan à la présence de l'Union africaine (UA) dans le monde et de renforcer l'efficacité de son rôle dans les zones de conflit sur le continent, S.E. le Président de la CUA a procédé à un remaniement quasi complet des représentants permanents de l'UA dans les principales capitales internationales, ainsi que des hauts représentants, des représentants spéciaux et des envoyés spéciaux.

## Mobilisation des ressources et initiatives de financement

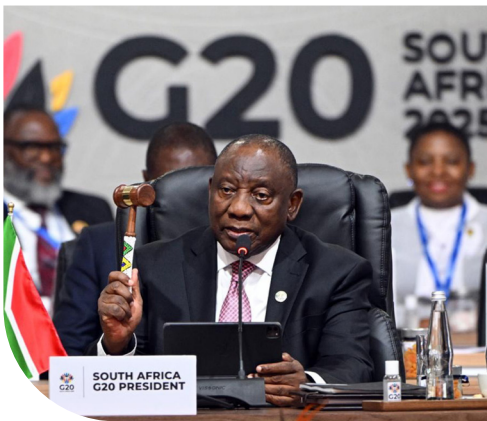
La CUA s'est engagée à assurer une utilisation efficace des ressources existantes, tout en obtenant des résultats positifs et en diversifiant les sources de financement. La finalisation et la validation de la Stratégie de mobilisation des ressources internes de l'UA (MRI) 2024-2033 ont figuré parmi les principaux résultats marquants de la période, ainsi que d'autres présentés ci-après :

- Renforcement d'une collaboration efficace dans la préparation du budget 2026 de l'Union, favorisant la synergie, la coordination, la complémentarité et l'harmonisation, tout en évitant la duplication des programmes.
- Validation de la Stratégie de mobilisation des ressources internes de l'UA lors d'un atelier tenu du 23 au 27 juin 2025, avec la participation des États membres, d'experts africains en mobilisation des ressources internes, des CER et d'autres parties prenantes. La Stratégie incarne une vision audacieuse, portée par l'Afrique, visant à mobiliser les ressources internes, renforcer la souveraineté financière et établir un modèle durable de financement du développement sur le continent.
- Une séance d'information a été organisée avec l'Union européenne sur le paquet d'investissements « Global Gateway » UE-Afrique pour l'Afrique, le 3 mars 2025. L'événement a mis en lumière les investissements de l'UE dans des secteurs clés et a annoncé un nouvel accord de renforcement des capacités d'un montant de 20 millions d'euros, venant compléter l'appui continu de l'UE à l'UA.
- Une réunion entre l'UA, les États membres et les partenaires du Cadre conjoint de coopération s'est tenue le 9 octobre 2025 à Addis-Abeba (Éthiopie). La réunion a permis d'examiner avec succès les réalisations du Cadre et de proposer des solutions, en mettant l'accent sur l'amélioration des partenariats et des collaborations, ainsi que sur le renforcement des processus de consultation budgétaire pour les initiatives futures, en vue d'une mise en œuvre plus efficace du Cadre conjoint de coopération à l'avenir. Les partenaires du Cadre conjoint de coopération ont réaffirmé leurs engagements envers ce partenariat.
- Deux (02) réunions du Groupe de travail conjoint sur le suivi et l'évaluation, dans le cadre du Partenariat Afrique-Türkiye, ont été organisées pour examiner le Plan d'action 2022-2026, à Addis-Abeba (Éthiopie) et à Ankara (Türkiye). Lors de la réunion en Türkiye, les départements de la CUA ont eu l'occasion de rencontrer leurs homologues des institutions turques. Cette plateforme a facilité l'identification de domaines de futurs partenariats et le renforcement de relations en vue d'une collaboration efficace. Le gouvernement turc a également réaffirmé son engagement à continuer de soutenir et de promouvoir ces partenariats.
- Des négociations sur la coopération au développement entre l'UA et la République fédérale d'Allemagne se sont tenues les 6 et 7 novembre

2025 à Addis-Abeba (Éthiopie). Ces dialogues ont permis d'évaluer l'état d'avancement des projets financés par l'Allemagne ainsi que les engagements futurs en matière de financement.



### 3.7.2 Participation aux activités du G20



S.E. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud et Président du G20 au Sommet des dirigeants du G20 (2025)



Sommet des dirigeants du G20, 20-22 novembre 2025, Johannesburg (Afrique du Sud)

En sa qualité de membre permanent du G20, l'Union africaine a participé pour la deuxième année consécutive aux travaux de ce Groupe. La première année s'est déroulée sous la présidence brésilienne du G20. En 2025, l'UA a uni ses efforts à la présidence sud-africaine du G20 afin de promouvoir les priorités continentales.

Cette participation s'est fondée sur les priorités et modalités définies dans la Décision 873 de la Conférence et la décision 1255 du Conseil exécutif.

Au plan interne, la coordination a été renforcée grâce à un Groupe de travail présidé par le Sherpa de l'UA, avec l'appui du Bureau du Directeur général et de l'Unité de coordination.

Ces réunions ont permis un suivi étroit de la participation de l'UA aux différents Groupes de travail sectoriels et thématiques, ainsi que des rapports y afférents. Ce travail a permis de préparer les différentes déclarations présentées lors des réunions des sherpas, ainsi qu'aux réunions des ministres des Affaires étrangères et au Sommet des dirigeants.

Des consultations régulières ont été menées avec les États membres par l'intermédiaire du Sous-comité sur les questions économiques.



*S.E. Tété António, Ministre des Relations extérieures de la République d'Angola, réunion des ministres des affaires étrangères du G20, AGNU, New York, Septembre 2025*

Cela a conduit à un résultat fructueux du Sommet des dirigeants du G20 à Johannesburg, auquel S.E. João Lourenço, président de la République d'Angola, et S.E. Mahmoud Ali Youssouf, président de la CUA, ont participé activement.



*S.E. la Commissaire Francisca Tatchouop Belobe, Sherpa de l'UA pour le G20, et S.E. l'Ambassadrice Sara Silva, Sous-Sherpa de l'UA pour le G20*

### 3.8 EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET ACCENT MIS SUR LA PERFORMANCE ET L'IMPACT



*Son Excellence le président lors de la réunion publique de l'UA*

Afin d'atteindre les objectifs et cibles définis par l'Agenda 2063, son deuxième Plan décennal de mise en œuvre, tels qu'orientés par les États membres et mis en œuvre par la CUA ainsi que les différents organes et agences spécialisées, la nouvelle équipe élue de la CUA s'est engagée de manière proactive à renforcer l'efficacité administrative et financière, la modernisation, ainsi qu'à opérer un recentrage significatif sur la performance et l'impact.

### 3.8.1 Efficacité administrative et financière et modernisation

« Construire une institution résiliente, efficace et axée sur le numérique »

L'année 2025 a été marquée par une période de transformation fondamentale et de supervision stratégique pour la nouvelle vice-présidente élue de la CUA, S.E. l'ambassadrice Selma Malika Haddadi. L'ambassadrice Selma s'est lancée dans un projet ambitieux visant à renforcer nos pratiques de gestion des ressources humaines, à améliorer et à renforcer la transparence, la responsabilité, l'efficacité opérationnelle et la transformation numérique au sein du système de l'UA.



S.E. Selma Malika Haddadi, vice-présidente de la CUA



Le présent rapport détaille le travail et la vision importants entrepris dans les principales directions relevant de la vice-présidente, animés par un engagement en faveur de la discipline financière, d'une gouvernance solide et de la modernisation. En dépit des défis persistants tels que les contraintes budgétaires et le manque de personnel, l'institution a réalisé des progrès substantiels dans le renforcement de ses systèmes financiers, la promotion de son programme de transformation numérique, la garantie de la sécurité de son personnel et de ses actifs, et l'amélioration de la prestation de services dans toute l'Union et aux États membres.

Reconnaissant l'importance du personnel pour l'organisation, la vice-présidente a été le fer de lance de l'adoption d'une décision historique par le Conseil exécutif relativement à l'Audit des compétences et à l'évaluation des aptitudes (SACA) à Malabo, en Guinée équatoriale, permettant l'amélioration des conditions d'emploi et contribuant à remonter le moral du personnel. Par la suite, conformément à la décision du Conseil exécutif, la communication du placement de 578 membres du personnel, telle que conclue par le Comité de promotion et de mobilité en 2023, a contribué à créer une atmosphère positive parmi le personnel.

En outre, le mandat de la vice-présidente est essentiel pour orienter le changement stratégique de l'Union africaine vers une discipline budgétaire et une efficacité opérationnelle accrues. Parallèlement, ce mandat est étroitement lié à l'avancement des projets et programmes prioritaires de l'Union dans le cadre de l'Agenda 2063 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre.

La vice-présidente a également axé son approche sur la mise en œuvre de mesures décisives visant à rationaliser les dépenses, notamment en rationalisant les missions et les déplacements, dans l'espoir que les économies réalisées soient réaffectées à des priorités programmatiques à fort impact. En outre, la conduite de réformes institutionnelles visant à relever les défis de longue date que sont la faible absorption budgétaire, les retards dans la mise en œuvre des projets et les systèmes de gestion non unifiés/intégrés (SAP/AMERT) a été au cœur des impératifs du vice-président. La nécessité de procéder à des examens trimestriels rigoureux des performances et de renforcer les mécanismes de

responsabilisation afin de garantir que les ressources financières se traduisent par des résultats tangibles n'a jamais été aussi cruciale. À cet effet, les sections suivantes fournissent un aperçu complet des efforts collectifs déployés pour bâtir une institution plus résiliente et plus compétente, en parfaite adéquation avec les aspirations de l'Agenda 2063.

### **Recrutement et rétention du personnel**

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des réformes fondamentales, principalement la révision des Statut et du Règlement du personnel (SRR 2023) et l'audit des compétences et l'évaluation des aptitudes (SACA), notamment à la suite de la décision du Conseil exécutif adoptée en juillet 2025 à Malabo sous la direction du président et du vice-président de la CUA, qui ont joué un rôle essentiel dans l'adoption de la décision EX. CL/Dec.1321(XLVII) à Malabo. Par cette décision, le Conseil exécutif a fourni à la CUA des orientations supplémentaires sur la mise en œuvre des résultats de l'audit des compétences et de l'évaluation des aptitudes (SACA). Cette décision a représenté une étape décisive vers la mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle de la CUA, en fournissant des orientations claires sur le placement du personnel, en mettant fin à plus de cinq ans d'incertitude et d'instabilité parmi le personnel quant à son avenir professionnel, et en lançant le pourvoi partiel des postes P4 et inférieurs dans la nouvelle structure. À cet égard, la Direction de la gestion des ressources humaines (HRMD) a également contribué activement aux travaux du groupe de travail ad hoc créé par le président de la CUA sur la mise en œuvre du SACA.

En outre, la Direction des ressources humaines, en tant que secrétariat du sous-comité du COREP chargé des réformes structurelles tout au long de l'année, a procédé à un examen progressif des structures des 37 entités restantes de l'UA, conformément au plan de finalisation du processus de réforme institutionnelle.

### **Optimisation du capital humain**

Sur le plan opérationnel, la direction HRMD a fait preuve d'une grande efficacité dans la gestion du personnel, traitant un volume considérable de contrats, de renouvellements et de départs entre janvier et octobre 2025. Parallèlement, un effort majeur en matière d'apprentissage et de développement (L&D) a permis à plus de 1 000 employés de bénéficier de formations, tandis que la plateforme AU Learn a été mise à niveau afin d'améliorer l'expérience utilisateur.

### **Capital institutionnel**

Les efforts déployés par la Direction de la gestion des ressources humaines (HRMD) pour favoriser une culture organisationnelle plus inclusive.

Bien que la parité entre les sexes (36% de femmes, 64% d'hommes) et la représentation des jeunes (22%) soient restées en deçà des objectifs de l'UA, la direction a intensifié ses efforts de sensibilisation par le biais de plateformes telles que LinkedIn. Le bien-être des employés a été favorisé par des ateliers de gestion du stress et une gestion efficace des congés. Une attention particulière a été accordée à la communication interne, avec des initiatives telles que la célébration des fêtes nationales, la publication de bulletins d'information mensuels et le lancement de campagnes de sensibilisation, toutes visant à forger une identité institutionnelle commune.

Le Fonds de pension du personnel de l'UA, géré par le HRMD, est passé avec succès à une gestion interne, générant environ 11,8 millions de dollars américains de rendements et prévoyant des réserves de trésorerie de 133 millions de dollars américains d'ici la fin de l'année.

La Direction de la gestion des ressources humaines (HRMD) a été confrontée à plusieurs défis majeurs, notamment la pénurie généralisée de personnel dans l'unité de recrutement, les contraintes financières qui ont retardé le développement de produits numériques et la mise en œuvre de formations, les difficultés techniques liées à l'intégration de SAP et de la plateforme AU Learn, les lacunes en matière de conformité dans la gestion des performances, les insuffisances en matière d'inclusion dans la représentation des femmes et des jeunes, qui sont inférieures aux objectifs de l'UA, et le besoin constant d'une coordination proactive pour répondre aux exigences de conformité en matière d'audit. En réponse, les solutions recommandées pour 2026 se concentrent sur la consolidation des réformes grâce à un engagement accru du personnel, au lancement d'un cadre modernisé de gestion des performances, à l'élargissement de l'offre AU Learn et à la création d'une communauté de pratique RH à l'échelle de l'UA, à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation stratégiques et d'une planification de la relève pour améliorer l'inclusivité, au renforcement de l'analyse de la main-d'œuvre et des tableaux de bord RH, et à la mise en place d'outils de retour d'information structurés et de boucles de communication afin de favoriser une structure de gouvernance RH plus cohésive et plus réactive.

### **Optimisation (numérisation) technologique**

En 2025, la Direction des systèmes d'information de gestion (MISD) a été le moteur central de l'évolution numérique de la CUA, franchissant des étapes importantes dans la modernisation des infrastructures et la cybersécurité. La Direction a mené à bien une migration à grande échelle d'applications métier critiques, de plus de 2 900 comptes utilisateurs et d'un vaste écosystème d'équipes et de sites de collaboration vers des environnements cloud et des centres de données sécurisés. Cet effort fondamental, complété par le déploiement de centaines de nouveaux ordinateurs portables et l'amélioration de la fiabilité du réseau, a permis de créer un environnement de travail numérique plus résilient, plus performant et plus collaboratif pour la CUA. Parallèlement, la MISD a renforcé les cyberdéfenses de l'institution grâce à la mise en place de politiques de cybergouvernance, à la mise en œuvre d'outils avancés de protection contre les menaces et au lancement d'une évaluation des risques conforme à la norme ISO 27001, renforçant ainsi globalement la posture de sécurité et les capacités de protection des données de l'UA.

Les activités de la Direction se sont étendues au-delà des infrastructures afin d'améliorer directement les prestations de services et l'efficacité institutionnelle au moyen de solutions numériques ciblées. Parmi ses principales réalisations figurent le déploiement du Système de gestion des services d'entreprise (ESMS), qui porte sur la numérisation et la rationalisation des demandes de services informatiques, et le développement d'un nouveau système d'accréditation qui automatise et sécurise la logistique des événements de haut niveau de l'UA. En outre, la Direction a jeté les bases principales d'une transformation majeure du système ERP, en définissant une feuille de route quinquennale claire et en renforçant les capacités par la formation de plus de 350 parties prenantes. Ces initiatives ne constituent pas de simples mises à niveau technologiques. Elles sont aussi stratégiquement alignées sur l'Agenda 2063, contribuant directement à la construction d'une infrastructure numérique de classe mondiale et à la réalisation des objectifs ambitieux de résilience institutionnelle et de gouvernance numérique sécurisée.

Ensemble, ces réalisations de la Direction des systèmes d'information de gestion (MISD) ont joué un rôle déterminant dans le positionnement de notre organisation en tant qu'institution fiable, numériquement performante et résiliente. La

transformation numérique, impulsée par S.E. la Vice-présidente, est essentielle pour l'Union dans son ensemble, car elle renforce l'interopérabilité entre les organes de l'UA et jette les bases d'un déploiement sécurisé des projets à l'échelle du continent. Les efforts de la Direction visent non seulement à améliorer la performance institutionnelle, mais également à donner encore plus de force à la technologie en tant que moteur essentiel d'une meilleure prestation de services, permettant ainsi à la CUA de guider efficacement la transformation de l'Afrique telle qu'envisagée dans l'Agenda 2063.

### **Efficacité opérationnelle**

La Direction des services d'appui aux opérations (OSSD) a réalisé des progrès importants dans l'accomplissement de son mandat, qui consiste à fournir des infrastructures critiques et des services d'appui modernisés à l'ensemble de l'Union africaine. La Direction a mené à bien des projets d'infrastructure clés, notamment la rénovation de l'ancien bureau de l'UA à New York et la modernisation du système de chauffage, de ventilation et de climatisation de l'ancien centre de conférences. Elle a également franchi des étapes importantes en matière de réforme opérationnelle, telles que la reconfiguration de la plateforme de passation de marchés en ligne et le déploiement d'un administrateur système. Ces progrès témoignent d'un effort concerté visant à aligner les résultats de la Direction sur le programme de modernisation de l'UA, ce qui est indispensable à la création d'un environnement de travail moderne, sûr et fonctionnel pour la CUA et ses différents organes.

En dépit de ces réalisations, l'OSSD a dû surmonter certaines difficultés, liées notamment à des retards dans les procédures d'acquisition, à des contraintes budgétaires et à un manque chronique de personnel. Des mesures d'atténuation, telles que la normalisation des modèles d'exploitation et la présélection des fournisseurs, ont été mises en place pour remédier à certains de ces points de blocage. Le travail de cette Direction demeure indispensable à l'ensemble de l'Union, car il garantit directement l'intégrité et l'efficacité opérationnelles de la CUA, depuis la sécurité des locaux de l'Union jusqu'à la gestion prudente des actifs et la fluidité des services d'achat. Le soutien et les orientations stratégiques constants du Cabinet de la Vice-présidente, notamment pour diligenter les procédures d'approbation, ont joué un rôle essentiel dans la consolidation de ces acquis. Le maintien de cette dynamique positive est indispensable car il permet à la Direction de jouer pleinement son rôle dans le fonctionnement quotidien de la CUA et la réalisation des objectifs stratégiques plus larges de l'Agenda 2063.

### **Optimisation des ressources financières**

En 2025, la Direction des finances a réalisé des progrès significatifs dans l'institutionnalisation de réformes financières fondées sur le renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la performance au sein de l'Union africaine. Par ailleurs, la Direction a maintenu un niveau élevé de gouvernance financière, comme en témoigne son obtention d'une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers de 2024. Ces efforts soulignent un engagement en faveur d'un contrôle financier rigoureux et d'une meilleure discipline budgétaire.

Grâce à ces efforts, le nombre de constatations issues de l'audit est passé de 134 en 2023 à environ 50 en 2024, et 57% des constatations de longue date relevées par le Conseil des vérificateurs externes (BoEA) ont été réglées. Le Conseil des vérificateurs externes a mené à bien l'audit externe prévu dans ses statuts pour l'exercice 2024, dont le rapport a été signé le 29 mai 2025. L'un des résultats principaux de cette vérification a été la présentation des rapports d'audit de 2023

et 2024 aux organes délibérants, dont le Conseil exécutif qui a décidé publier les états financiers audités, renforçant ainsi la transparence institutionnelle.

Pour 2026, la Direction des finances entend axer ses efforts sur le renforcement de la responsabilisation et de l'efficacité opérationnelles dans plusieurs domaines clés. Il s'agit notamment de mettre en place un mécanisme structuré de suivi et d'application des décisions des organes délibérants, d'organiser des formations ciblées sur la budgétisation pluriannuelle et l'outil AMERT, et d'améliorer les outils de suivi financier pour une détection plus rapide des anomalies. Par ailleurs, la Direction s'attache en priorité à finaliser et à diffuser largement des manuels et politiques financières actualisés, complétés par un vaste programme de renforcement des capacités. Elle prévoit également d'effectuer des visites de contrôle régulières et planifiées dans les bureaux afin de promouvoir l'utilisation des outils numériques et garantir ainsi des pratiques financières cohérentes.

Dans une initiative sans précédent visant à renforcer la gouvernance et l'intégrité financière, la Vice-présidente a convoqué une réunion de concertation avec le Conseil des vérificateurs externes (BoEA) de l'Union africaine, le 8 novembre 2025. Cette démarche inédite, menée par la direction et fondée sur les principes de la Norme internationale d'audit (ISA) 260, visait à instaurer une relation de collaboration et de confiance. La vice-présidente a réaffirmé l'engagement de la nouvelle direction de la CUA en faveur de contrôles internes rigoureux, de la transparence et de la mise en œuvre intégrale des recommandations d'audit.

L'initiative de la vice-présidente a été saluée par les membres du Conseil des vérificateurs externes, qui ont estimé qu'elle constituait un fondement pour l'amélioration des mécanismes de reddition de comptes et d'audit de l'Union africaine.

### **Rationalisation des recettes**

La CUA s'est félicitée de la participation du Comité d'experts des quinze ministres des finances (F15), dont le secrétariat et l'Unité des contributions ont apporté un appui essentiel aux principales activités budgétaires, notamment aux séminaires d'avril et de mai 2025. Le recouvrement des contributions statutaires des États membres s'est amélioré au cours de la période considérée, passant d'une moyenne de 68% avant 2018 à un pic de 90% en 2020, puis à une stabilisation à 88% entre 2021 et 2024. En décembre 2025, le taux de recouvrement atteignait 84% des contributions statutaires au budget ordinaire de l'exercice 2025. Cette nette amélioration du recouvrement des contributions statutaires s'explique par le renforcement du régime de sanctions en cas de défaut de paiement et à l'amélioration des stratégies de suivi mises en œuvre par la CUA, notamment l'envoi de rappels réguliers et la mise en place d'échéanciers de paiement avec les pays rencontrant des difficultés à s'acquitter de leurs obligations. Par ailleurs, l'Unité a intensifié le suivi des contributions des États membres et a apporté son appui aux pays en situation d'arriérés, au moyen d'un échéancier de paiement leur permettant de les apurer. Les travaux techniques relatifs à l'élaboration du nouveau barème des contributions pour la période 2027-2029 progressent.

En ce qui concerne les performances d'investissement, la CUA maintient une stratégie d'investissement prudente et rigoureuse, axée sur la préservation du capital et la liquidité. Cette approche a généré un rendement de 7,74 millions de dollars EU en 2025, contre 6,92 millions de dollars EU en 2024. Le portefeuille demeure entièrement investi en dépôts à terme, principalement auprès de banques commerciales africaines choisies en raison de leurs liquidités, leur solvabilité et leur conformité aux critères de sélection de l'UA.

## Bien-être physique et mental

La CUA reconnaît que son atout le plus précieux est son personnel. La réalisation de l'ambitieux Agenda 2063, « L'Afrique que nous voulons », repose fondamentalement sur une force de travail productive, en bonne santé et en sécurité. La Direction des services médicaux et de santé (MHSD) est la principale garante de la santé physique et a pour mission de soutenir la santé du personnel de l'UA et des États membres de l'UA et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de la CUA par la prestation de services de soins curatifs, préventifs et de réadaptation. Parallèlement, le Bureau de la sécurité et de la sûreté (OSSS) constitue le socle de la sécurité et de la sûreté, conditions essentielles à la sérénité et au bon fonctionnement des opérations. En assurant un environnement de travail sécurisé et en gérant les risques, l'OSSS atténue les facteurs de stress importants, permettant ainsi au personnel de se concentrer sur ses tâches. Ensemble, ces deux directions couvrent tout le spectre du bien-être, du traitement des maladies et de la promotion de la bonne santé jusqu'à la prévention des menaces physiques et la garantie de la sécurité psychologique.

La Direction des services médicaux et de santé (MHSD) a démontré son rôle crucial par une forte demande de services, qui ont enregistré 15 642 consultations. Cet investissement dans le capital humain s'est traduit par une prise en charge globale, associant 9 527 consultations externes, un recours important à des unités spécialisées comme la physiothérapie et les soins dentaires, et 1 888 examens radiologiques. La pharmacie a maintenu une chaîne d'approvisionnement fiable et le taux de couverture vaccinale de 100% pour 484 personnes a mis en relief un engagement fort en matière de prévention. Au-delà de la santé générale, la direction a réalisé des progrès importants dans la prise en charge de la santé mentale, enregistrant 959 consultations dédiées et soutenant activement la Journée de l'Union africaine pour un mode de vie sain en 2025 afin de faire disparaître la stigmatisation des personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Parallèlement à ces efforts, une importante modernisation des infrastructures s'est poursuivie, comprenant l'acquisition et l'installation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) et d'autres équipements essentiels, ainsi que la formation spécialisée du personnel afin d'améliorer l'éventail et la qualité des services.

Dans son domaine de compétence particulier, le Bureau de la sûreté et de la sécurité (OSSS) a également contribué de manière significative à la création d'un environnement sûr et productif. Parmi ses principales réalisations, on peut citer la mise en place d'un dispositif de sécurité complet pour 87 événements de haut niveau, la protection de plus de 23000 participants et la réalisation d'évaluations systématiques des risques en matière de sûreté et de sécurité pour le siège de l'Union africaine et 14 bureaux régionaux. Le déploiement d'un portail interne de gestion des incidents dans les bureaux régionaux a permis d'uniformiser les interventions en temps réel, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle et la sérénité du personnel. De plus, le Bureau a étendu sa surveillance à la protection des infrastructures à venir en réalisant des analyses de menaces pour des projets majeurs tels que la nouvelle Cour africaine. Cependant, le Bureau a dû faire face à des difficultés, telles que des pénuries de personnel et des retards dans l'acquisition d'équipements essentiels, ce qui a engendré des failles de sécurité et mis en évidence des dysfonctionnements systémiques.

Malgré des défis systémiques similaires en matière d'achat et de logistique, les activités des directions MHSD et OSSS ont révélé de fortes synergies pour promouvoir le bien-être général du personnel. En perspective, les deux directions

ont défini des orientations stratégiques afin de consolider leurs résultats positifs de 2025. La MHSD se concentrera sur la mise en service de nouvelles unités et de nouveaux équipements, tandis que l'OSSS prévoit de créer des groupes de travail dédiés à la résolution des problèmes informatiques et d'approvisionnement et explore même la mise en place d'une application d'analyse des menaces basée sur l'IA.

### **Gestion des conférences et des publications**

Tout au long de l'année 2025, la Direction de la gestion des conférences et des publications (DCMP) a fait preuve d'une remarquable résilience et d'un engagement envers l'excellence opérationnelle, malgré un effectif extrêmement réduit.

La Direction a assuré avec succès des services de conférence de haute qualité, comprenant notamment l'interprétation et le soutien technique, au bénéfice de 340 réunions, dont 65 sessions non planifiées. Une étape importante a été franchie avec le développement et le lancement en interne d'un portail internet modernisé, doté d'une fonction de recherche en texte intégral et d'une visualisation bilingue. Parallèlement, l'unité d'impression a transformé ses opérations grâce à l'utilisation d'une technologie de pointe respectueuse de l'environnement, qui a permis de réduire considérablement les déchets et de produire plus de 77000 publications de haute qualité. Cela a permis à cette unité de se positionner comme un prestataire de services internes et externes, potentiellement autonome.

## **3.8.2 Une Union axée sur la performance et l'impact**

### **Dynamique renouvelée du processus de réforme**

Sous le leadership de S.E. le président William Samoei Ruto, Champion de l'UA pour la réforme institutionnelle, le processus de réformes institutionnelles s'est poursuivi notamment à travers des consultations actives entre le champion, le président de la CUA, les délibérations du Comité des représentants permanents (COREP) par l'intermédiaire de son Sous-comité sur les réformes structurelles, ainsi que d'autres parties prenantes, afin de fournir des orientations politiques et de favoriser le consensus dans la mise en œuvre des réformes.

Les travaux ont continué de progresser dans 8 domaines clés tels que définis dans la décision 920 adoptée lors de la 38<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence de l'UA en février 2025:

- restructuration des organes, agences et bureaux restants de l'UA;
- division du travail ;
- rationalisation de l'ordre du jour du Sommet ;
- catégorisation des décisions de la Conférence ;
- financement de l'Union ;
- revitalisation des cadres de paix et de sécurité ;
- mise en œuvre opérationnelle de la Cour de justice et
- refonte du Parlement panafricain.

Conformément à la décision 920 de la Conférence, S.E. le Champion, en concertation avec le président de la CUA, a constitué le Groupe de haut niveau d'éminents experts. Le Groupe a examiné les cadres de l'APSA et de l'AGA lors d'une retraite tenue à Nairobi en septembre 2025. L'examen a révélé que l'APSA et l'AGA sont structurellement solides et accordés avec les objectifs de l'Acte constitutif de l'UA. Le Groupe a recommandé l'intégration de l'APSA et de l'AGA en un cadre unique et cohérent, afin d'éliminer les cloisonnements institutionnels,



*S.E. William Samoei Ruto, PHD., (C.G.H.), Président de la République du Kenya Champion de l'UA pour la réforme institutionnelle*

de renforcer la cohérence et de garantir que les déficits de gouvernance et les défis sécuritaires soient traités de manière conjointe.

Par l'intermédiaire de son Sous-comité des réformes structurelles, le COREP a jusqu'à présent examiné 37 des 42 structures évaluées par le consultant en 2023, les structures restantes étant encore à l'étude. D'autres aspects structurels, tels que la répartition des tâches et le financement de l'Union, devraient être examinés par le COREP via ses Sous-comités compétents, et les rapports correspondants seront soumis au Conseil exécutif en temps utile.

La CUA continue de soutenir activement le processus de réforme sous l'égide de S.E. le Champion.

Une réunion inaugurale du Comité de surveillance ad hoc des chefs d'État et de gouvernement s'est tenue virtuellement le 24 octobre 2025. Elle a été suivie d'une autre réunion, ouverte à tous les États membres, le 25 novembre à Luanda, immédiatement après le Sommet UA-UE.

Lors de cette réunion, S.E. le Champion a invité les États membres à présenter leurs observations et propositions sur l'état d'avancement du processus de réforme, afin de consolider tous les points de vue dans un rapport final. La CUA apporte le soutien nécessaire à ce processus. Elle continuera également de se mobiliser pour la réussite de la réforme et pour garantir une pleine harmonisation des prochaines étapes de sa mise en œuvre, en tenant pleinement compte de toutes les dimensions financière, juridique et administrative, ainsi que de l'objectif fondamental d'une Union mieux adaptée aux besoins.

### **Renforcement de la coordination opérationnelle pour l'impact et la performance**

En 2025, le Bureau du Directeur général (ODG) a renforcé son mandat principal visant à améliorer la coordination opérationnelle, l'harmonisation institutionnelle et la performance stratégique de l'ensemble des départements, directions, organes, bureaux régionaux et institutions spécialisées de l'UA. Grâce à des échanges structurés et à des mécanismes perfectionnés, l'ODG a veillé à ce que les opérations et les rapports quotidiens de l'Union restent rigoureusement alignés sur les priorités stratégiques du STYIP de l'Agenda 2063 et sur ses objectifs ambitieux.

L'effort a consisté principalement à renforcer la coordination interinstitutionnelle par le biais de plateformes régulières telles que les réunions mensuelles de tous les directeurs et la retraite annuelle de tous les directeurs, appuyées par un outil du plan d'action dédié au suivi des recommandations et à la conduite des synergies.



*S.E. LE Président visite les bureaux de la CUA*



*Réunion de coordination opérationnelle avec tous les directeurs de l'UA en marge de la 7<sup>e</sup> réunion de coordination semestrielle à Malabo (Guinée équatoriale)*

Afin de réduire davantage les doubles emplois et de renforcer la cohérence des politiques, le Bureau du Directeur général (ODG) a élaboré une matrice complète reliant les politiques de l'UA aux stratégies sectorielles et thématiques. Cet outil relie directement les initiatives aux entités responsables et aux objectifs ambitieux de l'Agenda 2063, créant ainsi une base de planification et d'établissement de rapports documentés et fondés sur des données probantes. En complément, l'ODG a élaboré, à la demande du Cabinet du Président, un projet de matrice des messages thématiques clés de l'UA. Ce cadre consolide les contributions de toute l'Union afin de formuler une seule et unique voix africaine, pour faire en sorte que le continent s'exprime avec clarté et cohésion au sein des instances internationales.

Des améliorations substantielles ont également été apportées aux rapports institutionnels. L'ODG a impulsé une transition d'une approche axée sur les activités à une approche axée sur les résultats dans les rapports intermédiaires à mi-parcours et annuels du Président, mettant l'accent sur des résultats étayés par des données probantes et sur les enseignements retenus afin de mieux illustrer les progrès du continent.

Afin de stimuler l'innovation numérique interne, l'ODG, avec l'appui du département des systèmes de gestion de l'information (MIS), a lancé un réseau d'échanges en ligne (SharePoint) centralisé. Ce réseau facilite la circulation de l'information et la collaboration en offrant un accès en temps réel aux outils, calendriers, tableaux de bord et ressources en matière de connaissances essentiels, renforçant ainsi la prise de décision fondée sur les données.

La gouvernance et la responsabilité financières ont été considérablement renforcées grâce à de nombreuses initiatives clés. L'ODG a mis en œuvre la décision EX.CL/Dec.1168(XLI) en organisant la retraite budgétaire avant la retraite proprement dite (RB4R), reliant directement les propositions budgétaires des départements à l'Outil de suivi, d'évaluation et de rapport pour l'Afrique (AMERT) et aux données sur la performance des vérifications, ce qui a amélioré le respect des obligations et la responsabilité en matière de production des comptes rendus. De plus, l'ODG a facilité le travail du Internal Accountability Committee (IAC), qui a harmonisé les réponses aux conclusions d'audit, a atteint un taux de mise en œuvre de 75% des recommandations d'audit et mis au point le futur Système d'information de suivi des audits (SISA) afin d'améliorer la transparence. Grâce à une collaboration soutenue avec le Comité d'experts du F15, l'ODG a contribué à aligner les réformes budgétaires et les processus d'audit sur le STYIP, renforçant ainsi la crédibilité de la CUA en matière de gestion des finances publiques.

Le Bureau du directeur général (ODG) a poursuivi sa collaboration structurée avec le Comité d'experts du F15 pour faire en sorte que les réformes budgétaires et les processus d'audit soient conformes au deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Enfin, en collaboration avec le Bureau de la planification stratégique et de l'exécution (OSPD), le Bureau du contrôle interne (OIO) et les départements des finances, l'ODG a établi un cadre standardisé pour l'évaluation de l'exécution technique et de réalisation dans toutes les entités de la CUA. Cette approche harmonisée a permis d'améliorer la précision des données dans les rapports d'exécution, permettant une agrégation cohérente des résultats et soutenant la transition de la CUA vers une culture pleinement axée sur les résultats.

En 2025, la **Direction de l'information et de la communication (DIC)** a considérablement renforcé la voix et la visibilité de l'Union africaine, soutenant directement le positionnement stratégique du continent. Grâce à un plaidoyer ciblé et à une forte présence médiatique, la direction a influencé les narratifs mondiaux sur l'Afrique. Le programme de bourses de l'Union africaine pour les médias a remis leurs diplômes aux étudiants bénéficiaires de sa deuxième promotion, qui ont produit plus de 1 500 contenus multimédias, tandis qu'un nouvel appel à candidatures pour la bourse a drainé plus de 100 000 candidats. La DIC a géré les relations médias lors d'événements majeurs, notamment le 38<sup>e</sup> Sommet de l'UA et la conférence de presse inaugurale du nouveau président de la CUA, et a mené des centaines d'interviews et de conférences de presse pour les dirigeants de l'UA. Des campagnes stratégiques, telles que l'initiative « Corriger la carte » et la promotion du thème de l'année 2025 sur les réparations, ont contribué à unifier le discours africain sur la scène internationale.

Parallèlement, la DIC a piloté une transformation numérique qui a permis d'étendre la portée de l'UA et d'affiner son engagement public. Les principales plateformes de médias sociaux ont connu une croissance substantielle : le nombre d'abonnés sur Instagram a augmenté de 49% et le nombre de vues des diffusions en direct de 20%. Le lancement d'une plateforme dédiée aux bourses de formation aux médias, intégrant l'intelligence artificielle, et le développement d'une application mobile pour l'Agenda 2063 ont illustré l'innovation en matière de plaidoyer numérique. Ces efforts ont contribué à une réduction mesurable de 30% de la désinformation recensée par l'Africa Media Monitor.

En outre, la DIC a consolidé la mémoire institutionnelle et la base de connaissances de l'UA. La participation des utilisateurs de la plateforme d'archives numériques a bondi de 90%, et celle de la plateforme africaine de partage des connaissances a atteint plus de 2,6 millions d'utilisateurs, prouvant ainsi que l'histoire et les politiques de l'UA restent accessibles comme base pour les progrès futurs.

### **Mise en œuvre opérationnelle du système de suivi et d'évaluation**

La CUA a finalisé le Cadre de suivi et d'évaluation ainsi que le Manuel des indicateurs clés de l'Agenda 2063, qui ont été adoptés lors du Sommet de l'UA en février 2025. Ces outils servent de base à la préparation du premier Rapport continental biennal sur la mise en œuvre du deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le Manuel des indicateurs clés développé permet d'évaluer la performance des États membres, des Communautés économiques régionales et des Institutions continentales, notamment les organes de l'UA et les partenaires au développement. À ce jour, 37 États membres, CER, organes de l'UA et partenaires au développement ont soumis des contributions au premier rapport continental biennal sur le deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, qui sera présenté lors du Sommet de l'UA en février 2026.

La CUA réexamine actuellement le Plan stratégique de l'UA (2024-2028), à la lumière du contexte émergent des crises et des tendances géopolitiques multiples au niveau mondial. Ce Plan stratégique, dérivé du deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, est élaboré via des processus consultatifs et participatifs et sera adopté lors du Sommet de l'UA en 2026. Il est résumé dans

la carte stratégique ci-après. Le Plan permettra aux organes de l'UA de répondre aux besoins de développement du continent.

La CUA a élaboré le rapport annuel de performance 2024 et le rapport à mi-parcours de 2025, qui a permis d'évaluer la performance dans l'exécution des programmes. Le rapport de performance à mi-parcours de l'UA de 2025 a révélé que la performance est inégale selon les Grands objectifs ambitieux, l'autonomisation sociale et l'intégration montrant des progrès plus remarquables. Bien que l'Afrique soit un acteur mondial fort et influent, la résolution des conflits et l'identité culturelle présentent de sérieux écarts de performance.

### RÉSULTATS PAR OBJECTIFS AMBITIEUX (JANVIER – JUIN 2025)



### Renforcement de la vérification et du contrôle internes

Le Bureau du contrôle interne (OIO) a continué d'appliquer les normes d'audit interne et l'approche fondée sur les risques dans ses activités d'audit et de supervision au cours de la période considérée.

1. Élaboration d'une fiche d'évaluation pour suivre la mise en œuvre des recommandations issues des enquêtes de 2024, dont 67% sont désormais en cours d'exécution.
2. Réalisation de quatre (4) activités d'audit portant sur des systèmes et infrastructures informatiques à haut risque.
3. Achèvement de vingt et une (21) des quarante-six (46) activités d'audit financier prévues pour 2025.
4. Lancement de deux projets d'audit de performance, qui étaient au stade de rapport à la fin de l'exercice.<sup>52</sup>

### Systèmes de contrôle de qualité pour la gestion de la qualité des audits

Au cours de la période considérée, le Bureau du contrôle interne (OIO) a finalisé et soumis les Termes de référence visant à modifier le Manuel d'enquêtes et les procédures opératoires normalisées, afin de les harmoniser avec les normes internationales pertinentes des Nations Unies. Le Bureau du contrôle interne a également finalisé les Termes de référence pour recruter un consultant indépendant chargé de réaliser une évaluation externe de la qualité de ses opérations. En outre, l'OIO a réussi à mobiliser des fonds pour soutenir l'évaluation et l'amélioration de ses systèmes de gestion de la qualité des audits. Les initiatives entreprises à cet effet comprennent notamment l'acquisition du logiciel d'audit TeamMate, d'un système de gestion des dossiers d'enquête et de licences ACL pour répondre aux besoins de l'OIO en matière d'exploration et d'analyse de données.

<sup>52</sup> Bureau du contrôle interne de la Commission de l'UA (OIO), 2025.

## Communication et engagement des parties prenantes

L'OIO a mené des activités d'engagement des parties prenantes internes et externes, notamment :

1. l'accueil d'une délégation d'évaluateurs (benchmarking) du Secrétariat de la SADC auprès de la CUA.
2. L'organisation d'un atelier d'engagement avec des parties prenantes externes, axé sur le renforcement des compétences en matière d'enquêtes, en particulier dans les domaines des processus d'enquête et de la rédaction de rapports pour les opérations de soutien à la paix.
3. La participation aux travaux des organes de contrôle ainsi qu'à l'atelier régional de l'OCDE-IDI organisé par la Cour des comptes de Djibouti.
4. La participation à la 21<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration d'AFROSAI-E et à la revue stratégique 2025. Cette participation permet au Bureau du contrôle interne de se tenir informé des questions mondiales ayant un impact sur la qualité des audits et de contribuer à l'orientation continentale de l'audit en matière de responsabilité et de transparence de l'administration publique.
5. Les échanges avec le Secrétariat général d'AFROSAI à Rabat (Maroc) et l'accord sur un plan d'action conjoint conformément au protocole d'accord existant entre la CUA et l'AFROSAI.
6. L'engagement avec le Sous-comité du COREP sur les questions d'audit à travers des sessions programmées facilitant l'examen des performances de l'Union ainsi que la supervision de la gestion financière et de la responsabilisation.

## Perspectives pour 2026

La CUA, par l'intermédiaire du Bureau de la vérification interne (OIO), prévoit de :

1. Renforcer les procédures de contrôle qualité, notamment par la mise à jour des guides d'audit et d'enquête ;
2. Mettre à jour la charte d'audit et réviser les procédures opérationnelles normalisées relatives aux enquêtes ;
3. Mettre en place un mécanisme automatisé de suivi des recommandations d'audit ;
4. Améliorer la qualité et l'impact des audits en ciblant les besoins de formation du personnel ;
5. Tirer parti des possibilités d'emploi au sein de l'Union afin de combler les déficits critiques en personnel d'audit.

## Éthique, Intégrité et Normes

En 2025, le Tribunal administratif de l'Union africaine (TAUA) a examiné et traité un total de 26 plaintes déposées par des membres du personnel, prononçant notamment 17 jugements et 9 ordonnances procédurales ou de conformité. Ces décisions ont été rendues à l'issue d'une série de sessions par visioconférence tenues entre février et septembre 2025. Un lot supplémentaire de 14 plaintes du personnel devrait être finalisé avant la fin de l'année.

Au cours de la même période, 24 nouveaux dossiers de plaintes de personnel ont été déposés auprès du Tribunal, portant le nombre total d'affaires pendantes à 62 à la date du rapport.<sup>53</sup>

---

<sup>53</sup> Bureau des services d'Ombudsman et de médiation de la Commission de l'Union africaine (CUA), 2025.

Le Bureau des services d'Ombudsman et de médiation de la CUA offre une voie alternative de règlement des conflits, complémentaire aux procédures formelles telles que le contentieux, les recours administratifs ou les mesures disciplinaires.

Le Bureau a élaboré avec succès le Règlement interne du Comité des griefs et l'a soumis au Bureau du Conseiller juridique pour validation, marquant une étape importante dans le renforcement du cadre de justice interne et la clarification de la cohérence procédurale.

Dans le cadre de son initiative des Champions de la promotion des valeurs, le Bureau a invité cinq organes et institutions de l'Union africaine, à savoir le Parlement panafricain (PAP), la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), le CDC-Afrique, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (Arusha) et l'AUDA-NEPAD, à désigner des points focaux chargés d'agir en tant que Champions de la promotion des valeurs.

Une plateforme confidentielle a été mise en place pour le signalement des griefs, notamment un canal anonyme pour les cas liés au règlement des différends et aux abus de pouvoir. Le Bureau continue de fournir des services de médiation et de règlement informel des conflits afin de prévenir l'escalade des différends et de réduire le nombre de dossiers transmis aux mécanismes formels.

Aperçu de la gestion des dossiers :

- Nombre total de dossiers traités : 67
- Dossiers résolus : 24
- Consultations et avis fournis : 33
- Dossiers en cours : 10

### **Amélioration des services rendus à l'Union**

Le Bureau du secrétaire de la CUA (OSC) a continué de faciliter avec diligence la tenue des réunions statutaires (Conseil exécutif, Conférence, Réunion de coordination semestrielle, des Comités de rédaction, des Sous-comités, des Comités techniques spécialisés (CTS), des retraites ainsi que de diverses sessions ad hoc.

L'une des réalisations notables de la période a été la rationalisation des ordres du jour des réunions, ce qui a permis une organisation plus structurée, plus prévisible et plus ponctuelle des réunions ainsi que de leurs résultats. En collaboration avec le Cabinet du président de la CUA, le COREP et d'autres parties prenantes concernées, le Bureau du secrétaire de la CUA a piloté l'élaboration d'ordres du jour ciblés et concis pour la 50<sup>e</sup> session ordinaire du COREP, la 47<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil exécutif et la 7<sup>e</sup> Réunion de coordination semestrielle. En conséquence, pour la première fois au cours des cycles récents, le COREP a achevé ses délibérations strictement dans le délai fixé par le mandat décisionnel (9–20 juin 2025), tandis que le Conseil exécutif et la Réunion de coordination semestrielle ont également conclu leurs travaux dans des délais très satisfaisants, marquant ainsi une étape procédurale majeure dans les réformes institutionnelles en cours de l'Union africaine.

La période considérée a ainsi marqué une évolution manifeste vers une plus grande efficacité procédurale et une meilleure cohérence institutionnelle dans l'ensemble des processus statutaires de l'UA.

### Principaux résultats mesurables

Bien que la majorité des actions prévues pour 2024 aient été mises en œuvre, certaines principales initiatives stratégiques ont été reportées à 2025 pour des raisons contextuelles ou opérationnelles :

- La retraite COREP-CUA : Avec l'achèvement de l'élection des Commissaires restants (ESTI et ETTIM), des plans sont en cours pour l'organisation de la retraite de la CUA ainsi que de la retraite conjointe COREP-CUA.
- Élaboration du Manuel des directives pour la prise de décision de l'UA

### Renforcement de l'orientation et de l'appui juridiques

Le Bureau du Conseiller juridique (OLC) a renforcé le cadre juridique de l'Union et fourni des orientations essentielles pour l'ensemble des priorités en 2025. En tant que dépositaire des traités de l'UA, l'OLC a enregistré 14 nouvelles signatures et reçu 20 instruments de ratification de la part des États membres. Ces actions témoignent d'un engagement concret envers divers domaines sous-tendant l'Agenda 2063, notamment la ZLECAf et la transformation numérique (Objectif 2), la lutte contre la corruption et le renforcement de la gouvernance (Objectif 3), ainsi que la promotion des droits en matière de santé, de jeunesse, d'autonomisation des femmes et d'inclusion des personnes handicapées (Objectif 6).

Dans le cadre de son rôle consultatif, l'OLC a veillé à la prise de décisions éclairées et au respect des obligations institutionnelles en participant à 743 réunions et en émettant 130 avis juridiques sur un large éventail de questions administratives et programmatiques. Le Bureau a également renforcé la gouvernance des relations extérieures de l'UA grâce à l'examen rigoureux et à l'approbation de 113 protocoles d'accord et de 104 contrats. En outre, le Bureau du conseiller juridique (OLC) a rempli ses mandats judiciaires et de représentation en défendant l'Organisation devant le Tribunal administratif de l'UA dans 69 affaires, dont 33 nouvelles, et en représentant les intérêts de l'UA devant la Cour internationale de Justice (CIJ) concernant les obligations dans le Territoire palestinien occupé, conformément aux directives de la Conférence.

L'OLC a joué un rôle central dans la gouvernance institutionnelle de l'Union en organisant avec succès les élections des principaux organes de l'UA, notamment la CUA elle-même, le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil consultatif contre la corruption. Afin de renforcer les capacités juridiques des États membres sur les questions émergentes, l'OLC a organisé un atelier régional crucial sur l'Accord sur la biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BBNJ), un sujet techniquement complexe, et une session de suivi sur les implications de l'avis consultatif historique de la CIJ sur les obligations relatives aux changements climatiques.

---

54 Commission de l'Union africaine (CUA). Bureau du conseiller juridique (OLC), 2025.

**La Commission de l'Union africaine pour le droit international (CUADI)** a poursuivi la mise en œuvre de son mandat en 2025 concernant la codification, le développement progressif et la diffusion du droit international et du droit de l'UA.

Parmi les activités clés, on peut citer la tenue réussie de son 11<sup>e</sup> Forum, qui s'est déroulé en format hybride les 22 et 23 mai sur le thème « Droit international, réforme de l'OMC et mise en œuvre de la ZLECAf », favorisant le dialogue sur les cadres juridiques essentiels du commerce continental et mondial. Peu avant, du 12 au 27 mai, la CUADI a tenu sa 25<sup>e</sup> session ordinaire afin d'évaluer les progrès accomplis dans plusieurs études de fond, en cours ou finalisées, notamment l'avancement du projet de convention sur la coopération judiciaire et l'entraide judiciaire et les travaux sur un projet de loi modèle pour l'intégration de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, contribuant ainsi directement aux objectifs de l'objectif ambitieux 6. Conformément au thème de l'année 2025 de l'UA, la CUADI a également organisé une session de sensibilisation à destination des missions diplomatiques africaines à New York, axée sur la question des réparations pour les préjudices historiques subis par les Africains.

### **Renforcement de la coordination avec l'AUDA-NEPAD**

L'Unité de coordination de l'AUDA-NEPAD a réalisé des avancées remarquables en 2025, principalement grâce à (1) la fourniture de services de secrétariat pour le Sous-comité du COREP sur le NEPAD ; et (2) le renforcement de la collaboration et de la synergie entre l'AUDA-NEPAD et les départements pertinents de la CUA, notamment en agissant comme point focal pour les questions liées à l'AUDA-NEPAD.

Une étape majeure a été franchie avec la transformation complète du sous-comité en comité plénier, conformément à la décision du Conseil exécutif. Suite à cette transformation, l'Unité a organisé une session d'accueil pour les nouveaux membres en mai, afin de faciliter l'adoption de son projet de mandat. Elle a également convoqué une réunion stratégique du sous-comité pour délibérer sur les questions clés concernant l'AUDA-NEPAD et les travaux de l'Unité de coordination.

L'Unité a organisé avec succès la 52<sup>e</sup> réunion en septembre pour examiner le rapport d'activité à mi-parcours de l'AUDA-NEPAD et la mise en œuvre des décisions des organes de décision. Forte de ce succès, elle a facilité une réunion annuelle conjointe cruciale (la 53<sup>e</sup> session) entre le sous-comité et les partenaires de l'AUDA-NEPAD en octobre. Ce forum a permis d'examiner les progrès du partenariat, de mobiliser le soutien aux programmes prioritaires alignés sur le STYIP de l'Agenda 2063 et de formuler des recommandations concrètes. Enfin, la 54<sup>e</sup> réunion, en octobre, a permis d'examiner la mise en œuvre des principaux programmes de l'Agenda 2063, notamment l'Initiative WorldSkills Africa.

Parallèlement, l'Unité a approfondi avec succès la collaboration entre l'AUDA-NEPAD et les départements concernés de la CUA, assurant ainsi une meilleure harmonisation et une action synergique dans la poursuite des objectifs de développement du continent.



# Conclusion et Recommandations Stratégiques :

Batir Une Union Africaine Plus Forte



## **Un an après le début du mandat, les fondements de la continuité**

À l'issue de l'année 2025, la CUA dispose d'un socle de réalisations sur lequel construire la suite du mandat. Sur le plan institutionnel, une nouvelle équipe de direction a été installée, un audit des capacités a été engagé et les travaux du Comité ad hoc sur les réformes ont permis de préciser les chantiers à accélérer en matière de réorganisation interne, de gouvernance et d'autonomie financière. Sur le plan programmatique, le lancement opérationnel du Deuxième Plan décennal de l'Agenda 2063 a clarifié les priorités à moyen terme, fixé des jalons du cadre stratégique à l'horizon 2028 et renforcé les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des budgets annuels et de la responsabilisation, notamment grâce au système de suivi des sept (07) objectifs ambitieux et des objectifs stratégiques.

Cette première année a également permis de structurer davantage le dialogue politique avec les États membres et les CER/MR, de renforcer certains partenariats stratégiques, et de placer la transformation économique et la réforme de la gouvernance mondiale au cœur du discours de l'Union. Bien que des améliorations soient toujours possibles, le processus a bénéficié d'une clarification accrue et d'une meilleure adhésion des parties prenantes.

## **Tirer les leçons de 2025 pour accélérer la transformation en 2026**

Un enseignement majeur de 2025 est que l'efficacité de l'Union dépend moins du nombre de textes adoptés que de la capacité collective à mettre en œuvre les décisions existantes. Les données issues des rapports conjoints montrent que, sur la période 2016-2020, l'ensemble des sources de financement des infrastructures africaines (budgets publics, secteur privé, partenaires de développement) n'a mobilisé qu'environ 83 milliards de dollars EU par an, soit un peu plus de la moitié des besoins estimés à 155 milliards de dollars EU.

Dans le même temps, en 2023, les gouvernements africains ont consacré en moyenne sept fois plus de ressources au service de la dette qu'aux infrastructures, et dans une quinzaine de pays, les paiements d'intérêts excèdent les dépenses d'infrastructure.

Ces éléments plaident pour un recentrage des efforts sur quelques leviers clés : amélioration de la mobilisation des ressources intérieures, recours plus stratégique aux marchés des capitaux africains, augmentation de la part du secteur privé dans le financement des infrastructures – aujourd'hui limitée à 11% – et renforcement des mécanismes africains de préparation et de labellisation des projets.

Cette situation interpelle l'Union africaine sur la nécessité de consolider le lien entre paix et sécurité, gouvernance, intégration économique et développement durable, afin que chaque investissement contribue simultanément à la stabilité, à la croissance et à la réduction des inégalités.

### **Poursuivre la marche vers une Union plus influente et plus proche des citoyens**

Les scénarios élaborés par les différents départements et partenaires indiquent qu'en comblant progressivement l'écart d'investissement pour atteindre 155 milliards de dollars par an, l'Afrique pourrait augmenter son taux de croissance annuel de 4,5 points de pourcentage d'ici 2040 et générer un gain cumulé de l'ordre de 2830 milliards de dollars de PIB, soit plus que le niveau actuel du PIB continental.

Ces perspectives ne sont pas des projections abstraites : elles traduisent ce que pourrait être l'impact combiné d'une Union plus intégrée, plus réformée et mieux financée.

En se projetant vers 2026 et au-delà, l'enjeu n'est pas de multiplier de nouveaux cadres, mais de donner un contenu concret aux engagements déjà pris. Cela implique de :

- consolider les progrès réalisés en matière de paix et de sécurité, en plaçant la prévention, la protection des civils et la résilience au cœur des réponses et en renforçant les initiatives de réconciliation, de négociation et de gestion des conflits sur le terrain
- accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf et des autres instruments d'intégration, en privilégiant les gains concrets pour les entreprises, les travailleurs, les femmes et les jeunes
- traduire les engagements sur la justice climatique en positions communes fortes dans les forums internationaux, appuyées par des propositions africaines cohérentes, et
- rapprocher davantage l'Union de ses citoyens, en rendant plus lisibles ses actions, en promouvant les résultats réalisés dans les « objectifs ambitieux » et en associant davantage la société civile, le secteur privé, les collectivités territoriales, la jeunesse, les femmes et la diaspora à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Les fondements posés en 2025 ne sont ni parfaits ni suffisants. Ils constituent néanmoins une base solide pour approfondir la transformation, renforcer la souveraineté collective et faire de l'Union africaine un acteur encore plus influent au service de la dignité, de la sécurité et de la prospérité partagée de ses peuples.



*« Rapprocher l'Union de ses citoyens en amplifiant son action, grâce à une participation accrue de la société civile, du secteur privé, des collectivités locales, des jeunes, des femmes et de la diaspora à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. »*

S.E. Mahmoud Ali Youssouf  
Président de la CUA



# Rapports des Champions de L'UA (Résumés Analytiques)

Présentés dans le même ordre que dans les Rapports annuels des précédentes années

## S.M. Le Roi Letsie III du Royaume du Lesotho Champion de l'UA pour la Nutrition

En 2025, **Sa Majesté le Roi Letsie III**, en tant que **Champion de l'UA pour la nutrition**, a intensifié le plaidoyer à haut niveau pour positionner la nutrition comme fondement du capital humain, de la transformation économique et de la résilience de l'Afrique. Son travail a fait progresser la **Stratégie régionale africaine pour la nutrition (2016-2025)**, l'**Agenda 2063**, la **Déclaration de Malabo**, la **Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et l'Examen biennal du PDDAA**, en se concentrant sur six piliers prioritaires : le **leadership politique** ; les **systèmes alimentaires** ; le **financement** ; la **résilience** ; les **données** ; et les **partenariats**.

### Principales Réalisations en 2025 :

**LEADERSHIP CONTINENTAL** : Sa Majesté a élevé la nutrition au rang de priorité, assurant une meilleure intégration dans les organes de décision de l'UA (CTS-ARDWE, CTS-HHS), renforçant les liens avec l'agriculture, la santé, la protection sociale, l'action humanitaire et la résilience climatique. Il a mobilisé les États membres pour améliorer l'établissement de rapports de l'**Examen biennal du PDDAA** et a plaidé pour l'inclusion de la nutrition dans le prochain **Plan décennal de l'Agenda 2063**. Sur la transformation des systèmes alimentaires, il a promu : l'**alimentation scolaire locale**, la diversification des régimes alimentaires et l'approvisionnement local, tout en soutenant l'agriculture intelligente face au climat et les filières alimentaires indigènes à travers le **Cluster africain pour l'alimentation scolaire** et les processus **UNFSS+4**. Il a également appuyé la formalisation du Fonds de lutte contre la faim scolaire (ESAH) par la Banque africaine de développement (BAD) et le Children's Investment Fund (CIFF).

**À L'ÉCHELLE MONDIALE**, Sa Majesté a plaidé en faveur d'un financement catalytique et innovant pour la nutrition lors de divers événements continentaux et mondiaux. Sa Majesté a amplifié la voix de l'Afrique sur le financement de la nutrition lors de plusieurs événements de haut niveau, notamment le Sommet de l'UA sur le **financement et la responsabilisation en matière de nutrition** (février 2025) ; la visite du programme « **Food for Education** » au Kenya (mars 2025) ; le **Sommet Nutrition for Growth** (nutrition pour la croissance) en France (mars 2025) ; et l'événement parallèle du **Sommet mondial** du Qatar sur le **développement social** portant sur le **financement catalytique pour la nutrition** (novembre 2025). Il a également plaidé auprès d'institutions mondiales telles que la Banque mondiale pour accorder la priorité à la nutrition et à la sécurité alimentaire dans le cadre du réapprovisionnement de l'Association internationale de développement (IDA21).

**LEADERSHIP NATIONAL** : Le Lesotho a continué à servir de modèle phare pour la mise en œuvre. Les principales actions comprenaient l'expansion des **Clubs de Nutrition** à travers les districts ; l'engagement actif des **Chefs Principaux**, qui ont pris des engagements pour promouvoir la nutrition au niveau des ménages et des écoles ; le renforcement du **Bureau de coordination de l'alimentation et de la nutrition (FNCO)** ; et l'intégration de la nutrition dans les réformes de la santé, la protection sociale et le **NSDP II**. Sa Majesté a également mené de vastes actions de sensibilisation communautaire, visitant des ménages, des écoles et des groupes de producteurs, et a présidé à d'importants événements nationaux tels que les **Farmers' Pitso Awards**, la **Journée mondiale de l'alimentation**, le **Dialogue national sur les systèmes alimentaires** et la **Journée du Marché des 200 ans du Lesotho**, mettant en valeur les systèmes alimentaires locaux et l'innovation.

**DÉFIS PERSISTANTS** : Financement national limité ; mise en œuvre lente des engagements relatifs aux systèmes alimentaires ; capacité faible en matière de données et de rapports ; engagement insuffisant du secteur privé ; et vulnérabilité croissante en raison des crises climatiques et humanitaires.

**PRINCIPAUX MESSAGES** : Sa Majesté appelle la CUA et les États membres à : Maintenir un leadership politique de haut niveau et une gouvernance multisectorielle ; renforcer le financement catalytique, innovant et national ; accélérer la transformation des systèmes alimentaires ; améliorer les données, les preuves et la responsabilisation en matière de nutrition ; promouvoir la résilience face au climat et aux crises humanitaires ; soutenir les projets patrimoniaux en matière de nutrition et approfondir les partenariats.

Globalement, les actions de Sa Majesté en 2025 ont revitalisé la volonté politique, renforcé les voies de financement et consolidé le mouvement africain pour la nutrition. Ces bases fournissent une plateforme solide pour amplifier l'impact en 2026 et au-delà, avec la Mission permanente du Lesotho déterminée à soutenir diplomatiquement et techniquement la nutrition comme pilier de la transformation socio-économique de l'Afrique.

# S.M. Le Roi Mohammed VI du Royaume du Maroc

## Champion de l'UA pour la Migration

La migration est une réalité structurelle et un moteur de développement et de résilience pour l'Afrique. L'Agenda Africain pour la Migration, présenté en 2018, établit une gouvernance coordonnée, fondée sur les faits, la solidarité africaine et des partenariats responsables. Le rapport soumis à l'Union Africaine s'inscrit dans le mandat confié à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Champion de l'Union Africaine pour la Migration.

Il vise à présenter les avancées réalisées, les défis persistants et les actions nécessaires pour consolider la gouvernance migratoire à l'échelle continentale.

### Partie I — Bilan et consolidation des acquis

L'Observatoire Africain des Migrations (OAM), inauguré à Rabat en 2020, constitue l'acquis majeur de la mise en œuvre de l'Agenda Africain pour la Migration. En 2025, ses activités ont consolidé la capacité du continent à produire et analyser des données fiables au service des politiques publiques. L'atelier organisé à Brazzaville en juin 2025 a permis d'intégrer des indicateurs migratoires dans la planification du recensement national congolais, en continuité avec les actions menées en Ouganda et en Namibie en 2023. Sur le plan régional, l'OAM a renforcé la coopération technique au sein des CER, notamment à travers les ateliers organisés pour les États membres de l'IGAD à Addis-Abeba en mai 2025 et de la CAE à Dar es-Salaam en juin 2025, dont les travaux ont porté sur l'harmonisation des données, la visualisation et la gouvernance éthique. L'OAM accompagne également la création de pôles régionaux de données migratoires, en particulier le Maghreb Migration Data Hub développé avec l'UMA comme projet pilote. L'OAM a finalisé des outils techniques essentiels tels qu'un glossaire harmonisé, une feuille de route pour le renforcement des capacités statistiques et un module standardisé de données sur les migrations, destiné à être intégré dans les recensements nationaux. Enfin, il joue un rôle pionnier sur le lien entre migration et changement climatique en portant la voix de l'Afrique lors des COP et sommets mondiaux. Par sa contribution à l'addendum continental à la Déclaration de Kampala sur les migrations, l'environnement et le changement climatique, son rôle est également déterminant.

### Partie II — Dynamiques migratoires actuelles et enjeux

La migration africaine est majoritairement intracontinentale : 80% des migrants africains / résident en effet dans un autre pays du continent. Ce dynamisme contribue à l'intégration économique, au développement social, à la mobilité des compétences et à la croissance des échanges commerciaux, notamment en Afrique de l'Ouest. Les déplacements forcés demeurent importants en raison des conflits persistants, des vulnérabilités structurelles et des effets aggravés du changement climatique, comme les migrations massives causées par la sécheresse dans la Corne de l'Afrique ou par le cyclone Freddy au Malawi. La jeunesse africaine, en forte expansion démographique, motivée par la recherche d'opportunités économiques et éducatives, reste un facteur essentiel des mobilités. La diaspora africaine, estimée à près de 160 millions de personnes, constitue un pilier stratégique du développement : ses transferts financiers ont dépassé les 100 milliards de dollars en 2024 et devraient atteindre un nouveau record en 2025, confirmant, malgré des coûts de transfert encore parmi les plus élevés au monde, établissant la diaspora comme « sixième région » de l'Union Africaine. Sa contribution aux investissements, à l'innovation et au partage de connaissances doit être mieux valorisée et structurée.

### Partie III — Vers une gouvernance humaniste et des partenariats équilibrés

L'Afrique défend une gouvernance humaniste, fondée sur la dignité, la responsabilité partagée et la reconnaissance des contributions des migrants. Le Maroc porte un plaidoyer constant en faveur d'une convergence entre l'Agenda africain pour la Migration et la gouvernance mondiale incarnée par le Pacte de Marrakech de 2018, notamment en participant activement aux revues régionales du Pacte. Le Maroc n'a eu cesse de mettre à profit ses participations et contributions aux différentes instances et aux différents foras internationaux -dont le Forum Mondial sur la Migration et le Développement, - pour mettre en avant les priorités africaines. Dans cet esprit, le Maroc a organisé plusieurs événements en particulier un événement en marge de la 80<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale de l'ONU, sur la

thématique « Le Sport en tant qu'Outil d'Inclusion Sociale et la Gouvernance Migratoire ».

Par ailleurs, la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile déployée par le Maroc depuis 2013 illustre l'opérationnalisation d'un modèle d'intégration garantissant aux migrants l'accès aux services publics essentiels, la régularisation administrative et des programmes d'insertion professionnelle. Dans le même esprit, la Gestion Humanisée des Frontières constitue un nouveau modèle d'inspiration, où le migrant n'est pas perçu comme une menace, mais comme un facteur qui renforce la vitalité et la richesse de la société marocaine et, partant, qui permet la réalisation d'une mission vertueuse d'incubation des potentialités des migrants.

### **Conclusion et Recommandations**

En 2025, l'Afrique a accompli des progrès substantiels dans la construction d'une gouvernance migratoire souveraine, cohérente et humaniste. La migration n'est plus un sujet subi, mais un domaine d'action stratégique où le continent définit ses propres priorités, développe ses propres outils et porte une voix unifiée sur la scène internationale.

L'opérationnalisation partielle de l'Observatoire africain des migrations a doté le continent d'une capacité inédite de compréhension et d'anticipation, essentielle pour déconstruire les mythes et fonder nos politiques sur des réalités factuelles. Le plaidoyer mené dans les enceintes mondiales a permis de faire de l'Agenda africain une référence, en synergie avec le Pacte de Marrakech.

Néanmoins, des défis majeurs persistent. Les moteurs des déplacements forcés, spécialement les conflits et les chocs climatiques, continuent de s'intensifier. Les partenariats avec l'extérieur sont marqués par une divergence croissante entre l'approche de développement et de mobilité prônée par l'Afrique et une logique sécuritaire et de contrôle des frontières prônée par les partenaires externes.

Pour consolider les acquis et relever ces défis, il est nécessaire que l'Union africaine s'engage dans la mise en œuvre des recommandations suivantes :

1. Renforcer l'Observatoire Africain des Migrations (OAM) et la gouvernance des données. Il est crucial de doter l'OAM des ressources financières et humaines adéquates pour répondre à ses besoins opérationnels. Il convient de soutenir activement l'extension du modèle de centres de données régionaux à toutes les CER pour garantir l'accès à des données fiables à tous les niveaux de décision.
2. La nomination d'un envoyé spécial de l'Union africaine pour la Migration. Cette proposition phare de l'Agenda africain, est aujourd'hui plus pertinente que jamais. La création de ce poste permettrait de renforcer la coordination des initiatives africaines, d'assurer un leadership politique de haut niveau et de porter la voix du continent avec plus de force et de cohérence dans les dialogues internationaux.
3. Promouvoir activement les voies de migration légales et la mobilité intra-africaine. L'Afrique doit intensifier ses appels aux partenaires internationaux, pour établir une expansion ambitieuse des voies de migration sûres et régulières.
4. L'Union africaine doit investir davantage dans une stratégie de communication proactive qui, à partir de données factuelles, instaure un discours équilibré et positif sur la migration. Il s'agit de combattre fermement la désinformation et la stigmatisation des migrants, et de valoriser leur contribution au développement des sociétés d'accueil et d'origine.
5. Intégrer la mobilité climatique au cœur des stratégies de développement et d'adaptation. Face à l'accélération des déplacements liés au climat, il est urgent d'intégrer la mobilité dans les plans d'adaptation et les stratégies de développement. L'Afrique doit plaider pour un financement climatique juste et accessible qui soutienne la résilience des communautés affectées, prévienne les déplacements forcés et protège les droits des migrants climatiques.
6. Lancer, dans une dynamique continentale collective, la réflexion pour l'élaboration et l'adoption d'une charte africaine sur la gestion humanisée des frontières, en renforçant les normes déjà existantes et en assurant un équilibre optimal entre exigences juridiques, opérationnelles, éthiques, morales et éminemment humaines.

# S.E. Abiy Ahmed

## Premier Ministre de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie Champion de l'UA pour l'Examen Biennal du PDDAA

Le cinquième Rapport biennal marque la conclusion de la Déclaration de Malabo du PDDAA (2015-2025), cadre continental africain visant à accélérer la croissance agricole, réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et renforcer la résilience. Adoptée en 2014, la Déclaration de Malabo a réaffirmé l'engagement de consacrer 10% des dépenses publiques à l'agriculture et l'objectif d'une croissance agricole annuelle de 6%, ainsi que sept engagements clés couvrant l'investissement, l'éradication de la faim, le commerce, la résilience et la responsabilité mutuelle.

Le cinquième Rapport biennal s'appuie sur des données validées provenant de 45 États membres de l'UA et évalue les performances à l'aide de 49 indicateurs par rapport à un score de référence de 9,40 sur 10. Le score moyen continental est passé de 4,56 dans le quatrième BR à 5,25 en 2025, reflétant des progrès constants en matière de gouvernance agricole, de systèmes de données et de responsabilité. Vingt-huit pays ont obtenu au moins la moitié du score maximal ( $\geq 5/10$ ), tandis que sept pays - Cabo Verde, le Kenya, le Lesotho, le Maroc, le Nigeria, l'Ouganda et le Zimbabwe - ont affiché une amélioration continue au cours des cinq cycles d'examen. Dix-sept pays ont maintenu un score moyen supérieur à 5 au cours de la décennie. Le Maroc, le Rwanda et l'Égypte se sont distingués comme les pays les plus performants, et la région sud a obtenu les meilleurs résultats.

Les performances ont été les plus fortes dans les domaines de la responsabilité mutuelle, de l'institutionnalisation des données et de la résilience climatique, démontrant la valeur de l'examen biennal en tant que mécanisme de planification fondée sur des données probantes et d'apprentissage entre pairs. Cependant, des lacunes importantes persistent dans les domaines de l'investissement agricole, du commerce agricole intra-africain et de l'éradication de la faim. Il est à noter qu'aucun pays n'est en voie d'atteindre l'engagement de Malabo visant à éradiquer la faim d'ici 2025, ce qui souligne l'urgence d'accélérer les mesures prises.

Le rapport passe également en revue les progrès réalisés dans le cadre de dix décisions thématiques de l'UA, notamment le développement de l'élevage, la pêche et l'aquaculture, les systèmes semenciers, la santé des sols et l'utilisation d'engrais, l'irrigation, la mécanisation, les systèmes sanitaires et phytosanitaires (SPS), la politique foncière, l'agriculture biologique écologique et la biofortification, qui sont des facteurs clés pour des systèmes agroalimentaires inclusifs et résilients.

Publié à un moment charnière, après le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires +4 et le deuxième Sommet africain sur le climat, le cinquième Rapport biennal situe la transformation agricole de l'Afrique dans le cadre des systèmes alimentaires mondiaux et des programmes d'action climatique. Conformément au thème 2025 de l'UA sur la justice et les réparations, l'examen met l'accent sur l'équité, l'inclusion et la correction des déséquilibres structurels en matière de terres, de commerce, de nutrition et d'accès aux opportunités.

Le cinquième Rapport biennal conclut l'ère de Malabo tout en jetant des bases solides pour la Déclaration de Kampala du PDDAA sur la transformation des systèmes alimentaires (2026-2035). La prochaine phase comporte six objectifs stratégiques et appelle à un accroissement des investissements, à un renforcement de la gouvernance des données, à la priorisation de la lutte contre la faim et de la nutrition, à la résilience climatique, à l'expansion du commerce intra-africain, à l'innovation numérique et à la croissance inclusive, afin de garantir que les systèmes agroalimentaires africains apportent prospérité, souveraineté alimentaire et résilience aux générations futures.

# S.E. Abdel Fattah El-Sisi

Président de l'UA République Arabe d'Égypte

Champion de l'UA pour la Reconstruction et le Développement Post-Conflict (RDPC)

## I. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT (POLITIQUE RDPC DE L'UA) :

1. J'ai le plaisir de présenter ce rapport, en ma qualité de « Champion » de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit ou (Politique RDPC de l'UA), sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ladite Politique en 2025.
2. Depuis son adoption en 2006, la Politique de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (Politique PCRD de l'UA) a connu des progrès significatifs, grâce aux mandats issus de plusieurs décisions de la Conférence de l'Union africaine et du Conseil de paix et de sécurité (CPS). En particulier, le Communiqué du CPS, adopté lors de sa 1047<sup>e</sup> session, qui a demandé la révision du cadre de la Politique RDPC de l'UA afin de consolider sa réponse à un environnement sécuritaire en constante évolution, notamment en élargissant le champ d'application de cette politique de façon à ce qu'elle couvre l'ensemble du cycle des conflits et en y intégrant une dimension de consolidation de la paix. Suite à un examen mené dans ce sens, la Politique révisée de l'UA en matière de RDPC a été adoptée par la Conférence de l'UA en février 2024. Elle met l'accent sur des approches holistiques combinant consolidation de la paix, renforcement des capacités institutionnelles, relèvement socio-économique et réconciliation.
3. La Politique révisée de l'UA en matière de RDPC constitue la pierre angulaire des efforts déployés par l'Union africaine pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement. Elle offre un cadre essentiel pour guider les pays africains à travers les processus complexes de relèvement, de stabilisation et de développement durable qui suivent les périodes de conflit. Elle soutient également les efforts visant à réaliser les aspirations de l'Agenda 2063.
4. Afin de concrétiser davantage nos engagements collectifs en matière de RDPC, le Conseil de paix et de sécurité, lors de sa 1297<sup>e</sup> réunion, le 15 août 2025, a adopté les Termes de référence (TdR) de son Sous-comité sur la reconstruction et le développement post-conflit, établi en application de l'article 8, paragraphe 5, du Protocole du CPS. Il a également appelé à la mise en œuvre immédiate du Sous-comité, exhortant les États membres et les parties prenantes à collaborer à ses travaux. Le Sous-comité devrait jouer un rôle essentiel dans la promotion des efforts en matière de RDPC et dans l'aide aux pays touchés par un conflit pour rétablir la gouvernance, l'état de droit et la stabilité socio-économique, conformément à l'Agenda 2063 de l'UA, en s'attaquant à leurs défis post-conflit spécifiques.
5. Afin d'appuyer le programme RDPC des États membres de l'UA, la CUA a organisé des ateliers de consultation technique au Rwanda et au Togo, respectivement en septembre et décembre 2025, en collaboration avec les CER, les MER et d'autres parties prenantes qui ont contribué à la revue des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique RDPC. Les participants ont discuté de la politique RDPC révisée et ont souligné la nécessité d'accélérer sa mise en œuvre, compte tenu de l'évolution du contexte conflictuel en Afrique et de l'importance de stratégies post-conflit coordonnées.
6. En 2025, le Centre RDPC de l'UA au Caire a mené une série d'activités et de programmes visant à sensibiliser davantage à la politique RDPC de l'UA. Ces activités, considérées comme des méthodes efficaces de résolution et de prévention des conflits, visaient à renforcer les capacités des personnes et des institutions en matière de relèvement, de réconciliation, de stabilisation et de développement, et à promouvoir une paix et une sécurité durables. Ces activités sont notamment les suivantes :

- a) Somalie : Un programme de renforcement des capacités des institutions nationales somaliennes s'est tenu du 14 au 16 avril 2025 à Mogadiscio. Ce programme visait à présenter et à exposer aux parties prenantes somaliennes la Politique révisée de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement post-conflit.
  - b) Madagascar : Un dialogue sur l'inclusion des femmes dans la sphère politique et la consolidation de la paix à Madagascar s'est tenu du 28 au 30 avril 2025 à Antananarivo. Ce dialogue visait à mettre en lumière les mécanismes efficaces permettant l'implication et la participation active des femmes aux processus de décision et de leadership, et surtout au développement de leur pays.
  - c) Égypte : Le Centre RDPC de la CUA a organisé une réunion au Caire en mai 2025 à l'intention des ambassadeurs africains accrédités en Égypte afin de promouvoir la Politique révisée de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC).
  - d) Égypte : l'Égypte a accueilli, du 29 septembre au 1er octobre 2025, le tout premier programme de renforcement des capacités et de formation des jeunes sur la politique RDPC de l'UA et la consolidation de la paix. Le programme de formation a mis l'accent sur l'inclusion des jeunes et des femmes dans le cadre de la RDPC et sur le lien entre le droit au développement et le programme de consolidation de la paix.
7. Nous saluons la mise en œuvre du premier Projet à Impact Rapide (PIR) par le Centre RDPC de l'UA. Le Centre a mené à bien, dans le cadre de son premier projet PIR, la rénovation complète d'une école publique au Libéria. Le projet a été lancé lors du Forum stratégique régional pour la jeunesse sur la consolidation de la paix et le droit au développement, organisé par le Centre à Monrovia du 19 au 21 décembre 2025.
8. Nous saluons cette initiative importante et invitons le Centre, en collaboration avec la CUA, à se concentrer, en 2026, sur la mise en œuvre d'un plus grand nombre de PIR dans les pays africains touchés par des conflits, compte tenu de leur impact direct et de leurs résultats rapides et concrets dans le processus RDPC. Nous appelons également à diversifier ce type de projets afin de répondre aux besoins des populations de ces pays dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de la santé, de l'éducation, entre autres.

## **II. MISE EN ŒUVRE DU CENTRE DE L'UNION AFRICAINE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT (CUA-RDPC) :**

9. J'ai demandé au gouvernement égyptien, pays hôte, de finaliser sans délai l'aménagement du siège ultramoderne du Centre de la CUA pour la RDPC, qui est déjà prêt dans la nouvelle capitale égyptienne mais dont le transfert du Caire se fera une fois les formalités administratives requises accomplies. Le gouvernement égyptien a, dans l'intervalle, mis des locaux provisoires à la disposition du Centre RDPC de la CUA, dans l'attente de la finalisation de la procédure interne de la CUA pour leur transfert définitif.
10. La CUA est priée de prendre toutes les mesures appropriées, en particulier le recrutement du personnel nécessaire, afin d'assurer la mise en œuvre complète, efficace et efficiente du Centre dans les meilleurs délais.
11. Je me réjouis de poursuivre notre collaboration avec la CUA et le Centre RDPC de la CUA pour la mise en œuvre de toutes les décisions pertinentes relatives à la reconstruction et au développement post conflit et aux activités de consolidation de la paix en Afrique.

## **III. COMMÉMORATION DE LA CINQUIÈME SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA POLITIQUE RÉVISÉE DE L'UA DE 2024 EN MATIÈRE DE RECONSTRUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT :**

12. La cinquième Semaine de sensibilisation à la Politique révisée de l'UA de 2024 sur la RDPC s'est tenue du 17 au 23 novembre 2025 sur le thème « Reconstruire des vies après un conflit grâce à la justice réparatrice ». Le Caire a accueilli ses principales activités, notamment :
- a) La deuxième édition du Séminaire de haut niveau sur la RDPC, organisé par le Centre RDPC de la CUA en coordination avec le gouvernement égyptien, sur le thème « Justice réparatrice et relèvement résilient pour les femmes, les enfants et les personnes en situation de vulnérabilité ». Ce séminaire a vu la participation de nombreux acteurs concernés, dont des représentants

- des États membres, des organisations de la société civile, des groupes de réflexion, des universitaires et du secteur privé. Les participants ont souligné la nécessité impérieuse de répondre aux besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des enfants et des autres personnes en situation de vulnérabilité dans les contextes post-conflit, et ont mis en lumière le rôle de la justice réparatrice et des processus de relèvement pour favoriser la réconciliation et rétablir la confiance envers les victimes.
- b) Une table ronde sur les contributions du Centre de l'UA et du Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, a été organisée pour consolider et soutenir la paix dans la Corne de l'Afrique. Les participants ont discuté de l'importance d'adopter une approche globale de la RDPC, axée sur les défis régionaux, les efforts actuels et la mise en œuvre concrète de la politique RDPC de l'UA, par le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles.
  - c) Dans le cadre des efforts de sensibilisation à l'importance de la RDPC, un exercice de modélisation a été mené pour la première fois avec la participation d'élèves du secondaire. Cet exercice consistait en une simulation d'une session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA et s'est déroulé en même temps que le séminaire de haut niveau. L'objectif de cette initiative était de promouvoir la politique de l'UA en matière de RDPC auprès des jeunes.
13. La cinquième Semaine de sensibilisation à la RDPC a été marquée par d'autres événements au siège de l'Union africaine. Parmi ceux-ci figuraient le lancement du deuxième numéro de la Revue de l'UA sur la RDPC et la réunion consultative conjointe annuelle entre le CPS de l'UA et les membres de la Commission de consolidation de la paix (CCP) des Nations Unies. Cette réunion a permis d'examiner les progrès accomplis ainsi que le renforcement de la coordination entre l'UA et l'ONU dans les domaines de la consolidation de la paix, de la RDPC et du relèvement sur le continent africain. Le CPS de l'UA a également tenu sa session annuelle pour examiner le rapport du président de la CUA sur la RDPC, faire le point sur les réalisations et les difficultés rencontrées dans les efforts déployés en matière de RDPC sur le continent et évaluer l'impact et l'efficacité de la Semaine de sensibilisation à la RDPC.
14. Nous félicitons le CPS pour son communiqué, publié lors de sa 1312e session du 17 novembre 2025, qui demande à la CUA d'étendre d'une semaine à un mois, à compter de 2026, la période de commémoration de la Journée de sensibilisation à la RDPC.
15. Nous collaborerons étroitement avec la CUA dans les prochains mois afin d'élaborer des directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Politique révisée et ainsi garantir la cohérence des politiques au sein des institutions de l'UA. Nous nous efforcerons de renforcer la mise en œuvre de la Politique révisée sur la RDPC grâce à une collaboration entre les États membres, les acteurs régionaux et les partenaires internationaux.

#### **IV. RENFORCEMENT DES PARTENARIATS POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE LA POLITIQUE DE LA CUA EN MATIÈRE DE RDPC :**

16. L'Égypte a accueilli la cinquième édition du Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables, qui s'est tenu les 19 et 20 octobre 2025 à Assouan. Cette cinquième édition avait pour thème : « Un monde en mutation, un continent en mouvement : comment l'Afrique progresse-t-elle face aux bouleversements mondiaux ? » Cet événement de haut niveau a réuni des responsables africains et internationaux de haut niveau, des représentants d'organisations internationales et régionales, des groupes de réflexion, des représentants du secteur privé et de nombreux autres acteurs afin de promouvoir des solutions africaines renforçant le lien paix-sécurité-développement (PSD) en Afrique.
17. Les séances du Forum d'Assouan ont été consacrées à l'examen en profondeur des défis régionaux et internationaux auxquels le continent africain est actuellement confronté et qui entravent la paix, la sécurité et le développement en Afrique. Les intervenants de haut niveau ont notamment souligné l'importance de l'inclusion et de la participation des femmes et des jeunes aux efforts de paix et de développement, la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits pour pérenniser la paix et renforcer la résilience, ainsi que les efforts en matière de RDPC, qui visent à améliorer la prévention des conflits ainsi que la résolution et la consolidation de la paix.

# S.E. Faure Essozimna Gnassingbé

Président de la République du Togo

Champion de l'UA pour le MUTAA

Le Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA), l'un des projets phares de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, fut lancé lors de la 30ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernement de l'Union, qui s'est tenue les 28 et 29 janvier 2018 à Addis-Abeba en Ethiopie.

Traduction matérielle et concrète de la volonté politique des dirigeants africains, le MUTAA vise à libéraliser le transport aérien en Afrique et favoriser l'intégration économique. Ainsi, les avantages attendus pour le continent sont, entre autres, la création d'emplois, l'accroissement du PIB, l'amélioration de la connectivité par l'ouverture de nouvelles liaisons, l'accroissement du tourisme, la réduction des coûts des billets, la collaboration entre les compagnies aériennes.

Depuis le lancement du marché en 2018, le nombre des États signataires de l'engagement solennel n'a cessé de croître passant ainsi de vingt-trois à trente-huit à ce jour avec l'adhésion du Malawi en 2025. Il est à noter que vingt-six de ces États ont signé le mémorandum de mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro et du MUTAA, adopté à Lomé en mai 2018.

Par ailleurs, le Projet pilote de mise en œuvre du MUTAA (SAATM Pilot Implémentation Projet), lancé en novembre 2022 à Dakar, qui a pour objectif d'encourager tous les États membres à accélérer la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro et du MUTAA, compte actuellement vingt États.

Les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du MUTAA font état notamment, de :

- la création de cent-treize nouvelles routes dont dix-neuf exploitées avec des droits de trafic de cinquième liberté;
- le nombre de passagers transportés sur ces nouvelles routes évalué à plus de trois millions;
- l'accroissement de la connectivité de 23% par rapport à 19% en 2023;
- la signature de plus de quatre-vingt accords bilatéraux de services aériens entre les États africains.

Le Président du Conseil de la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Champion pour le MUTAA, poursuit son plaidoyer auprès de ses Pairs pour l'adhésion de tous les États africains ainsi qu'auprès des partenaires techniques et financiers pour soutenir la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), organe d'exécution de la Décision de Yamoussoukro et du MUTAA.

En outre, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du MUTAA, le Champion a accordé, en janvier 2025, une audience à la Secrétaire générale de la CAFAC au cours de laquelle, tout en soulignant l'importance de mesures proactives pour faire avancer l'agenda du MUTAA, il a assuré la CAFAC de son soutien continu pour les initiatives favorisant l'intégration régionale et le développement économique à travers l'aviation.

Dans son rôle d'organe d'exécution de la Décision de Yamoussoukro et du MUTAA, outre les actions concourant à accompagner les États dans la mise en œuvre du marché unique, la CAFAC a notamment :

- développé un modèle de règlement économique du transport aérien ;
- amorcé la révision de la Décision de Yamoussoukro afin de l'aligner sur les meilleures pratiques internationales pour lever les restrictions existantes et permettre une pleine libéralisation du marché ;
- mis en place le Conseil d'administration du Mécanisme de règlement des différends dans le domaine de l'aviation, offrant désormais aux États et aux exploitants une sécurité juridique ;
- mené des études sur:
  - i. les services du fret et la libéralisation des routes commerciales afin de soutenir le MUTAA et la Zone de libre-échange continentale (ZLECAf) ;

- ii. les avantages socio-économiques de l'aviation;
- iii. la concurrence au sein du marché africain de l'aviation.

En dépit des progrès enregistrés, des défis subsistent. Il s'agit, entre autres, du retard préoccupant de certains États à rejoindre le marché, les politiques protectionnistes appliquées par certains États en faveur de leurs transporteurs nationaux, de la faible coopération entre les compagnies aériennes, et de l'absence de réglementation harmonisée.

Pour relever ces défis, le Champion du MUTAA mènera sans cesse des actions auprès de ses Pairs pour une adhésion totale des États africains. Aussi, pour une mise en œuvre coordonnée du MUTAA, une réunion de haut niveau sur le transport aérien africain se tiendra à Lomé en **juin 2026**, sous l'impulsion du Champion.

# S.E. Paul Kagame

Président de la République du Rwanda

## Champion de l'UA pour le Financement National de la Santé

Les objectifs généraux de l'Afrique dans le secteur de la santé demeurent la construction de systèmes solides et résilients, grâce au renforcement de domaines essentiels tels que les cadres réglementaires, la production pharmaceutique, le capital humain et les compétences, ainsi que le financement durable.

En tant que Champion de l'UA pour le financement national de la santé, S.E. Paul Kagame a présidé une réunion de haut niveau en marge de la 38e Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA qui s'est tenue à Addis-Abeba en février 2025. Il a réaffirmé que, pour combler les déficits de financement des systèmes de santé africains, les pays doivent accroître leur contribution nationale et mobiliser les organisations philanthropiques et le secteur privé du continent. Si la santé en Afrique ne peut être externalisée, un accroissement des investissements du continent peut avoir un effet multiplicateur sur les financements provenant de partenaires extérieurs et améliorer les résultats sanitaires.

Conformément aux priorités en matière de financement national, l'AUDA-NEPAD a poursuivi son dialogue avec les États membres jusqu'en 2025 afin de mobiliser de nouvelles ressources et a également établi des liens avec des partenaires au développement pour nouer de nouvelles collaborations.

Les **partenariats mondiaux** ont notamment inclus la participation de l'AUDA-NEPAD au Groupe de travail sur la santé du G20, sous la présidence sud-africaine. L'AUDA-NEPAD a mené des dialogues stratégiques sur l'Initiative d'industrialisation pharmaceutique de la ZLECAf, l'Initiative relative aux 24 produits médicaux prioritaires et le Programme d'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique (AMRH). Par ailleurs, l'AMRH a bénéficié d'un soutien de 10 millions d'euros de l'Union européenne au titre des initiatives de l'AUDA-NEPAD.

Les **partenariats multilatéraux**, sous la forme de la Coopération Afrique-Chine, ont permis de mobiliser 1 milliard de dollars pour des projets régionaux, notamment dans les secteurs de la production pharmaceutique et du développement (transition énergétique, transfert de technologies et infrastructures). Un protocole d'accord a également été signé avec l'Institut africain de politique de développement (AFIDEP), organisation régionale à but non lucratif, afin de promouvoir des financements innovants pour la santé en s'appuyant sur la recherche et les politiques de développement fondées sur les données.

Les **partenariats entre les secteurs privé et universitaire** incluent un accord avec l'organisation de plaidoyer « Unir pour combattre les maladies tropicales négligées » qui contribue à l'élaboration de solutions de financement durable pour ce type de maladies. Une collaboration avec l'Université de Georgetown aux États-Unis a conduit au lancement du Centre de collaboration pour le développement du marché de la santé, visant à améliorer le financement et la gouvernance innovants dans le domaine de la santé.

L'AUDA-NEPAD a également soutenu les programmes de santé comme suit :

1. **L'Agence africaine des médicaments (AMA)**, par l'élaboration de directives techniques continentales, a accordé un soutien financier pour le recrutement de son directeur général et a soutenu la création du Livre vert qui est un registre des médicaments certifiés conformes aux normes de qualité. La République du Rwanda, où se trouve le siège de l'AMA, a indiqué que trente-deux (32) pays avaient ratifié le traité de l'AMA. Le Mozambique, l'un de ces pays, est toutefois encore en train de déposer son instrument de ratification. Le nombre officiel actuel d'États membres est donc de trente et un (31), dont six (6) ont également contribué à hauteur de 100 000 USD chacun pour soutenir le fonctionnement de l'AMA.
2. Le **Plan de fabrication pharmaceutique pour l'Afrique (PMPA)**, à travers le lancement de l'Initiative relative aux 24 produits médicaux prioritaires, vise à accélérer la production locale de médicaments essentiels sur le continent. Un montant de 500 000 dollars EU a été mobilisé pour renforcer la coordination technique régionale et l'élaboration de dossiers d'investissement convaincants.

3. L'obtention d'un financement supplémentaire de 2 millions de dollars EU pour son **Programme d'investissements et de financement du secteur de la santé en Afrique (PIFAH)**. L'AUDA-NEPAD prépare également un rapport sur l'état de la fabrication pharmaceutique en Afrique afin d'éclairer les politiques et d'orienter les futurs investissements dans ce secteur.

# S.E. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo

Président de la République Démocratique du Congo (RDC)

Champion de l'UA pour la Masculinité Positive

## I. ACTIONS MENÉES

### A. AU PLAN INTERNATIONAL

#### (i) Adoption de la Convention de l'Union Africaine

Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République démocratique du Congo, a mobilisé les Chefs d'Etat du continent, qui ont adopté la Convention de l'Union Africaine de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. En date du 16 février 2025. Cette grande cérémonie était précédée par un dîner de plaidoyer qui avait été co-organisé par l'équipe du Président Félix Antoine TSHISEKEDI et le bureau de L'Envoyée Spéciale du Président de la CUA sur les Femmes, Paix et Sécurité.

#### (ii) Signature de la Convention par la République Démocratique du Congo

Afin d'approuver l'adoption de la Convention par les Etats membres, une cérémonie de signature par leurs représentants respectifs avait été organisée à Malabo, capitale de la Guinée Equatoriale du 9 au 13 août 2025. La République Démocratique du Congo a apposé sa signature par son Ministre de l'Intégration Régionale.

#### (iii) Participation au Forum de Lusaka

Le Cabinet du Président de la République a pris part cet événement en octobre 2025, Lusaka, capitale de la République de Zambie et a partagé ses avancées en la matière ainsi que son expérience à cette rencontre organisée par l'AUDA-NEPAD. Ce deuxième forum de partage des connaissances avait pour but d'évaluer les efforts en cours des Etats membres d'Afrique du Nord, de l'Ouest et du Centre.

#### (iv) Forum de Johannesburg

La RDC a pris part à cette rencontre du 30 novembre 2025, qui a visait à définir les priorités en faveur des femmes que l'Afrique du Sud devrait présenter aux 20 Nations les plus développés lors du sommet du G20.

### B. AU PLAN NATIONAL

(i) **Intégration de la Masculinité Positive dans des plans d'actions nationaux** comme approche de prévention dans le Plan d'Action National de la Résolution 1325 de 3ème génération, dans les plans d'action des Forces Armées de la RDC et de la Police Nationale de lutte contre /es violences sexuelles en zone de conflit ;

(ii) **Signature des actes d'engagement par 121 Députés Nationaux** à promouvoir la Masculinité Positive dans l'action parlementaire (législative) ;

(iii) **Adoption d'un quota obligatoire de 40% réservé aux femmes** lors des recrutements des nouveaux magistrats en mai 2025 ;

(iv) **Vulgarisation et sensibilisation de la communauté masculine** à adopter la masculinité positive à travers la diffusion des émissions sur la radio et la télévision nationale en août et octobre 2025, ainsi qu'à l'intention des étudiants des universités de Kinshasa et de la province du Kasai Central.

# S.E. João Manuel Gonçalves Lourenço

Président de la République d'Angola

Champion de l'UA pour la Paix et la Réconciliation en Afrique

## I. INTRODUCTION

- Le présent rapport fournit des informations détaillées sur les activités menées de février à décembre 2025, dans le cadre du mandat qui m'a été conféré par notre Organisation en tant que Champion de l'Union africaine pour la paix et de la réconciliation en Afrique.

## II. PRINCIPALES ACTIVITÉS MISE EN ŒUVRE

- Participation active aux initiatives et sommets entre la SADC et la Communauté d'Afrique de l'Est, qui ont permis d'harmoniser et de consolider les processus de Luanda et de Nairobi et de désigner les facilitateurs du processus de paix dans l'est de la RDC, représentant les cinq régions du continent.
- Nomination, en avril 2025, à l'initiative du Champion, de Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, Président du Conseil du Togo, en tant que nouveau Médiateur du processus de paix dans l'est de la RDC, assurant ainsi la continuité des efforts de pacification entrepris dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi.
- Déploiement de l'Envoyé spécial du leader désigné au Mali, au Burkina Faso et au Niger en juin 2025, afin d'identifier des solutions aux défis posés par les crises institutionnelles et la menace terroriste croissante dans la région et sur le continent. Cette mission visait également à ouvrir de nouveaux canaux de dialogue avec l'Union africaine et à mettre en place un mécanisme de suivi de l'UA pour les pays susmentionnés.
- Nomination, en juillet 2025, de Son Excellence Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi, en tant qu'Envoyé spécial de l'Union africaine (UA) pour la région du Sahel, afin de promouvoir la paix, le dialogue inclusif, la réconciliation nationale et la stabilité politique.
- Suivi de plusieurs conflits dans le cadre des activités du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine, notamment en RDC, au Soudan, en Somalie et dans la région du Sahel, en vue de contribuer à leur résolution. Il convient également de souligner la participation à d'autres initiatives, telles que la Conférence de Paris pour la paix et la prospérité dans la région des Grands Lacs et la 2e édition du Forum de Lomé pour la paix et la sécurité (LPSF II).
- Contribution d'un don de millions de dollars américains (5 000 000 USD) au Fonds des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique), destiné à renforcer les capacités de prévention, de détection précoce et de réponse efficace aux épidémies, aux urgences sanitaires et aux pandémies sur le continent. Cette action contribue à la stabilité sociale et à la paix.
- À l'occasion de la présidence angolaise du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en septembre 2025, une réunion de haut niveau sur le thème « Revitaliser la prévention et le règlement des conflits en Afrique » s'est tenue en marge de la 80e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- Participation, en tant qu'invité, à la cérémonie de signature de l'Accord de paix entre la RDC et le Rwanda, qui s'est tenue à Washington le 4 décembre dernier.

## III. RECOMMANDATIONS

- Au cours de l'année 2025, en l'espace de 60 jours, deux coups d'État ont été recensés, à Madagascar et en Guinée-Bissau, ainsi qu'une tentative de coup d'État au Bénin. Dans ce contexte, les mécanismes d'alerte précoce de l'Union africaine doivent être renforcés, de même que les mécanismes de suivi et le dialogue avec les pays confrontés à des changements anticonstitutionnels de gouvernements démocratiquement élus.
- Il est nécessaire d'assurer la pleine opérationnalisation du Fonds pour la paix de l'Union africaine et la mise en œuvre de la résolution 2719 du Conseil de sécurité des Nations Unies relative au financement des opérations de soutien à la paix.

# S.E. John Dramani Mahama

Président de la République du Ghana

Champion de l'UA pour les Institutions Financières de l'UA

Ce rapport annuel, présenté par Son Excellence John Dramani Mahama, Président de la République du Ghana et Champion de l'Union africaine pour les institutions financières, à la 39<sup>e</sup> Session ordinaire de la Conférence en février 2026, conformément à la décision Assembly/AU/Dec. 819(XXXV), dresse un bilan complet des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre des institutions financières de l'Union africaine, à savoir la Banque centrale africaine (BCA), la Banque africaine d'investissement (BAI), le Fonds monétaire africain (FMA) et les Bourses panafricaines (PASE).

Alors que le continent africain a fait preuve de résilience économique, avec une croissance projetée à 4% en 2025, le rapport souligne que la hausse des coûts du service de la dette rend l'accès à la souveraineté financière urgent. Des étapes importantes ont été franchies, notamment la mise en œuvre prévue de l'Institut monétaire africain en septembre 2026, suite à l'approbation juridique de ses statuts par le Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques et par les organes politiques compétents de l'Union africaine. Les progrès concernant la Banque africaine d'investissement et le Fonds monétaire africain demeurent constants, mais nécessitent une accélération : la Banque d'investissement a besoin de neuf ratifications supplémentaires et le Fonds monétaire de treize pour atteindre les seuils juridiques nécessaires à son entrée en vigueur. Parallèlement, la Bourse panafricaine progresse grâce au Projet de liaison des bourses africaines, qui a permis de connecter avec succès onze bourses dans dix-huit pays afin de faciliter les flux de capitaux transfrontaliers.

Le rapport souligne également des mesures d'accompagnement essentielles visant à renforcer l'indépendance financière du continent, notamment la création de l'Agence africaine de notation de crédit, Maurice étant désignée comme juridiction principale, et un lancement prévu fin 2026. Un plaidoyer stratégique se poursuit au sein du Groupe de travail de haut niveau sur la réforme de l'architecture financière mondiale, axé sur une position africaine unifiée concernant la restructuration de la dette et une gouvernance plus équitable au sein des systèmes mondiaux. Malgré ces avancées, les principaux obstacles à la pleine mise en œuvre demeurent la lenteur du processus de ratification des traités et l'insuffisance des crédits budgétaires alloués à l'Institut monétaire africain. En conséquence, le Champion exhorte les États membres à donner la priorité à la ratification des protocoles en suspens, à accroître leurs engagements financiers afin de garantir le lancement de l'Institut monétaire en 2026 et à rendre opérationnelle l'Agence africaine de notation de crédit en 2026. Compte tenu de cette situation, j'ai souhaité organiser un événement parallèle présidentiel de haut niveau en marge de la 80<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies, le 24 septembre 2025 à l'hôtel Westin New York Grand Central. Placée sous le thème « Libérer la souveraineté financière de l'Afrique : le rôle des institutions financières de l'Union africaine dans un nouvel ordre mondial », la session a abordé le déficit de financement annuel colossal de 1 300 milliards de dollars qui continue d'entraver la réalisation de l'Agenda 2063 et des ODD. Cet événement a constitué une plateforme essentielle pour mobiliser la volonté politique en faveur de la mise en œuvre accélérée de la BAI, du FMA, de la BCA et des PASE. Ces actions collectives sont indispensables pour garantir l'avenir économique de l'Afrique avant la présentation du prochain rapport d'étape à la Conférence en 2027.

# S.E. Daniel Francisco Chapo

Président de la République du Mozambique

Champion de l'UA pour la Gestion des Risques de Catastrophe

En 2025, Son Excellence Daniel Francisco Chapo, président de la République du Mozambique et Champion de l'Union africaine pour la gestion des risques de catastrophe (GRC), a poursuivi ses efforts pour réduire les risques de catastrophe en Afrique et renforcer la résilience climatique. Face à l'intensification des risques liés au climat, tels que les inondations sévères, les sécheresses, les cyclones et les vagues de chaleur, son leadership a mobilisé l'engagement politique, amélioré la coordination continentale et encouragé un investissement accru dans la résilience.

L'Afrique reste l'une des régions les plus vulnérables au changement climatique, avec plus de 221 millions de personnes touchées par des catastrophes entre 2021 et 2025. La saison 2024/25 a été particulièrement sévère, marquée par des cyclones destructeurs, des inondations étendues et une sécheresse prolongée, aggravant l'insécurité alimentaire dans la Corne de l'Afrique et l'Afrique australe. Ces impacts soulignent l'urgence d'un renforcement de la gouvernance des risques, d'actions anticipatives et d'un financement accru pour la réduction des risques de catastrophe (RRC).

Sous la direction du Champion l'année 2025 a enregistré des progrès notables, notamment :

- Un plaidoyer politique renforcé pour la mise en œuvre du Programme d'action du Cadre de Sendai ;
- Un engagement accru avec les institutions de l'UA, les Communautés économiques régionales (CER) et les États membres ;
- Une représentation active de l'Afrique dans les plateformes régionales et mondiales de gestion des risques de catastrophe ; et
- La mise en opération de la Centre de résilience et de rétablissement communautaire (CRRF).

Il a également diffusé un message continental à l'occasion de la Journée internationale de la réduction des risques de catastrophe, appelant à un investissement national plus important sous le thème : « Financez la résilience, pas la catastrophe ».

Toutefois, des défis persistants continuent de freiner les progrès, notamment des capacités institutionnelles limitées, des systèmes de données sur les pertes liées aux catastrophes insuffisants et un financement national insuffisant pour la RRC. Le rapport appelle à un investissement accru dans le renforcement institutionnel, la collecte systématique de données et le financement durable par les États membres pour garantir la mise en œuvre efficace des priorités continentales en matière de RRC. Un leadership politique continu et des ressources prévisibles restent essentiels pour bâtir une Afrique plus sûre et résiliente, en accord avec l'Agenda 2063 et le Cadre de Sendai.

# S.E. Dr José Maria Pereira Neves

Président de la République du Cabo Verde

Champion de l'UA pour la Préservation du Patrimoine Naturel et Culturel en Afrique

Le présent rapport, présenté à la 39<sup>e</sup> Conférence de l'Union africaine, décrit les activités menées par le président de la République du Cabo Verde, Dr José Maria Neves, dans son mandat de Champion de l'UA pour la préservation du patrimoine naturel et culturel de l'Afrique. **La stratégie directrice favorise une « Conscience du patrimoine » renouvelée en reliant la sauvegarde de la mémoire au développement communautaire et à la représentation juste et digne de l'Afrique sur la scène mondiale.**

## Vision et actions au Cabo Verde

Au cœur de la vision du président se trouve l'initiative « **Patrimoine oublié** », lancée dans le cadre des commémorations du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance du Cabo Verde. Cette initiative vise à sauver les sites historiques menacés de dégradation. Les principales interventions comprennent la restauration de l'historique hydrobasis de l'**Aéropostale sur l'île de Santiago**, qui, en 1927, a établi la première liaison aérienne reliant Cabo Verde à l'Europe et à l'Amérique latine ; des actions de préservation ciblant le **Fort du Príncipe Real de Preguiça sur l'île de São Nicolau**, ainsi que l'**ancien Camp de concentration de Tarrafal**. **L'objectif global est de mobiliser la coopération internationale et, surtout, d'impliquer les communautés locales dans la sauvegarde et la transmission de leur mémoire collective.**

## Discours pour la Journée africaine du patrimoine mondial – Nairobi, mai 2025

« **Le paradigme de l'authenticité et l'engagement des communautés locales** »

Un moment clé du mandat a eu lieu lors de l'allocution du président à la **Conférence internationale de Nairobi** en mai 2025. Le président Neves a présenté un paradigme transformateur : la vitalité du patrimoine africain repose non seulement sur les monuments et les sites, mais également sur les **traditions orales** et les **pratiques vivantes**. Les populations locales sont reconnues comme les principaux gardiens de la culture, et l'autonomisation communautaire est un facteur décisif pour la préservation réussie, comme l'illustrent le retrait des **Tombes des rois de Buganda (Ouganda)** et du **parc Niokolo-Koba (Sénégal)** de la Liste du patrimoine mondial en danger de l'UNESCO. **En tant que Champion, il a souligné la nécessité de politiques publiques inclusives intégrant l'histoire locale dans les programmes scolaires et favorisant des économies durables basées sur le patrimoine, comme l'écotourisme.**

## Leadership institutionnel et progrès notables

### Leadership:

L'année 2025 a marqué la consolidation du leadership régional du président Neves. **Il a été nommé Parrain du Fonds africain du patrimoine mondial (AWHF) et Sponsor du Programme de l'UNESCO « Histoire générale de l'Afrique ».**

**Progrès réalisés** : Les réalisations de l'année comprennent des avancées concrètes enregistrées lors de la 47<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, notamment l'inscription de nouveaux sites africains sur la Liste du patrimoine mondial ainsi que le retrait de trois sites africains — situés à Madagascar, en Égypte et en Libye — de la Liste du patrimoine mondial en péril. Par ailleurs, et non des moindres, le Champion a présidé l'ouverture de l'année judiciaire de la **Cour africaine des droits de l'homme et des peuples**, organisée sous le thème : « **Promouvoir la justice par le biais des réparations** ».

## Message issu de la visite officielle au Sénégal – juillet 2025

La visite de lieux hautement symboliques — **l'île de Gorée, le Musée des Civilisations noires et le Monument de la Renaissance africaine** — a revêtu une profonde signification politique et spirituelle. Le Champion a réaffirmé que l'histoire douloureuse incarnée par Gorée doit renforcer la vigilance de l'Afrique dans la défense des droits humains.

Le message central a souligné que la **véritable Renaissance africaine repose sur la reconquête du récit propre de l'Afrique, tout en célébrant et en garantissant la continuité entre l'héritage ancestral et l'affirmation culturelle de la souveraineté du continent dans la contemporanéité mondiale.**

#### **Perspectives d'avenir**

Le président Neves réitère son **engagement à poursuivre son plaidoyer en faveur de la protection du patrimoine africain matériel, immatériel, marin et terrestre. Il appelle à une responsabilité collective et à une solidarité accrue entre les gouvernements, les organisations internationales et les acteurs du secteur privé. Le patrimoine doit être protégé et valorisé comme un héritage essentiel pour les générations futures.**

# S.E. Dr. Patrick Herminie

Président de la République des Seychelles

Champion de l'UA pour l'Économie Bleue

## 1. VISION

La vision des Seychelles en tant que Champion de l'UA pour l'économie bleue en Afrique repose sur une gouvernance solide, une prise de décision fondée sur la science et une coopération régionale. En tant que petit État insulaire en développement (PEID) doté d'un vaste territoire océanique, les Seychelles apportent une expérience pratique, de l'innovation et de la crédibilité aux efforts déployés à l'échelle continentale en faveur de l'économie bleue. Grâce à des approches innovantes et axées sur la connaissance, les Seychelles visent à libérer le potentiel de développement de l'Afrique par le biais de l'économie bleue, tout en restant fermement engagées à préserver l'intégrité de leur environnement marin et à sauvegarder leur patrimoine océanique pour les générations présentes et futures.

**En tant que Champion de l'UA pour l'économie bleue, les Seychelles s'engagent à :**

- promouvoir des solutions d'économie bleue menées par l'Afrique, conformes à la Stratégie de l'Union africaine pour l'économie bleue et à l'Agenda 2063 ;
- soutenir la mise en œuvre proportionnée et adaptée au contexte des approches de l'économie bleue ;
- renforcer la coopération Sud-Sud, l'apprentissage entre pairs et le partage des connaissances à travers l'Afrique; et
- valoriser le rôle de la gouvernance des océans, la cohérence des politiques et le renforcement des capacités comme fondements d'un développement durable fondé sur les océans.

## 2. PRINCIPALES ACTIVITÉS MENÉES PAR LE CHAMPION DE L'UA POUR L'ÉCONOMIE BLEUE EN AFRIQUE 2025

En 2025, les Seychelles ont activement renforcé leur rôle de Champion dans les domaines clés suivants :

### 2.1 Leadership politique et plaidoyer

- Apport d'une contribution stratégique aux **dialogues de l'Union africaine sur l'économie bleue**, en soulignant l'importance de la gouvernance, des cadres juridiques et des liens entre océan et climat.
- Promotion de l'expérience des Seychelles en matière de **planification spatiale marine, de protection marine et de gouvernance intégrée des océans**, en tant que modèles de référence pratiques pour les États côtiers et insulaires africains.

### 2.2 Partage des connaissances et apprentissage entre pairs

- Soutien aux **initiatives d'échange de connaissances** avec les institutions de l'UA et les États membres, axées sur la gouvernance durable des océans, l'élaboration de politiques et la coordination institutionnelle.
- Contribution aux discussions sur la mise en place de **plateformes de connaissances et de données sur l'économie bleue** afin d'améliorer l'accès à l'information pour les décideurs et les entrepreneurs.

### 2.3 Finance bleue et innovation

- Partage de l'expérience des Seychelles en matière de **mécanismes innovants de finance bleue**, notamment les obligations bleues et les approches de « dette pour la nature », en tant que concepts adaptables aux contextes africains.
- Participation à des discussions continentales sur l'amélioration de la **préparation aux investissements et la création d'environnements favorables** aux entreprises durables de l'économie bleue.

### 2.4 Renforcement des capacités et sensibilisation

- Soutien aux initiatives de renforcement des capacités visant à améliorer la compréhension de l'économie bleue auprès des institutions publiques, des parties prenantes et des jeunes.
- Initiatives de sensibilisation et d'éducation avancées, renforçant le rôle de la **culture océanique** comme pierre angulaire de la durabilité à long terme de l'économie bleue.

### 2.5 Partenariats régionaux et internationaux

- Collaboration renforcée avec les **institutions de l'Union africaine, les organisations régionales et les partenaires au développement**, positionnant les Seychelles comme un acteur clé et un partenaire de confiance.
- Plaidoyer pour une coordination accrue entre les États africains afin d'éviter les duplications et d'amplifier l'impact collectif des initiatives en matière d'économie bleue.

## 3. PERSPECTIVES D'AVENIR

S'appuyant sur les progrès accomplis en 2025, les Seychelles continueront de promouvoir une **économie bleue pragmatique et exempte de risques**, d'exploitation et de corruption, en mettant l'accent sur la gouvernance, le partage des connaissances, l'engagement des jeunes et les partenariats stratégiques. Grâce à son rôle de Champion, les Seychelles restent déterminées à soutenir l'Afrique dans l'exploitation des océans comme moteur de développement durable, de résilience et de prospérité partagée.

# S.E. Abdelmadjid Tebboune

Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire

Champion de l'UA pour la Lutte Contre le Terrorisme et l'Extrémisme Violent

À ce tournant critique du paysage sécuritaire continental, le terrorisme est devenu l'une des menaces les plus graves pesant sur la stabilité, la souveraineté et les aspirations à long terme de l'Afrique. Son expansion, sa sophistication et son enracinement dans des environnements locaux et transnationaux révèlent une transformation structurelle qui exige une réponse continentale unifiée, stratégique et durable.

Les groupes extrémistes ont évolué en systèmes hybrides combinant insurrection, gouvernance coercitive, économies illicites et influence idéologique. Ils cherchent de plus en plus à se substituer à l'autorité légitime de l'État en exploitant les vides de gouvernance, les griefs communautaires et une administration territoriale inégale.

Le Sahel offre l'illustration la plus alarmante de cette évolution. À la fin de 2025, les réseaux extrémistes ont démontré leur capacité à imposer de sévères contraintes aux axes de circulation nationaux, à perturber des corridors économiques vitaux et à affaiblir le fonctionnement institutionnel dans plusieurs États. Ces actions reflètent une stratégie délibérée de pression territoriale et d'asphyxie économique visant à affaiblir les gouvernements et à fragmenter la cohésion nationale.

Ces dynamiques se sont progressivement étendues vers l'Afrique de l'Ouest côtière, où les organisations extrémistes exploitent les frontières poreuses, les zones d'orpillage artisanal et les régions forestières reculées pour établir des bases opérationnelles. Leur progression vers les zones littorales traduit une intention stratégique d'accéder à de nouveaux espaces économiques et de redessiner les équilibres régionaux.

En Afrique de l'Est et centrale, la résilience et l'adaptabilité de groupes tels qu'Al-Shabaab et l'ISCAP mettent en évidence leur capacité persistante à s'intégrer aux réseaux criminels, à innover tactiquement et à exploiter des outils technologiques permettant une influence et un recrutement à longue distance.

Cette évolution souligne la complexité croissante de l'environnement sécuritaire continental. Leur évolution souligne la complexité croissante de l'environnement sécuritaire du continent.

Les fragilités structurelles continuent d'alimenter la crise. Les défis de gouvernance, la présence territoriale limitée de l'État, la faiblesse de la fourniture de services et l'érosion de la légitimité institutionnelle ont permis aux acteurs extrémistes de se présenter comme des alternatives à l'ordre et à la justice dans les zones où les communautés se sentent abandonnées ou non protégées.

Les pressions socio-économiques accentuent encore les vulnérabilités. Des millions de jeunes Africains font face à des perspectives limitées en matière d'emploi, d'éducation et de mobilité sociale, créant un terrain fertile pour le recrutement extrémiste. Les groupes exploitent ces frustrations en offrant revenus, identité et sentiment d'appartenance là où les institutions publiques peinent à répondre.

La dégradation climatique est devenue un facteur d'accélération. Les sécheresses récurrentes, l'irrégularité des précipitations, la concurrence pour la terre et l'eau ainsi que les stress environnementaux ont exacerbé les tensions locales. Les organisations extrémistes instrumentalisent ces pressions en contrôlant l'accès aux ressources et en s'insérant dans les mécanismes communautaires de médiation.

L'expansion des économies illicites a renforcé l'autonomie des groupes extrémistes. La contrebande d'or, le trafic de stupéfiants, le détournement de carburant, la criminalité maritime et les enlèvements contre rançon constituent des sources de financement durables qui affaiblissent les États, faussent les économies locales et permettent aux entités extrémistes de soutenir des opérations à long terme.

Malgré ces défis, l'année 2025 a également été marquée par des progrès significatifs. L'achèvement du Plan d'action continental quinquennal de lutte contre le terrorisme en décembre 2025 constitue une étape stratégique majeure, dotant l'Afrique de son premier cadre unifié pour la prévention, la gouvernance, la coopération sécuritaire, l'harmonisation juridique et le renforcement de la résilience.

Le Centre africain de lutte contre le terrorisme (AUCTC) a consolidé son rôle d'institution centrale en matière d'analyse

des menaces, de développement des capacités et d'intégration des systèmes d'alerte précoce. Le renforcement de ses capacités a amélioré l'aptitude du continent à anticiper les dynamiques évolutives et à soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

La coopération entre l'Union africaine et les Nations unies s'est approfondie pour devenir un partenariat plus stratégique. Les évaluations conjointes et les analyses harmonisées ont renforcé la convergence entre les perspectives continentales et mondiales, amélioré la qualité des rapports multilatéraux et accru l'influence de l'Afrique dans les délibérations internationales sur la lutte contre le terrorisme.

La voix diplomatique de l'Afrique a gagné en visibilité. En promouvant la gouvernance, le développement, la légitimité et la sécurité humaine comme piliers essentiels de la lutte contre le terrorisme, le continent a contribué à rééquilibrer le discours mondial et à garantir que les solutions durables reflètent les priorités et les expériences africaines.

Le rôle de l'Algérie en tant que Champion a apporté une nouvelle orientation stratégique. À travers son plaidoyer en faveur de l'appropriation africaine, de la cohérence et de l'unité d'action, il a été souligné la nécessité de réponses renforçant la légitimité politique, la restauration de l'autorité de l'État et le soutien à des processus de réconciliation pilotés au niveau national.

Des avancées juridiques ont été réalisées, notamment la quasi-finalisation du Mandat d'arrêt africain et de la Liste continentale des terroristes. Une fois adoptés, ces instruments renforceront la coopération judiciaire, rationaliseront les régimes de sanctions et faciliteront les actions transfrontalières coordonnées.

Toutefois, plusieurs décisions de l'UA restent en suspens, limitant la capacité du continent à agir avec rapidité et cohérence. L'opérationnalisation du Fonds spécial de l'UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme ainsi que l'activation du Comité ministériel de lutte contre le terrorisme demeurent des priorités essentielles pour garantir un leadership politique, un financement prévisible et une responsabilisation institutionnelle.

L'évolution des menaces met en évidence l'urgence de renforcer les capacités africaines de réponse rapide. Un composant spécialisé de lutte contre le terrorisme au sein de la Force africaine en attente permettrait au continent d'intervenir rapidement, de prévenir la consolidation des groupes extrémistes et de stabiliser les zones volatiles avant que la situation ne devienne irréversible.

La prévention doit être élevée au rang de pilier central de la stratégie à long terme de l'Afrique. Une paix durable nécessite une gouvernance inclusive, une prestation efficace des services publics, l'autonomisation des jeunes, l'adaptation climatique, la réconciliation au niveau communautaire et des investissements socio-économiques ciblant les causes profondes exploitées par les acteurs extrémistes.

Les perspectives stratégiques issues de cette analyse appellent à une mise en œuvre accélérée de toutes les décisions de l'UA, au renforcement des institutions continentales, à un approfondissement de la coopération régionale, à une co-construction renforcée UA-ONU et à des investissements ciblés dans la gouvernance et la résilience. Ces orientations constituent une feuille de route intégrée pour inverser les trajectoires actuelles.

L'Afrique se trouve à un moment de conséquence stratégique majeure. Le continent dispose des outils institutionnels, des capacités analytiques et de la clarté stratégique nécessaires pour faire face au terrorisme avec cohérence et détermination. Le défi réside désormais dans la traduction des engagements en actions et dans la mobilisation d'une volonté collective. Si l'unité et le sens du but prévalent, l'Afrique pourra inverser la progression de l'extrémisme et réaliser les aspirations de l'Agenda 2063. À défaut, les coûts se feront sentir sur plusieurs générations.

# S.E. Évariste Ndayishimiye

Président de la République du Burundi

Champion de l'UA pour l'Agenda Jeunesse, Paix et Sécurité

Malgré les progrès enregistrés dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, le paysage de la paix et de la sécurité en Afrique reste caractérisé par divers défis qui touchent de manière disproportionnée les jeunes, notamment les conflits armés, l'instabilité politique, la montée des groupes extrémistes, mais aussi les défis géopolitiques et géostratégiques qui entravent la paix, la sécurité, la stabilité et l'intégration régionale. Actuellement, compte tenu des aspirations de la génération Z à travers le continent, la plus grande menace pour la paix et la sécurité en Afrique est la conjonction du chômage des jeunes, de la marginalisation économique et de la désillusion politique, qui alimente souvent les troubles sociaux et pousse les jeunes vers des conflits violents, compliquant ainsi les efforts de consolidation de la paix.

Ce troisième rapport de S.E. Evariste NDAYISHIMIYE, président de la République du Burundi et champion de l'Union africaine (UA) pour le programme Jeunesse, paix et sécurité, couvre les activités réalisées par différents acteurs clés au cours de l'année 2025 et évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité (Cadre continental) et de son plan de mise en œuvre décennal. Il met également en évidence les principales recommandations visant à accélérer le programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité (JPS), mais aussi à explorer les synergies entre le JPS et d'autres programmes « d'autonomisation des jeunes, de compétences et l'emploi » à travers le continent, y compris les « programmes phares de l'UA » liés aux secteurs tels que l'agriculture à travers le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et les ressources minérales par le biais de la Stratégie de l'UA pour les produits de base, dont l'engagement accru des jeunes peut contribuer de manière significative au maintien de la paix et de la stabilité économique, à la création d'emplois pour les jeunes et à l'accélération de la transformation socio-économique et du développement en Afrique.

En effet, au cours de l'année 2025, consacrée au thème « Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine grâce **aux réparations** », certains progrès ont été enregistrés dans la promotion du programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité sur le continent, conformément à la mise en œuvre du cadre et de son plan de mise en œuvre décennal. Parmi les domaines dans lesquels les progrès notables ci-après ont été réalisés, notamment :

- L'augmentation du nombre d'États membres disposant de plans d'action nationaux sur la jeunesse, la paix et la sécurité ;
- La révision et la validation du projet de lignes directrices pour l'élaboration des plans d'action nationaux pour la jeunesse, la paix et la sécurité par le Comité d'experts du CPS ;
- L'engagement accru des jeunes dans les missions d'observation électorale menées par l'UA ;
- Le renforcement de l'opérationnalisation du Réseau des jeunes africains pour la prévention des conflits et la médiation (Réseau WiseYouth), intégration des jeunes dans les missions de diplomatie préventive et consultation continentale des jeunes sur les processus de médiation et de paix ;
- Le renforcement des capacités régionales en matière d'initiatives menées par les jeunes et en faveur des jeunes ;
- Le renforcement des cadres pour l'engagement des jeunes dans la gouvernance par le biais de consultations régionales et continentales ;
- Le renforcement des capacités des jeunes à s'engager dans les processus politiques, la gouvernance démocratique et le leadership panafricain ;
- Le renforcement du rôle et des capacités des jeunes dans la justice transitionnelle et la consolidation de la paix ;
- Le renforcement de la collaboration et du partenariat avec les CER et les MR pour la mise en œuvre effective du programme JPS ;
- L'intégration renforcée de la participation des jeunes dans les organes de l'UA et les CER.

En outre, des activités notables menées par diverses parties prenantes ont été enregistrées, notamment un événement parallèle de haut niveau sur la jeunesse, la paix et la sécurité en marge du trente-huitième sommet de l'UA ; un dialogue entre le champion de l'UA pour le JPS et la jeunesse de Guinée-Bissau, qui s'est tenu le 16 août 2026 à l'université Amil Cabral ; la 1310e réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, qui s'est tenue le 11 novembre 2025 sur le thème « Migration, jeunesse, paix et sécurité en Afrique » ; ainsi que la quatrième édition du Dialogue continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité qui s'est tenue du 11 au 13 décembre 2025 à Bujumbura, Burundi, sur le thème : « Au-delà de la rhétorique : l'autonomisation et l'engagement des jeunes dans les systèmes agroalimentaires durables et les chaînes de valeur minières comme moteur clé de l'Agenda continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité ».

Cependant, malgré les efforts déployés par divers acteurs pour la mise en œuvre du Programme continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité (Cadre continental) et de son plan décennal de mise en œuvre, les résultats par rapport aux objectifs fixés à mi-parcours du plan décennal de mise en œuvre du Cadre continental restent très faibles. Les principaux défis restent la détérioration continue de la paix et de la sécurité dans certaines régions, la montée des défis géopolitiques et géostratégiques qui entravent la paix, la sécurité, la stabilité et l'intégration régionale ; l'intersection entre le chômage des jeunes, la marginalisation économique, la désillusion politique et les demandes croissantes de la « Génération Z » dans différentes parties du continent ; la fragmentation des initiatives entre les acteurs impliqués dans le programme JPS, conduisant à une utilisation sous-optimale des ressources ; la faible volonté des États membres d'élaborer des plans d'action nationaux sur la jeunesse, la paix et la sécurité ; l'insuffisance des ressources humaines qualifiées dans le domaine de la jeunesse, de la paix et de la sécurité, principalement au niveau des États membres ; la capacité limitée des conseils nationaux de la jeunesse à remplir efficacement leur mandat ; Insuffisance des ressources financières allouées au programme « Jeunesse pour la paix » ; absence d'un mécanisme de financement durable pour les initiatives liées au programme « Jeunesse, paix et sécurité » aux niveaux national, régional et continental; et absence d'un mécanisme continental de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme « Jeunesse, paix et sécurité » aux niveaux national, régional et continental.

Afin de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre du Programme africain pour la jeunesse, la paix et la sécurité, les recommandations clés suivantes sont proposées :

#### **Concernant l'accélération de la mise en œuvre du Programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité :**

- i. **Envisager l'adoption par le CPS des lignes directrices pour l'élaboration d'un plan d'action national sur la jeunesse, la paix et la sécurité.** Ces lignes directrices, qui ont déjà été validées par le Comité d'experts, contribueront à accélérer l'élaboration de plans d'action nationaux inclusifs et complets axés sur les jeunes, et renforceront encore la cohérence de l'UA, des CER ET MR et des autres parties prenantes dans le soutien apporté aux États membres tout au long de ce processus.
- ii. **Donner la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux (PAN).** Les PAN restent essentiels pour permettre aux États membres d'adapter le programme JPS au contexte national et de mieux définir le rôle des jeunes dans les structures de gouvernance, de paix et de sécurité. À ce titre, le CPS devrait renforcer son action de sensibilisation auprès des États membres afin qu'ils donnent la priorité et soutiennent l'élaboration et la mise en œuvre des PAN, en veillant à ce que le rôle des jeunes dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions reste central, et en fournissant les ressources financières et humaines adéquates pour la mise en œuvre des PAN.
- iii. **Renforcer les capacités et l'expérience des jeunes en matière de médiation, de dialogue et de diplomatie préventive.** Malgré les progrès réalisés dans l'intégration du rôle des jeunes dans les processus de paix menés par l'UA, la première consultation des jeunes Africains organisée par le WiseYouth a noté que l'expérience des jeunes en matière de médiation, de dialogue et de diplomatie préventive reste relativement faible, en particulier dans des régions telles que l'Afrique du Nord et l'Afrique australe. Il est donc impératif que l'UA, les CER et MR et les États membres offrent davantage d'opportunités et de formations aux jeunes afin qu'ils puissent s'engager dans ces domaines aux niveaux national, régional et continental.
- iv. **Renforcer le développement du leadership des jeunes, encourager l'innovation et la participation numérique des jeunes.** Tous les efforts sont invités à être déployés pour créer des filières de leadership

politique pour les jeunes dans les États membres, soutenir les programmes de formation, de mentorat et d'échange, et étendre les programmes de renforcement des capacités aux jeunes au niveau local. En outre, l'UA devrait envisager de relancer l'initiative d'innovation pour les jeunes pour trouver des solutions en matière de gouvernance et de paix, promouvoir les outils numériques et l'intelligence artificielle pour favoriser l'engagement des jeunes et la prévention des conflits, et mettre directement en relation les jeunes innovateurs avec les institutions politiques de l'UA.

- v. **Renforcer la mise en œuvre des résultats des troisième et quatrième dialogues continentaux sur la jeunesse, la paix et la sécurité de 2024 et 2025 respectivement**, organisés sous les auspices de S.E. Evariste Ndayishimiye, président de la République du Burundi et champion de l'UA pour la jeunesse, la paix et la sécurité. Il est impératif que le CPS envisage la mise en œuvre des résultats du troisième Dialogue continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité, notamment : tirer parti de la coordination, des partenariats et de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité, et intégrer l'éducation à la paix dans les programmes scolaires.
- vi. **Augmenter les ressources et la coordination par l'UA, les CER et MR et les États membres pour les initiatives menées par les jeunes**. Cela est particulièrement important pour soutenir les entreprises socio-économiques afin de réduire les taux de chômage parmi la population jeune, renforcer les initiatives et l'innovation menées par les jeunes, obtenir davantage de financement pour la mise en œuvre de la stratégie d'engagement des citoyens et des jeunes, et renforcer la coordination des initiatives en faveur de la jeunesse.

**Sur les synergies entre le Programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité et d'autres « programmes phares de l'UA » liés à « l'autonomisation, les compétences et l'emploi des jeunes », l'engagement des jeunes dans des secteurs tels que l'agriculture à travers le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et les ressources minérales par le biais de la Stratégie de l'UA pour les produits de base :**

- Créer une génération de jeunes engagés et autonomes en tant qu'objectif stratégique et élément fondamental pour réaliser toutes les ambitions et aspirations du continent, conformément au deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2024-2033) ;
- Accélérer les efforts d'autonomisation des jeunes en promouvant des initiatives qui visent (1) à réduire le taux de chômage des jeunes, mais aussi (2) à augmenter la proportion d'entreprises détenues par des jeunes, en (i) élaborant et mettant en œuvre des programmes visant à fournir un soutien technique et financier aux jeunes entrepreneurs, tels que des facilités de crédit, des mentorats et des formations au leadership ; et (ii) en adoptant et en appliquant des politiques visant à aider les jeunes à créer des entreprises ;
- Tirer parti de la Déclaration de Kampala sur la « mise en place de systèmes agroalimentaires résilients et durables en Afrique » et de la « Stratégie de l'UA pour les produits de base » pour créer des emplois et autonomiser les jeunes dans les systèmes agroalimentaires durables et les chaînes de valeur minières ;
- Promouvoir l'autonomisation et l'engagement effectifs des jeunes dans les systèmes agroalimentaires durables et les chaînes de valeur minières ;
- Mettre en place, au niveau de tous les États membres, des programmes de soutien à la jeunesse pour l'autonomisation socio-économique par l'entrepreneuriat, l'innovation et la création d'emplois afin de prévenir les conflits ;
- Encourager et renforcer les partenariats entre les jeunes, les gouvernements, les organisations régionales (CER et MR) et les partenaires internationaux de développement afin de promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable en Afrique.

# S.E. Matamela Cyril Ramaphosa

Président de la République d’Afrique du Sud

Champion de l’UA pour la Prévention, la Préparation et la Riposte aux Pandémies

## Principales réalisations de 2026

1. Le Fonds africain de lutte contre les épidémies (AfEF) **[Assemblée/UA/Déc.835(XXXV)]** a commencé ses activités et a obtenu 38,7 millions de dollars américains en 2025.
2. Le directeur général du CDC Afrique a levé l’état d’urgence sanitaire publique de sécurité continentale (PHECS) pour le Mpox le 22 janvier 2026, grâce à la réponse efficace de la région aux conditions du PHECS et au solide soutien opérationnel de l’équipe d’appui à la gestion des incidents, codirigée par le CDC Afrique et l’Organisation mondiale de la santé.
3. Le Groupe de travail sur les ressources humaines dans le secteur de la santé **[(Assemblée/AU/Dec. 816(XXXV)]** continue de mener un programme de transformation du développement des ressources humaines dans le secteur de la santé, notamment par le biais des plateformes du Service épidémiologique africain, du Programme de bourses pour la gestion des urgences de santé publique (PHEM) et du Programme mondial de leadership en matière de santé Kofi Annan.
4. Grâce à la Plateforme pour la fabrication harmonisée de produits de santé en Afrique (PHAHM) **[Assemblée/AU/Dec. 866-902(XXXVII)]**, l’UA continue de renforcer son programme régional de fabrication. En 2025, plus de 4 milliards de dollars américains avaient été investis dans la fabrication régionale.
5. Le Traité sur les pandémies a été adopté lors de la 77e Assemblée mondiale de la santé. Il convient de féliciter l’Union africaine d’avoir négocié d’une seule voix dans le cadre de la Position commune africaine. L’annexe cruciale relative à l’accès aux agents pathogènes et au partage des avantages (PABS) doit encore être négociée et adoptée.

## Recommandations à la 39e Assemblée des chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine

Le nouveau programme pour la sécurité et la souveraineté sanitaires en Afrique du CDC Afrique dépend inextricablement de l’architecture sanitaire mondiale et de sa capacité à assurer la préparation et la réponse aux pandémies ainsi que la sécurité sanitaire mondiale grâce à la couverture sanitaire universelle. Alors que le monde envisage des réformes institutionnelles et financières mondiales de grande envergure, il sera impératif que l’Union africaine s’engage une fois de plus dans ces changements en tant que force unie. Le champion formule les recommandations suivantes, qui sont développées dans son rapport complet :

### Politique et diplomatie mondiales en matière de santé:

- Renforcer la position commune africaine afin de garantir que le Groupe africain puisse négocier et adopter une annexe sur l’accès aux agents pathogènes et le partage des avantages, fermement ancrée dans les principes d’équité, d’impartialité et de transparence.
- Soutenir la mise en œuvre du programme Global Health Diplomacy Fellowship afin de constituer un groupe de diplomates qualifiés de l’UA capables de représenter efficacement le continent dans les négociations mondiales sur la santé, **y compris les réformes de l’architecture mondiale de la santé**, avec un retour d’information aux chefs d’État et de gouvernement.

### Plateforme de coordination de la préparation et de la réponse:

- Le CDC Afrique et l’OMS Afrique devraient consolider la préparation et la réponse aux épidémies au sein d’une plateforme continentale utilisant le modèle IMST, fondé sur le principe des « 4 uns ».

### **Souveraineté financière:**

- L'Union africaine devrait réaffirmer le PPPR comme un investissement stratégique par le biais du Fonds africain pour les épidémies, des instruments du Fonds pour les pandémies et des ressources nationales.

### **Fabrication régionalisée et production locale**

- Les chefs d'État et de gouvernement réaffirment que la fabrication régionalisée est un pilier essentiel de la prévention, de la préparation et de la réponse aux pandémies, ainsi que du programme africain pour la sécurité et la souveraineté sanitaires.

# S.E. Hakainde Hichilema

Président de la République de Zambie

Champion de l'UA pour la Fin du Mariage des Enfants

## 1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Ce rapport est présenté par S.E. le Président Hakainde Hichilema, Champion de l'Union africaine pour l'élimination des mariages d'enfants en Afrique. L'Afrique représente un tiers des mariages d'enfants dans le monde ; compte tenu de la croissance démographique exponentielle, la prévalence des mariages d'enfants devrait atteindre près de 50% des enfants mariés dans le monde d'ici 2050. Les progrès vers l'élimination des mariages d'enfants doivent être 20 fois plus rapides pour atteindre l'objectif de développement durable (ODD) visant à mettre fin à ce phénomène d'ici 2030. Plus de 30 millions de filles en Afrique sont mariées avant l'âge de 18 ans, la prévalence la plus élevée se trouvant en Afrique de l'Ouest et centrale, ainsi qu'au Sahel.

## 2. UN EXEMPLE À SUIVRE : LES PROGRÈS DE LA ZAMBIE EN TANT QUE LEADER PRÉSIDENTIEL

- i. Réduction de la prévalence des mariages d'enfants de 29% (2018) à 23,9% (2024).
- ii. **Réformes juridiques** : Plusieurs lois visant à lutter contre le mariage d'enfants ont été promulguées et révisées : la Loi sur le Code de l'enfance (2022), la Loi modifiant la Loi sur le mariage (2023) et la Loi sur les causes matrimoniales (2024) interdisent toutes le mariage d'enfants.
- iii. **Mesures politiques** : Une politique de gratuité de l'enseignement, une politique de réintégration scolaire pour les mères adolescentes et une stratégie nationale pour mettre fin au mariage d'enfants (2026-2030) ont été mises en place. L'élaboration d'une stratégie pour l'implication des hommes a également débuté.
- iv. **Coordination intersectorielle** : Cette coordination est assurée en permanence avec les chefs traditionnels, les chefs religieux, la société civile et les partenaires internationaux.

## 3. VOIES STRATÉGIQUES POUR LES ÉTATS MEMBRES DE L'UA EN VUE DE METTRE FIN AUX MARIAGES D'ENFANTS

- i. **Adopter une approche sociétale globale : Mobiliser tous les secteurs** : gouvernement, chefs traditionnels et religieux, société civile, secteur privé, médias, jeunesse et victimes.
- ii. **Renforcer et harmoniser les lois** : Fixer l'âge minimum du mariage à 18 ans sans exception. Harmoniser les lois statutaires, coutumières et religieuses.
- iii. **Garantir la responsabilité et l'application des lois** : Créer des observatoires des droits de l'enfant, former le personnel judiciaire et les forces de l'ordre, et mettre en place des mécanismes de déclaration des cas.
- iv. **Investir dans l'éducation et l'autonomisation économique des filles** : Augmenter le financement de l'éducation à au moins 4 à 6% du PIB. Développer les programmes de transferts monétaires, la formation professionnelle et les bourses d'études pour les filles.
- v. **Intégrer la lutte contre le mariage d'enfants dans l'action climatique et humanitaire** : Inclure la protection de l'enfance dans les plans d'adaptation au changement climatique et de réponse humanitaire.
- vi. **Tirer parti des technologies pour la prévention et la déclaration des cas** : Déployer des outils numériques pour la sensibilisation, la déclaration des cas en temps réel, la vérification de l'âge et la gestion des cas.

- vii. Mobiliser les ressources nationales :** Élaborer et financer des plans d'action nationaux chiffrés afin d'assurer un financement durable.
- viii. Renforcer la collaboration régionale :** Collaborer avec les Communautés économiques régionales (CER) pour harmoniser les législations, partager les données et coordonner les interventions transfrontalières.
- ix. Donner la parole aux survivants et impliquer les hommes et les garçons :** Inclure les survivants dans l'élaboration des politiques. Promouvoir l'engagement des hommes dans l'élimination des pratiques néfastes.
- x. Investir dans les données et la recherche :** Financer le suivi en temps réel, l'analyse prédictive et les études sur le coût économique du mariage d'enfants.

## 4. CONCLUSION

Mettre fin au mariage des enfants exige du courage politique, un investissement national soutenu et une action collective. Les États membres de l'Union africaine doivent passer des déclarations d'intention à la mise en œuvre, à l'application et à la responsabilisation, afin de garantir à chaque fille la possibilité de vivre libre, d'être éduquée et autonome. Un changement durable requiert une approche transformatrice qui mobilise tous les segments de la société et place la voix et le leadership des survivantes au premier plan. Des progrès durables peuvent être réalisés lorsque les ressources nationales sont mobilisées pour autonomiser les survivantes et en faire des actrices du changement, en collaboration avec les chefs traditionnels et religieux de leurs communautés.

# H.E. Hakainde Hichilema

Président de la République de Zambie

Champion de l'UA pour l'Élimination du Choléra

Bien que le choléra soit évitable, il demeure l'une des menaces les plus persistantes pour la santé publique en Afrique, témoignant de profondes inégalités structurelles en matière d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à des systèmes de santé résilients. Entre janvier 2022 et décembre 2025, l'Afrique a enregistré plus de 320 000 cas suspects et confirmés de choléra et plus de 6 800 décès dans 26 États membres, marquant une recrudescence inédite depuis plus de dix ans. Malgré les progrès réalisés dans la prise en charge des cas, qui ont permis de stabiliser les taux de létalité vers la fin de 2025, l'incidence reste inacceptablement élevée.

L'Afrique australe est l'épicentre de l'épidémie, concentrant près de 60% de la charge continentale. Cet impact disproportionné est dû à la convergence de plusieurs chocs climatiques (notamment le cyclone Freddy et la sécheresse liée à El Niño de 2024-2025), au vieillissement et à l'insuffisance des infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène, à une urbanisation rapide et non planifiée, ainsi qu'à une forte mobilité transfrontalière des populations. Le taux de létalité régional (TLR), bien qu'en amélioration par rapport aux pics supérieurs à 2,5% en 2022-2023, reste presque le double de l'objectif mondial de moins de 1%, ce qui indique un comportement tardif en matière de recours aux soins de santé et des lacunes persistantes du système.

Pour la Zambie, la période 2022-2025 marque une transition d'une crise aiguë à une gestion plus maîtrisée des épidémies. Les importantes épidémies nationales de 2022-2023 ont laissé place à des foyers plus petits, localisés et récurrents, notamment dans la périphérie de Lusaka, les communautés de pêcheurs du nord et les districts frontaliers. Surtout, la Zambie a réduit son taux de létalité national de 3,5% en 2022 à environ 1,5-1,8% en 2025, principalement grâce à une prise en charge décentralisée des cas, à l'expansion des points de réhydratation orale communautaires, à une surveillance améliorée et à des campagnes ciblées de vaccination anticholérique orale. Cependant, la transmission persiste en raison de carences chroniques en matière d'assainissement, de la dépendance à des sources d'eau insalubres et de la pénurie mondiale de vaccins anticholériques oraux, ce qui a contraint à l'adoption de stratégies à dose unique offrant une protection de courte durée.

Le rapport conclut que la seule réponse d'urgence n'est pas viable. Le choléra en Afrique, et en Zambie en particulier, n'est plus seulement une urgence sanitaire, mais un enjeu de développement, de climat et d'équité. Sans investissements structurels décisifs, les pays resteront pris au piège d'un cycle coûteux d'épidémies saisonnières.

## Recommandations stratégiques clés

### 1. Créer un mécanisme d'investissement continental pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH)

L'Union africaine doit promouvoir un fonds continental dédié au développement à long terme des infrastructures EAH dans les zones à risque de choléra, notamment en milieu périurbain et dans les quartiers informels.

### 2. Accélérer la production régionale du vaccin anticholérique oral (VCO)

Dans le cadre des Partenariats pour la production africaine de vaccins (PAVM), l'Afrique doit renforcer son autonomie en matière de production de VCO afin de pallier les contraintes d'approvisionnement mondiales chroniques.

### 3. Institutionnaliser la surveillance et la riposte transfrontalières

Les mécanismes de coordination informels doivent être formalisés par des protocoles sanitaires régionaux contraignants afin de permettre une surveillance conjointe, le partage des données et une vaccination synchronisée au-delà des frontières.

### 4. Intégrer la prévention du choléra dans la planification de l'adaptation au changement climatique

La prévention du choléra doit être intégrée aux plans nationaux d'adaptation au changement climatique, en reconnaissant la sécurité de l'eau comme un pilier fondamental de la sécurité sanitaire.

La Zambie réaffirme son engagement envers la feuille de route 2030 du Groupe de travail mondial sur la lutte contre le choléra (GTFCC) et appelle à une solidarité renforcée de l'UA pour passer du contrôle du choléra à son élimination sur l'ensemble du continent.

# S.E. Dr. William Samoei Ruto

Président de la République du Kenya

Champion de l'UA pour la Réforme Institutionnelle

## A. INTRODUCTION

1. La Conférence de l'Union africaine (UA), lors de sa 38<sup>e</sup> session ordinaire tenue en février 2025, a adopté la décision 920 sur les réformes institutionnelles de l'UA, dans laquelle elle a identifié huit (8) principaux domaines de réforme à conduire sous le leadership de Son Excellence le président William Samoei Ruto, PhD, C.G.H., Champion pour la réforme institutionnelle de l'UA, et du président de la CUA, à travers des consultations actives.
2. Dans l'exercice de son mandat, S.E. le Champion a largement engagé les parties prenantes de l'UA afin de renforcer l'inclusivité, fournir une orientation politique et favoriser le consensus dans le processus de réforme. S.E. le Champion a mené de vastes consultations avec le président de la CUA, le haut Représentant de l'UA pour le financement de l'Union, le Groupe de haut niveau d'experts sur la gouvernance, la paix et la sécurité en Afrique pour l'examen de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA), ainsi qu'avec le Comité ad hoc de supervision composé de dix chefs d'État et de gouvernement de l'UA.

## B. HUIT PRINCIPAUX DOMAINES PRIORITAIRES

3. Les orientations politiques et les enseignements issus de ces engagements ont abouti au rapport d'étape du Champion, contenant des recommandations concrètes sur les huit (8) domaines prioritaires suivants :
  - iv. **Restructuration des organes, agences et bureaux de l'UA** : La Conférence a chargé le Comité des représentants permanents (COREP), avec l'appui de la CUA, de finaliser l'examen et l'étude du rapport sur la restructuration des 42 entités évaluées de l'UA et de soumettre un rapport au Conseil exécutif. La phase initiale a porté sur l'examen de 42 entités, le consultant ayant soumis son rapport en 2023. Après l'acceptation du rapport par la Commission, celui-ci a été transmis au COREP pour examen. À ce jour, le COREP a examiné 37 des structures évaluées par le consultant, les autres étant encore en cours d'examen. Le rapport du COREP sera présenté au Conseil exécutif lors de sa session ordinaire de février 2026.
  - v. **Division du travail** : La première phase du cadre de Division du travail, limitée au commerce, aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, a été finalisée et adoptée en 2021. Il est recommandé que toutes les entités concernées renforcent leurs efforts afin d'achever le cadre pour son adoption par la Conférence lors de sa 39<sup>e</sup> session ordinaire en février 2026.
  - vi. **Rationalisation de l'ordre du jour du Sommet** : La CUA a été chargée de soumettre des propositions concrètes en vue de la mise en œuvre de la décision Assembly/AU/Dec.635 (XXVII). Il est proposé d'adopter un format simplifié conforme à la décision 635 : trois points stratégiques, une courte séance d'ouverture, des séances à huis clos et un Sommet de 1,5 jour se concluant par un Communiqué, afin d'améliorer l'efficacité, la concentration et la prise de décision.
  - vii. **Catégorisation des décisions de la Conférence** : La Conférence a chargé la CUA d'initier la catégorisation des décisions de la Conférence et du Conseil exécutif conformément à la décision Assembly/AU/Dec. 687(XXX) de janvier 2018. Il est recommandé d'établir deux catégories de décisions : Catégorie 1 : Décisions contraignantes : Décisions ayant suivi les procédures juridiques et procédurales requises et comportant des obligations explicites de mise en œuvre pour les États membres. Ces décisions sont juridiquement exécutoires et exigent une conformité totale — à classer comme Décisions ; Catégorie 2 : Décisions non contraignantes : Décisions qui, bien que non juridiquement contraignantes, servent d'orientation politique afin de promouvoir des valeurs

communes et la cohérence des politiques entre les États membres — à classer comme Résolutions ou Déclarations.

- viii. Financement de l'Union** : Recommande le respect strict des « règles d'or » de la budgétisation, l'examen de l'adoption d'une base de contributions obligatoires de 250 millions de dollars EU pour 2027, ainsi que l'augmentation progressive des contributions sur une période de dix ans. En outre, la mise en œuvre de la taxe à l'importation de 0,2%, conformément aux décisions de Johannesburg et de Kigali sur le financement de l'Union. Il est également recommandé d'augmenter le Fonds de 400 millions à 1 milliard de dollars, de diversifier les sources de contribution et d'impliquer les institutions financières africaines ainsi que les partenaires du secteur privé. Il est en outre recommandé de relancer l'engagement en vue de la mise en œuvre de la Résolution 2719 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le financement des opérations de paix menées par l'Union africaine.
- ix. Revitalisation des cadres de paix et de sécurité** : Conformément à la décision 920, S.E. le Champion, en concertation avec le président de la CUA a constitué le Groupe de haut niveau d'experts éminents. Le Groupe a examiné les cadres de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) lors d'une retraite tenue à Nairobi en septembre 2025. L'examen a révélé que l'APSA et l'AGA sont structurellement solides et accordés avec les objectifs de l'Acte constitutif de l'UA. Le Groupe recommande l'intégration de l'APSA et de l'AGA dans un cadre unique et cohérent, afin d'éliminer les cloisonnements institutionnels, de renforcer la cohérence et de garantir que les déficits de gouvernance et les défis sécuritaires soient traités conjointement.
- x. Opérationnalisation de la Cour de justice de l'Union africaine** : Il a été proposé que la CUA soumette sans délai au Comité des représentants permanents (COREP) un rapport sur la structure et le budget pour l'opérationnalisation de la Cour africaine de justice, conformément à la décision 920. Le COREP examinera ce rapport et présentera des recommandations sur la structure et le budget de la Cour africaine au Conseil exécutif lors de sa session ordinaire de février 2026.
- xi. Redynamisation du Parlement panafricain** : Afin de revitaliser le Parlement panafricain (PAP), la décision 920 a exhorté les États membres à ratifier le Protocole de Malabo de 2014, qui vise à conférer au PAP des pouvoirs législatifs limités, lui permettant d'élaborer des lois types dans l'intérêt de l'ensemble du continent, à l'invitation de la Conférence. Il est recommandé que le Bureau du PAP et l'ensemble des parlementaires panafricains, avec l'appui de la CUA, intensifient les activités de sensibilisation et de plaidoyer auprès des États membres en faveur de la ratification du Protocole de Malabo.

## C. CONCLUSION

4. Il convient de noter que le présent rapport devait initialement être présenté lors du Sommet spécial sur les réformes de l'UA, prévu à Luanda (Angola) le 26 novembre 2025. Toutefois, le Sommet a été reporté et, à sa place, une réunion du Comité ad hoc de supervision, tenue en format ouvert, a été convoquée le 25 novembre 2025 à Luanda. S.E. le Champion a présenté le rapport au Comité ad hoc, et il a été convenu que les États membres soumettent leurs contributions écrites pour examen, afin de garantir que le rapport reflète la diversité des points de vue et des priorités au sein de l'Union. **Il s'agit donc d'un rapport préliminaire ; un rapport final sera mis à disposition une fois que les contributions des États membres auront été reçues et intégrées.**

# S.E. Alassane Dramane Ouattara

Président de la République de Côte d'Ivoire

## Champion de l'UA pour le Suivi de la Mise en Œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine

Le Rapport du Champion 2026 présente une évaluation fondée sur des preuves de la performance de l'Afrique durant les deux premières années (2024–2025) du Deuxième Plan Décennal de Mise en Œuvre de l'Agenda 2063 (DPDM). Elle s'appuie sur les résultats préliminaires du premier rapport biennal continental préparé par le Groupe de Travail Technique de l'Agenda 2063, qui a consolidé les contributions de 41 États membres, représentant divers contextes régionaux, socio-économiques et de gouvernance.

Le rapport met en exergue les principales tendances à travers les sept Ambitions, identifie les facteurs favorisant et les défis transversaux, et identifie les enjeux émergents qui pourraient influencer les progrès du continent vers l'atteinte des objectifs de 2033.

Le Rapport du Champion sert de plateforme pour le dialogue politique, l'orientation stratégique et un engagement renouvelé pour accélérer la mise en œuvre. Il représente un outil stratégique pour renforcer l'appropriation par les pays, mobiliser les ressources nationales et tirer parti de l'influence croissante de l'Afrique à l'échelle mondiale.

### Dynamique de mise en œuvre

La dynamique de mise en œuvre s'est poursuivie au cours de la période 2024-2025. Cela s'est matérialisé par le renforcement de l'architecture institutionnelle, à travers l'amélioration de la coordination, la clarification et le renforcement des responsabilités à tous les niveaux. En outre, la vulgarisation et la mobilisation des parties prenantes ont contribué à renforcer l'appropriation du Deuxième plan décennal, bien que celle-ci reste limitée dans plusieurs pays. De même, le partenariat entre l'Union africaine et les Nations a été revitalisé, pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des Objectifs de Développement Durable (ODD), réaffirmant la nécessité d'une architecture unifiée de coopération au développement.

Dans le cadre du financement de l'Agenda 2063, la Stratégie de Mobilisation des Ressources Intérieures (MRI) pour l'Agenda 2063 a été validée et le Fonds de développement de l'Agenda 2063 est en cours d'adoption par les organes de l'Union africaine. En complément de toutes ces initiatives, les instruments d'opérationnalisation du cadre de suivi et évaluation ont été développés pour améliorer la collecte des données et la production de rapports de qualité. Dans le même élan, les activités de renforcement des capacités et de soutien aux États membres pour la préparation de rapports de qualité avec l'utilisation de l'Intelligence Artificielle se sont intensifiées.

### État de réalisation des Ambitions

**Au titre de l'Ambition 1** (Une Afrique prospère et inclusive), des résultats encourageants sont enregistrés dans l'amélioration des conditions de vie de nos populations. Ainsi, l'accès à l'électricité est passé de 61,8% en 2023 à 69% en 2025, pour une cible de 65,4%. De même, l'accès à l'eau potable est passé de 61,5% en 2023 à 67,5% contre une cible de 68,2%. De plus, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 41% en 2023 à 32% en 2025.

Cependant, le PIB par habitant de 1968 dollars US réalisé en 2025 reste inférieur à la valeur cible, fixée à 2176 dollars US. Le taux de croissance bien qu'élevé (5,5% en 2025) reste également inférieur à la cible de l'Ambition 1 qui s'établit à 7,5%.

**Concernant les Ambitions 2 et 3**, relatives à la dématérialisation des services publics et à la gouvernance, le continent a progressé de 41% et la confiance dans les institutions de contrôle a atteint 53%, traduisant un renforcement progressif de l'efficacité administrative et de la redevabilité.

La pénétration de l'Internet a atteint 66% en 2025, dépassant l'objectif, et soutient l'intégration des marchés, le développement des chaînes de valeur régionales et l'inclusion numérique.

Des progrès sont aussi observés dans le recours aux mécanismes africains de médiation et de règlement pacifique des conflits, confirmant l'appropriation des solutions africaines.

**S’agissant de l’Ambition 4**, la situation en matière de paix et de sécurité en Afrique reste complexe, marquée à la fois par des progrès et des défis. Bien que le continent ait enregistré des avancées notables vers la stabilité, de nombreux conflits et menaces sécuritaires persistent.

**Concernant de l’Ambition 6**, le pourcentage des enfants en âge préscolaire fréquentant l’école maternelle a reculé à 43% en 2025 contre 49% en 2023, tandis que la mortalité maternelle s’est aggravée, passant de 176,7 à 187,6 décès pour 100 000 naissances vivantes sur la même période. Par ailleurs, le chômage et le sous-emploi des jeunes persistent, freinant l’autonomisation et la réalisation du dividende démographique.

### Situation des projets phares

Dans le cadre du Deuxième Plan de Mise en œuvre (2024–2033), certains projets phares ont été affinés et alignés sur les priorités continentales émergentes et les réalités mondiales. Deux nouveaux projets à savoir, le Programme global de développement agricole de l’Afrique (CAADP) et les réparations pour l’esclavage, la colonisation et l’apartheid transatlantiques complètent les projets déjà existants. Ce qui porte à 18 le nombre de projets phares.

En outre, des progrès significatifs ont été enregistrés au niveau de certains projets phares, notamment, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), le Réseau ferroviaire intégré africain (AIRN), le Grand Musée d’Afrique (GMA) et la transformation numérique africaine.

### Principaux défis

En dépit de ces résultats, la mise en œuvre reste confrontée à des défis structurels, institutionnels et contextuels.

Ces défis portent sur une insuffisance d’appropriation du deuxième plan par les populations, la persistance des conflits, la faiblesse des financements, la mobilisation des ressources intérieures et extérieures, la disponibilité de données statistiques fiables et désagrégées, la fragmentation des mécanismes de coordination institutionnelle et les contraintes liées au développement du capital humain.

### Recommandations

Dans l’optique d’accélérer la mise en œuvre du Deuxième Plan Décennal, les recommandations suivantes sont proposées:

1. Renforcer les mécanismes nationaux d’appropriation, d’exécution et de responsabilités basées sur la performance ;
2. Opérationnaliser les instruments de financement de l’Agenda 2063, en particulier, créer un fonds exceptionnel de **5 millions de dollars US**, grâce aux contributions volontaires et au soutien d’Institutions financières africaines, pour déployer les outils stratégiques ;
3. Investir dans la production de données statistiques et les systèmes de surveillance numérique ;
4. Renforcer la coordination institutionnelle, les partenariats et la capacité de mise en œuvre, en particulier au niveau local ;
5. Aligner les partenariats dans le cadre de l’approche « **Un Cadre, Deux Agendas** », pour maximiser l’impact des politiques publiques et;
6. Accélérer la mise en œuvre des ambitions et des projets phares, sous l’impulsion d’un leadership politique fort et responsable.

# S.E. John Dramani Mahama

Président de la République du Ghana

## Champion de l'UA pour les Questions d'Égalité Entre les Hommes et les Femmes et de Développement en Afrique

1. Ce rapport présente le Septième Rapport annuel du Ghana en tant que Champion de l'Union africaine pour les questions d'égalité entre les hommes et les femmes et le développement. Il décrit les progrès accomplis en 2025 en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes (EEF) à travers l'Afrique, conformément à l'Agenda 2063 et aux engagements internationaux.
2. La période considérée a coïncidé avec des événements majeurs, notamment le 30e Anniversaire du Programme d'action de Beijing, le 25e Anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, et le renforcement de l'engagement de l'Afrique grâce à la présidence sud-africaine du G20.
3. L'adoption de la Convention de l'UA sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (EVAWG) constitue une réalisation essentielle. Cette Convention établit un cadre global pour la prévention, la protection et le soutien aux victimes. Le Ghana est devenu le septième État membre de l'UA à signer la Convention et encourage les procédures de signature et de ratification afin d'accélérer son entrée en vigueur.
4. Au niveau national, le Ghana a organisé sa première Conférence nationale des hommes sur la masculinité positive, repositionnant les hommes et les garçons comme partenaires dans la lutte contre la violence sexiste et la remise en question des normes sociales néfastes.
5. Des progrès en matière de leadership féminin ont été manifestes à travers l'Afrique, notamment l'élection de femmes chefs d'État et une représentation parlementaire accrue. Au Ghana, l'adoption et la mise en œuvre de la loi de 2024 sur l'action positive (équité entre les sexes) (loi 1121) ont marqué une étape historique vers une gouvernance inclusive.
6. La participation de l'Afrique au Groupe de travail du G20 sur l'autonomisation des femmes a permis de garantir des engagements forts en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans la Déclaration des dirigeants du G20, tandis que les efforts d'autonomisation économique ont été renforcés par l'examen à mi-parcours de la deuxième Décennie africaine de la femme (2020-2030) et la mise en œuvre d'initiatives telles que l'Année mondiale de la femme pour l'autonomisation économique - 2030.
7. Les actions de plaidoyer ont permis de progresser sur le plan de la ratification du Protocole de Maputo, notamment par la République centrafricaine. Les préparatifs de la CSW70 ont abouti à l'adoption d'une position africaine commune axée sur l'accès à la justice et la réforme du système juridique.
8. En conclusion, l'année 2025 a été une année de consolidation et de leadership. En tant que Champion de l'Union africaine pour les questions d'égalité entre les hommes et les femmes, le Ghana réaffirme son engagement à accélérer les progrès vers une Afrique où les femmes et les filles sont en sécurité, autonomes et capables d'atteindre leur plein potentiel, conformément à l'Agenda 2063: «L'Afrique que nous voulons».

# S.E. Issoufou Mahamadou

Ancien Président de la République du Niger

Champion de l'UA pour la Mise en Œuvre de la ZLECAf

Au cours de l'année 2025, Son Excellence Monsieur ISSOUFOU MAHAMADOU, Ancien Président du Niger a conduit plusieurs activités en sa qualité de Champion de l'Union Africaine pour la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Les principales activités sont :

1. 38<sup>ème</sup> Session de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine à Addis-Abeba (Ethiopie), les 16 et 17 février 2025 ;
2. AFRICA CEO FORUM - 12<sup>e</sup> Édition, Abidjan (Côte d'Ivoire), les 12 et 13 mai 2025, sous le thème « Un nouveau Pacte public-privé peut-il rebattre les cartes en faveur du continent »
3. Forum Africain sur l'Investissement et le Commerce à Alger (Algérie), 10 - 13 mai 2025 (Intervention en ligne) ;
4. 32<sup>ème</sup> Réunion annuelle de AFREXIMBANK à Abuja (Nigéria), 25 – 27 juin 2025 ;
5. La 7<sup>ème</sup> Réunion Semestrielle de Coordination de l'Union Africaine, le 13 juillet 2025 à Malabo (Guinée Equatoriale) ;
6. Forum Afro-Caribéen de Saint Georges (Grenade) les 27, 28 et 29 juillet 2025 sous le thème : « Résilience et transformation : renforcer la coopération économique Afrique-Caraïbes dans une ère d'incertitude mondiale ».
7. Quatrième Foire Commerciale Intra-africaine à Alger (Algérie) du 6 - 10 septembre 2025 ;
8. Cérémonie de passation de services au niveau d'AFREXIMBANK au Caire (Egypte) Octobre 2025 ;
9. Sommet de l'Union Africaine sur les Infrastructures du 28 au 31 octobre 2025 à Luanda (Angola) sous thème : « Capital, corridors, commerce : investir dans les infrastructures pour la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la prospérité partagée ».

La participation du Champion de la ZLECAf a permis de faire passer les messages pertinents suivants :

- un engagement et un leadership en faveur de l'intégration africaine notamment l'accélération de la mise en œuvre de l'agenda 2063 ?
- les progrès réalisés dans le cadre du processus de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ;
- un renforcement du dialogue et des partenariats public-privé ;
- un encouragement à la coopération Sud-Sud et au renforcement des relations économiques et commerciales entre l'Afrique et la Caraïbe, dans une dynamique de résilience et de transformation.
- la mobilisation des ressources pour le développement des infrastructures afin de permettre une libre circulation effective des biens, des services et des personnes ;
- la promotion du commerce intra-africain, de l'investissement, de l'industrialisation et de chaînes de valeur pour l'Afrique que nous voulons;
- la mobilisation des ressources internes et externes à travers notamment l'amélioration des taux de pression fiscale, le renforcement des institutions financières panafricaines et la réforme de l'architecture financière internationale ;
- une visibilité de l'Afrique sur la scène mondiale en tant qu'acteur stratégique dans les domaines économique, commercial et infrastructurel à l'échelle mondiale.

Il ressort de cette année 2025 un engagement actif de S.E.M. Issoufou Mahamadou dans divers forums et sommets. Cela témoigne de sa détermination à impulser une dynamique positive en faveur de l'intégration, de la coopération et du développement économique du continent. Ses actions renforcent la position de l'Afrique sur la scène internationale, encouragent des partenariats innovants et soutiennent la mise en œuvre de la ZLECAf, qui est un levier essentiel pour bâtir un avenir plus prospère, résilient et inclusif pour le continent.

# S.E. Mahamat Idriss Déby Itno

Président de la République du Tchad

## Champion de l'UA pour la Lutte Contre la Peste des Petits Ruminants (PPR) 2025

Au cours de l'année, la République du Tchad a poursuivi avec détermination la mise en œuvre de son programme national de lutte contre la Peste des Petits Ruminants (PPR), réaffirmant son engagement à contribuer activement à l'objectif continental d'éradication de cette maladie à l'horizon 2030, conformément à l'Agenda 2063 et à la Déclaration de Kampala. Le pays a renforcé son **cadre stratégique et institutionnel** à travers la consolidation de la Stratégie nationale de contrôle et d'éradication de la PPR, révisée en octobre 2025. Dans cette dynamique, une attention particulière a été accordée au **renforcement du système national de surveillance épidémiologique**, à travers la formation et l'équipement de **150 chefs de postes vétérinaires** sur l'outil d'alerte précoce, le diagnostic et la gestion des foyers.

Le Tchad a également intensifié les **campagnes de vaccination**, ciblant prioritairement les zones pastorales et transhumantes. Ces activités ont permis de protéger **seize millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent zéro sept petits ruminants (16 994 707)** pour cette édition 2025, réduisant significativement les risques de propagation de la maladie et contribuant ainsi à la sauvegarde des moyens d'existence des éleveurs.

La **sensibilisation et la mobilisation communautaire** ont été au cœur des interventions, facilitant une meilleure adhésion des éleveurs à la vaccination et aux pratiques sanitaires recommandées. Des campagnes d'information ont été menées dans les principales zones d'élevage afin d'encourager la prévention et la notification.

Enfin, le Tchad a consolidé sa **coopération régionale et internationale** en prenant part à plusieurs rencontres continentales sur l'éradication de la Peste des Petits Ruminants dont la participation du Ministre de l'Elevage au lancement officiel du programme panafricain d'éradication de la Peste des Petits Ruminants tenue le 03 février à Addis Abeba en Ethiopie. L'organisation du 05 au 07 novembre 2025 de l'atelier régional de validation du plan d'éradication de la PPR pour la sous-région Afrique Central et l'installation du coordonnateur de la PPR pour la zone Afrique Centrale au siège du Centre Régional de Santé Animale de l'Afrique Centrale à N'Djaména (Tchad).

Le Tchad a également accueilli une rencontre transfrontalière de planification de campagne de vaccination avec le Niger et le Burkina Faso dans le cadre des pays de la zone du Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS 2) du 03 au 05 novembre 2025 à Ndjaména.

Ainsi ces rencontres ont vu l'engagement du gouvernement à travers la présence du Ministre de l'Elevage et de la Production Animale pour présider l'ouverture officielle de ces rencontres.

# S.E. John Dramani Mahama

Président de la République du Ghana

Champion de l'UA pour les Réparations

## Aperçu général

Le présent rapport, soumis par **S.E. John Dramani Mahama**, Président de la République du Ghana et Champion de l'Union africaine pour les réparations, détaille les progrès historiques réalisés au cours de l'année 2025 des réparations. Il documente la transition de la justice réparatrice, passée d'une aspiration morale à une réalité institutionnelle structurée au sein du cadre de l'Union africaine (UA) au cours de la période couverte par le rapport.

## Principales réalisations institutionnelles

La période a été marquée par la mise en place de trois (3) mécanismes fondamentaux destinés à orienter l'approche juridique et technique du continent en matière de réparations :

- i. **Équipe de coordination de l'UA sur les réparations (AU-CTR)** : Dirigée par la Direction des citoyens et de la diaspora (CIDO), cette équipe assure la cohérence interdépartementale et empêche une mise en œuvre isolée ;
- ii. **Comité d'experts de l'UA sur les réparations (AU-CER)** : Pilier technique structuré autour de cinq groupes de travail spécialisés couvrant notamment :
  - a) La gouvernance mondiale et les réparations structurelles – axées sur la réforme institutionnelle, la restauration de la souveraineté et la réorientation structurelle des économies ;
  - b) Les réparations économiques, financières et environnementales – portant sur l'allègement de la dette, la justice liée à l'extraction des ressources, la remédiation environnementale et les cadres de restitution financière ;
  - c) Les réparations culturelles, scientifiques et éducatives – visant la récupération du patrimoine spolié, la restauration des systèmes de savoirs et la réorientation des systèmes éducatifs vers des curricula centrés sur l'Afrique ; et
  - d) Le plaidoyer, la communication, la technologie et la production de connaissances – afin d'assurer une visibilité mondiale, promouvoir la justice numérique et réinscrire les récits historiques.
- iii. **Groupe de référence d'experts juridiques (AU-LER)** : Chargé d'aligner les cadres de réparations sur le droit international tout en élaborant de nouveaux instruments juridiques adaptés au contexte africain.

## Intégration stratégique et partenariats

- i. **Statut de projet phare** : Les réparations ont été proposées comme projet phare de l'Agenda 2063, garantissant ainsi leur intégration dans le cadre de développement à long terme de l'Union ;
- ii. **Alliance UA-CARICOM** : Le partenariat a été consolidé par la Déclaration d'Addis-Abeba (septembre 2025), créant un front transcontinental unifié entre l'Afrique et les Caraïbes ; et
- iii. **Restitution Culturelle** : Le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social (HHSD) a promu la Loi type de l'UA sur la restitution culturelle afin de faciliter la récupération du patrimoine spolié.

## Lacunes et défis persistants

Malgré les progrès et l'élan considérables réalisés au cours de l'année écoulée, le rapport identifie des obstacles majeurs à la pleine mise en œuvre du programme :

- i. **Insuffisance des ressources humaines** : Les effectifs de la CIDO sont actuellement insuffisants pour gérer l'ampleur du mandat, en raison de récentes démissions et de congés médicaux ;
- ii. **Lacunes de financement** : Bien que les budgets initiaux aient été approuvés, les allocations actuelles sont insuffisantes pour une mise en œuvre soutenue après la création des activités ; et

iii. **Participation nationale inégale** : la participation des États membres demeure inégale, ce qui nécessite davantage de rapports obligatoires et de stratégies nationales. Strategic

### Recommandations stratégiques pour 2026 et au-delà

- i. **Renforcement institutionnel** : créer une division dédiée aux réparations au sein de la CIDO et financer intégralement l'AU-CER et l'AU-LER d'ici la fin du premier trimestre 2026.
- ii. **Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU)** : les États membres sont invités à soutenir une résolution de l'AGNU, qui sera présentée par le Champion de l'UA, visant à faire reconnaître officiellement la traite transatlantique des esclaves comme un crime contre l'humanité.
- iii. **Cadres nationaux** : Encourager les États membres à mettre en place des commissions nationales de réparation et à réaliser des audits historiques des injustices coloniales d'ici à fin 2026.
- iv. **Justice numérique** : Lancer une initiative de justice numérique afin de créer un répertoire continental de récits historiques et d'utiliser l'IA pour identifier le patrimoine culturel spolié.

### Thème de la décennie de l'UA

Avec l'élargissement de ce thème sur une décennie, l'évolution naturelle de notre quête de justice à travers les réparations consiste à mobiliser un soutien et un engagement à l'échelle mondiale sur cette question.

Conformément aux décisions 884 et 934 de la Conférence de l'UA sur la justice réparatrice, ainsi qu'à la Déclaration d'Accra sur les réparations, le Ghana, dans son rôle de chef de file sur cette question, entend soumettre un projet de résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) afin d'obtenir la reconnaissance formelle et universelle de la **traite transatlantique des esclaves et de l'esclavage comme le pire crime contre l'humanité**. Les Africains ne recherchent pas uniquement la reconnaissance, mais également un cadre juridique mondial ouvrant la voie à la guérison, à la responsabilité et à la justice réparatrice.

Le soutien fraternel indéfectible et le co-parrainage de cette résolution par tous les États membres de l'Union africaine sont indispensables. En nous unissant à l'AGNU, nous montrerons au monde que l'Afrique ne tolérera plus que l'ampleur de ses souffrances historiques soit minimisée.

### Conclusion

Dans l'ensemble, l'Année 2025 des réparations a permis de transformer la conscience collective. L'accent se déplace désormais vers une **Décennie des réparations de l'UA**, afin de garantir la pérennité de cet agenda et de produire une justice tangible pour les Africains et la diaspora.

# S.E. Bola Ahmed Tinubu

Président de la République Fédérale du Nigéria

## Champion de l'UA pour les Ressources Humaines pour la Santé et le Partenariat pour la Prestation des Soins de Santé Communautaires

S.E. le Président Bola Ahmed Tinubu, Champion de l'UA pour les Ressources humaines pour la santé et le Partenariat pour la prestation des soins de santé communautaires, présente ce rapport couvrant la période de février à décembre 2025. Conformément au mandat conféré par la décision Assembly/AU/Dec.877(XXXVII), le Champion a mobilisé un leadership politique de haut niveau afin de traduire les engagements continentaux en matière de sécurité sanitaire, de soins de santé primaires (SSP) et de couverture sanitaire universelle (CSU) en progrès mesurables. Cet objectif a été obtenu grâce au renforcement du personnel de santé et des systèmes de santé communautaires. Ces domaines sont des éléments essentiels à la prévention, à la préparation et à la réponse aux pandémies (PPRP).

S'appuyant sur les réformes mises en œuvre par S.E. le Président Cyril Ramaphosa (Champion de l'Union africaine (UA) pour la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies (PPPR)), le Président Tinubu a créé une plateforme politique et technique étroitement alignée. Cette plateforme place les ressources humaines pour la santé (RHS) - le personnel de santé et les agents de santé communautaires (ASC), qui fournissent des soins de santé primaires au niveau communautaire - au centre de l'architecture de sécurité sanitaire de l'Afrique. Les principaux résultats continentaux obtenus en 2025 comprennent :

1. La première évaluation continentale complète de la situation de référence du personnel de santé pour tous les États membres de l'UA, fournissant une base de données unique pour la planification des effectifs, le financement et les décisions d'investissement.
2. Une analyse de rentabilité de l'investissement dans le personnel de santé au niveau continental, quantifiant les retombées économiques et le coût élevé de l'inaction.
3. Une enquête continentale sur le paysage de la santé communautaire, menée par le CDC Afrique en collaboration avec l'UNICEF, accompagnée d'une analyse de rentabilité de l'investissement dans les ASC au niveau continental et un tableau de bord de la santé communautaire. Ces outils favorisent la responsabilité politique, la professionnalisation, le financement durable et le déploiement à grande échelle des ASC.

L'expérience nationale du Nigeria a façonné et validé ces outils continentaux. Le Nigeria a tiré des enseignements pratiques : augmentation rapide des effectifs de santé communautaire, renforcement de la formation, intégration d'outils numériques pour la main-d'œuvre, financement ciblé et mise en œuvre d'une politique nationale sur la migration des effectifs de santé. Ces mesures ont amélioré l'accès aux soins de santé primaires et la réactivité en cas d'urgence, et ont servi de modèle opérationnel à tous les États membres. Le modèle nigérian a montré qu'un engagement politique de haut niveau, associé à des réformes pragmatiques, accélère la préparation de la main-d'œuvre et la résilience des communautés.

Sous la conduite du Président Tinubu, l'UA a réaffirmé son engagement à déployer 2 millions d'agents de santé communautaires (ASC) d'ici 2030. Elle s'est également engagée à garantir un personnel de santé adapté aux besoins, équitablement réparti et financé de manière durable. Les résultats du Champion ont permis de combler d'importantes lacunes en matière de données probantes, de mobiliser l'attention politique de haut niveau et de produire des instruments opérationnels. Ces outils permettent aux États membres et aux partenaires de traduire leurs engagements en actions financées et responsables.

Ce rapport appelle à une action urgente et décisive de la part des Chefs d'État et de gouvernement, des ministres des finances, des partenaires de développement et des acteurs du secteur privé. Afin de traduire les progrès de 2025 en un impact durable, le rapport recommande tout d'abord d'intégrer le financement des ressources humaines pour la santé et de la santé communautaire dans les budgets nationaux et les instruments de financement régionaux afin de garantir une appropriation nationale durable. Deuxièmement, il recommande d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre d'accélération continental et le tableau de bord afin d'atteindre l'objectif de déployer 2 millions d'ASC

d'ici 2030. En troisième lieu, il préconise de renforcer les capacités de l'équipe spéciale de l'UA sur les ressources humaines dans le secteur de la santé (HWTT) et de charger le CDC Afrique d'élaborer et d'appliquer des normes continentales pour l'éducation et la formation des professionnels de la santé, tout en encourageant la reconnaissance mutuelle des qualifications. En prenant ces mesures concrètes, à commencer par les réussites nationales avérées, l'Union africaine peut garantir la résilience des systèmes de santé, conformément au programme pour la sécurité et la souveraineté sanitaires en Afrique (AHSS) et à l'Agenda 2063.

# S.E. Dr. William Samoei Ruto

Président de la République du Kenya

## Champion de l'UA pour la Fabrication Locale des Produits Médicaux

L'Afrique reste le marché pharmaceutique qui connaît la croissance la plus rapide au monde, mais elle continue d'importer la majorité des vaccins, des médicaments, des produits diagnostiques et des ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA). Si l'Afrique parvenait à produire ne serait-ce que 50 % de ses propres médicaments et IPA d'ici 2030, elle pourrait conserver et rapatrier plus de 20 milliards de dollars par an, somme qui quitte actuellement le continent. En réponse, la Conférence a chargé le CDC-Afrique d'étendre ses activités des vaccins à l'ensemble de la fabrication de produits de santé, a nommé le Champion de l'UA et a ordonné la création du Mécanisme africain d'achat groupé (MAAG) comme instrument de marché central pour ancrer la demande sur le continent.

Ce rapport sur la fabrication locale de produits de santé en Afrique, l'un des cinq piliers de la sécurité et de la souveraineté sanitaires de l'Afrique, soumis à la trente-neuvième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, est présenté par Son Excellence le Dr William Samoei Ruto dans le cadre de son rôle de Champion de l'UA pour la fabrication locale de produits pharmaceutiques et non pharmaceutiques.

Lors de sa trente-neuvième session ordinaire en octobre 2022 [EX.CL/Dec.1126-1142(XXXIX)], le Conseil exécutif a approuvé la création du Partenariat pour la fabrication de vaccins en Afrique (PFVA), dont l'objectif est de faire passer la fabrication de vaccins sur le continent de 1 % à au moins 60 % d'ici 2040. S'appuyant sur ces progrès, la Conférence a adopté, lors de sa trente-septième session en février 2024, trois décisions historiques [AU/Dec.877(XXXVII)] qui :

- Élargit le mandat du CDC-Afrique afin qu'il dirige le programme de fabrication de produits pharmaceutiques, de diagnostics et de dispositifs médicaux, en plus des vaccins ;
- Demande au CDC-Afrique de mettre en place et de gérer le Mécanisme africain d'achat groupé (MAAG) afin d'améliorer l'accès aux produits et de soutenir la production africaine ;
- Nomme S.E. le président William Samoei Ruto, Champion de l'UA pour la fabrication locale.

Ce rapport démontre que le principal défi à relever pour atteindre l'objectif continental n'est plus l'engagement politique, mais la mise en œuvre. L'Afrique ne peut pas produire à grande échelle sans marchés prévisibles, sans financements alignés sur les calendriers industriels, sans accès au savoir-faire et à la propriété intellectuelle, et sans convergence réglementaire permettant une entrée rapide sur le marché.

Le présent rapport rend compte de la mise en œuvre de la décision de la Conférence (Assembly/AU/Dec.877(XXXVII)) et confirme la répartition des tâches suivante, conformément aux mandats organisationnels, sous la coordination générale du CDC-Afrique.

Fonction	Institution-chef de file	Responsabilité principale
Mobilisation politique	Champion de l'UA et CDC-Afrique	Obtenir l'adoption et les engagements de financement au niveau national
Leadership technique Réglementation	CDC-Afrique AMA	PHAHM, MAAG, coordination générale et stratégie Harmonisation, voies de confiance et simplification des autorisations
Finances	BAfD et Afreximbank	Financement, capital patient, instruments mixtes, partage des risques
Commerce	ZLECAf	Harmonisation des règles et alignement tarifaire

1 Le marché pharmaceutique africain est actuellement estimé entre 27 et 38 milliards de dollars (Grand View Research). Le continent importe actuellement plus de 90 % des médicaments finis et plus de 90 % des principes actifs pharmaceutiques, même pour les fabricants nationaux (analyses de l'OMS / Gavi). Le développement de la production locale afin de remplacer la moitié de ces importations pourrait permettre de conserver une valeur économique de 20 milliards de dollars américains par an.

Ces efforts sont complétés par un vaste écosystème de partenaires, notamment l'UE et la CE, la CEPI, Gavi, l'OMS, Unitaïd, l'Institut international de vaccination, la Banque mondiale et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau du G20. Le leadership de plusieurs États membres de l'UA, qui se traduit par des investissements nationaux et l'organisation de forums internationaux sur la fabrication locale, permet d'ancrer politiquement le programme, de mobiliser les partenaires mondiaux et d'accélérer la mise en œuvre aux niveaux national et continental. Collectivement, ces efforts créent les conditions propices à la conquête du marché, ce qui permet d'atteindre une échelle industrielle et, à terme, d'assurer la souveraineté sanitaire.

### Progrès réalisés à ce jour

Des progrès satisfaisants ont été réalisés vers l'objectif continental, comme le démontrent certaines des réalisations obtenues jusqu'à présent.

### La base manufacturière africaine est en pleine expansion

- 574 fabricants de produits de santé enregistrés auprès de leurs autorités réglementaires nationales sont répertoriés à travers l'Afrique ;
- Plus de 27 initiatives de fabrication de vaccins sont en cours, et au moins 8 produits devraient obtenir la certification de préqualification (PQ) de l'OMS ou être commercialisés d'ici 2030 ;
- Un nombre croissant de moustiquaires, de diagnostics et de traitements sont fabriqués sur le continent ;
- Plus de 20 projets de transfert de technologie sont en cours.

### Les achats groupés deviennent réalisables

- Le CDC-Afrique a mis en place le Mécanisme africain d'achat groupé (MAAG) en tant que plateforme d'achat continentale alignée sur les priorités nationales.
- L'approvisionnement groupé de 10 produits SRMNCH dans 10 pays pilotes, le prochain cycle d'approvisionnement étant prévu pour début 2026 ; et des pipelines d'approvisionnement ont été mis en place pour permettre aux pays d'agréger la demande, de réduire la dispersion des prix et de raccourcir les délais de livraison.
- Les cadres de gouvernance des achats ont clarifié les rôles entre le CDC-Afrique, les États membres et les partenaires, préservant ainsi la souveraineté tout en tirant parti de l'échelle.

### Capacités réglementaires, main-d'œuvre et capacités

- Neuf autorités réglementaires nationales ont atteint le niveau de maturité 3 de l'OMS, les laboratoires nationaux de contrôle de la qualité ont été renforcés (notamment en Afrique du Sud, au Rwanda et au Sénégal) et l'AMA est en cours de mise en place, son premier directeur général ayant été nommé.
- **La mise en service de l'Agence africaine des médicaments (AMA)** en octobre 2025, précédée par la nomination du premier directeur général en juin 2025, représente une étape importante pour le continent, en fournissant le cadre institutionnel nécessaire à l'harmonisation, à la convergence et à la fiabilité réglementaires dans tous les États membres de l'UA.
- Réseaux régionaux de capacités et de compétences (RRCC) créés pour contribuer à la constitution d'une main-d'œuvre future de 9 000 à 14 000 professionnels qualifiés dans le domaine de la biofabrication.

### Un financement et une volonté politique sans précédent

- Plus de 10 milliards de dollars mobilisés pour la fabrication de produits de santé en Afrique, dont
  - o 1,2 milliard de dollars pour l'Accélérateur africain de fabrication de vaccins (AVMA) de Gavi ;
  - o L'engagement de 2 milliards de dollars de l'Afreximbank pour financer la fabrication de produits de santé en Afrique ;
  - o Un partenariat entre l'Union européenne (initiative Team Europe) et la Fondation Gates, mobilisant 1 milliard de dollars pour soutenir la fabrication de produits de santé à travers le continent ;

- o Lancement par la Banque africaine de développement (BAD) d'une initiative de 6 milliards de dollars pour transformer le secteur de la santé en Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur le développement des capacités et des infrastructures locales de fabrication de produits pharmaceutiques ;
- o Plusieurs financements supplémentaires, notamment de la part des États membres de l'UE et de la Société américaine de financement du développement (DFC).
- Ces mécanismes ont permis de faire passer la fabrication d'une politique ambitieuse à des projets bancables, réduisant ainsi l'incertitude des investisseurs et soutenant une expansion durable.
- Maintien de la dynamique politique et de l'engagement des partenaires.

**Tableau – Indicateurs de progrès (2022-2025)**

Indicateur	2022	2025	Variation	Source
Initiatives continentales en matière de fabrication cartographiées	8	Plus de 27	+237%	Rapport annuel 2024
Fabricants formés (BPF et conformité clinique)	0	Plus de 10	Nouveau	Rapport Malabo 2025
Accords TT	2	Plus de 20	900%	Divers rapports publics et archives du CDC-Afrique
Programmes de bourses de fabrication opérationnels	0	2 (programmes de bourses industrielles et de bourses de fabrication)	Nouveau	Rapport Malabo 2025
Nombre de pays participant aux programmes de bourses dans le domaine de la fabrication	0	10	Nouveau	Divers rapports publics et registres du CDC-Afrique
Financement de la fabrication et du transfert de technologie	1,5 milliard	Plus de 10 milliards	850%	Divers rapports publics

### Nouveaux défis

Malgré ces progrès, plusieurs goulets d'étranglement stratégiques risquent de ralentir ou de freiner la dynamique s'ils ne sont pas traités.

Goulot d'étranglement et principal problème	Risque et impact stratégique
Demande fragmentée et achats imprévisibles	Les fabricants ne peuvent pas atteindre la viabilité commerciale ni investir dans la montée en puissance
Les nouveaux produits ne sont pas fabriqués en premier lieu en Afrique, même lorsque les essais cliniques sont menés sur le continent	Perte de l'avantage d'être le premier sur le marché et dépendance continue vis-à-vis des fournisseurs externes
Visibilité et informations limitées sur les produits spécifiques fabriqués sur le continent	Les États membres de l'UA et les autres acheteurs ne sont pas en mesure d'inclure des fournisseurs africains qualifiés dans les appels d'offres
Écart structurel en matière de compétitivité	Les entreprises africaines ne peuvent pas rivaliser avec les fournisseurs mondiaux établis
Fragmentation réglementaire	Retards dans les autorisations et affaiblissement des achats groupés
Dépendance vis-à-vis des intrants importés (API, réactifs)	Exposition aux chocs d'approvisionnement

Fragmentation des initiatives de fabrication	Insuffisance de l'échelle et de l'efficacité
Adoption limitée par les acheteurs mondiaux	L'Afrique produit mais ne vend pas, ce qui entraîne un risque d'effondrement du marché local

À mesure que de plus en plus de fabricants africains se lancent dans la production commerciale, ces risques deviennent plus prononcés. Les entreprises africaines pénètrent des marchés dominés par des fournisseurs mondiaux qui bénéficient de décennies d'échelle, de financements subventionnés, de systèmes réglementaires matures et de chaînes d'approvisionnement intégrées. Cela crée un écart de compétitivité structurel que les entreprises africaines ne peuvent combler par leurs seuls efforts commerciaux. Sans interventions ciblées pour pénétrer et façonner le marché, la production africaine risque d'être évincée de son propre marché avant d'avoir atteint une taille suffisante.

### De l'engagement à la création de marchés

Pour corriger ce déséquilibre, l'Afrique doit déployer des outils de formation du marché limités dans le temps et fondés sur des règles, notamment des marges de préférence tarifaire, des garanties de volume, des engagements d'achat anticipé, des achats prévisibles par le biais du MAAG et des voies de dépendance réglementaire. Ces mesures ne relèvent pas du protectionnisme ; ce sont les mêmes instruments que ceux utilisés par toutes les économies manufacturières prospères pour atteindre une taille critique. La structuration du marché est donc le pont entre l'engagement politique et la viabilité commerciale, et entre la viabilité et la souveraineté.

### Décision proposée pour approbation par la Conférence

Afin de traduire l'engagement politique en résultats, le Champion de l'UA propose à la Conférence de :

- **Adopter le MAAG au niveau national**, en l'intégrant dans la réglementation nationale en matière de marchés publics en tant que voie d'achat reconnue lorsque l'État membre en fait le choix ;
- **Reconnaître la nécessité et la volonté d'adopter des instruments de mise en place d'un marché** pour soutenir les fabricants africains jusqu'à ce que des économies d'échelle et des prix compétitifs soient atteints, y compris des instruments politiques « Acheter africain » et un guichet de financement de la fabrication africaine, capitalisé par les IFD africaines et aligné sur les calendriers de développement industriel ;
- **Rendre opérationnelles la confiance réglementaire et la rationalisation des autorisations**, y compris les voies de confiance ML3/ML4 et les soumissions parallèles à l'OMS ;
- **Organiser un sommet continental extraordinaire de l'UA à Nairobi (avril 2026)** afin d'adopter une feuille de route réalisable avec des objectifs et des rapports d'avancement.

La mise en œuvre de ces recommandations contribuera à faire passer le programme industriel africain du stade pilote à l'échelle continentale, en alignant la réglementation, les marchés publics et le financement sur l'objectif de 60 % de production locale d'ici 2040, et en transformant le mandat politique en un marché continental fonctionnel.

# S.E. Dr. William Samoei Ruto

Président de la République du Kenya

Champion de l'UA pour Le Protocole sur le Commerce Numérique de la ZLECAf

## A. INTRODUCTION

Après avoir été désigné co-champion du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sur le commerce numérique, lors de la 37<sup>e</sup> Assemblée de l'Union africaine en février 2024, aux côtés de l'Afrique du Sud et du Nigeria, le Kenya a pris un certain nombre d'initiatives fondamentales en 2025. Conformément au principe de préservation de l'acquis, énoncé à l'article 5 de l'accord de la ZLECAf, le Kenya a lancé ses initiatives dans une perspective continentale, mais dans le cadre de deux communautés économiques régionales, à savoir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).

Les initiatives fondamentales visaient à identifier des stratégies de relance et à les consolider dans une feuille de route pour la réalisation des objectifs du Protocole, comme indiqué ci-dessous :

## B. OBJECTIFS GUIDANT LE RÔLE DE CHAMPION DU KENYA

Le Kenya a fait référence à l'article 2 du Protocole de la ZLECAf sur le commerce numérique afin d'aligner ses initiatives sur les objectifs décrits ci-dessous :

- i. Promotion et facilitation du commerce numérique intra-africain par l'élimination des obstacles au commerce numérique entre les États parties;
- ii. Établissement de règles harmonisées prévisibles et transparentes ainsi que de principes et normes communs pour le commerce numérique;
- iii. Création d'un écosystème commercial numérique transparent, prévisible, sûr et fiable pour les entreprises et les consommateurs;
- iv. Renforcement de la coopération entre les États parties sur les questions liées au commerce numérique;
- v. Promotion de normes communes et ouvertes afin de permettre l'interopérabilité des cadres et des systèmes pour faciliter le commerce numérique transfrontalier;
- vi. Promotion du développement des compétences numériques, de l'innovation et de l'entrepreneuriat, ainsi que de l'industrialisation numérique, et développement d'infrastructures numériques pour faciliter la transformation numérique des États parties;
- vii. Mise en place d'un cadre juridique commun pour le commerce numérique entre les États parties.

## C. ACTIVITÉS DU CHAMPION POUR L'ANNÉE 2025

### 1. Accueil de la table ronde ministérielle sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)

La République du Kenya et le Centre du commerce international ont organisé conjointement la table ronde ministérielle de la CAE le 10 novembre 2025, en marge de la 25<sup>e</sup> foire commerciale des MPME de la CAE. Dans le communiqué conjoint de la table ronde ministérielle, les représentants des gouvernements et du secteur privé de la CAE se sont engagés à faire progresser les objectifs de l'appel à l'action ministériel mondial lancé à Johannesburg en juillet 2025.

Dans le cadre de la table ronde, les gouvernements participants se sont donc engagés à

**« accélérer la transformation numérique des PME en œuvrant pour garantir un accès équitable à des infrastructures numériques et à une connectivité abordables et fiables, soutenir le développement des compétences numériques et cultiver les talents, et favoriser un environnement réglementaire flexible et propice ».**

## **2. Sommet thématique des chefs d'État et de gouvernement du COMESA et lancement du certificat d'origine électronique du COMESA**

Le Kenya, en collaboration avec le Secrétariat du COMESA et le Conseil des entreprises du COMESA, a accueilli le 18<sup>e</sup> Forum des entreprises du COMESA le 7 octobre 2025, en marge du 24<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État de l'Autorité du COMESA, sur le thème **« Tirer parti de la numérisation pour approfondir les chaînes régionales en vue d'une croissance durable et inclusive ».**

En choisissant ce thème, la République du Kenya et le COMESA ont tenu compte du rôle central du commerce numérique et des opportunités que la numérisation offre pour la croissance économique. Cela a permis de concentrer les discussions sur les prochaines étapes à suivre par les États membres pour exploiter le potentiel du commerce numérique. La numérisation du commerce faisait partie des recommandations formulées dans le cadre du COMESA-EU Horticulture Connect et du 18<sup>e</sup> Forum des entreprises du COMESA.

Dans le cadre du partenariat COMESA-UE pour l'horticulture, les domaines prioritaires pour une action concertée ont été identifiés comme étant l'élaboration d'un bilan alimentaire régional et la mise en place de plateformes numériques pour surveiller les cultures et les flux commerciaux. Il a été noté que l'amélioration de l'infrastructure de données permettra aux parties prenantes d'anticiper les opportunités du marché, de mieux gérer l'offre, de réduire les interceptions et de renforcer la conformité aux normes internationales.

Le 18<sup>e</sup> Forum des entreprises du COMESA a encouragé le développement et l'adoption d'outils numériques pour le commerce et le développement des marchés. Les États membres ont été encouragés à mettre en œuvre les certificats d'origine électroniques et le bilan alimentaire régional. Le développement de systèmes numériques de récépissés d'entrepôt, de douanes électroniques et de plateformes de partage de données sur les risques de crédit a également été encouragé afin d'améliorer le commerce et le financement dans toute la région.

En tant que champion du commerce numérique, S.E. Dr. William Samoei Ruto, C.G.H., président de la République du Kenya, a profité de cette tribune pour encourager l'adoption d'une stratégie commune qui permettra au continent de se positionner dans le cadre de la quatrième révolution industrielle (4IR) afin de revendiquer une part plus importante du commerce mondial. En acceptant la présidence du COMESA, S.E. le président de la République du Kenya a déclaré qu'en tant que gouvernements africains:

*« Nous devons agir de manière décisive pour numériser tous les aspects de la facilitation du commerce en investissant conjointement dans les infrastructures physiques et numériques, les corridors de transport modernes, les centres de données régionaux et les services cloud sécurisés. »*

## **3. Lancement de la plateforme Africa Trade Gateway (ATG) de la Banque africaine d'import-export (AFREXIMBANK) à Nairobi en septembre 2025**

Le Kenya a salué le lancement de la plateforme Africa Trade Gateway de la Banque africaine d'import-export à Nairobi en septembre 2025. Ce lancement constitue une étape importante pour le commerce numérique dans la région de l'Afrique de l'Est. Grâce aux outils de l'ATG, les procédures de commerce numérique seront simplifiées, la protection des consommateurs en ligne sera renforcée grâce à l'outil de diligence raisonnable MANSA et le règlement des paiements sera garanti par le système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS).

## **D. PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR 2026**

### **1. Calendrier conjoint des activités pour les co-champions (Kenya, Nigeria, Afrique du Sud) et le Secrétariat de la ZLECAf**

Afin de synchroniser les activités et de mettre en synergie les résultats des trois co-champions et du secrétariat, un programme de travail/calendrier conjoint des activités pour les champions (Afrique du Sud, Kenya, Nigeria) pourrait être envisagé. Ce processus pourrait impliquer la soumission des priorités de chaque champion à un forum conjoint des champions. Le secrétariat de la ZLECAf pourrait rassembler ces soumissions. Le document ainsi constitué pourrait servir d'outil de planification et permettre au secrétariat d'organiser le soutien nécessaire aux activités.

### **2. Tirer parti des partenariats avec les partenaires de développement dans le cadre des programmes existants**

Compte tenu des ressources humaines, infrastructurelles et financières nécessaires à la transformation du commerce numérique, il serait prudent d'intégrer ces programmes dans des initiatives existantes telles que le programme « Digital Trade for Africa » (DTA) de la Banque mondiale.

# S.E. Duma Gideon Boko

Président de la République du Botswana

## Leader Désigné de l'UA pour Assurer la Promotion de la Lutte Contre le Paludisme au Sein de l'Alliance des Dirigeants Africains Contre le Paludisme (ALMA)

Les États membres de l'Union africaine continuent de supporter l'écrasante majorité du fardeau mondial du paludisme, avec 270,8 millions de cas (96% du total mondial) et 594 119 décès (97% du total mondial) enregistrés en 2024. Les progrès sont au point mort depuis 2015, et l'Afrique reste en retard pour atteindre l'objectif d'élimination d'ici à 2030. Seul un nombre limité d'États membres endémiques du paludisme sont actuellement en bonne voie pour atteindre les objectifs de 2025. En réponse, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé la Feuille de route de l'UA à l'horizon 2030 et au-delà et, avec les partenaires, ont défini des priorités spécifiques pour catalyser une « grande offensive contre le paludisme ».

### **Pilier 1 - Renforcer le leadership national, la redevabilité et une riposte intégrée contre le paludisme**

L'élan observé en 2025 a renforcé la reconnaissance du paludisme comme une priorité impliquant l'ensemble du gouvernement et de la société. Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une décision de la Conférence reconnaissant que l'élimination du paludisme nécessite des solutions urgentes, intégrées et innovantes, et ont appelé au renforcement du financement national, à l'utilisation des ressources des banques de développement et de mécanismes de financement innovants, à l'intégration du paludisme dans les agendas de santé plus larges, ainsi qu'à l'investissement dans l'innovation et les outils de nouvelle génération. Les ministres de la Santé ont également lancé un appel unifié à une « grande offensive » pour éliminer le paludisme, incluant une mobilisation accrue des ressources nationales et une reconstitution réussie du Fonds mondial. Ces engagements sont mis en œuvre à travers une coordination renforcée, des initiatives de plaidoyer public et l'élargissement des mécanismes de redevabilité, notamment le parrainage ministériel et le suivi fondé sur des fiches d'évaluation.

### **Pilier 2 - Protéger le financement du paludisme et plaider pour de nouvelles ressources**

L'environnement de financement s'est fortement détérioré en 2025. L'aide publique au développement a diminué de 21% ces dernières années. La fermeture de l'USAID et la restructuration subséquente de l'Initiative présidentielle américaine contre le paludisme (PMI) ont créé des lacunes opérationnelles soudaines dans 24 États membres soutenus, retardant les achats et compromettant la planification des programmes ainsi que les capacités techniques. Par ailleurs, les promesses non honorées au Fonds mondial ont entraîné une réduction de 11% des subventions existantes (GC7), tandis que la huitième reconstitution du Fonds mondial (2027–2029) n'a mobilisé à ce jour qu'environ 11,4 milliards de dollars EU, bien en deçà de l'objectif de 18 milliards de dollars EU. Les conséquences de ce recul sont graves. Une réduction de 30% du financement du paludisme pourrait entraîner 640 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) en moins, 146 millions de cas supplémentaires, 397 000 décès supplémentaires (dont 75% chez les enfants de moins de cinq ans) et des pertes de 37 milliards de dollars EU de PIB d'ici à 2030. Dans ce contexte, les États membres renforcent de plus en plus le financement national et les mécanismes de mobilisation multisectorielle afin de préserver les acquis et de maintenir la prestation des services à grande échelle. À ce jour, 11 pays ont lancé des Conseils et Fonds pour l'élimination du paludisme, qui ont collectivement mobilisé plus de 186 millions de dollars EU et se révèlent être des outils efficaces pour coordonner le plaidoyer, l'action et la mobilisation des ressources entre le secteur public, le secteur privé et la société civile.

### **Pilier 3 - Renforcer les systèmes de données, les fiches d'évaluation et la prise de décision ciblée**

Les États membres accélèrent la transition vers des réponses rapides et adaptées au niveau infranational grâce à une meilleure intégration des systèmes d'information sanitaire (HMIS), à des dépôts nationaux de données sur le paludisme et à l'élargissement des outils de gestion fondés sur des fiches d'évaluation. Les fiches d'évaluation s'imposent comme des instruments de redevabilité à tous les niveaux, aidant les dirigeants à identifier les goulets d'étranglement, à réallouer les ressources et à déclencher des actions correctives. En 2025, les États membres

et leurs partenaires ont alloué plus de 54 millions de dollars EU pour remédier aux zones de sous-performance identifiées grâce aux fiches d'évaluation (avec des ressources supplémentaires dédiées à leur mise en œuvre).

#### **Pilier 4 Accroître l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des interventions existantes**

Malgré les contraintes, les États membres ont continué à déployer à grande échelle des outils éprouvés, tout en adaptant les stratégies face aux menaces biologiques et opérationnelles. L'arsenal continental s'est considérablement élargi, mais la convergence de la résistance, des chocs climatiques, des crises humanitaires, de la hausse des coûts et des contraintes financières renforce la nécessité de maintenir et d'améliorer la qualité, l'équité et la portée des interventions vitales. L'année 2025 a été marquée par l'extension rapide d'outils de nouvelle génération et à fort impact, notamment les moustiquaires imprégnées à double principe actif (pyréthrinoloïde–chlorfénapyr), capables de réduire la charge du paludisme de plus de 45% par rapport aux moustiquaires à pyréthrinoloïdes seuls, ainsi que les vaccins antipaludiques.

#### **Pilier 5 - Développer et préparer l'introduction rapide de nouveaux outils, de l'innovation et de la production locale**

Ces dynamiques rendent indispensables un investissement soutenu dans la recherche et le développement ainsi qu'une préparation à l'introduction rapide des innovations. En 2025, l'OMS a préqualifié deux répulsifs spatiaux, qui commencent désormais à être déployés en complément de la pulvérisation intradomiciliaire (IRS) et des moustiquaires imprégnées. Parallèlement, l'Afrique renforce son autonomie grâce à la production locale et à la structuration des marchés. Les États membres et les institutions régionales œuvrent à réduire la dépendance aux importations (actuellement 99% des vaccins et 95% des médicaments sont importés) par l'harmonisation réglementaire, le transfert de technologies et la structuration des marchés, tout en soutenant des objectifs industriels et logistiques plus larges. Cet élan est renforcé par les efforts continentaux visant à positionner l'Afrique comme productrice de produits de santé essentiels et à accélérer le développement de nouveaux vaccins, médicaments, diagnostics et produits de lutte antivectorielle.

#### **Appel à l'action**

Le continent et ses partenaires font face à un choix clair : protéger les acquis grâce à des investissements soutenus, un ciblage plus efficace et une innovation accélérée — ou reculer et subir des pertes humaines et économiques évitables. Les États membres sont exhortés à considérer le paludisme comme un pilier central de la souveraineté sanitaire et de la transformation économique, à protéger et à augmenter les financements nationaux et externes, et à mettre pleinement en œuvre le Cadre catalytique et les priorités de la « Grande Offensive ». Les partenaires internationaux sont appelés à soutenir l'Afrique en honorant leurs engagements, en s'alignant sur les stratégies nationales et en investissant dans les outils et systèmes nécessaires pour garantir un futur sans paludisme.



# RAPPORTS DES CHAMPIONS DE L'UA

(Textes Intégraux)

1. S.M. LE ROI LETSIE III DU ROYAUME DU LESOTHO, CHAMPION DE L'UA POUR LA NUTRITION
2. S.M. LE ROI MOHAMMED VI, DU ROYAUME DU MAROC - CHAMPION DE L'UA POUR LA MIGRATION
3. S.E. ABIY AHMED, PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE FÉDÉRALE D'ÉTHIOPIE – CHAMPION DE L'UA POUR L'EXAMEN BIENNAL DU PDDAA
4. S.E. ABDEL FATTAH EL-SISSI, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE – CHAMPION DE L'UA POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT POST-CONFLIT (PCRD)
5. S.E. FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBÉ, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TOGO - CHAMPION DE L'UA POUR LE MUTAA
6. S.E. PAUL KAGAME, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA – CHAMPION DE L'UA POUR LE FINANCEMENT NATIONAL DE LA SANTÉ
7. S.E. FÉLIX ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) – CHAMPION DE L'UA POUR LA MASCULINITÉ POSITIVE
8. S.E. JOÃO MANUEL GONÇALVES LOURENÇO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGOLA – CHAMPION DE L'UA POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION EN AFRIQUE
9. S.E. JOHN DRAMANI MAHAMA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU GHANA – CHAMPION DE L'UA POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE L'UA
10. S.E. DANIEL FRANCISCO CHAPO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE – CHAMPION DE L'UA POUR LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE
11. S.E. Dr. JOSÉ MARIA PEREIRA NEVES, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CABO VERDE – CHAMPION DE L'UA POUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL EN AFRIQUE
12. S.E. Dr. PATRICK HERMINIE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES, CHAMPION DE L'UA POUR L'ÉCONOMIE BLEUE
13. S.E. ABDELMADJID TEBBOUNE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE – CHAMPION DE L'UA POUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET L'EXTRÉMISME VIOLENT
14. S.E. EVARISTE NDAYISHIMIYE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI - CHAMPION DE L'UA POUR L'AGENDA JEUNESSE, PAIX ET SÉCURITÉ
15. S.E. MATAMELA CYRIL RAMAPHOSA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD - CHAMPION DE L'UA POUR LA PRÉVENTION, DE LA PRÉPARATION ET DE LA RIPOSTE AUX PANDÉMIES
16. S.E. HAKAINDE HICHILEMA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE - CHAMPION DE L'UA POUR LA FIN DU MARIAGE DES ENFANTS
17. S.E. HAKAINDE HICHILEMA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE - CHAMPION DE L'UA POUR L'ÉLIMINATION DU CHOLÉRA
18. S.E. Dr. WILLIAM SAMOEI RUTO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU KENYA – CHAMPION DE L'UA POUR LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE

19. S.E. ALASSANE DRAMANE OUATTARA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE - CHAMPION DE L'UA POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE
20. S.E. JOHN DRAMANI MAHAMA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU GHANA – CHAMPION DE L'UA POUR LES QUESTIONS D'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE
21. S.E. ISSOUFOU MAHAMADOU, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER - CHAMPION DE L'UA POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf
22. S.E. MAHAMAT IDRIS DÉBY ITNO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD – CHAMPION DE L'UA POUR LA LUTTE CONTRE LA PESTE DES PETITS RUMINANTS (PPR) 2025
23. S.E. JOHN DRAMANI MAHAMA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU GHANA – CHAMPION DE L'UA POUR LES RÉPARATIONS
24. S.E. BOLA AHMED TINUBU, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA – CHAMPION DE L'UA POUR LES RESSOURCES HUMAINES POUR LA SANTÉ ET LE PARTENARIAT POUR LA PRESTATION DES SOINS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRES
25. S.E. Dr. WILLIAM SAMOEI RUTO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU KENYA, CHAMPION DE L'UNION AFRICAINE POUR LA FABRICATION LOCALE DES PRODUITS MÉDICAUX
26. S.E. Dr. WILLIAM SAMOEI RUTO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU KENYA, CO-CHAMPION DE L'UNION AFRICAINE POUR LE PROTOCOLE SUR LE COMMERCE NUMÉRIQUE DE LA ZLECAf
27. S.E. MAÎTRE DUMA GIDEON BOKO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BOTSWANA, LEADER DÉSIGNÉ DE L'UA POUR ASSURER LA PROMOTION DE LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU SEIN DE L'ALLIANCE DES DIRIGEANTS AFRICAINS CONTRE LE PALUDISME (ALMA)



Union  
Africaine 

**Cabinet du Président**  
Siège de l'Union africaine  
P.O. Box 3243, Roosevelt Street  
W21K19, Addis-Abeba, Éthiopie  
Tel: +251 (0) 11 551 77 00  
Fax: +251 (0) 11 551 78 44  
[www.au.int](http://www.au.int)